

*Délégués des Ministres*

**Documents CM**

CM(2011)130 31 août 2011<sup>1</sup>



COUNCIL  
OF EUROPE

CONSEIL  
DE L'EUROPE

**1127 (Budget) Réunion, 22-24 novembre 2011**



# Projet de Programme et Budget 2012-2013 du Conseil de l'Europe

<sup>1</sup> Ce document a été classé en diffusion restreinte jusqu'à la date de son examen par le Comité des Ministres.

**Projet de Programme et Budget 2012-2013  
du Conseil de l'Europe**





Les défis auxquels l'Europe est confrontée sont complexes. Bien que nos 47 Etats membres se basent sur la coopération, la liberté et la sécurité dans un cadre juridique et administratif sophistiqué, l'intolérance et le manque d'intégration restent encore très présents. Les contraintes qui s'exercent actuellement sur les ressources financières affectent la manière dont nous « vivons ensemble », alors que des bouleversements politiques sont à l'œuvre sur les rives sud de la Méditerranée. Ce sont là autant de défis qu'il nous faut absolument relever.

Aujourd'hui, le Conseil de l'Europe est prêt à le faire, à apporter des réponses, à proposer des outils et à donner à ses Etats membres une perspective « droits de l'homme » qui est fondamentale.

En janvier 2010, j'ai lancé une réforme en profondeur de l'Organisation, en vue de la redynamiser et d'en faire un acteur de premier plan, innovant et plus flexible dans le but de façonner notre avenir commun.

Pour 2011, le Conseil de l'Europe a adopté un programme et budget clair reposant sur trois piliers opérationnels, à savoir les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie. Cette évolution a été étayée par une planification, une évaluation et une mobilisation de ressources s'inscrivant dans une perspective plus stratégique, matérialisée en particulier par la décision de passer à un programme et budget bisannuel à compter de 2012.

Dans la même veine, l'Organisation a rationalisé sa structure des comités intergouvernementaux et le système des Conférences de ministres spécialisés pour les rendre plus flexibles et davantage orientés vers les résultats. Elle a également restructuré les secteurs opérationnels du Secrétariat pour maximiser leur capacité à atteindre leurs objectifs, notamment par le biais de sa présence extérieure.

Ce premier Programme et Budget bisannuel 2012-2013 est un jalon pour l'Organisation ; il a vu le jour grâce aux efforts intensifs déployés par les Etats membres et toutes les parties prenantes.

Le Conseil de l'Europe a une mission et un programme focalisés, qui sont présentés dans ce document. L'Organisation va intervenir de plus en plus au cœur même des changements qui façonnent l'avenir de 800 millions d'Européens, avec l'aide du soutien politique exprimé en faveur de notre réforme, conjugué à une coopération de plus en plus forte avec nos partenaires, et notamment l'Union européenne dont l'adhésion à la Convention européenne des droits de l'homme n'a jamais été aussi proche.

Thorbjørn Jagland  
Secrétaire Général du  
Conseil de l'Europe



## SOMMAIRE

Avant-propos du Secrétaire Général.....	3
Introduction .....	9
Conseils pour l'utilisation de ce document .....	15
Droits de l'homme .....	25
Protection des droits de l'homme .....	29
Cour européenne des droits de l'homme .....	30
Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.....	32
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen .....	34
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) .....	38
Promouvoir les droits de l'homme .....	41
Commissaire aux droits de l'homme .....	43
Egalité et diversité .....	45
Racisme et intolérance – ECRI .....	48
Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms <sup>1</sup> , Migrants .....	50
Minorités – Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires .....	53
Droits des enfants .....	55
Garantir les droits sociaux.....	59
Charte sociale européenne et Code européen de la Sécurité Sociale.....	61
Santé publique et bioéthique – Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou) .....	65
Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM, Pharmacopée) .....	72
État de droit.....	77
Justice .....	81
Indépendance et efficacité de la justice .....	82
Prisons et police .....	85
Normes et politiques communes .....	89
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) .....	90
Développement et mise en oeuvre de normes et de politiques communes .....	93
Société de l'information et gouvernance de l'Internet .....	96
Menaces contre l'État de droit.....	101
Corruption – GRECO .....	103
Crime organisé, blanchiment de capitaux – MONEYVAL – terrorisme, cybercriminalité, traite des êtres humains – GRETA – et contrefaçon de produits médicaux.....	108
Démocratie.....	117
Gouvernance démocratique .....	121
Assemblée parlementaire.....	123
Élections et participation dans les institutions démocratiques et la société civile .....	125
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux .....	129
Gouvernance démocratique aux niveaux local et régional.....	131
Gouvernance démocratique par l'éducation, la culture et les politiques de jeunesse .....	134
Sociétés démocratiques durables .....	139
Répondre aux situations de crise : situations post-confliktuelles et catastrophes naturelles – Risques naturels et technologiques (EUR-OPA).....	141
Promouvoir une société socialement cohésive et durable – Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe.....	148
Culture et démocratie : diversité culturelle et dialogue interculturel – Itinéraires culturels, Centre Nord-Sud, Eurimages et Observatoire européen de l'audiovisuel.....	155

<sup>1</sup> Le terme « Rom » se réfère aux Roms, Sintis, Kalé, Gens du voyage et autres groupes apparentés en Europe ; il entend couvrir la grande diversité des groupes concernés, notamment des groupes s'identifiant comme des Tziganes.

Citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse – Centre européen pour les langues vivantes.....	171
Centres européens de la jeunesse – Fonds européen pour la jeunesse – Mobilité des jeunes par la carte jeunes.....	179
Sport et éthique – Accord partiel élargi sur le Sport (APES).....	186
Organes directeurs, services généraux et autres .....	193
Organes directeurs et services généraux.....	195
Comité des Ministres .....	197
Secrétaire Général, Secrétaire Générale adjointe et Cabinet.....	198
Protocole .....	200
Présence extérieure .....	202
Communication .....	203
Conseil politique, planification politique et relations extérieures .....	205
Conseil juridique.....	207
Audit interne et évaluation.....	209
Administration, ressources humaines, programme, finances et services linguistiques.....	210
Logistique.....	216
Technologies de l'information.....	218
Autres dépenses .....	219
Investissements.....	220
Comité du personnel, amicale et Tribunal administratif .....	220
Provisions communes et autres .....	221
Réserve négative .....	223
Budget extraordinaire .....	224
Pensions.....	225
Recettes – Budget ordinaire.....	227
Annexes .....	229
Annexe I – Opinion de l'Assemblée parlementaire .....	231
Annexe II – Correspondance des programmes 2011/2012-2013 (Tableau 4).....	243
Annexe III – Organigramme du Secrétariat.....	245
Annexe IV – Budgets Annexes.....	246
Annexe V – Plans d'investissement 2012-2016.....	250
Annexe VI – Taux des honoraires et autres indemnités pour 2012 (Tableau 17).....	267
Annexe VII – Analyse des crédits 2011-2012/2012-2013 par nature.....	268
Annexe VII (suite) – Détail du Budget ordinaire 2012-2013 (Tableau 5).....	271
Annexe VIII – Personnel (postes et fonctions, répartition géographique, types de contrats, propositions pour 2012-2013, demande de création de nouveaux postes en 2012-2013 pour la DEQM et la Commission de Venise et Tableau 7).....	273
Annexe IX – Programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne .....	297
Annexe X – Financement de l'Union Européenne pour les programmes conjoints avec le Conseil de l'Europe pour 2012-2013.....	299
Annexe XI – Contributions par État membre aux budgets du Conseil de l'Europe pour 2012 (Tableau 6) ..	301
Tableaux	
Tableau 1 – Programme et Budget du Conseil de l'Europe pour 2012-2013.....	21
Tableau 2 – Contributions des États membres aux budgets du Conseil de l'Europe pour 2012-2013 en comparaison avec 2011 .....	23
Tableau 3 – Contributions volontaires 2012-2013.....	24
Tableau 4 – Correspondance des programmes 2011/2012-2013.....	243
Tableau 5 – Variations du Budget ordinaire 2011/2012-2013.....	271
Tableau 6 – Contributions par États membres aux budgets du Conseil de l'Europe pour 2012-2013.....	301
Tableau 7 – Postes par Grandes Unités Administratives au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 .....	277
Tableau 7 (suite) – Postes par Grandes Unités Administratives au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 .....	279
Tableau 8 – Budget de l'interprétation pour 2012-2013 .....	246
Tableau 9 – Budget de la traduction pour 2012-2013 .....	247
Tableau 10 – Budget des documents pour 2012-2013 .....	247
Tableau 11 – Budget des publications pour 2012-2013.....	248

Tableau 12 – Budgets des Centres Européens de la Jeunesse pour 2012-2013.....	249
Tableau 13 – Budget du Fonds européen pour la jeunesse pour 2012-2013.....	183
Tableau 14 – Budget extraordinaire pour 2012-2013.....	224
Tableau 15 – Budget des pensions pour 2012-2013.....	226
Tableau 16 – Programme d'investissement pour 2012-2013 – Budget ordinaire.....	259
Tableau 17 – Taux des honoraires et autres indemnités pour 2012.....	267
Tableau 18 – Budget du groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou) pour 2012-2013.....	71
Tableau 19 – Budget de la Convention sur l'élaboration de la Pharmacopée européenne (DEQM) pour 2012-2013.....	76
Tableau 20 – Budget de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) pour 2012-2013.....	92
Tableau 21 – Budget du Groupe d'États contre la Corruption (GRECO) pour 2012-2013.....	107
Tableau 22 – Budget du Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) pour 2012-2013.....	154
Tableau 23 – Budget du Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud) pour 2012-2013.....	166
Tableau 24 – Budget du "Groupe de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs (EUR-OPA)" pour 2012-2013.....	147
Tableau 25 – Budget du Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des oeuvres de création cinématographiques et audiovisuelles « Eurimages » pour 2012-2013.....	169
Tableau 26 – Budget du Centre européen pour les langues vivantes (Centre de Graz) pour 2012-2013.....	178
Tableau 27 – Budget « Mobilité des jeunes par la Carte Jeunes » pour 2012-2013.....	185
Tableau 28 – Budget de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES) pour 2012-2013.....	191
Tableau 29 – Plan d'investissement 2012-2015 – DEQM – Liste des projets et coûts estimés.....	265
Tableau 30 – Budget "Itinéraires Culturels" pour 2012-2013.....	163



## Introduction

En janvier 2010<sup>2</sup>, le Conseil de l'Europe a entamé sa réforme par des mesures visant à le redynamiser en tant qu'organe politique et organisation innovante en concentrant ses travaux sur un nombre plus restreint de programmes, retenus en raison de leur valeur ajoutée et de leurs avantages comparatifs importants, et en augmentant sa flexibilité, sa visibilité et sa pertinence pour les Européens. Cela s'est traduit par une meilleure gouvernance interne, la fusion du Programme et du Budget et la rationalisation de certaines structures du Secrétariat.

A ces premières mesures a succédé, en février 2011<sup>3</sup>, un deuxième train de réformes prévoyant notamment un schéma directeur pour des priorités à plus long terme, l'introduction d'un Programme et Budget bisannuel<sup>4</sup>, la révision des structures intergouvernementales et le passage en revue de la pertinence des Conventions du Conseil de l'Europe<sup>5</sup>.

Dans les mois qui ont suivi, l'Organisation a revu la structure de ses comités intergouvernementaux<sup>6</sup> et le système des conférences de ministres spécialisés<sup>7</sup> dans un souci de pertinence, de cohérence et d'efficacité accrues.

Les secteurs opérationnels du Secrétariat ont ensuite été restructurés pour mieux les adapter aux missions et défis nouveaux de l'Organisation et consolider leur capacité à atteindre les résultats souhaités.

Enfin, en juin 2011, le Comité des Ministres a décidé d'introduire un Programme et Budget bisannuel<sup>8</sup>, dans l'esprit du tournant pris dans ce sens par d'autres organisations internationales, notamment les Nations Unies et l'OCDE, ce qui permet d'élargir les perspectives de coopération avec d'autres partenaires internationaux tels que l'Union européenne.

## Priorités

S'appuyant sur les priorités du Secrétaire Général pour le biennium<sup>9</sup>, le Programme et Budget pour 2012-2013 repose sur trois piliers opérationnels qui le structurent : *Droits de l'homme, Etat de droit et Démocratie*, avec un pilier de soutien couvrant *les organes directeurs, les services généraux et autres*. Les piliers opérationnels sont orchestrés selon six axes :

- Protection et promotion des droits de l'homme
- Menaces contre l'Etat de droit
- Développement de normes et de politiques paneuropéennes
- Justice
- Gouvernance démocratique
- Sociétés démocratiques durables.

Une attention particulière est portée à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et aux suites données à la Conférence d'Interlaken, au renforcement du Commissaire aux droits de l'homme, à la consolidation des activités liées à l'Etat de droit et notamment aux activités de coopération, ainsi qu'à l'efficacité des mécanismes de monitoring pour parvenir à une meilleure coordination, une plus grande efficacité et un impact plus significatif des activités.

Chaque fois que possible et en tant que de besoin, une approche transversale a été privilégiée, avec la prise en compte dans les divers programmes des questions liées à l'enfance, à la jeunesse et à l'égalité. Dans le même temps, la capacité de l'Organisation à donner des résultats sur le terrain a été renforcée.

Le Programme et Budget 2012-2013 couvre notamment les activités opérationnelles ci-dessous, indépendamment d'autres activités importantes qui, bien que n'apparaissant pas spécifiquement ici, seront menées durant le biennium.

---

<sup>2</sup> 1075<sup>e</sup> réunion, document DD(2010)22 rev.

<sup>3</sup> 1106<sup>e</sup> réunion, document DD(2011)112.

<sup>4</sup> Voir SG/Inf(2011)3 final.

<sup>5</sup> Voir SG/Inf(2011)2 final.

<sup>6</sup> Voir SG/Inf(2011)9 final.

<sup>7</sup> Voir CM/Res(2011)7.

<sup>8</sup> Voir SG/Inf(2011)3 final et CM/Del/Dec(2011)1106/1.6.

<sup>9</sup> Voir CM(2011)48 rev.

- **Protection et promotion des droits de l'homme**

La Cour européenne des droits de l'homme continuera de jouer un rôle pivot. Durant le biennium, on s'attend à des avancées significatives en ce qui concerne l'adhésion de l'Union européenne à la CEDH. Les travaux visant à renforcer l'efficacité du système de la CEDH au niveau national comme européen vont se poursuivre. La garantie de l'exécution effective des arrêts de la Cour, ainsi que le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), demeureront au nombre des principales priorités. Dans le biennium, la ligne de programme *Renforcer l'efficacité du système de la CEDH au niveau national et européen* inclura également une dimension transversale visant la protection des droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses et promouvant une responsabilité sociale d'entreprise respectueuse des droits de l'homme avec l'implication du secteur privé.

Avec le Commissaire aux droits de l'homme, dont la capacité sera renforcée, les lignes de programme relevant du secteur *Promouvoir les droits de l'homme* traiteront en priorité les droits et la dignité des personnes appartenant à des catégories spécifiques de population telles que les Roms<sup>10</sup>, des personnes appartenant à des minorités, des migrants et des enfants, et une nouvelle action viendra s'y ajouter concernant la violence à l'égard des femmes et les droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses. Les lignes de programme du secteur *Racisme et intolérance - ECRI et Minorités - Minorités nationales, régionales et langues minoritaires* seront poursuivies durant le biennium.

Pour ce qui est de la ligne de programme *Charte sociale européenne et Code européen de sécurité sociale*, le Comité d'experts sur la sécurité sociale a été fusionné avec le Comité gouvernemental de la Charte sociale - désormais chargé de la supervision du Code européen de sécurité sociale à compter de 2012-, ce qui crée des synergies, davantage de capacités et une cohérence accrue. Dans le domaine de la bioéthique, en s'appuyant sur la Convention du Conseil de l'Europe relative aux droits de l'homme et à la biomédecine, l'accent sera mis sur les informations prédictives liées à la santé à des fins d'assurance, le traitement médical en situations de fin de vie ainsi que la recherche biomédicale avec notamment les aspects liés à la recherche transnationale et aux bio-banques en vue de faciliter et de promouvoir la transplantation d'organes ; une attention particulière est portée à l'implication et à la consultation du public.

- **Menaces contre l'Etat de droit**

Durant le biennium, les travaux au titre de la ligne de programme *Corruption – GRECO* s'attacheront pour l'essentiel à construire au niveau national une capacité à minimiser le risque de corruption dans la justice, l'administration publique et les services d'application de la loi, conformément aux diverses normes de l'Organisation et aux conclusions du GRECO (Groupe d'États contre la corruption). La coopération et l'assistance ciblée se concentreront sur le conflit d'intérêts, l'éthique, le financement des partis politiques et les techniques spéciales d'enquête. La nouvelle ligne de programme *Crime organisé, blanchiment des capitaux – MONEYVAL - terrorisme, cybercriminalité, traite des êtres humains – GRETA - et contrefaçon de produits médicaux* développe une approche et une réponse intégrées aux grandes menaces à l'égard de l'Etat de droit, en capitalisant sur l'arsenal important de normes et de mécanismes de suivi qui ont été élaborés au fil des ans par l'Organisation. Dans ces domaines, cette dernière poursuivra ses partenariats actifs avec d'autres organisations internationales, au nombre desquelles les Nations Unies, l'UNDOC, l'OCDE, le GAFI, l'UE, l'OSCE et l'OEA. Durant le biennium, le GRETA (Groupe d'experts contre la traite des êtres humains) procédera à sa première évaluation et l'accent sera placé en particulier sur l'entrée en vigueur de la Convention sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique, ainsi que sur les activités des Conférences des Parties aux conventions relatives à la prévention du terrorisme.

- **Développement de normes et de politiques communes paneuropéennes**

Durant le biennium, la priorité sera donnée à l'établissement de normes et de politiques liées à la société de l'information, portant notamment sur la gouvernance de l'internet, la protection des données et les médias, ces activités étant regroupées en une nouvelle ligne de programme intitulée *Société de l'information et gouvernance de l'internet*. Dans le cadre de la ligne de programme *Développement et mise en œuvre de normes et de politiques communes*, les activités viseront soit à réactualiser les normes existantes, soit à s'attaquer à de nouveaux problèmes tels que, par exemple, dans le domaine pénal, le trafic d'organes, de tissus et de cellules.

---

<sup>10</sup> Le terme « Rom » se réfère aux Roms, Sintis, Kalé, Gens du voyage et autres groupes apparentés en Europe ; il entend couvrir la grande diversité des groupes concernés, notamment des groupes s'identifiant comme des Tziganes.

- **Justice**

La ligne de programme *Indépendance et efficacité de la Justice*, capitalisant sur les travaux de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et sur la contribution sans équivalent du Conseil consultatif des juges européens (CCJE) et du Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE), s'attachera à améliorer la qualité de la justice, le statut, le rôle et la fonction des juges et des procureurs ainsi que leurs structures de gouvernance.

Dans le cadre de la ligne de programme *Prisons et Police*, l'Organisation procédera en particulier à l'appréciation de la mise en œuvre des normes pertinentes, notamment les Règles pénitentiaires européennes, les Règles européennes pour les délinquants juvéniles et les Règles de probation européennes, pour assurer leur pertinence et éventuellement leur mise à jour, si nécessaire.

- **Gouvernance démocratique**

Au titre de la nouvelle ligne de programme *Élections et participation aux institutions démocratiques et à la société civile*, l'Organisation poursuivra ses travaux de soutien à des élections équitables et démocratiques. Les récentes évolutions dans la région méditerranéenne ont également montré l'importance que revêtent la participation et le renforcement de la société civile. Ces deux thèmes resteront donc au centre de l'attention durant le biennium. La première session du *Forum international de Strasbourg pour la démocratie* sera organisée en s'appuyant sur l'expérience accumulée grâce au *Forum pour l'avenir de la démocratie* et à *l'Université d'été de la Démocratie*.

La nouvelle ligne de programme *Gouvernance démocratique par les politiques d'éducation, de la culture et de la jeunesse* vise à réformer le secteur de l'éducation et les politiques éducatives pour stimuler la compétence et la participation démocratiques, en contribuant grâce aux politiques culturelles à une meilleure interaction entre les gouvernements et les citoyens et, plus largement, la société civile tout entière. Dans le domaine de l'éducation supérieure, elle contribue à développer l'Espace européen de l'enseignement supérieur par le biais d'une réforme des systèmes éducatifs et de la reconnaissance des qualifications, de la mobilité et des échanges. Les activités liées au patrimoine culturel et naturel continueront d'être menées dans le cadre de ce programme, qui inclura également une dimension « jeunesse ».

- **Sociétés démocratiques durables**

La ligne de programme *Traiter les situations de crise : situation post-confliktuelles et catastrophes naturelles – Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)* s'attachera à sensibiliser davantage les décideurs aux normes du Conseil de l'Europe et à améliorer les relations entre communautés dans des zones de conflit par le biais de mesures de confiance dans des régions spécifiques. Ce programme transversal comporte une dimension « jeunesse » qui met en avant le rôle des jeunes dans l'instauration de la paix et la prévention des conflits. La ligne de programme réunira les travaux intergouvernementaux et les activités de l'Accord partiel EUR-OPA Risques majeurs.

La ligne de programme *Promouvoir une société durable et socialement cohésive – Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe*, conçue en 2011, qui sera poursuivie sur le biennium, voit sa dimension transversale accentuée et s'enrichit d'un important volet « jeunesse ». La promotion de la Charte de la responsabilité sociale partagée ciblera en particulier le niveau local et régional et la coopération avec le Congrès sera poursuivie.

La ligne de programme *Culture et démocratie : diversité culturelle et dialogue interculturel – Itinéraires culturels, Centre Nord-Sud, Eurimages et Observatoire européen de l'audiovisuel* se caractérise par un fort degré d'intégration et rassemble avec les travaux intergouvernementaux une série d'importants accords partiels, à savoir l'Accord partiel nouvellement établi sur les Itinéraires culturels, le Centre Nord-Sud, Eurimages et l'Observatoire européen de l'audiovisuel. Elle se concentre sur le dialogue interculturel en tant qu'instrument de médiation, de réconciliation et d'inclusion, et vise à mettre en œuvre des stratégies pour un dialogue interculturel avec les autorités nationales et pouvoirs locaux, les institutions des villes, la société civile et les médias.

### **Programmes transversaux**

Comme cela a été indiqué plus haut, durant le biennium, l'Organisation suit une approche très transversale chaque fois que possible et lorsque cela s'avère nécessaire. Ce choix est particulièrement visible dans un certain nombre de lignes de programme :

## **Égalité et diversité**

Cette ligne de programme relevant du pilier Droits de l'homme vise à promouvoir l'égalité et à protéger les droits et la dignité des personnes appartenant à des catégories spécifiques de population. Un effort particulier sera déployé pour l'évaluation et la promotion de la mise en œuvre effective des normes relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et pour la prise en compte généralisée de la perspective de genre dans tous les travaux de l'Organisation, ainsi que pour la promotion de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

### **Promouvoir l'inclusion sociale et le respect des droits de l'homme : Roms<sup>11</sup>, migrants**

Dans le domaine des Roms<sup>11</sup>, les activités viseront à garantir la mise en œuvre effective du Plan d'action élaboré à la suite de la Déclaration de Strasbourg, et qui prévoit notamment le *Programme européen de formation de médiateurs roms* et la formation de juristes à la défense des droits des Roms<sup>11</sup> au niveau national, ainsi que la poursuite de la campagne Dosta! Le nouveau comité CAHROM contribuera à ces objectifs et servira de forum paneuropéen pour que les Etats membres puissent mettre en commun leurs travaux dans ce secteur. Pour ce qui est des migrants, des voies ont été identifiées pour poursuivre l'action en faveur de l'inclusion sociale et du respect des droits de l'homme des migrants, notamment sous forme d'aide aux Etats membres pour qu'ils élaborent des politiques compatibles avec les droits de l'homme concernant l'intégration effective des migrants à leur arrivée, la rétention et la reconduction des étrangers (y compris demandeurs d'asile), la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination à l'encontre des migrants.

### **Droits des enfants**

Pour ce qui est du pilier Droits de l'homme, le programme transversal « Construire une Europe pour et avec les enfants » mettra à profit ses méthodes de travail innovantes pour renforcer sa capacité à soutenir la mise en œuvre de normes en capitalisant sur les conclusions des mécanismes de monitoring pour concevoir des « packs de mise en œuvre » sur mesure qui viendront enrichir les programmes de coopération. L'Organisation poursuivra également ses partenariats avec d'autres organisations internationales, administrations nationales, médiateurs, avec la société civile et le secteur privé. Pour éliminer la violence à l'égard des enfants, elle facilitera l'élaboration de stratégies nationales intégrées et s'attaquera à des formes de violence spécifiques, notamment la violence sexuelle et la violence dans les écoles.

### **Société de l'information et gouvernance de l'Internet**

Pour ce qui est du pilier Etat de droit, cette nouvelle ligne de programme regroupera les activités liées aux médias et à la liberté d'expression avec celles concernant l'Internet.

### **Politique de voisinage**

L'Organisation poursuivra sa coopération dans les régions voisines, grâce à son engagement et à son interaction sur le plan politique, ainsi que sous forme de sessions de formation et séminaires sur les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie, dans le but de promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe, de renforcer la société civile et de promouvoir le droit et l'efficacité de la justice basés sur les droits de l'homme. Pour ce faire, le Conseil de l'Europe s'appuiera sur ses normes et institutions, notamment les Accords partiels comme la Commission de Venise et le Centre Nord-Sud, capitalisera sur les partenariats existants avec d'autres organisations, en particulier l'Union européenne, et impliquera la société civile et les jeunes<sup>12</sup>. Les activités de coopération dans ce domaine sont menées par le biais de plans d'action spécifiques impliquant un soutien financier significatif de la part de l'Union européenne (par exemple, le Plan d'action 2011-2014 pour l'Ukraine).

---

<sup>11</sup> Le terme « Rom » se réfère aux Roms, Sintis, Kalé, Gens du voyage et autres groupes apparentés en Europe ; il entend couvrir la grande diversité des groupes concernés, notamment des groupes s'identifiant comme des Tziganes.

<sup>12</sup> Voir SG/Inf(2011)7.

## Ressources et méthodologie utilisées pour la préparation du budget

Le Comité des Ministres a décidé que l'ajustement pour inflation appliqué aux contributions des Etats membres serait de 1,8 % pour 2012, et a donc fixé à 233 598 900 € le total des contributions des Etats membres au Budget ordinaire.

Sur la base des dernières informations disponibles, une provision de 1,4 % a été créée pour faire face à un possible ajustement salarial. L'inflation a été appliquée aux autres lignes budgétaires en tant que de besoin, dans la limite de l'ajustement global pour inflation et en veillant à ce que toutes les obligations contractuelles soient honorées.

Le Budget pour 2013 est présenté aux prix de 2012. Toutes les informations relatives à 2013 figurant dans les tableaux du Programme et Budget sont par conséquent présentées aux prix de 2012. Conformément au Règlement financier révisé, le Secrétaire Général présentera un budget ajusté pour 2013 avant le 30 juin 2012.

Il a fallu inclure dans le budget pour le biennium un certain nombre d'ajustements obligatoires dus à des augmentations de dépenses. En outre, la « réserve négative », qui avait déjà été réduite en 2011, sera complètement soldée d'ici 2013. Pour cela, il sera procédé par étape, en la réduisant d'encore 200 000 € en 2012 et de 371 000 € en 2013. L'effacement de la réserve négative est une mesure supplémentaire pour une gestion budgétaire rigoureuse et transparente appliquée par l'Organisation.

Des mesures significatives ont été prises pour maîtriser les **dépenses de personnel**, conformément aux décisions du Comité des Ministres. Après le passage en revue des structures intergouvernementales et la restructuration du Secrétariat, le Programme et budget pour le biennium prévoit la suppression de 17 postes/fonctions. De plus, outre le redéploiement de certains postes/fonctions après la restructuration du Secrétariat et au sein de chacune des grandes entités administratives restantes, en 2013, un poste A2/3, venant d'autres secteurs de l'Organisation, sera déployé auprès du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme. Les estimations pour les ajustements obligatoires des dépenses de personnel annuelles pour le biennium sont inférieures à celles de 2011. Ces ajustements seront couverts essentiellement par des économies sous forme de gains d'efficacité. Grâce aux économies dégagées sur les dépenses de personnel, l'Organisation a conservé une capacité opérationnelle appropriée.

Il est également proposé d'augmenter la provision générale pour les programmes conjoints Conseil de l'Europe-UE de 100 000 € en 2012, puis de 100 000 € supplémentaires en 2013, ce qui porterait la provision totale à 3,2 M € en 2013.

Enfin, dans le cadre de l'objectif visant à rendre l'Organisation plus flexible, le Secrétaire Général a décidé de maintenir au même niveau les crédits destinés aux mises à disposition de personnel, ce qui contribuera à accroître la mobilité de membres du personnel de et vers le Conseil de l'Europe d'une part, et d'autres organisations internationales et administrations publiques nationales d'autre part.

Afin de refléter l'intégralité des dépenses de personnel, les dépenses liées aux pensions ont été intégrées au niveau de chaque programme dans le Budget ordinaire. Ceci a pour effet d'augmenter les contributions des Etats membres au Budget ordinaire et de réduire leurs contributions au Fonds de réserve pour les pensions.

## Accords partiels

Les Accords partiels restent un élément significatif de la capacité et de la visibilité opérationnelles de l'Organisation, et ce système a permis de leur transférer certaines activités relevant jusque-là du Budget ordinaire. Durant le biennium, à l'exception de la Commission de la Venise et de la Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM), les budgets des Accords partiels seront contenus dans le cadre d'une croissance zéro, hormis les augmentations ou diminutions résultant d'adhésions ou de retraits qui n'affecteront pas les contributions des Etats au global et l'effet sur les contributions forfaitaires des Accords partiels au Budget ordinaire et sur les services refacturés de l'augmentation entraînée par l'inclusion dans les budgets des coûts des pensions du personnel. Le budget de la Commission de Venise augmentera pour renforcer sa capacité opérationnelle à la suite de demandes de plus en plus fortes suscitées par les évolutions affectant la région méditerranéenne et afin de refléter la politique de voisinage de l'Organisation. Le budget de la DEQM augmentera pour suivre une demande en hausse, à laquelle il est proposé de répondre par la création de 12 postes et 4 fonctions en 2012. Le budget du Centre européen pour les langues vivantes (Centre de Graz) sera réduit d'une fonction suite au retrait de la Grèce de l'accord partiel et le budget du groupe Pompidou sera réduit de 2 postes suite au retrait de l'Allemagne de l'accord partiel.



### Conseils pour l'utilisation de ce document

Le présent document est l'aboutissement d'une révision complète des activités de l'Organisation entamée en 2010, sur la base d'une nouvelle structure réunissant en un document unique les activités comme les ressources.

Totalement intégré, il couvre tous les titres budgétaires existants et dimensions opérationnelles – dimension normative, activités de suivi (*monitoring*) et de coopération – afin de répondre à trois questions fondamentales : quoi (que fait l'Organisation), pourquoi (objectifs et résultats attendus) et comment (structures et ressources).

En 2011, le Conseil de l'Europe a fusionné son programme et son budget en un document unique, posant ainsi les fondations pour permettre à l'Organisation de travailler de manière plus stratégique, plus concentrée et plus cohérente. Cette évolution a été confortée par la décision de passer à un programme et budget bisannuel à compter de 2012, ce qui permettra de se positionner plus stratégiquement en matière de planification, d'évaluation et de mobilisation des ressources.

Le Programme et budget 2012-2013 a été encore rationalisé par rapport à 2011 (voir Annexe II). Il compte désormais 31 programmes opérationnels (contre 38 auparavant) couvrant le secteur intergouvernemental, les institutions, les Accords partiels et les mécanismes indépendants.

Le Tableau 1 présente une image synoptique de tout ce que fait l'Organisation, selon une structuration en trois piliers thématiques : *Droits de l'homme*, *État de droit* et *Démocratie*, avec un pilier supplémentaire *Services d'appui* couvrant les organes directeurs, services généraux et autres.

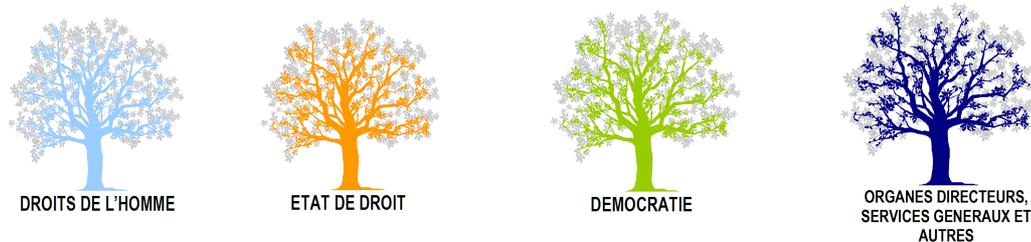


Fig. 1

Chaque pilier (A) est identifié par son propre code couleur (Fig.1) et composé de secteurs (B) qui couvrent les activités opérationnelles (C) (Fig. 2). Cette organisation est reprise dans l'ensemble du document. On obtient ainsi 4 piliers dont 3 piliers opérationnels, 8 secteurs opérationnels (3, 3 et 2 par pilier respectivement) et 31 programmes opérationnels (respectivement 13, 7 et 11). Le pilier d'appui recouvre 11 organes directeurs et services généraux plus 6 lignes de dépenses supplémentaires.

<b>A</b>	<b>Droits de l'homme</b>
<b>B</b>	<b>Protection des droits de l'homme</b>
<b>C</b>	Cour européenne des droits de l'homme
<b>C</b>	Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme
<b>C</b>	Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen
<b>C</b>	Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)

Fig. 2

Dans la structure ainsi décrite, le document inclut, avec les activités intergouvernementales, les institutions, Accords partiels et mécanismes indépendants. Dans le cas de certains programmes opérationnels, on trouvera plus d'un type d'activités, par exemple activités intergouvernementales et Accord partiels, ou encore activités intergouvernementales et mécanismes indépendants.

Les activités intergouvernementales sont les activités menées par des comités, réunissant des représentants d'États membres et éventuellement d'organisations ou États non membres et observateurs et qui fonctionnent selon des règles spécifiques<sup>13</sup>. Leur programme d'activités est arrêté par le Comité des Ministres et tous les États membres de l'Organisation ont le droit d'y participer. Dans certains cas, ces activités peuvent être menées par des mécanismes indépendants (voir ci-après).

Les *institutions* sont soit des organes statutaires prévus au Statut du Conseil de l'Europe<sup>14</sup>, à savoir le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Secrétaire Général, soit ceux qui ont été créés par la suite par des Résolutions du Comité des Ministres, à savoir le Congrès<sup>15</sup> et le Commissaire aux droits de l'homme<sup>16</sup>. Toutes les institutions ont des prérogatives spécifiques consacrées par les textes juridiques respectifs les concernant.

Les *mécanismes indépendants* sont des comités ou organes composés d'experts désignés selon des procédures particulières et chargés de superviser le fonctionnement, l'application et la mise en œuvre d'instruments internationaux, ou de mener des activités spécifiques. Ils sont soit établis par une résolution ou une décision du Comité des Ministres, soit directement prévus dans les instruments internationaux. Il convient de noter que, dans certains cas, le mécanisme indépendant opère dans le cadre d'un Accord partiel, comme c'est le cas pour la Commission de Venise.

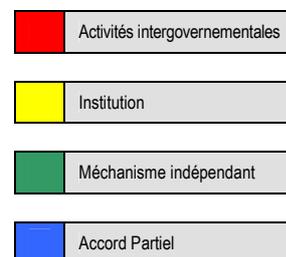


Fig. 3

Les *Accords partiels* sont une forme particulière de coopération au sein de l'Organisation. Ils permettent aux États membres entre eux (Accord partiel) ou avec d'autres États (Accord partiel élargi) de mener une activité donnée<sup>17</sup>. D'un point de vue statutaire, l'activité d'un Accord partiel demeure une activité de l'Organisation au même titre que les autres activités intergouvernementales, hormis le fait que le budget et les méthodes de travail sont déterminés uniquement par les membres de l'Accord partiel. Le cadre juridique est prévu dans un certain nombre de résolutions du Comité des Ministres<sup>18</sup>. Ils sont officiellement créés par une Résolution du Comité des Ministres établissant l'Accord partiel, qui contient le statut de l'Accord et est adoptée uniquement par les États qui souhaitent y participer<sup>19</sup>.

Dans tout le document, un code couleur (Fig. 3) indique le type d'activité et l'organe qui la met en œuvre : en rouge s'il s'agit d'une activité intergouvernementale, en jaune d'une institution, en vert d'un mécanisme indépendant et en bleu d'un Accord partiel ou élargi. Cela permet au lecteur de faire le lien entre les objectifs, structures et ressources et un type particulier d'activités (comme l'illustre la figure 2).

Pilier / Secteur / Programme	Budget Ordinaire € (1)	Autres budgets € (2)	UE € (3)(4)	TOTAL €	Budget Ordinaire € (1)
Droits de l'homme	95 933 900	40 706 200	5 985 600	142 625 700	95 630 000

Fig. 4

Pour ce qui est des ressources (Fig. 4), le document réunit le Budget ordinaire et d'autres budgets, par exemple ceux des Accords partiels. Conformément au Règlement financier applicable, le Budget de l'ensemble de l'Organisation est adopté par le Comité des Ministres, tandis que les budgets des Accords partiels sont adoptés en vertu de leur réglementation respective par les membres de chaque Accord partiel.

L'Observatoire européen de l'audiovisuel fait l'objet d'un cadre logique (logframe) distinct donné à titre d'information seulement.

<sup>13</sup> Voir Résolution Res(2005)47 sur les comités et organes subordonnés, leurs mandats et méthodes de travail. La liste de ces comités, leur mandat et leur site web peuvent être consultés sur [http://home.coe.int/t/dsp/committees/default\\_en.asp](http://home.coe.int/t/dsp/committees/default_en.asp) et dans le document GR-PBA(2010)7.

<sup>14</sup> Voir <http://conventions.coe.int/treaty/en/treaties/html/001.htm> para. 10 et 36.

<sup>15</sup> Voir Résolution statutaire et Charte du Congrès.

<sup>16</sup> Voir Résolution (99) 50 sur le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

<sup>17</sup> Accord élargi pour les accords réunissant tous les États membres et un ou plusieurs États non-membres.

<sup>18</sup> Voir résolution adoptée par le Comité des Ministres à sa 9<sup>e</sup> Session, le 2 août 1951, Résolution statutaire (93)28 sur les accords partiels et élargis amendée et Résolution (96) 36 amendée par la Résolution CM/Res(2010)2.

<sup>19</sup> La liste des accords partiels peut être consultée sur le site <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ListeTousAP.asp?CL=ENG>.

Les dépenses générales de fonctionnement concernant les grandes entités administratives<sup>20</sup> (voir organigramme Annexe III) ont été inscrites au prorata au regard des programmes opérationnels respectifs.

Pour refléter les dépenses totales de personnel et dans un souci de transparence et de comparabilité, les coûts des pensions pour les agents ont été mentionnés au niveau de chaque ligne de programme dans le Budget ordinaire.

Outre le Budget ordinaire et d'autres budgets, ce document inclut également dans le tableau synoptique général (Tableau 1) les contributions de l'UE aux programmes conjoints Conseil de l'Europe-UE (PJ), qui composent une part significative des ressources de l'Organisation. Les contributions de l'UE aux PJ figurent *pro rata temporis* en fonction de la durée du PJ concerné sur la base des informations disponibles au 30 juin 2011. Ces chiffres sont indicatifs et peuvent évoluer dans le temps en fonction de la situation. Les contributions correspondantes du Conseil de l'Europe figurent dans les programmes correspondants du Budget ordinaire.

Ainsi, grâce à la structure du document (Tableau 1), il est possible de tirer des informations financières complètes sur la structure des ressources, non seulement au niveau de chacune des lignes de programmes, mais aussi au niveau de chaque secteur et pilier.

Les contributions des États membres aux budgets du Conseil de l'Europe figurent à l'Annexe XI. Les autres recettes sont détaillées dans la rubrique « Recettes ».

Avec les contributions de l'Union européenne aux PJ, les contributions volontaires provenant d'États membres et non membres ainsi que d'autres sources ont augmenté au fil des ans et sont devenues un élément significatif des ressources de l'Organisation. Elles ne peuvent pas être estimées de manière exhaustive pour la totalité du biennium, mais afin que le document soit le plus transparent possible, les informations disponibles au 1<sup>er</sup> août 2011 ont été présentées au titre de chaque ligne de programme, indiquant le nombre et la nature des activités pour lesquelles un financement est requis, le total requis pour l'ensemble du biennium et pour chacune de ses deux années (*pro rata temporis* en fonction de la durée du projet concerné, dans les cas où, à cette date, une ventilation par année n'est pas disponible) ainsi que le montant déjà assuré au 1<sup>er</sup> août 2011. Un tableau de synthèse figure au Tableau 3. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et peuvent être révisés.



Fig. 5

Le document inclut également des informations concernant les dimensions opérationnelles des activités qui sont mises en œuvre par l'Organisation, au nombre de trois : la dimension normative, les activités de suivi (*monitoring*) et les activités de coopération.

Ces trois dimensions (Fig. 5) font partie intégrante du fonctionnement de l'Organisation, dont elles forment l'une des grandes forces et constituent l'un des avantages comparatifs. Au fil de son existence, le Conseil de l'Europe a été à l'origine d'un certain nombre de normes internationales, dont quelque 200 traités internationaux. L'application de certaines normes fait l'objet d'un suivi par des organes spécifiques et les activités de coopération contribuent à leur application et à la consolidation des capacités.

Aux fins de la préparation du présent document, des définitions spécifiques ont été retenues.

*Dimension normative* : couvre les activités visant l'élaboration et l'adoption de normes, contraignantes ou non, et l'identification des bonnes pratiques, par exemple Conventions, Protocoles, Recommandations, Conclusions, Lignes directrices, Recommandations politiques, etc.

*Activités de suivi (monitoring)* : couvre les activités visant à apprécier le respect par les États des normes ci-dessus, que ce soit dans le cadre d'obligations légales ou à titre volontaire, en suivant une procédure juridique ou non, par exemple pour apprécier le respect par un État des dispositions d'une Convention, d'une recommandation ou d'un engagement qu'il a pris.

<sup>20</sup> Les dépenses générales d'encadrement sont les dépenses relatives aux services centraux et de coordination des Grandes Entités Administratives, y compris le Directeur Général et/ou les directeurs et les services centraux.

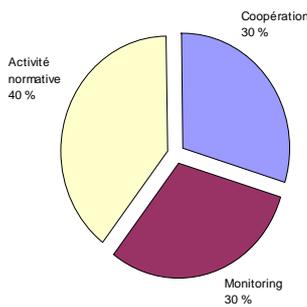


Fig. 6

**Activités de coopération** : couvre les activités menées essentiellement sur le terrain (dans des États membres et d'autres) en vue de sensibiliser aux normes et aux politiques adoptées par l'Organisation, de soutenir les États pour passer en revue leurs lois et leurs pratiques à la lumière de ces normes et de renforcer leurs capacités, y compris lorsque les procédures de suivi révèlent des secteurs où il faut prendre des mesures pour se mettre en conformité avec les normes de l'Organisation (activités pouvant être menées par le biais de séminaires, de visites d'études, de formations, d'appréciations par des experts etc.).

Le document indique en pourcentage la part de ressources du Budget ordinaire consacrée à chacune des trois dimensions ci-dessus (hormis pour les institutions, voir plus haut). Ces pourcentages ne prennent pas en compte les ressources concernant les compte les ressources concernant les PJ et les contributions volontaires.

Ces informations sont synthétisées dans le tableau général concernant le Programme et Budget pour 2012-2013 (Tableau 1) (Fig. 4) puis reprises au moyen d'un camembert (Fig. 6) au niveau de chaque cadre logique concernant les activités intergouvernementales. Elles sont également fournies pour les mécanismes indépendants (sur la base du Budget ordinaire) et les Accords partiels (sur la base du budget de l'Accord partiel concerné).

Il est entendu que ces informations sont de nature indicative et, dans une certaine mesure, à caractère subjectif. Néanmoins, elles sont importantes pour se faire une idée du volume des ressources que l'Organisation consacre à chaque dimension et qui peuvent ensuite être évaluées au fil du temps.

L'unité essentielle du nouveau Programme et Budget est la ligne de programme. Comme indiqué plus haut, trois piliers opérationnels couvrent huit secteurs opérationnels qui, à leur tour, regroupent 31 programmes opérationnels. Le pilier d'appui couvre 11 lignes supplémentaires relatives aux organes directeurs et services généraux.

Chacune des lignes de programme est développée par un cadre logique (Fig. 7) qui répond aux trois questions stratégiques sous-tendant la structure du nouveau programme et budget : *quoi, pourquoi et comment* :

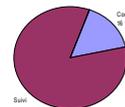
Les questions *quoi* (A) et *pourquoi* (B) sont explicitées par une présentation de l'activité (A), des objectifs poursuivis, de l'impact probable et de l'avantage comparatif présenté par la mise en œuvre de l'activité par le Conseil de l'Europe, en s'appuyant sur la valeur ajoutée qu'elle peut dégager (B).

Ceci est également traité en fixant un certain nombre de résultats attendus et indicateurs de performance spécifiques (B), par référence à la logique de la budgétisation basée sur les résultats. A la suite du passage à un programme et budget bisannuel, en vue de parvenir à une meilleure planification stratégique et allocation des ressources, les résultats attendus ont été conçus pour couvrir toute la durée du biennium. Leur mise en œuvre est appréciée grâce à des indicateurs de performance annuels spécifiques. Cette disposition s'applique uniquement aux activités de nature non répétitive. Les résultats attendus de la majeure partie des activités de monitoring sont récurrents et ne nécessitent donc pas de segmenter les indicateurs de performance pour couvrir chaque année du biennium.

**MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT**

... CRIME ORGANISÉ, BLANCHIMENT DE CAPITAUX – MONEYVAL – TERRORISME, CYBERCRIMINALITÉ, TRAITE DES ÊTRES HUMAINS – GRETA – ET CONTREFAÇON DE PRODUITS MÉDICAUX

- A** La traite des êtres humains est un problème planétaire majeur. Chaque année, un nombre croissant de femmes, d'hommes et d'enfants sont victimes de la traite, principalement à des fins d'exploitation sexuelle mais aussi de travaux et de services forcés ou de servitude domestique. La traite des êtres humains a lieu à l'échelle nationale et transnationale. Selon certaines estimations, elle occupe la troisième place, derrière le trafic d'armes et le trafic de drogues, parmi les activités illicites les plus lucratives au monde.
- B** En matière de lutte contre la traite des êtres humains, depuis les années 80, le Conseil de l'Europe a adopté diverses initiatives visant à sensibiliser le public et à encourager l'action. Le 3 mai 2005, le Comité des Ministres a adopté la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Cette convention, ouverte à la signature à Varsovie le 16 mai 2005 à l'occasion du 3<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2008.



Cette entrée en vigueur a déclenché la mise en place du mécanisme de monitoring correspondant qui repose sur deux piliers : un groupe d'experts d'indépendants, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), et le Comité des Parties, qui comprend les membres du Comité des Ministres appartenant aux États Parties à la Convention et des représentants des États Parties non-membres du Conseil de l'Europe.

Le GRETA supervise la mise en œuvre de la Convention. A cette fin, il établit régulièrement des rapports évaluant les mesures prises par les Parties. Il exige des Parties qu'elles appliquent pas seulement les dispositions contenues dans la Convention qu'elles renforcent leur action pour ce faire. D'autre part, le Comité des Parties peut aussi adresser, sur la base du rapport du GRETA, des recommandations à un État Partie.

① www.coe.int/trafficking

B Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b>		2012-2013 : chaque année, l'évaluation de 10 États Parties à la Convention est réalisée et 10 rapports du GRETA sont adoptés. Sur la base de ces rapports, le Comité des Parties adopte des recommandations à l'intention des parties concernées.				
Le GRETA assure le monitoring et l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention de lutte contre la traite des êtres humains.						
<b>C Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)		2012: 7 postes (4A 3B) 2013: 7 postes (4A 3B)				
<b>D</b>						
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 616 200	1 126 900	489 300			1 616 200
2012	1 578 000	933 900	644 100			1 578 000
Augmentation/ Diminution	(38 200)	(193 000)	154 800			(38 200)
2013	1 578 000	933 700	644 300			1 578 000
Augmentation/ Diminution		-200	200			

Fig. 7

Dans toute la mesure du possible, les résultats attendus ont été formulés sur la base des principes SMART, en d'autres termes ils doivent être spécifiques, mesurables, atteignables et vérifiables à un coût acceptable, pertinents pour l'objectif concerné et vérifiables dans un laps de temps raisonnable. Sauf indication contraire, les résultats attendus sont censés être atteints avant la fin du biennium.

Il est répondu à la question du *comment* (C) par des informations sur la structure et autres arrangements institutionnels qui contribuent à l'atteinte des objectifs du programme, à savoir les comités intergouvernementaux (voir ci-dessus), les organes statutaires ou conventionnels ou autres organes établis dans le cadre des réglementations applicables. Outre les informations sur les structures, le lecteur trouvera également des détails sur les ressources de secrétariat affectées à l'activité. Le nombre de postes et de fonctions et leurs catégories sont indiqués (grades HC, A, L, B ou C). Ce total est calculé en pourcentage, car, dans certains cas, des agents sont affectés à plusieurs activités, et les chiffres obtenus ont été arrondis à 50% (0,5) équivalent temps plein. Comme indiqué plus haut, les dépenses générales de fonctionnement liées aux services opérationnels ont été inscrites au prorata des programmes opérationnels auxquels elles se rapportent. Le total général des effectifs et le plafond des dépenses du personnel figurent à l'Annexe VIII.

Le cadre logique est complété par des informations financières détaillées (D), y compris concernant les ressources extrabudgétaires, pour chaque ligne de programme.

Un texte explicatif présente chaque pilier et secteur et détaille les travaux de l'Organisation dans ce domaine. Une synthèse de chaque ligne de programme au sein de son secteur respectif, incluant des informations financières et le type d'activités mises en œuvre, est également proposée.



Tableau 1 – Programme et Budget du Conseil de l'Europe pour 2012-2013 (en €)

Pilier / Secteur / Programme	2012				2013				Standard setting	Monitoring	Co-operation
	Budget Ordinaire € (1)	Autres budgets € (2)	UE € (3)	TOTAL €	Budget Ordinaire € (1)	Autres budgets € (2)	UE € (3)	TOTAL €			
<b>Droits de l'homme</b>	<b>96 387 200</b>	<b>46 618 000</b>	<b>6 920 300</b>	<b>149 925 500</b>	<b>96 176 600</b>	<b>47 683 500</b>	<b>4 427 200</b>	<b>148 287 300</b>	36%	50%	14%
<b>Protection des droits de l'homme</b>	<b>78 680 200</b>		<b>4 926 900</b>	<b>83 607 100</b>	<b>78 493 600</b>		<b>2 596 300</b>	<b>81 089 900</b>	17%	68%	15%
Cour européenne des droits de l'homme	65 810 300			65 810 300	65 921 300			65 921 300			
Exécution des arrêts de la CEDH	3 825 300			3 825 300	3 843 600			3 843 600		97%	3%
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	4 002 300		4 926 900	8 929 200	3 685 200		2 596 300	6 281 500	56%		44%
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)	5 042 300			5 042 300	5 043 500			5 043 500		100%	
<b>Promouvoir les droits de l'homme</b>	<b>12 558 200</b>		<b>1 403 400</b>	<b>13 961 600</b>	<b>12 481 100</b>		<b>1 240 900</b>	<b>13 722 000</b>	25%	42%	33%
Commissaire aux droits de l'homme	2 899 000			2 899 000	3 009 300			3 009 300			
Egalité et diversité	1 262 300			1 262 300	1 162 300			1 162 300	58%		42%
Racisme et intolérance - ECRI	1 831 200			1 831 200	1 842 400			1 842 400		89%	11%
Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, migrants	2 592 000		99 900	2 691 900	2 560 900		41 600	2 602 500	62%		38%
Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	2 455 000		1 303 500	3 758 500	2 519 300		1 199 300	3 718 600		95%	5%
Droits des enfants	1 518 700			1 518 700	1 386 900			1 386 900	4%	8%	88%
<b>Garantir les droits sociaux</b>	<b>5 148 800</b>	<b>46 618 000</b>	<b>590 000</b>	<b>52 356 800</b>	<b>5 201 900</b>	<b>47 683 500</b>	<b>590 000</b>	<b>53 475 400</b>	67%	25%	8%
Charte sociale européenne et Code européen de la sécurité sociale	3 859 500			3 859 500	3 878 100			3 878 100	11%	85%	4%
Santé publique et bioéthique - Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pempidou)	1 289 300	1 448 000		2 737 300	1 323 800	1 448 000		2 771 800	36%		64%
Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM, Pharmacopée)		45 170 000	590 000	45 760 000		46 235 500	590 000	46 825 500		74%	
<b>Etat de droit</b>	<b>13 540 100</b>	<b>6 050 100</b>	<b>11 070 700</b>	<b>30 660 900</b>	<b>12 830 000</b>	<b>6 084 600</b>	<b>4 851 200</b>	<b>23 765 800</b>	35%	30%	35%
<b>Justice</b>	<b>3 696 800</b>		<b>4 393 100</b>	<b>8 089 900</b>	<b>3 553 900</b>		<b>1 532 300</b>	<b>5 086 200</b>	28%	10%	62%
Indépendance et efficacité de la justice	2 026 100		3 599 100	5 625 200	1 919 600		1 532 300	3 451 900	11%	19%	70%
Prisons et Police	1 670 700		794 000	2 464 700	1 634 300			1 634 300	49%		51%
<b>Normes et politiques communes</b>	<b>4 640 600</b>	<b>3 812 500</b>	<b>124 000</b>	<b>8 577 100</b>	<b>4 382 300</b>	<b>3 847 000</b>	<b>79 700</b>	<b>8 309 000</b>	61%	5%	34%
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)		3 812 500	124 000	3 936 500		3 847 000	79 700	3 926 700	15%	10%	75%
Développement et mise en œuvre de normes et de politiques communes	2 383 900			2 383 900	2 137 800			2 137 800	100%		
Société de l'information et gouvernance de l'Internet	2 256 700			2 256 700	2 244 500			2 244 500	99%		1%
<b>Menaces contre l'Etat de droit</b>	<b>5 202 700</b>	<b>2 237 600</b>	<b>6 553 600</b>	<b>13 993 900</b>	<b>4 893 800</b>	<b>2 237 600</b>	<b>3 239 200</b>	<b>10 370 600</b>	10%	69%	21%
Corruption - GRECO	326 700	2 237 600	2 558 000	5 122 300	287 800	2 237 600	1 922 100	4 447 500	5%	87%	8%
Crime organisé, blanchiment des capitaux - MONEVVAL - terrorisme, cybercriminalité, traite des êtres humains - GRETA - et contrefaçon de produits médicaux	4 876 000		3 995 600	8 871 600	4 606 000		1 317 100	5 923 100	11%	59%	30%
<b>Démocratie</b>	<b>46 825 600</b>	<b>35 497 400</b>	<b>10 248 300</b>	<b>92 571 300</b>	<b>46 412 800</b>	<b>35 629 800</b>	<b>8 562 100</b>	<b>90 604 700</b>	11%	6%	83%
<b>Gouvernance démocratique</b>	<b>32 525 200</b>		<b>4 755 500</b>	<b>37 280 700</b>	<b>32 469 400</b>		<b>4 410 600</b>	<b>36 880 000</b>	18%	14%	68%
Assemblée parlementaire	16 231 500			16 231 500	16 263 100			16 263 100			
Elections et participation dans les institutions démocratiques et la société civile	3 230 600		1 269 100	4 499 700	3 393 500		1 145 900	4 485 400			100%
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 937 700			6 937 700	6 890 200			6 890 200			
Gouvernance démocratique aux niveaux local et régional	1 779 700		897 300	2 677 000	1 755 700		675 600	2 431 300	7%		93%
Gouvernance démocratique par l'éducation, la culture et les politiques de jeunesse	4 345 700		2 589 100	6 934 800	4 220 900		2 589 100	6 810 000	37%	30%	33%
<b>Sociétés démocratiques durables</b>	<b>14 300 400</b>	<b>35 497 400</b>	<b>5 492 800</b>	<b>55 290 600</b>	<b>13 943 400</b>	<b>35 629 800</b>	<b>4 151 500</b>	<b>53 724 700</b>	6%	1%	93%
Répondre aux situations de crise : situations post-confliktuelles et catastrophes naturelles - Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)	1 941 800	1 342 100	735 000	4 018 900	1 775 300	1 346 600	258 600	3 380 500	21%	4%	75%
Promouvoir une société socialement cohésive et durable - Secrétariat de la Banque de Développement du CdE	1 938 200	1 356 800	455 500	3 750 500	1 976 000	1 356 800	350 600	3 683 400	33%		67%
Culture et démocratie : diversité culturelle et le dialogue interculturel - Itinéraires culturels, Centre Nord-Sud, Eurimages et Observatoire européen de l'audiovisuel	2 688 500	26 757 400	1 050 800	30 496 700	2 374 300	26 885 300	83 600	29 343 200	1%		99%
Citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse - Centre européen pour les langues vivantes	4 788 400	1 700 800	3 251 500	9 740 700	4 898 200	1 700 800	3 458 700	10 057 700	15%	1%	84%
Centres européens de la Jeunesse - Fonds Européen pour la Jeunesse - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes	2 398 800	3 462 000		5 860 800	2 442 000	3 462 000		5 904 000	1%	1%	98%
Sport et éthique - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	544 700	878 300		1 423 000	477 600	878 300		1 355 900	18%	52%	30%
<b>Organes directeurs, Services généraux et autres</b>	<b>83 351 400</b>	<b>26 119 900</b>		<b>109 471 300</b>	<b>84 696 400</b>	<b>26 525 200</b>	<b>10 358 000</b>	<b>121 579 600</b>			
<b>Organes directeurs et Services généraux</b>	<b>74 726 000</b>			<b>74 726 000</b>	<b>74 856 900</b>			<b>74 856 900</b>			
Comité des Ministres	2 984 400			2 984 400	2 975 200			2 975 200			
Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjointe et Cabinet	2 982 800			2 982 800	2 931 500			2 931 500			
Protocole	927 400			927 400	932 300			932 300			
Présence extérieure	6 065 700			6 065 700	6 087 000			6 087 000			
Communication	6 949 200			6 949 200	6 986 100			6 986 100			
Conseil politique, Planification politique et Relations extérieures	3 367 200			3 367 200	3 375 000			3 375 000			
Conseil juridique	1 255 400			1 255 400	1 261 300			1 261 300			
Audit interne et évaluation	1 242 400			1 242 400	1 245 500			1 245 500			
Administration, Ressources humaines, Programme, Finances et Services linguistiques	15 867 500			15 867 500	15 914 600			15 914 600			
Logistique	23 058 000			23 058 000	23 086 000			23 086 000			
Technologies de l'Information	10 026 000			10 026 000	10 062 400			10 062 400			
<b>Autres dépenses</b>	<b>8 625 400</b>	<b>26 119 900</b>		<b>34 745 300</b>	<b>9 839 500</b>	<b>26 525 200</b>	<b>10 358 000</b>	<b>46 722 700</b>			
Investissements	4 750 000			4 750 000	4 750 000			4 750 000			
Comité du personnel, Amicale et Tribunal administratif	530 700			530 700	530 300			530 300			
Provisions communes et autres	3 715 700			3 715 700	4 559 200		10 358 000	14 917 200			
Réserve négative	-371 000			-371 000							
Budget extraordinaire		5 090 000		5 090 000		5 090 000		5 090 000			
Pensions		21 029 900		21 029 900		21 435 200		21 435 200			
<b>Opérationnel</b>	<b>156 752 900</b>	<b>88 165 500</b>	<b>28 239 300</b>	<b>273 157 700</b>	<b>155 419 400</b>	<b>89 397 900</b>	<b>17 840 500</b>	<b>262 657 800</b>			
<b>Soutien</b>	<b>83 351 400</b>	<b>26 119 900</b>		<b>109 471 300</b>	<b>84 696 400</b>	<b>26 525 200</b>	<b>10 358 000</b>	<b>121 579 600</b>			
<b>Total</b>	<b>240 104 300</b>	<b>114 285 400</b>	<b>28 239 300</b>	<b>382 629 000</b>	<b>240 115 800</b>	<b>115 923 100</b>	<b>28 198 500</b>	<b>384 237 400</b>			
<b>Contributions des états membres</b>	<b>233 598 900</b>	<b>69 226 200</b>		<b>302 825 100</b>	<b>233 552 800</b>	<b>69 678 400</b>		<b>303 231 200</b>			
<b>Autres recettes</b>	<b>6 505 400</b>	<b>45 059 200</b>	<b>28 239 300</b>	<b>79 803 900</b>	<b>6 563 000</b>	<b>46 244 700</b>	<b>28 198 500</b>	<b>81 006 200</b>			
<b>Recettes</b>	<b>240 104 300</b>	<b>114 285 400</b>	<b>28 239 300</b>	<b>382 629 000</b>	<b>240 115 800</b>	<b>115 923 100</b>	<b>28 198 500</b>	<b>384 237 400</b>			

	Activités Intergouvernementales
	Institutions
	Mécanisme Indépendant
	Accord partiel

(1) La part patronale des pensions a été incluse dans les dépenses de personnel de chaque programme. Cela a pour effet une augmentation des contributions au budget ordinaire et une diminution des contributions au fonds de réserve pour les pensions. Les dépenses générales d'encadrement des Grandes Entités administratives opérationnelles (DGI et DGII) ainsi que de la nouvelle Directrice des Programmes (DGPROG) ont été allouées au pro rata aux programmes opérationnels.

(2) Le budget de l'Observatoire audiovisuel européen n'est pas inclus dans ce tableau.

(3) Les contributions de l'UE aux programmes joints (PJ) sont présentées *pro rata temporis* de la durée de chaque PJ. Elles doivent être considérées comme une estimation. Les contributions respectives du Conseil de l'Europe sont comprises dans les programmes correspondants du budget ordinaire. Pour 2013, une estimation des contributions de l'UE a été incluse sur la ligne budgétaire "Provisions communes et autres" (comme c'est le cas pour la réserve non-allouée du CdE pour les programmes joints dans le budget ordinaire). Ce montant a été calculé en supposant qu'un taux moyen de contribution de l'UE de 90% continuera à s'appliquer en 2013.



Tableau 2 – Contributions des États membres\* aux budgets du Conseil de l'Europe pour 2012-2013 en comparaison avec 2011

	2011	2012	Différence 2011/2012		2013	Différence 2012/2013	
			€	%		€	%
<b>Contributions au budget générale</b>							
Budget ordinaire <sup>(1)</sup>	211 449 200	233 598 900	22 149 700	10,48%	233 552 800	(46 100)	-0,02%
Budget extraordinaire	5 090 000	5 090 000			5 090 000		
Fonds de réserve pour les pensions <sup>(1)</sup>	37 947 000	21 029 900	(16 917 100)	-44,58%	21 435 200	405 300	1,93%
Fondation européenne pour la jeunesse	3 095 500	3 209 700	114 200	3,69%	3 209 700		
<b>Total</b>	<b>257 581 700</b>	<b>262 928 500</b>	<b>5 346 800</b>	<b>2,08%</b>	<b>263 287 700</b>	<b>359 200</b>	<b>0,14%</b>
<b>Contributions aux accords partiels</b>							
DEQM - Pharmacopée européenne	2 834 500	2 834 500			2 834 500		
Banque de développement du CdE	1 285 100	1 315 000	29 900	2,33%	1 315 000		
Groupe Pompidou <sup>(2)</sup>	1 603 900	1 448 000	(155 900)	-9,72%	1 448 000		
Accord partiel sur les risques naturels	1 331 500	1 342 100	10 600	0,80%	1 346 600	4 500	0,34%
Accord partiel <i>Eurimages</i> <sup>(3)</sup>	21 381 000	23 140 300	1 759 300	8,23%	23 140 300		
Accord partiel élargi pour la Démocratie par le droit - Commission de Venise <sup>(4)</sup>	3 562 500	3 812 500	250 000	7,02%	3 847 000	34 500	0,90%
Accord partiel Mobilité par la Carte jeunes	86 200	89 700	3 500	4,06%	89 700		
Accord partiel élargi pour les langues vivantes (Graz) <sup>(5)</sup>	1 706 000	1 700 800	(5 200)	-0,30%	1 700 800		
GRECO <sup>(6)</sup>	2 167 700	2 237 600	69 900	3,22%	2 237 600		
Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiale - Centre Nord-Sud	879 200	893 700	14 500	1,65%	901 600	7 900	0,88%
Accord partiel élargi sur le sport	853 100	878 300	25 200	2,95%	878 300		
Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels	200 000	204 100	4 100	2,05%	204 100		
<b>Total</b>	<b>37 890 700</b>	<b>39 896 600</b>	<b>2 005 900</b>	<b>5,29%</b>	<b>39 943 500</b>	<b>46 900</b>	<b>0,12%</b>
<b>Total budget générale et accords partiels</b>	<b>295 472 400</b>	<b>302 825 100</b>	<b>7 352 700</b>	<b>2,49%</b>	<b>303 231 200</b>	<b>406 100</b>	<b>0,13%</b>

(\*) Y compris les États non membres du Conseil de l'Europe qui sont membres des accords partiels.

(1) A partir de 2012 la part employeur des pensions des agents sera incluse dans le Budget ordinaire. L'augmentation est compensée par une diminution des contributions au Fonds de réserve pour les pensions.

(2) La diminution correspond principalement à l'effet net de la contribution de la Serbie, suite à son adhésion à l'Accord, et de celle de l'Allemagne qui se retire de l'Accord à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

(3) L'augmentation correspond principalement à la contribution de la Fédération de Russie suite à son adhésion à l'Accord.

(4) L'augmentation correspond principalement aux frais générés par la création d'un poste supplémentaire.

(5) La diminution correspond principalement à la contribution de la Grèce suite à son retrait de l'Accord.

(6) L'augmentation correspond principalement à la contribution du Bélarus suite à son adhésion à l'Accord.

Tableau 3 – Contributions volontaires 2012-2013 (en €)

Pilier / Secteur / Programme	Total <sup>1</sup>	2012	2013	Reçu <sup>2</sup>
<b>Droits de l'homme</b>	<b>16 305 010</b>	<b>6 445 860</b>	<b>4 998 100</b>	<b>2 401 320</b>
<b>Protection des droits de l'homme</b>	<b>8 726 940</b>	<b>3 413 260</b>	<b>2 318 100</b>	<b>1 282 800</b>
Cour européenne des droits de l'homme	1 076 940	247 160	50 000	682 800
Exécution des arrêts de la CEDH	600 000	300 000	300 000	
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	7 050 000	2 866 100	1 968 100	600 000
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)				
<b>Promouvoir les droits de l'homme</b>	<b>5 078 070</b>	<b>1 982 600</b>	<b>1 630 000</b>	<b>718 520</b>
Commissaire aux droits de l'homme	1 600 000	600 000	600 000	378 050
Egalité et diversité	733 070	362 600	55 000	240 470
Racisme et intolérance - ECRI	200 000	100 000	100 000	100 000
Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, migrants	1 000 000	500 000	500 000	
Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	45 000	45 000		
Droits des enfants	1 500 000	375 000	375 000	
<b>Garantir les droits sociaux</b>	<b>2 500 000</b>	<b>1 050 000</b>	<b>1 050 000</b>	<b>400 000</b>
Charte sociale européenne et Code européen de la sécurité sociale				
Santé publique et bioéthique - Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)	2 500 000	1 050 000	1 050 000	400 000
Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM, Pharmacopée)				
<b>Etat de droit</b>	<b>18 579 700</b>	<b>6 739 700</b>	<b>5 178 900</b>	<b>1 603 970</b>
<b>Justice</b>	<b>11 888 200</b>	<b>4 120 200</b>	<b>2 738 900</b>	<b>1 488 970</b>
Indépendance et efficacité de la justice	10 688 200	3 520 200	2 138 900	1 488 970
Prisons et Police	1 200 000	600 000	600 000	
<b>Normes et politiques communes</b>	<b>4 701 500</b>	<b>1 919 500</b>	<b>1 650 000</b>	<b>100 000</b>
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)	1 400 400	500 000	500 000	50 000
Développement et mise en œuvre de normes et de politiques communes	2 760 000	1 125 800	1 000 000	
Société de l'information et gouvernance de l'Internet	541 100	293 700	150 000	50 000
<b>Menaces contre l'Etat de droit</b>	<b>1 990 000</b>	<b>700 000</b>	<b>790 000</b>	<b>15 000</b>
Corruption - GRECO	90 000		90 000	
Crime organisé, blanchiment des capitaux - MONEYVAL - terrorisme, cybercriminalité, traite des êtres humains - GRETA - et contrefaçon de produits médicaux	1 900 000	700 000	700 000	15 000
<b>Démocratie</b>	<b>18 122 500</b>	<b>7 500 500</b>	<b>5 723 200</b>	<b>1 367 430</b>
<b>Gouvernance démocratique</b>	<b>9 990 000</b>	<b>3 873 300</b>	<b>3 246 600</b>	<b>712 190</b>
Assemblée parlementaire	240 000	120 000	120 000	
Elections et participation dans les institutions démocratiques et la société civile	4 190 000	1 422 100	1 305 400	159 650
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux				
Gouvernance démocratique aux niveaux local et régional	3 970 000	1 566 200	996 200	545 540
Gouvernance démocratique par l'éducation, la culture et les politiques de jeunesse	1 590 000	765 000	825 000	7 000
<b>Sociétés démocratiques durables</b>	<b>8 132 500</b>	<b>3 627 200</b>	<b>2 476 600</b>	<b>655 240</b>
Répondre aux situations de crise : situations post-confliktuelles et catastrophes naturelles Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)	3 530 000	1 523 300	1 046 600	127 850
Promouvoir une société socialement cohésive et durable - Secrétariat de la Banque de Développement du CdE	300 000	188 000		112 000
Culture et démocratie : diversité culturelle et le dialogue interculturel - Itinéraires culturels, Centre Nord-Sud, Eurimages et Observatoire européen de l'audiovisuel	742 500	317 500	185 000	140 100
Citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse - Centre européen pour les langues vivantes	2 480 000	1 043 400	720 000	275 290
Centres européens de la Jeunesse - Fonds Européen pour la Jeunesse - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes	880 000	440 000	440 000	
Sport et éthique - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	200 000	115 000	85 000	
<b>Organes directeurs, Services généraux et autres</b>	<b>500 000</b>	<b>250 000</b>	<b>250 000</b>	<b>500 000</b>
<b>Organes directeurs et Services généraux</b>	<b>500 000</b>	<b>250 000</b>	<b>250 000</b>	<b>500 000</b>
Comité des Ministres				
Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjointe et Cabinet				
Protocole				
Présence extérieure				
Communication				
Conseil politique, Planification politique et Relations extérieures				
Conseil juridique				
Audit interne et évaluation	500 000	250 000	250 000	500 000
Administration, Ressources humaines, Programme, Finances et Services linguistiques				
Logistique				
Technologies de l'Information				
<b>TOTAL</b>	<b>53 507 210</b>	<b>20 936 060</b>	<b>16 150 200</b>	<b>5 872 720</b>

<sup>1</sup> Les montants indiqués ont été calculés sur la base du coût total de chaque projet pour lequel des contributions volontaires sont demandées dans le cadre de chaque ligne de programme. Certains de ces projets ont été lancés avant le biennium 2012-2013 et/ou sont destinés à ce poursuivre au-delà.

<sup>2</sup> Les montants indiqués incluent les recettes réelles au 1er août 2011 ainsi que les engagements au pro rata pour 2012-2013 dont les contrats ont été signés au 1er août 2011. Certaines de ces recettes correspondent à des projets lancés avant le biennium 2012-2013 et destinés à ce poursuivre pendant le biennium, voir au-delà.



**DROITS DE L'HOMME**



## DROITS DE L'HOMME

Les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme sont au cœur même de l'Organisation depuis sa création. La Convention européenne des droits de l'homme en est le centre. Les nouveaux États membres ont l'obligation de la signer lorsqu'ils adhèrent à l'Organisation et de la ratifier dans l'année qui suit leur adhésion. Rédigée « afin de prendre les premières mesures propres à assurer la garantie collective de certains des droits énoncés dans la Déclaration universelle », la Convention a depuis été développée, devenant le socle d'un système de protection des droits de l'homme paneuropéen incorporé aux droits internes de l'ensemble des 47 États membres.

Les États parties s'engagent à garantir à quiconque relève de leur juridiction un certain nombre de droits et libertés civils et politiques proclamés par la Convention. Par la suite, des Protocoles ont étendu la liste initiale de droits, et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme les a renforcés et développés, démontrant ainsi la nature dynamique et évolutive du système.

Dans ce pilier, l'action du Conseil de l'Europe concerne trois secteurs :

- Protection des droits de l'homme
- Promouvoir les droits de l'homme
- Garantir les droits sociaux.

<b>Ressources 2012 (€)</b>				
<b>DROITS DE L'HOMME</b>	<b>Budget ordinaire</b>	<b>Autres budgets</b>	<b>UE</b>	<b>TOTAL</b>
	<b>96 387 200</b>	<b>46 618 000</b>	<b>6 920 300</b>	<b>149 925 500</b>
Protection des droits de l'homme	78 680 200		4 926 900	83 607 100
Promouvoir les droits de l'homme	12 558 200		1 403 400	13 961 600
Garantir les droits sociaux	5 148 800	46 618 000	590 000	52 356 800
<b>Ressources 2013 (€)</b>				
	<b>96 176 600</b>	<b>47 683 500</b>	<b>4 427 200</b>	<b>148 287 300</b>
Protection des droits de l'homme	78 493 600		2 596 300	81 089 900
Promouvoir les droits de l'homme	12 481 100		1 240 900	13 722 000
Garantir les droits sociaux	5 201 900	47 683 500	590 000	53 475 400





## DROITS DE L'HOMME

### PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme ont pour objectif premier de garantir la protection de ces derniers, sinon, faute de protection effective, les droits et libertés consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) ne seraient que des vœux pieux.

Conformément au principe de subsidiarité sous-tendant la Convention, il incombe en premier lieu aux États de garantir une protection effective. Cependant, lorsque la protection nationale se révèle inadéquate, la Cour européenne des droits de l'homme peut être saisie pour garantir que les États remplissent leurs obligations. Il est donc essentiel que les décisions prises par la Cour soient effectivement exécutées par les États membres. La Convention charge également au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de superviser ce processus.

En 2010, la Convention a célébré son 60<sup>e</sup> anniversaire ; le biennium 2012-2013 sera marqué par des avancées significatives en vue de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention, un événement qui constituera un jalon politique dans la vie de ce traité international comme du Conseil de l'Europe tout entier, ainsi qu'une évolution importante pour garantir une protection des droits de l'homme cohérente dans toute l'Europe, sans distinctions ni lignes de clivage.

Pour que la protection des droits de l'homme soit à l'avenir mieux assurée dans toute l'Europe, il est primordial d'œuvrer à renforcer en permanence l'efficacité du système de la CEDH, tant au niveau national qu'au plan européen. L'Organisation consacrera donc des travaux prioritaires au suivi des Déclarations adoptées aux Conférences de haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme, qui ont été organisées à Interlaken (Suisse) en février 2010, puis à Izmir (Turquie) en avril 2011.

Avec la Cour, le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), joue un rôle important pour faire en sorte qu'en Europe, nul ne soit soumis à un traitement inhumain ou dégradant.

Les effets combinés des quatre programmes menés dans le cadre de ce secteur poursuivront l'objectif de garantir, dans toute l'Europe, le même niveau et la même cohérence dans la protection des droits de l'homme.

Ressources 2012 (€)					
PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME		Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		<b>78 680 200</b>		<b>4 926 900</b>	<b>83 607 100</b>
	Cour européenne des droits de l'homme	65 810 300			65 810 300
	Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	3 825 300			3 825 300
	Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	4 002 300		4 926 900	8 929 200
	Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)	5 042 300			5 042 300
Ressources 2013 (€)					
		<b>78 493 600</b>		<b>2 596 300</b>	<b>81 089 900</b>
	Cour européenne des droits de l'homme	65 921 300			65 921 300
	Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	3 843 600			3 843 600
	Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	3 685 200		2 596 300	6 281 500
	Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)	5 043 500			5 043 500

## PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

### COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

La Cour, établie par la Convention européenne des droits de l'homme telle que modifiée par les Protocoles n° 11 et 14, est un organe judiciaire international indépendant au sein du Conseil de l'Europe.

Elle a pour mission de veiller au respect des engagements pris par les États contractants ; pour ce faire, après avoir examiné les requêtes introduites par des personnes physiques à titre individuel ou collectif ou (rarement) par des États contractants, elle rend un arrêt visant à préserver et renforcer la démocratie et l'État de droit fondés sur les droits et libertés fondamentaux dans l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe.

Depuis 1998, le volume des requêtes dont elle est saisie a augmenté d'environ 10 % par an. Au cours des trois dernières années, l'augmentation a été de 47 %, sans augmentation du personnel. De ce fait, l'écart préexistant entre les requêtes nouvelles et les affaires traitées continue de se creuser, avec, au 1<sup>er</sup> juin 2011, 151 000 requêtes en cours d'examen. Parmi les initiatives prises par la Cour dans ce contexte, on citera l'introduction d'une politique de priorisation et l'établissement d'une section de filtrage.

Dans le cadre de la politique de priorisation, les affaires sont classées en sept catégories, les ressources étant concentrées prioritairement sur les trois premières d'entre elles. Ces affaires étant souvent les plus complexes et les plus longues à traiter, la conséquence devrait être une réduction globale du nombre d'affaires closes. Dans le même temps, ces affaires sont également celles qui ont le plus d'impact. On voit donc bien un lien stratégique direct avec l'efficacité générale du système de la Convention.

Pour ce qui est de la section de filtrage, afin de mettre à profit au maximum le mécanisme du juge unique établi par le Protocole n° 14, la Cour a établi un secrétariat consacré à cinq des pays qui sont à la source du plus grand nombre de requêtes, en vue de rationaliser et de dégager des bonnes pratiques communes.

① [www.echr.coe.int](http://www.echr.coe.int)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> La Cour se concentre sur les affaires prioritaires.</p>	<p>2012-2013 : le nombre d'affaires prioritaires dans les trois premières catégories qui ont fait l'objet d'une décision ou d'une communication augmente de 5% par rapport à l'année précédente (2010 : 2 226 requêtes dans les catégories I, II et III).</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> La section de filtrage est optimisée.</p>	<p>2012-2013 : le nombre de requêtes traitées par la section de filtrage demeure stable par rapport à l'année précédente.</p>

Structures			Secrétariat			
<p>La Cour comporte 5 sections, dont la composition est fixée pour 3 ans. Pour l'examen des affaires portées devant elle, la Cour siège en formations de juge unique, en comités de 3 juges, en Chambres de 7 juges et en une Grande Chambre de 17 juges. Les juges ont un mandat de 9 ans non renouvelable.</p>			<p>2012: 626 postes (174A 423B 11C 18L) 2013: 625 postes (174A 422B 11C 18L) Inclus : proposition de supprimer 1 poste (B) en 2012 et 1 poste (B) en 2013</p>			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	65 068 000	62 068 200	2 999 800			65 068 000
2012	65 810 300	62 791 900	3 018 400			65 810 300
Augmentation/ Diminution	742 300	723 700	18 600			742 300
2013	65 921 300	62 902 400	3 018 900			65 921 300
Augmentation/ Diminution	111 000	110 500	500			111 000

**Ressources extrabudgétaires****Besoins en contributions volontaires**

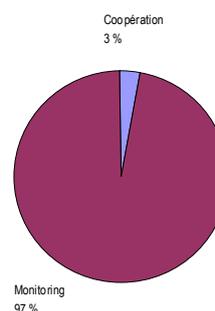
Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2011/ECHR/ VC/2356	Renforcement de l'Unité presse de la Cour pour une meilleure couverture médiatique des arrêts et décisions, en particulier dans les pays germanophones.	399 770	71 160		296 700
2011/ECHR/ VC/2596	Remplacement du moteur de recherche actuel de la Cour (HUDOC) par une plateforme de recherche moderne.	260 000	126 000		139 100
2011/ECHR/ VC/2109	Retransmission sur le web des audiences publiques.	417 170	50 000	50 000	247 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 076 940</b>	<b>247 160</b>	<b>50 000</b>	<b>682 800</b>

## PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

### EXECUTION DES ARRÊTS DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

L'article 46§2 de la Convention européenne des droits de l'homme confère au Comité des Ministres la responsabilité de la surveillance de l'exécution des arrêts définitifs de la Cour par les États concernés. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2010, date d'entrée en vigueur du Protocole n° 14, le Comité des Ministres surveille également l'exécution des termes des règlements amiables entérinés par une décision de la Cour (nouveau §4 de l'article 39 de la Convention européenne).

Pour s'acquitter de la mission de surveillance qui lui est confiée par la Convention, le Comité des Ministres est assisté et conseillé par le Service de l'exécution des arrêts de la Cour. Le Service assiste également les États pour identifier et mettre en œuvre les mesures d'exécution des arrêts/décisions.



Le respect des dispositions de la Convention, et en particulier des arrêts de la Cour, est crucial pour l'architecture élaborée par le Conseil de l'Europe pour la protection des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie, et donc pour la stabilité démocratique du continent et l'intégration européenne. L'importance d'une exécution rapide et efficace des arrêts de la Cour a été à nouveau soulignée à la Conférence d'Interlaken sur l'avenir de la Cour (février 2010) et lors de la Conférence de Haut niveau d'Izmir (avril 2011).

En mai 2010, le Comité des Ministres a réaffirmé que l'exécution des arrêts et décisions rendus par la Cour est essentielle pour la crédibilité et l'efficacité du système de la Convention et un facteur déterminant pour alléger la pression qui pèse sur la Cour.

Par conséquent, sur la base du Plan d'action d'Interlaken, le Comité des Ministres a adopté, en décembre 2010, un nouveau système de surveillance à deux axes, mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et visant à garantir que le Comité des Ministres soit en mesure d'établir des priorités et de procéder à une hiérarchisation de son action de surveillance collective.

① [www.coe.int/execution](http://www.coe.int/execution)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les Plans/Bilans d'action transmis par les États au CM, détaillant les mesures adoptées/envisagées dans l'exécution des arrêts et décisions de la Cour, sont traités rapidement et examinés par le biais du système à deux axes.</p>	<p>2012-2013 : le nombre d'affaires closes par une résolution finale à la suite d'une décision du CM à cet effet augmente chaque année (2009 : 240 affaires ; 2010 : 455 affaires). Le nombre d'affaires transférées de la procédure de surveillance renforcée à la procédure standard augmente.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Les défis posés par l'adoption des mesures générales par les États sont identifiés rapidement et discutés avec les gouvernements concernés grâce à un dialogue actif.</p>	<p>2012-2013 : au moins 2 tables rondes, séminaires, conférences ou ateliers techniques sont organisés chaque année sur des questions d'ordre structurel ou systémique (2009 : 3 ; 2010 : 3). Au moins 8 consultations bilatérales sont organisées chaque année avec les gouvernements concernés (2009 : 8 ; 2010 : 9). Le CM répond rapidement au moyen d'une décision, d'une résolution intérimaire, ou, si besoin, sur la base d'un mémorandum préparé par le Secrétariat (2009 : 92 décisions, 8 résolutions intérimaires et 13 mémoranda ; 2010 : 69 décisions, 8 résolutions intérimaires et 10 mémoranda).</p>

<b>Résultat attendu 3</b> La transparence et la visibilité de l'activité de surveillance du CM sont améliorées, comme demandé par le Plan d'action d'Interlaken (partie F.11.a).		2012-2013 : L'état d'exécution des arrêts est facilement consultable par les capitales, les requérants et les ONG. Les informations sur le paiement de la satisfaction équitable sont facilement accessibles par toute personne intéressée. Le rapport annuel sur la surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour est publié à la date arrêtée par le CM et diffusé (2009 : avril 2009 ; 2010 : avril 2010).				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
		2012: 26 postes (18A 8B) et 9 fonctions (8A 1B) Inclus : proposition de supprimer 1 poste (1A)  2013: 26 postes (18A 8B) et 9 fonctions (8A 1B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	3 781 400	3 624 400	157 000			3 781 400
2012	3 825 300	3 656 400	168 900			3 825 300
Augmentation/ Diminution	43 900	32 000	11 900			43 900
2013	3 843 600	3 674 200	169 400			3 843 600
Augmentation/ Diminution	18 300	17 800	500			18 300

#### Ressources extrabudgétaires

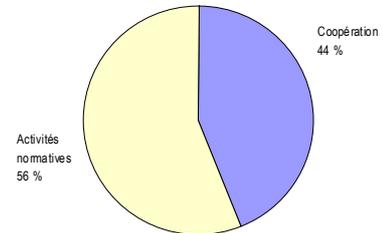
#### Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2012/DGHL/VC/2671	Transparence et visibilité du processus de surveillance des arrêts et décisions de la Cour.	600 000	300 000	300 000	
<b>TOTAL</b>		<b>600 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	

## PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

### RENFORCER L'EFFICACITE DU SYSTEME DE LA CEDH AUX NIVEAUX NATIONAL ET EUROPEEN

Le système de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) – unique en son genre - dont l'Europe a pu se prévaloir depuis un demi-siècle est à la croisée des chemins. En 2012-2013, le Conseil de l'Europe accordera la priorité aux travaux destinés à garantir l'efficacité de la Cour européenne des Droits de l'homme, confrontée à un nombre toujours plus important de requêtes individuelles. L'adhésion de l'Union européenne (UE) en 2012 comblera un vide dans l'architecture européenne de protection des droits de l'homme, garantissant la cohérence des approches du Conseil de l'Europe et de l'UE. Enfin, des activités de coopération ciblées contribueront au renforcement de la mise en œuvre de la CEDH et à la prévention des violations au niveau national.



Le travail intergouvernemental engagé sur la base des Déclarations et Plans d'action d'Interlaken (2010) et d'Izmir (2011) sera poursuivi en 2012-2013 afin d'identifier les mesures légales et les politiques les mieux adaptées pour renforcer encore l'efficacité du système de la CEDH au niveau national et européen. Des instruments juridiques définissant les modalités de l'adhésion de l'UE à la Convention seront élaborés et transmis au Comité des Ministres avant la fin 2011 pour adoption au cours de l'année 2012.

Dans le même temps, des mesures juridiques et politiques seront développées en synergie avec les acteurs des droits de l'homme concernés au niveau régional et international comme l'UE et son Agence des droits fondamentaux (ADF), les Nations Unies et l'OSCE, afin de répondre aux enjeux émergents dans le domaine des droits de l'homme.

La fourniture d'une aide bilatérale au renforcement des capacités, y compris des activités de formation, visant à améliorer l'aptitude des institutions et groupes professionnels essentiels des États membres à mettre en œuvre la Convention représente aussi un aspect important de cette ligne de programme. Des activités spécifiques de formation seront aussi organisées à l'intention de la société civile et des structures nationales indépendantes des droits de l'homme, afin de leur permettre de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action d'Interlaken.

Les projets de coopération pluriannuels organisés dans le cadre de cette ligne de programme seront financés en grande partie par des sources externes, notamment des fonds de l'UE et des contributions volontaires des États membres du Conseil de l'Europe.

- ① [www.coe.int/cddh](http://www.coe.int/cddh)
- [www.coe.int/hrlawpolicy](http://www.coe.int/hrlawpolicy)
- [www.coe.int/dghl/cooperation/capacitybuilding](http://www.coe.int/dghl/cooperation/capacitybuilding)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les mesures prises par les États membres pour mettre effectivement en œuvre la CEDH au niveau national sont analysées et des propositions de suivi sont formulées.</p>	<p>2012 : 2 rapports sont présentés au CM (i) analysant les réponses fournies par les États membres au 31 décembre 2011 sur les mesures prises pour mettre en œuvre les parties pertinentes des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir, identifiant les meilleures pratiques et formulant des recommandations pour des actions ultérieures et (ii) analysant les procédures nationales de sélection des juges et juges ad hoc à la Cour et faisant des propositions pour l'optimisation de ces procédures. 2013 : les décisions du CM sur les suites à donner aux deux rapports sont mises en œuvre.</p>

<p><b>Résultat attendu 2</b> Les effets du Protocole n° 14 à la CEDH et de la mise en œuvre des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir sont évalués, et des propositions sont faites pour une stratégie garantissant l'efficacité à long terme du système de la Convention.</p>	<p>2012 : 2 rapports sont présentés au CM - l'un contribuant à l'évaluation, l'autre exposant des réflexions stratégiques et contenant des propositions pour une réforme à long terme du système de la Convention.</p> <p>2013 : des instruments juridiques pour mettre en œuvre les décisions pertinentes prises sur la base de ces rapports sont finalisés et présentés au CM pour examen et adoption.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Un accord intervient concernant les modalités de l'adhésion de l'UE à la CEDH, couvrant notamment sa participation au système de la Convention</p>	<p>2012 : l'Accord portant sur l'adhésion de l'UE à la CEDH est adopté par le CM et ouvert à la signature.</p> <p>2013 : un certain nombre d'États membres du Conseil de l'Europe signent/ratifient l'Accord d'adhésion.</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b> Des instruments juridiques de protection des droits de l'homme sont élaborés au regard des nouveaux enjeux sociaux (personnes âgées, droits de l'homme et entreprises, diversité culturelle des sociétés). Des normes existantes sont promues, notamment en ce qui concerne l'abolition de la peine de mort.</p>	<p>2012 : des rapports sont soumis au Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) sur au moins deux instruments nouveaux en matière de droits de l'homme. Des activités sont organisées pour marquer la Journée européenne contre la peine de mort et assurer la visibilité de l'action du CdE contre la peine de mort.</p> <p>2013 : au moins 1 instrument nouveau en matière de droits de l'homme est soumis au CM pour adoption et une étude soumise au CDDH pour examen sur une question d'actualité concernant les droits de l'homme. Des activités sont organisées pour marquer la Journée européenne contre la peine de mort et assurer la visibilité de l'action du CdE contre la peine de mort.</p>
<p><b>Résultat attendu 5</b> Le partenariat avec l'UE (y compris l'ADF), l'OSCE et les organes compétents de l'ONU est renforcé.</p>	<p>2012-2013 : des avis sont donnés dans les délais fixés sur la compatibilité des projets de législation de l'UE avec les normes des droits de l'homme du CdE et des commentaires formulés sur les documents de l'ADF ; ils sont pris en compte dans les documents de l'UE et de l'ADF.</p> <p>Au moins 1 projet conjoint est retenu dans le Programme de travail annuel de l'ADF.</p> <p>Au moins 2 échanges de vues interinstitutionnels sont organisés chaque année.</p> <p>Des contributions du CdE à l'Examen périodique universel (EPU) sont communiquées dans les délais fixés pour tous les États membres soumis à examen en 2012-2013.</p>
<p><b>Résultat attendu 6</b> Une aide est apportée pour le renforcement des capacités et des activités de formation sont assurées à l'intention des juges, des procureurs, des avocats, des Agents de gouvernement et des organisations de la société civile, afin d'assurer le renforcement de la mise en œuvre de la CEDH et de l'utilisation des normes européennes des droits de l'homme au niveau national.</p>	<p>2012-2013 : des équipes de formateurs nationaux à la CEDH sont constituées ou renforcées dans au moins 4 pays en 2012 et 3 pays supplémentaires en 2013. La traduction de la jurisprudence et de matériaux de la CEDH est mise à disposition des juges, procureurs et avocats d'au moins 5 pays par an.</p> <p>Une composante sur les normes européennes des droits de l'homme est intégrée aux programmes nationaux de formation des juges et des procureurs dans au moins 4 pays en 2012 et 3 pays supplémentaires en 2013.</p>

		Des avis d'experts juridiques sont donnés à au moins 5 pays chaque année. Une aide est apportée aux Agents de gouvernement par le biais de la formation, des échanges entre pairs et/ou de la diffusion de la jurisprudence de la CEDH dans au moins cinq pays chaque année. Chaque année, dans 15 États membres, des interlocuteurs nationaux sont formés aux diverses modalités leur permettant de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action d'Interlaken à la fois au niveau national et au niveau du CdE.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) et son Bureau Comité d'experts sur la Réforme de la Cour (DH-GDR)		2012: 16,5 postes (9A 7,5B) et 1 fonction (A) 2013: 16,5 postes (9A 7,5B) et 1 fonction (A)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	3 474 400	1 916 500	1 557 900		1 586 400	5 060 800
2012	4 002 300	2 011 100	1 991 200		4 926 900	8 929 200
Augmentation/ Diminution	527 900	94 600	433 300		3 340 500	3 868 400
2013	3 685 200	2 005 500	1 679 700		2 596 300	6 281 500
Augmentation/ Diminution	(317 100)	(5 600)	(311 500)		(2 330 600)	(2 647 700)

**Ressources extrabudgétaires****Programmes conjoints**

	<b>Début</b>	<b>Fin</b>	<b>Total</b>	<b>% UE</b>	<b>UE 2012</b>	<b>UE 2013</b>
Garantir les droits de l'homme au Kosovo <sup>21</sup> .	01/11/2011	30/04/2013	1 100 000	90,91	668 100	222 700
Renforcer le rôle des autorités judiciaires de dernier ressort à l'égard des normes européennes	09/01/2010	08/07/2012	3 300 000	96,14	635 200	
Projet ciblé Peer to Peer II : promouvoir des mécanismes non judiciaires nationaux indépendants pour la protection des droits de l'homme, en particulier pour la prévention de la torture	01/03/2010	28/02/2012	1 600 000	75,00	100 100	
Renforcer la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité	01/07/2011	31/12/2013	1 500 000	50,00	299 300	299 300

<sup>21</sup> Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Formation des juges et procureurs militaires aux questions de droits de l'homme	03/11/2010	02/11/2012	2 000 000	100,00	832 900	
Améliorer l'efficacité du système de justice pénale turc	01/11/2011	30/10/2013	4 000 000	95,00	1 901 600	1 584 600
Formation de juristes à la lutte contre la discrimination en application de la Convention européenne des droits de l'homme	01/01/2012	31/12/2013	1 960 000	50,00	489 700	489 700
<b>TOTAL</b>			<b>15 460 000</b>		<b>4 926 900</b>	<b>2 596 300</b>

### Besoins en contributions volontaires

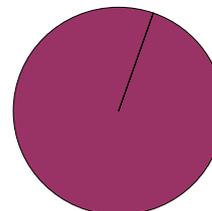
Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2011/DGHL/VC/2580	Renforcer la capacité des institutions de médiateur en tant que mécanismes non judiciaires indépendants pour la protection des droits de l'homme. Bénéficiaires : multilatéral.	1 200 000	600 000	600 000	
2010/DGHL/VC/2575	Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen.	500 000	166 600		
2011/DGHL/VC/2576	Formation des juges, procureurs et juristes à l'utilisation des normes européennes des droits de l'homme dans leur travail quotidien et diffusion des matériels d'informations à cet égard.	2 000 000	1 000 000	1 000 000	
2010/DGHL/VC/2385	Formation à la CEDH pour les praticiens du droit au Kosovo <sup>22</sup> .	500 000	166 600		
2010/DGHL/VC/2350	Les juges et procureurs sont formés à la CEDH dans leurs écoles de la magistrature et autres institutions/structures assurant la formation pour la Justice dans tous les États membres.	1 900 000	616 200	51 400	500 000
2011/DGHL/VC/2519	Programme de coopération et d'assistance pour renforcer la capacité des États membres à mettre en œuvre la CM/Rec(2010)5 et lutter contre la discrimination pour des motifs d'orientation sexuelle ou d'identité de genre, en particulier par une expertise législative, la sensibilisation dans les médias, les écoles et autres secteurs pertinents ; tenue d'une conférence pour évaluer les progrès et définir les futures priorités. Bénéficiaires: 5-10 États membres (à déterminer).	950 000	316 700	316 700	100 000
<b>TOTAL</b>		<b>7 050 000</b>	<b>2 866 100</b>	<b>1 968 100</b>	<b>600 000</b>

<sup>22</sup> Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

## PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

### COMITE EUROPEEN POUR LA PREVENTION DE LA TORTURE (CPT)

Le respect de l'intégrité physique et psychologique est le fondement même de la protection des droits de l'homme. Le traitement des personnes privées de leur liberté est la pierre de touche qui permet de voir dans quelle mesure un État respecte la dignité humaine. En adoptant, le 26 juin 1987, la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, les États membres du Conseil de l'Europe ont apporté la preuve de leur engagement à donner aux personnes privées de leur liberté la protection la plus élevée contre toute forme de mauvais traitements. Pour cela, la Convention a instauré un mécanisme de contrôle non judiciaire et proactif qui agit sur le terrain. Cette activité de suivi (*monitoring*) est confiée à un organe indépendant, le CPT.



Monitoring  
100 %

Le CPT n'a pas d'équivalent. Jouissant de pouvoirs considérables (accès illimité aux lieux de détention, rencontres en privé avec des personnes privées de leur liberté, accès aux informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de sa mission), ses délégations se rendent, sans restriction, dans tout lieu où se trouvent des personnes privées de leur liberté dans les États parties à la Convention. Le CPT fait tout pour s'acquitter de sa mission sur l'ensemble du territoire européen. En vertu du mandat qui lui a été conféré par la Convention qui l'a établi, le CPT mène des activités à caractère permanent, qui s'inscrivent dans le long terme.

① [www.cpt.coe.int](http://www.cpt.coe.int)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Le traitement d'un plus grand nombre de personnes privées de liberté est examiné grâce à une présence intensifiée du CPT sur le terrain.</p>	<p>2012 : organisation d'au moins 18 visites périodiques et ad hoc (y compris au moins 2 visites à "réaction rapide"), pour un total d'environ 170 jours de visites (2009 : 18 visites ; 2010 : 19 visites).</p> <p>2013 : organisation d'au moins 19 visites périodiques et ad hoc (y compris au moins 2 visites à "réaction rapide"), pour un total d'environ 180 jours de visites.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> La mise en œuvre des recommandations du CPT est améliorée par le biais d'un dialogue proactif et permanent avec les gouvernements.</p>	<p>2012 : organisation d'au moins 3 "entretiens à haut niveau" avec des autorités nationales confrontées à des difficultés dans la mise en œuvre des recommandations du CPT (2009 : 1 entretien à haut niveau ; 2010 : 2 entretiens à haut niveau).</p> <p>2013 : organisation d'au moins 4 "entretiens à haut niveau" avec des autorités nationales confrontées à des difficultés dans la mise en œuvre des recommandations du CPT.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les "normes du CPT" sur le traitement des personnes privées de liberté sont promues par le biais de contacts avec des décideurs politiques nationaux et internationaux, le personnel travaillant dans les lieux de détention, etc.</p>	<p>2012 : les membres du CPT et de son Secrétariat participent à au moins 55 réunions de contacts (y compris des séminaires/conférences) avec des groupes cibles (2009 : 70 réunions ; 2010 : 70 réunions).</p> <p>2013 : les membres du CPT et de son Secrétariat participent à au moins 60 réunions de contacts (y compris des séminaires/conférences) avec des groupes cibles.</p>

Structures			Secrétariat			
Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)			2012: 22 postes (14A 8B) et 1 fonction (A) 2013: 22 postes (14A 8B) et 1 fonction (A)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	4 930 600	2 733 600	2 197 000			4 930 600
2012	5 042 300	2 817 600	2 224 700			5 042 300
Augmentation/ Diminution	111 700	84 000	27 700			111 700
2013	5 043 500	2 818 100	2 225 400			5 043 500
Augmentation/ Diminution	1 200	500	700			1 200





## DROITS DE L'HOMME

### PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

De nombreux individus sont aujourd'hui encore victimes de violations des droits de l'homme en Europe, notamment à cause de leur race, de la couleur de leur peau, de leur langue, de leur religion, de leur culture, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge ou de leur statut légal. Le Conseil de l'Europe a mis au point et continue à développer des instruments légaux, des mécanismes de suivi et des programmes et campagnes ciblés pour répondre aux problèmes existants et pour identifier et prévoir les risques émergents en ce domaine.

De manière générale, le Commissaire aux droits de l'homme mène un dialogue actif avec les États membres sur les questions les plus urgentes, en s'adaptant rapidement à des situations évolutives. Le Commissaire procède à un suivi et une évaluation des situations des droits de l'homme dans les États membres et promeut les activités de sensibilisation et d'éducation dans un esprit de confiance mutuelle. Les activités du Commissaire incluent également l'action préventive, la résolution précoce des crises émergentes et la reconstruction en situation de post-conflit.

Les questions d'égalité et de diversité sont traitées dans le cadre d'une ligne de programme spécifique incluant de nouvelles approches transversales, afin de parvenir à l'égalité en fait et en droit entre les sexes dans les États membres et de promouvoir la pleine inclusion sociale des personnes handicapées dans tous les domaines de l'action publique. Le programme promeut également la ratification et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) suit de près les manifestations de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie, d'antisémitisme et d'intolérance dans tous les États membres, ainsi que les mesures prises par les États pour combattre ces phénomènes. Elle recommande, sur cette base, certaines améliorations de la législation, des interventions publiques et des stratégies politiques, ainsi que des mesures de sensibilisation, afin de remédier aux insuffisances.

Les Roms<sup>23</sup> et les migrants restent des groupes de population particulièrement marginalisés. Dans le cadre d'une ligne de programme spécifique, le Conseil de l'Europe mène des activités de renforcement des capacités visant à promouvoir leur inclusion sociale et le respect de leurs droits de l'homme.

Les droits des minorités nationales sont protégés par les mécanismes de suivi de deux conventions européennes spécifiques : la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales et minoritaires.

Les droits des enfants, notamment le droit à l'accès à la justice et aux services sociaux et de santé, font l'objet d'une large promotion dans le cadre du programme « Construire une Europe pour et avec les enfants ». D'autre part, le Conseil de l'Europe promeut des instruments juridiques visant à combattre la violence contre les enfants et, en particulier, la traite des êtres humains, la pédopornographie et les abus sexuels à l'égard des enfants.

---

<sup>23</sup> Le terme « Roms » désigne ici les Roms, les Sinti, les Kalé, les Gens du voyage et les groupes apparentés en Europe, et englobe l'ensemble des groupes concernés dans toute leur diversité, y compris les groupes s'identifiant eux-mêmes comme Tsiganes.

<b>Ressources (€) 2012</b>					
<b>PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME</b>		<b>Budget ordinaire</b>	<b>Autres budgets</b>	<b>UE</b>	<b>TOTAL</b>
		<b>12 558 200</b>		<b>1 403 400</b>	<b>13 961 600</b>
	Commissaire aux droits de l'homme	2 899 000			2 899 000
	Egalité et diversité	1 262 300			1 262 300
	Racisme et intolérance – ECRI	1 831 200			1 831 200
	Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms <sup>24</sup> , migrants	2 592 000		99 900	2 691 900
	Minorités – Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires	2 455 000		1 303 500	3 758 500
	Droits des enfants	1 518 700			1 518 700
<b>Ressources (€) 2013</b>					
		<b>12 481 100</b>		<b>1 240 900</b>	<b>13 722 000</b>
	Commissaire aux droits de l'homme	3 009 300			3 009 300
	Egalité et diversité	1 162 300			1 162 300
	Racisme et intolérance – ECRI	1 842 400			1 842 400
	Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms <sup>24</sup> , migrants	2 560 900		41 600	2 602 500
	Minorités – Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires	2 519 300		1 199 300	3 718 600
	Droits des enfants	1 386 900			1 386 900

<sup>24</sup> Le terme « Rom » se réfère aux Roms, Sintis, Kalé, Gens du voyage et autres groupes apparentés en Europe ; il entend couvrir la grande diversité des groupes concernés, notamment des groupes s'identifiant comme des Tziganes.

## PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

### COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME

Le Commissaire aux droits de l'homme (le Commissaire) est une institution indépendante non judiciaire au sein du Conseil de l'Europe ; il est mandaté pour promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme et le respect de ces droits dans les 47 États membres. Le 7 mai 1999, le Comité des Ministres a adopté sa Résolution (99)50 instituant le Bureau du Commissaire et lui accordant son mandat. Le Commissaire dialogue en permanence avec les États membres et d'autres acteurs pour passer en revue le respect des droits de l'homme. Doté d'un large mandat, le Commissaire, qui n'est pas lié par des procédures officielles, exerce ses fonctions avec souplesse, en toute indépendance et impartialité. Cette capacité à s'adapter rapidement à des circonstances évolutives est l'un des principaux atouts de l'institution.

Le Commissaire se rend dans tous les États membres pour superviser et évaluer la situation des droits de l'homme. Ces visites sont ciblées pour traiter des problèmes clés et formuler des recommandations précises. Les rapports spécifiques par pays sont publiés et la mise en œuvre de ces recommandations est suivie dans le cadre d'un dialogue permanent et équilibré avec tous les États membres. Le Commissaire sensibilise le grand public aux défis qui se posent en matière de sauvegarde des droits de l'homme en publiant des documents thématiques sur des problèmes spécifiques. Depuis l'entrée en vigueur du Protocole n° 14 à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), le Commissaire peut intervenir en tant que tierce partie dans les procédures devant la Cour. Le Commissaire contribue également à la résolution précoce des crises émergentes ou aux efforts de reconstruction dans des situations de post-conflit.

① [www.coe.int/commissioner](http://www.coe.int/commissioner)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Un dialogue constructif empreint de confiance mutuelle est entretenu avec les États membres et les autres parties prenantes pour superviser le respect des droits de l'homme, repérer les lacunes éventuelles et proposer des solutions aux problèmes.</p>	<p>2012-2013 : au moins 10 visites ciblées du Commissaire sont organisées chaque année dans des États membres (2009 : 10 visites ; 2010 : 10 visites). Au moins 10 rapports de monitoring par pays sont établis chaque année (2009 : 10 rapports ; 2010 : 10 rapports). Chaque année, un dialogue permanent s'établit avec les États membres, notamment par échange de lettres.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> La sensibilisation et l'éducation aux droits de l'homme sont développées notamment auprès du grand public et de la société civile.</p>	<p>2012-2013 : au moins 3 documents sur des sujets d'intérêt (document thématiques, avis, documents de synthèse) sont élaborés et publiés chaque année (2009 : 2 documents ; 2010 : 2 documents). Niveau de couverture dans un large spectre médiatique (2009 : 383 articles, 2010 : 832 articles).</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> L'efficacité à long terme du système de la CEDH est améliorée grâce à l'action de prévention du Commissaire.</p>	<p>2012-2013 : nombre de sessions de travail avec les structures nationales de protection des droits de l'homme telles que les Médiateurs et institutions nationales de protection des droits de l'homme.</p>

Structures			Secrétariat			
Commissaire aux droits de l'homme			2012: 21 postes (13A 8B) et 3 fonctions (3A) 2013 : 22 postes (14A 8B) et 3 fonctions (3A) Inclus : proposition de redéploiement d'1 poste (A) au Bureau du Commissaire aux droits de l'homme			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	2 859 900	2 497 000	362 900			2 859 900
2012	2 899 000	2 541 200	357 800			2 899 000
Augmentation/ Diminution	39 100	44 200	(5 100)			39 100
2013	3 009 300	2 655 700	353 600			3 009 300
Augmentation/ Diminution	110 300	114 500	(4 200)			110 300

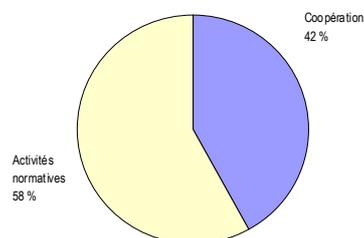
**Ressources extrabudgétaires****Besoins en contributions volontaires**

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2011/Comm HR/VC/2598	L'impact à moyen et long terme du travail du Commissaire dans les 47 États membres est accru.	1 600 000	600 000	600 000	378 050
<b>TOTAL</b>		<b>1 600 000</b>	<b>600 000</b>	<b>600 000</b>	<b>378 050</b>

## PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

### EGALITE ET DIVERSITE

Ce programme vise à promouvoir l'égalité des entre les femmes et les hommes ainsi que l'égalité des chances pour les personnes handicapées. Il s'agit là de deux défis distincts et permanents pour les principes d'égalité et de diversité dans les sociétés européennes. Les inégalités entre les hommes et les femmes, notamment les inégalités *de facto*, perdurent dans toutes les sphères de la vie publique et privée. Des efforts sont nécessaires en termes de visibilité, d'autonomisation et d'égalité de participation, en particulier en ce qui concerne la prise de décisions dans les sphères politique et économique. Les personnes handicapées sont confrontées à des problèmes similaires, quoique dans un contexte différent.



Un nouveau programme transversal sur l'égalité entre les femmes et les hommes vise à établir l'égalité entre les femmes et les hommes *de jure* et *de facto* dans les États membres et à contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration de Madrid du Comité des Ministres (mai 2009) et du Plan d'action de la Conférence ministérielle de Bakou (mai 2010). Une perspective égalité des entre les femmes et les hommes sera intégrée dans toutes les activités normatives du Conseil de l'Europe. Le programme transversal inclut également la promotion de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui a été signée par 13 pays le jour de son ouverture à la signature en mai 2011. Son entrée en vigueur représentera un grand pas en avant pour ce programme.

Le Conseil de l'Europe coopère avec l'Union européenne, des organisations internationales (OSCE et Nations Unies, dont le HCDH) et la société civile (notamment des ONG représentant les personnes handicapées). Il gère aussi avec l'Organisation internationale de la francophonie, un projet pilote de budgétisation prenant en compte le genre.

S'agissant des personnes handicapées, le programme vise à améliorer leurs droits, leur pleine participation et leur qualité de vie par la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées 2006-2015 et des recommandations pertinentes du Comité des Ministres. Ce programme vise à diffuser largement, et à intégrer à tous les secteurs de politique, la nouvelle approche consistant à considérer les personnes handicapées comme des membres à part entière de la société, ainsi qu'à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en les autonomisant afin qu'elles prennent en main leur vie et à créer des sociétés ouvertes à tous.

① [www.coe.int/equality](http://www.coe.int/equality)  
[www.coe.int/t/dg3](http://www.coe.int/t/dg3)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b>                      Les États membres sont soutenus dans leur action pour faire des normes et objectifs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes une réalité dans leur pays, y compris par la prise en compte transversale des questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et la promotion de la coopération interministérielle et interinstitutionnelle.</p>	<p>2012-2013 : missions de conseil et d'assistance réalisées dans au moins 2 (2012) et 5 (2013) États membres. Un site Internet interactif est développé et des matériels sont élaborés pour promouvoir les normes ayant trait aux bonnes pratiques et visant à établir une égalité entre les femmes et les hommes <i>de facto</i>.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b>                      Des conseils sont donnés aux décideurs politiques et praticiens pour les aider à promouvoir l'accès des femmes à la justice.</p>	<p>2012-2013 : un projet d'instrument juridique sur l'accès des femmes à la justice est élaboré (2012) et adopté (2013).</p>

<p><b>Résultat attendu 3</b> La Convention du CdE sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique est promue et la législation des États parties à la Convention est conforme à la Convention.</p>	<p>2012 : au moins 2 activités promotionnelles régionales (une conférence et un séminaire) sont organisées. Le CdE devient <i>donor programme partner</i>, conseillant les donateurs et les bénéficiaires sur au moins 1 projet pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, notamment la violence domestique. Au moins 5 ratifications supplémentaires sont obtenues.</p> <p>2013 : la législation nationale d'au moins 3 pays est évaluée et des recommandations écrites sont formulées pour des modifications permettant de la mettre en conformité avec la Convention. Une proposition de projet pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, notamment la violence domestique, est élaborée et des ressources extrabudgétaires sont négociées. Au moins 10 ratifications supplémentaires.</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b> Les États membres reçoivent une aide pour la mise en œuvre du deuxième quinquennat du Plan d'action pour les personnes handicapées 2006-2015 et toutes les recommandations pertinentes du CM font l'objet d'une promotion.</p>	<p>2012-2013 : des activités de formation et/ou de sensibilisation sont organisées chaque année dans au moins 2 États membres concernant 5 lignes d'action clés identifiées par la conférence et le rapport d'étape de mi-2010 (éducation ; emploi, orientation professionnelle et formation ; environnement bâti ; transports ; vie en communauté). Un rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan concernant 5 lignes d'action clés est préparé (2013).</p>
<p><b>Résultat attendu 5</b> Une expertise et des principes directeurs sont fournis aux États membres dans le but de protéger et promouvoir les droits de l'homme des groupes particulièrement vulnérables que constituent les enfants et jeunes handicapés et toutes les recommandations pertinentes du CM font l'objet d'une promotion.</p>	<p>2012-2013 : un projet de rapport et un projet de recommandation du CM sont préparés et font l'objet d'une promotion dans le but de protéger et promouvoir les droits de l'homme des enfants et jeunes handicapés. Des activités de coopération visant à promouvoir la recommandation du CM relative aux droits des femmes et jeunes filles handicapées sont mises en œuvre dans au moins 2 États membres chaque année.</p>
<p><b>Résultat attendu 6</b> Une expertise et des principes directeurs sont fournis aux États membres dans le but d'accroître la participation des personnes handicapées à la vie culturelle, aux loisirs, au tourisme et au sport.</p>	<p>2012-2013 : un projet de rapport et un projet de recommandation du CM sont préparés dans le but d'accroître la participation des personnes handicapées à la vie culturelle, aux loisirs, au tourisme et au sport.</p>

Structures			Secrétariat			
Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes <i>Plan d'action pour les personnes handicapées</i>			2012: 6,5 postes (3,5A 3B) Inclus : proposition de supprimer 2 postes (1A 1B)  2013: 6,5 postes (3,5A 3B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	2 250 100	1 369 300	880 800			2 250 100
2012	1 262 300	759 200	503 100			1 262 300
Augmentation/ Diminution	(987 800)	(610 100)	(377 700)			(987 900)
2013	1 162 300	687 700	474 600			1 162 300
Augmentation/ Diminution	(100 000)	(71 500)	(28 500)			(100 000)

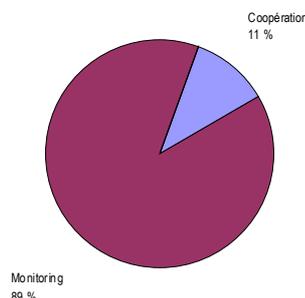
**Ressources extrabudgétaires****Besoins en contributions volontaires**

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2011/DGHL/ VC/2656	Promouvoir la Convention du CdE sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Bénéficiaires : tous les États membres	328 070	227 600		100 470
2010/DGHL/ VC/2333	Elaboration d'un module de formation "prise en compte des questions de genre dans la budgétisation" et organisation de sessions de formation pour les fonctionnaires. Bénéficiaires: multilatéral.	330 000	110 000	30 000	140 000
2011/DG3/ VC/2660	Aider les États membres (Géorgie, Moldova et Bosnie-Herzégovine) à évaluer la politique et la législation nationales en matière de handicap par rapport au modèle du Plan d'action du CdE pour le handicap. Identifier les domaines et actions spécifiques où il convient de progresser ainsi qu'élaborer des stratégies et/ou plans d'action nationaux cohérent, fixer des priorités et des calendriers, et impliquer les parties prenantes concernées.	75 000	25 000	25 000	
<b>TOTAL</b>		<b>733 070</b>	<b>362 600</b>	<b>55 000</b>	<b>240 470</b>

## PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

### RACISME ET INTOLERANCE – ECRI

Ce programme vise à lutter contre le racisme et l'intolérance grâce aux travaux de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), l'organe de suivi du Conseil de l'Europe en matière de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie, d'antisémitisme et d'intolérance. Tous les cinq ans, l'ECRI se livre à un examen approfondi de la situation de chaque État membre dans ces domaines. Par le biais de ses rapports par pays et de ses recommandations de politique générale, elle conseille les autorités nationales sur la façon d'améliorer les politiques concernées. Elle dialogue avec la société civile sur les moyens de lutter contre ces phénomènes, évalue les bonnes pratiques et soutient les organes nationaux spécialisés. Elle fait également des propositions pour une action internationale dans ce domaine.



Le mandat confié à l'ECRI fait partie des missions principales du Conseil de l'Europe. Aujourd'hui, en Europe, nombreux encore sont ceux qui sont en butte à des discriminations du fait de leurs « race », couleur, langue, religion, nationalité ou origine nationale ou ethnique, qu'il s'agisse d'étrangers (notamment les réfugiés et les demandeurs d'asile), de personnes issues de l'immigration, des Roms<sup>25</sup> et d'autres minorités historiques ou encore de minorités religieuses. Pour une véritable protection, il faut des mécanismes (nationaux et internationaux) pouvant être saisis pour des réclamations et des stratégies plus larges couvrant la sensibilisation et les données ethniques, ainsi que des actions ciblant les éducateurs, le discours politique et les médias. Les normes de l'ECRI vont au-delà de celles élaborées par d'autres organisations régionales et influent sur l'issue des différends internationaux dans le domaine.

① [www.coe.int/ecri](http://www.coe.int/ecri)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Le monitoring pays par pays du racisme et de la discrimination raciale est effectué par l'ECRI.</p>	<p>2012-2013 : la situation dans 10 États membres (2012) et 9 États membres (2013) est examinée (2009 : 9 États membres ; 2010 : 9 États membres). Des rapports de monitoring pour 9 États membres en 2012 et 7 États membres en 2013 sont finalisés et adoptés (2009 : 10 rapports adoptés ; 2010 : 8 rapports adoptés).</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Des recommandations de politique générale fournissant des lignes directrices en matière de lutte contre le racisme sont adressées aux États membres.</p>	<p>2012 : 1 recommandation de politique générale de l'ECRI sur l'emploi et sur l'anti-tsiganisme est adoptée. 2013 : lancement des travaux sur une nouvelle recommandation de politique générale</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> La sensibilisation est renforcée par l'intensification de la communication des travaux de l'ECRI et l'amélioration des relations avec la société civile et les organes spécialisés.</p>	<p>2012-2013 : des tables rondes nationales sont organisées dans 3 pays chaque année après la publication des rapports de monitoring spécifiques par pays. Au moins 300 articles sur les travaux de l'ECRI sont publiés dans la presse chaque année. Au moins 2/3 des États membres participent au séminaire des organes nationaux spécialisés qui est organisé chaque année.</p>

<sup>25</sup> Le terme « Rom » se réfère aux Roms, Sintis, Kalé, Gens du voyage et autres groupes apparentés en Europe ; il entend couvrir la grande diversité des groupes concernés, notamment des groupes s'identifiant comme des Tziganes.

Structures			Secrétariat			
Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)			2012: 9,5 postes (6,5A 3B) 2013: 9,5 postes (6,5A 3B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 620 200	1 020 500	599 700			1 620 200
2012	1 831 200	1 189 100	642 100			1 831 200
Augmentation/ Diminution	211 000	168 600	42 400			211 000
2013	1 842 400	1 200 500	641 900			1 842 400
Augmentation/ Diminution	11 200	11 400	(200)			11 200

**Ressources extrabudgétaires****Besoins en contributions volontaires**

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2011/DGHL/ VC/2539	A la suite de la publication de rapports de monitoring spécifiques par pays, organisation de Tables rondes nationales dans 3 pays pour accroître la communication sur les travaux de l'ECRI et améliorer les relations avec la société civile et les institutions nationales.	200 000	100 000	100 000	100 000
<b>TOTAL</b>		<b>200 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>

## PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

### PROMOUVOIR L'INTEGRATION SOCIALE ET LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME : ROMS<sup>26</sup>, MIGRANTS

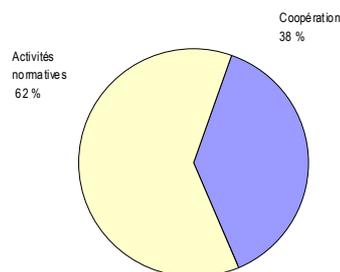
Les Roms<sup>26</sup> et migrants continuent d'être marginalisés d'un point de vue social et économique dans la société européenne et sujets à des traitements discriminatoires et d'autres violations des droits de l'homme. Cette ligne de programme vise à promouvoir leur inclusion sociale et le respect de leurs droits de l'homme.

En ce qui concerne les Roms<sup>26</sup>, l'action renforcée du Conseil de l'Europe dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Strasbourg adoptée à la Réunion de haut niveau sur les Roms<sup>26</sup> (20 octobre 2010) sera poursuivie.

Les principes directeurs et priorités définis dans la Déclaration de Strasbourg couvrent la non-discrimination, la citoyenneté, les droits des femmes et des enfants ; l'inclusion sociale, y compris en matière d'éducation, de logement et de santé ; l'autonomisation et un meilleur accès à la justice. La Déclaration de Strasbourg reconnaît que le Conseil de l'Europe doit contribuer à la mise en œuvre des priorités en appuyant les efforts déployés au niveau national, régional et local. Dans ce contexte, le programme se concentre surtout sur le renforcement des capacités des États membres et au niveau européen, sur le renforcement du partenariat avec les organisations non gouvernementales (ONG) pertinentes et sur des actions de sensibilisation.

En ce qui concerne les migrants, le programme donne un nouvel élan à l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine des migrations, de l'intégration et de l'asile.

En 2012-2013, le Conseil de l'Europe se concentrera sur les domaines dans lesquels il peut apporter une contribution utile basée sur ses valeurs fondamentales, ses normes existantes et son expertise reconnue. Ces domaines sont : (1) l'intégration des migrants, y compris la lutte contre la xénophobie, l'intolérance et la discrimination, ainsi que la promotion de la participation des migrants à la vie des sociétés d'accueil et de leur interaction avec ces sociétés ; (2) la prise en compte des droits de l'homme dans les procédures d'asile et de retour ; et (3) l'intégration des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Ces activités seront réorientées en mettant l'accent non plus sur l'élaboration de nouvelles normes mais sur la promotion d'un usage plus efficace et responsable des normes existantes et un suivi approprié des résultats de contrôle. Il se concentrera donc sur des activités de coopération ciblées étroitement liées aux conclusions des monitorings et s'emploiera à développer des synergies internes et externes. La coopération avec l'Union européenne et ses institutions (Commission européenne, ADF, EASO et FRONTEX) sera considérée comme une priorité.



- ① [www.coe.int/roma](http://www.coe.int/roma)  
[www.coe.int/portal/web/coe-portal/what-we-do/society/migration](http://www.coe.int/portal/web/coe-portal/what-we-do/society/migration)  
[http://www.coe.int/t/dg3/migration/default\\_FR.asp](http://www.coe.int/t/dg3/migration/default_FR.asp)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b>                      La capacité à promouvoir l'inclusion sociale des Roms<sup>26</sup> et le respect de leurs droits est renforcée dans plusieurs États membres, notamment par la formation d'un nombre significatif d'acteurs clés intervenant dans les processus d'inclusion des Roms<sup>26</sup>.</p>	<p>2012-2013 : quelque 400 personnes bénéficient de mesures de formation/sensibilisation chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 250 médiateurs roms dans des domaines tels que l'éducation, la santé et l'emploi ;</li> <li>- 40 avocats assurant la défense des droits des Roms<sup>26</sup> ;</li> <li>- au moins 100 personnes représentant des autorités locales ou régionales.</li> </ul>

<sup>26</sup> Le terme « Rom » se réfère aux Roms, Sintis, Kalé, Gens du voyage et autres groupes apparentés en Europe ; il entend couvrir la grande diversité des groupes concernés, notamment des groupes s'identifiant comme des Tziganes.

<p><b>Résultat attendu 2</b> Des orientations et un appui sont fournis pour les politiques et pratiques des États membres qui promeuvent efficacement l'inclusion sociale et le respect des droits des Roms<sup>27</sup>.</p>	<p>2012-2013 : chaque année, les politiques nationales d'au moins 6 États membres sont examinées par le Comité ad hoc d'experts sur les questions roms (CAHROM). Un système d'information (base de données) en ligne sur les politiques et pratiques des États membres est pleinement opérationnel et régulièrement actualisé. Des activités consultatives bilatérales sont mises en œuvre pour au moins 3 États membres, à leur demande, chaque année.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les États membres reçoivent un appui pour sensibiliser davantage l'opinion à la culture et aux traditions roms ainsi qu'à la nécessité de lutter contre les préjugés, les stéréotypes et l'antitsiganisme.</p>	<p>2012-2013 : la campagne Dosta! est lancée dans 2 États membres supplémentaires chaque année (2009 : 11 États membres ; 2010 : 13 États membres).</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b> Les droits des Roms<sup>27</sup> et des Gens du voyage font l'objet d'une promotion en Europe, notamment grâce au partenariat avec le Forum européen pour les Roms<sup>27</sup> et Gens du voyage (FERV).</p>	<p>2012-2013 : tous les États membres comptant des Roms<sup>27</sup> et Gens du voyage dans leur population participent au FERV. Le Conseil de l'Europe a bénéficié de la contribution du Forum européen pour les Roms<sup>27</sup> et Gens du voyage (FERV) pour intégrer les considérations relatives à la situation des Roms<sup>27</sup> en Europe dans son processus de prise de décisions.</p>
<p><b>Résultat attendu 5</b> Les États membres reçoivent un appui pour élaborer des politiques compatibles avec les droits de l'homme en matière d'intégration effective des migrants, d'arrivée et d'expulsion d'étrangers (y compris de demandeurs d'asile) et de lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination à l'encontre des migrants (y compris les réfugiés).</p>	<p>2012-2013 : à leur demande, les États membres reçoivent une aide (conseils, partage de bonnes pratiques et formation) pour mettre en œuvre et, le cas échéant, réviser la législation et les pratiques sur la base des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, des résultats des procédures de contrôle du CdE et des bonnes pratiques identifiées. En 2012, les États membres susceptibles d'être confrontés à un afflux d'immigrants clandestins et de demandeurs d'asile reçoivent une assistance sur demande pour renforcer les capacités de leurs services de migration et d'asile (en coopération avec l'UE et le HCR). La coopération avec les organisations internationales spécialisées dans le domaine des migrations (UE, HCR, OIM, OSCE et OIT) est établie en 2012 et renforcée en 2013 à travers des partenariats opérationnels (y compris par la participation à des projets conjoints dans les États membres). Des lignes directrices sur l'apprentissage des langues pour les migrants et les personnes issues de l'immigration (y compris l'adaptation du Cadre européen commun de référence pour les langues, à des fins d'intégration) sont élaborées en 2012, finalisées et présentées au CM en 2013. En 2013, la faisabilité des recommandations concernant la détention de migrants clandestins et de demandeurs d'asile et les aspects pénaux de la migration clandestine est examinée par le Comité des Ministres, et des travaux sur ces instruments sont lancés en conséquence.</p>

<sup>27</sup> Le terme « Rom » se réfère aux Roms, Sintis, Kalé, Gens du voyage et autres groupes apparentés en Europe ; il entend couvrir la grande diversité des groupes concernés, notamment des groupes s'identifiant comme des Tziganes.

Structures			Secrétariat			
Comité d'experts ad hoc sur les questions roms <sup>28</sup> (CAHROM)			2012: 8 postes (4A 4B) et 2 fonctions (A)			
			2013: 8 postes (4A 4B) et 2 fonctions (A)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 790 200	894 200	896 000			1 790 200
2012	2 592 000	1 412 600	1 179 400			2 592 000
Augmentation/ Diminution	801 800	518 400	283 400			901 800
2013	2 560 900	1 430 500	1 130 400			2 560 900
Augmentation/ Diminution	(31 100)	17 900	(49 000)			(31 100)

**Ressources extrabudgétaires****Programmes conjoints**

	Begin	End	Total	% EU	EU 2012	EU 2013
Réseau universitaire européen d'études romani 2011-2013	01/06/2011	31/05/2013	335 000	59,70	99 900	41 600
<b>TOTAL</b>			<b>335 000</b>		<b>99 900</b>	<b>41 600</b>

**Besoins en contributions volontaires**

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2012/DG3/VC/2678	Renforcer la mise en œuvre de la Déclaration de Strasbourg sur les Roms <sup>28</sup> . Bénéficiaires: tous les États membres, Kosovo <sup>29</sup> .	1 000 000	500 000	500 000	
<b>TOTAL</b>		<b>1 000 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	

<sup>28</sup> Le terme « Roms » désigne ici les Roms, les Sinti, les Kalé, les Gens du voyage et les groupes apparentés en Europe, et englobe l'ensemble des groupes concernés dans toute leur diversité, y compris les groupes s'identifiant eux-mêmes comme Tsiganes.

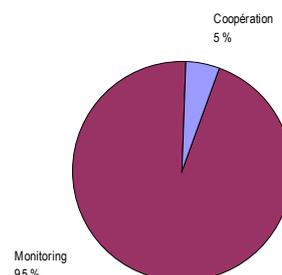
<sup>29</sup> Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

## PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

### MINORITES – MINORITES NATIONALES, LANGUES REGIONALES OU MINORITAIRES

Ce programme vise à protéger les minorités nationales et ethniques en Europe, sur la base de deux conventions du Conseil de l'Europe : la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM) et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (ECRML).

Il s'agit des deux seuls instruments juridiquement contraignants concernant les minorités et leurs langues dans le monde, qui sont ouverts aux États non membres du Conseil de l'Europe. Chacun de ces instruments offre un mécanisme de suivi mis en œuvre par un comité indépendant d'experts, le Comité consultatif de la FCNM et le Comité d'experts de l'ECRML, qui adoptent des avis, recommandations et rapports d'évaluation et proposent des recommandations dans ce domaine pour adoption par le Comité des Ministres.



- ① [www.coe.int/minorities](http://www.coe.int/minorities)  
[www.coe.int/t/dg4/education/minlang](http://www.coe.int/t/dg4/education/minlang)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b>                      La mise en œuvre de la FCNM par les 39 parties fait l'objet d'une supervision.</p>	2012-2013 : au moins 7 avis concernant 7 États parties sont adoptés par l'ACFC et 7 visites de pays sont réalisées avant la fin de chaque année (2009 et 2010 : 9 avis).
<p><b>Résultat attendu 2</b>                      La mise en œuvre de l'ECRML par les 25 parties fait l'objet d'une surveillance et est étendue à d'autres États membres.</p>	2012-2013 : le Comité d'experts adopte au moins 7 rapports d'évaluation et présente les projets de recommandations correspondants au CM pour adoption chaque année (2009 : 8 rapports d'évaluation ; 2010 : 5 rapports d'évaluation).
<p><b>Résultat attendu 3</b>                      Les politiques et bonnes pratiques relatives aux questions transversales ayant trait aux minorités nationales, y compris les langues régionales ou minoritaires, sont examinées par la FCNM et l'ECRML.</p>	2012-2013 : un rapport conjoint de la réunion du Bureau des deux Conventions est rédigé. Un dépliant conjoint présentant les deux Conventions est préparé (2012) et publié (2013). Les deux mécanismes participent aux activités de suivi du monitoring (environ 2 par an). Le discours du SG sur les deux Conventions à l'APCE est rédigé conjointement par les deux mécanismes (2013).

Structures			Secrétariat			
Comité consultatif de la CCMN (ACFC) Comité d'experts de la CELRM			2012: 12,5 postes (7,5A 5B) 2013: 12,5 postes (7,5A 5B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	2 728 000	1 740 800	987 200		2 332 000	5 060 000
2012	2 455 000	1 607 200	847 800		1 303 500	3 758 500
Augmentation/ Diminution	(273 000)	(133 600)	(139 400)		(1 028 500)	(1 301 500)
2013	2 519 300	1 621 800	897 500		1 199 300	3 718 600
Augmentation/ Diminution	64 300	14 600	49 700		(104 200)	(39 900)

**Ressources extrabudgétaires****Programmes conjoints**

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Promouvoir les droits de l'homme et protéger les minorités en Europe du Sud-est	01/09/2011	31/08/2014	3 600 000	100,00	1 199 300	1 199 300
Minorités en Russie : développer les langues, la culture, les médias et la société civile	17/02/2009	16/02/2012	2 750 000	90,91	104 200	
<b>TOTAL</b>			<b>6 350 000</b>		<b>1 303 500</b>	<b>1 199 300</b>

**Besoins en contributions volontaires**

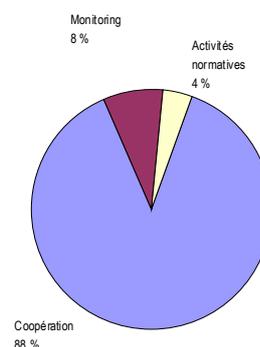
Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2012/DG4/ VC/2665	Le programme vise à faciliter la ratification de la CELRM par la Moldova et, de ce fait, à protéger et promouvoir les langues régionales ou minoritaires traditionnellement parlées dans le pays.	45 000	45 000		
<b>TOTAL</b>		<b>45 000</b>	<b>45 000</b>		

## PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

### DROITS DES ENFANTS

Le renforcement du respect des droits des enfants et la promotion de ces droits sont prioritaires pour le Conseil de l'Europe. Le programme transversal « Construire une Europe pour et avec les enfants » fournira des orientations, des conseils et une assistance technique aux États membres aux fins de la mise en œuvre des normes en vigueur, en mettant l'accent sur la conception de stratégies globales relatives aux droits des enfants et sur la promotion d'outils pour relever les défis existants et futurs dans ce domaine grâce à la Plateforme des droits des enfants.

Le Programme continuera à mobiliser et à coordonner la contribution de tous les organes et institutions du Conseil de l'Europe, en intégrant les droits des enfants à l'ensemble des domaines de politique et activités du Conseil de l'Europe, notamment le travail des organes de monitoring. Il renforcera sa capacité à fournir une assistance sur la base d'une évaluation des besoins en étroite coopération avec les États membres. Il promouvra une justice, un système de soins de santé et un système de protection sociale adaptés aux enfants. Les États membres recevront des conseils en matière de mise en œuvre de stratégies intégrées contre la violence et pour l'éradication de la violence sexuelle, des châtiments corporels, de la violence domestique, de la violence à l'école et de la violence dans le cyberspace. Le Programme contribuera, par des normes supplémentaires et la conception de mécanismes de participation concrète au niveau local, national et international, à l'autonomisation des enfants afin qu'ils jouent un rôle actif dans la société. Il accordera une attention particulière à la protection des droits des enfants vulnérables, tels que les enfants placés dans des structures alternatives d'accueil, les enfants en détention, les enfants migrants, demandeurs d'asile, réfugiés ou déplacés à l'intérieur de leur pays et les enfants handicapés. Des outils et matériels destinés aux enfants et aux professionnels seront conçus, feront l'objet d'une promotion et seront rendus largement accessibles dans plusieurs langues grâce à la mise en place de partenariats. La campagne *UN sur CINQ* visant à mettre un terme à la violence sexuelle constituera la principale activité de sensibilisation.



Pour atteindre ses buts, le Programme se coordonnera avec d'autres organisations et structures internationales (telles que le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, l'Unicef et l'UE) et consolidera les partenariats avec la société civile.

- ① [www.coe.int/children](http://www.coe.int/children)
- [www.coe.int/childjustice](http://www.coe.int/childjustice)
- [www.coe.int/childprotection](http://www.coe.int/childprotection)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les normes du CdE, y compris celles concernant une justice, un système de santé et de protection sociale adaptés aux enfants, sont mises en œuvre dans les États membres, en se préoccupant particulièrement des enfants vulnérables.</p>	<p>2012 : la stratégie du CdE relative aux droits des enfants est adoptée par le CM et la première phase de sa mise en œuvre est menée à terme. Un mécanisme de contrôle intègre les droits des enfants à ses travaux. Un groupe consultatif sur les droits des enfants est établi et élabore un pack sur mesure de mise en œuvre des droits des enfants et un document de réflexion abordant le défi des nouveaux droits des enfants.</p> <p>Les normes font l'objet d'une promotion grâce à des partenariats ciblés avec les États membres et les réseaux professionnels dans au moins 5 États membres. La coopération avec les ONG est renforcée par l'établissement d'un panel consultatif d'ONG. La communication sur la stratégie est renforcée en ligne et grâce à des moyens multimédias. 1 activité de coopération bilatérale est mise en œuvre.</p>

	<p>2013 : la deuxième phase de mise en œuvre de la stratégie du CdE relative aux droits des enfants est achevée. 2 mécanismes de monitoring supplémentaires intègrent les droits des enfants à leurs travaux. 2 documents de réflexion sont préparés pour aborder les questions ayant trait aux nouveaux droits des enfants, 3 packs sur mesure de mise en œuvre des droits des enfants sont élaborés pour promouvoir les droits des enfants dans les États membres, les normes relatives aux droits des enfants font l'objet d'une promotion par des activités de sensibilisation dans au moins 5 États membres. Au moins 1 activité de promotion à l'échelle régionale (conférence et séminaire) est organisée afin de contribuer à faire des droits des enfants un thème majeur dans le pays bénéficiaire. 1 activité de coopération bilatérale est mise en œuvre.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Les États membres reçoivent une aide pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies intégrées visant à protéger les enfants contre la violence, en mettant à profit toutes les normes pertinentes du CdE notamment en matière de lutte contre la violence sexuelle et promouvoir la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote).</p>	<p>2012 : au moins 1 activité de promotion à l'échelle régionale (conférence et séminaire) est organisée sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence. La campagne UN sur CINQ contre la violence sexuelle est lancée dans au moins 4 États membres, et 5 États membres ratifient la Convention de Lanzarote. Un examen législatif est effectué dans au moins 2 pays. La législation, modifiée conformément à cet examen, applique la Convention de Lanzarote. Le mécanisme de monitoring de la Convention est mis en œuvre. Un outil de prévention est conçu pour les adolescents. Des bonnes pratiques en matière d'éthique dans les entretiens avec les enfants victimes de violence sexuelle sont répertoriées et mises à la disposition des États membres. L'élaboration de lignes directrices relatives à l'établissement de rapports éthiques sur la violence perpétrée par des professionnels en contact avec les enfants et au traitement éthique de l'information sur la violence sexuelle par les médias est lancée. Un outil traitant la violence à l'école et/ou en détention est préparé. Au moins 2 États membres adoptent et mettent en œuvre des stratégies globales sur la violence contre les enfants.</p> <p>2013 : la campagne UN sur CINQ contre la violence sexuelle est lancée dans au moins 5 États membres, et 7 États membres ratifient la Convention de Lanzarote. Des bonnes pratiques en matière d'éthique dans les entretiens avec les enfants victimes de violence sexuelle font l'objet d'une promotion dans les États membres et sont traduites dans au moins 3 langues non officielles. Des lignes directrices relatives au signalement des violences perpétrées par des professionnels en contact avec les enfants et au traitement éthique par les médias de l'information sur la violence sexuelle sont adoptées par le CM. L'outil traitant la violence à l'école et/ou en détention fait l'objet d'une promotion dans au moins 5 États membres. Au moins 2 États membres adoptent et mettent en œuvre des stratégies intégrées sur la violence contre les enfants.</p>

<p><b>Résultat attendu 3</b> La recommandation relative à la participation des enfants et des jeunes est adoptée et mise en œuvre dans les États membres.</p>	<p>2012 : au moins 1 mécanisme de monitoring du CdE fait participer activement les enfants à son cycle de monitoring. Un réseau de participation de jeunes à la campagne <i>UN sur CINQ</i> est mis en place. Un outil est fourni aux États membres pour évaluer avec efficacité dans quelle mesure le droit à la participation des enfants est mis en œuvre conformément aux normes respectives de l'ONU et du CdE.</p> <p>2013 : les travaux de monitoring ou normatifs du CdE incluent au moins 2 activités prévoyant la participation d'enfants. Le réseau d'enfants et de jeunes participe à la campagne <i>UN sur CINQ</i> dans au moins 5 États membres. Sur la base de l'auto-évaluation de la mise en œuvre du droit des enfants à la participation, des conseils concrets sont fournis à 3 États membres en vue de l'amélioration de leurs politiques dans ce domaine.</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b> La capacité des États membres bénéficiaires est renforcée en matière de protection et de promotion du droit des enfants, notamment de mise en œuvre de la Convention de Lanzarote.</p>	<p>2012 : un projet ciblé est conçu, et met l'accent sur les articles 34 et 35 de la Convention de Lanzarote relatifs à l'entretien médico-légal et aux réponses pluridisciplinaires adaptées aux enfants, pour aider les enfants victimes de violence sexuelle. Un financement extrabudgétaire est assuré et la mise en œuvre du projet est lancée. Au moins 3 séminaires de formation sont organisés pour l'État bénéficiaire.</p> <p>2013 : un projet est conçu, des ressources extrabudgétaires sont assurées et la mise en œuvre du projet est lancée dans le but d'adapter davantage le système de justice aux enfants, conformément aux lignes directrices du CdE sur une justice adaptée aux enfants. La législation nationale du pays bénéficiaire est examinée et des conseils sont prodigués quant aux règlements et politiques requis dans le cadre de la réforme pour mettre en œuvre les lignes directrices et les principales normes relatives aux droits des enfants.</p> <p>Dans au moins 1 projet de promotion des droits des enfants, le CdE devient un <i>donor programme partner</i>.</p>
<p><b>Structures</b></p>	<p><b>Secrétariat</b></p>
<p>Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ) Comité européen de coopération juridique (CDCJ) Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) Comité directeur sur la politique et les pratiques en matière d'éducation (CDPPE) Comité d'experts ad hoc sur les questions roms<sup>30</sup> (CAHROM)</p>	<p>2012: 7,5 postes (3,5A 4B) et 1 fonction (B)  2013: 7,5 postes (3,5A 4B) et 1 fonction (B)</p>

<sup>30</sup> Le terme « Roms » désigne ici les Roms, les Sinti, les Kalé, les Gens du voyage et les groupes apparentés en Europe, et englobe l'ensemble des groupes concernés dans toute leur diversité, y compris les groupes s'identifiant eux-mêmes comme Tsiganes.

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 535 800	1 059 200	476 600			1 535 800
2012	1 518 700	1 022 300	496 400			1 518 700
Augmentation/ Diminution	(17 100)	(36 900)	19 800			(17 100)
2013	1 386 900	937 900	449 000			1 386 900
Augmentation/ Diminution	(131 800)	(84 400)	(47 400)			(131 800)

**Ressources extrabudgétaires****Besoins en contributions volontaires**

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2012/DG3/ VC/2675	Promotion de l'accès des enfants à l'information, de la participation des enfants et des services adaptés aux enfants. Eradiction de formes spécifiques de violence par la promotion des normes du CdE en se focalisant particulièrement sur les groupes vulnérables. Bénéficiaires: tous les États membres.	1 500 000	375 000	375 000	
<b>TOTAL</b>		<b>1 500 000</b>	<b>375 000</b>	<b>375 000</b>	



## DROITS DE L'HOMME

### GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

La promotion des droits sociaux, complémentaires des droits civils et politiques, constitue un volet de la mission de promotion des droits de l'homme, mission fondamentale du Conseil de l'Europe, dans le but de créer des sociétés durables axées sur la sécurité « douce ».

Le Conseil de l'Europe promeut les droits sociaux grâce à l'élaboration et la promotion de normes contraignantes, au monitoring de leur application, à des activités complémentaires dans le domaine normatif et à la coopération ciblée. Pour ce faire, plusieurs institutions et mécanismes de référence ont été établis.

La Charte sociale européenne énonce les droits sociaux liés au logement, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la protection sociale et à la non-discrimination. Le Conseil de l'Europe surveille le respect par les États parties des obligations souscrites dans le cadre de ce traité, par un système de supervision fondé sur des procédures de rapports nationaux et de réclamations.

Le Code européen de sécurité sociale fixe des normes minimales en matière de sécurité sociale et prévoit également un mécanisme de contrôle basé sur des rapports nationaux.

La stratégie d'ensemble consiste à veiller à ce que tous les États membres respectent pleinement les droits sociaux en tant que droits de l'homme à l'échelle nationale. Pour ce faire, des stratégies sont mises en œuvre pour promouvoir l'acceptation du Code par d'autres États membres ainsi que la révision du traité et des actions de sensibilisation.

Le Conseil de l'Europe, par l'application et le développement continu de la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine, œuvre également à la protection des droits fondamentaux dans le contexte des applications de la biologie et de la médecine. Ce programme de normalisation et de renforcement des capacités contribue notablement à protéger les individus contre les risques d'atteinte à leur intégrité et à leur dignité. Sur ces questions éthiques liées aux enjeux de la biomédecine, le Conseil de l'Europe est devenu un point de référence au niveau international.

Le Conseil de l'Europe est également impliqué de façon significative et multidimensionnelle dans le domaine de la santé publique. Son rôle couvre des questions de gouvernance et la qualité des soins de santé, des questions sociales telles que la lutte contre l'abus de drogues et le trafic de stupéfiants ainsi que des questions d'ordre technologique telles que la qualité des médicaments.

Le Conseil de l'Europe maintient son rôle prépondérant par l'élaboration de nouvelles politiques, par exemple concernant les soins de santé adaptés aux enfants et la mise en œuvre de la bonne gouvernance dans les systèmes de santé.

Le *Groupe Pompidou* est un forum qui permet de traiter les problèmes de toxicomanie et de trafic de drogue, principalement par la recherche sur les politiques soutenue par des programmes de renforcement des capacités. Il sert également de passerelle entre les pays de l'Union européenne et les pays européens non membres de l'Union européenne, ainsi qu'avec des pays voisins de la région méditerranéenne.

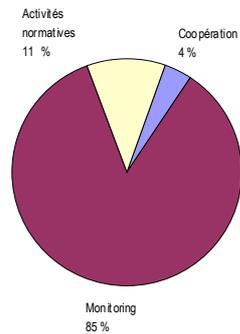
Enfin, la Direction européenne de la qualité du médicament et des soins de santé (DEQM), également connue sous le nom de Pharmacopée, établit et diffuse des normes de qualité pour les médicaments à usage humain et vétérinaire, la transfusion sanguine et la transplantation d'organes. La DEQM définit des normes et politiques et contrôle leur mise en œuvre. Sa contribution à la réduction des risques liés aux médicaments pour la santé est reconnue et suivie à l'échelle mondiale.

<b>Ressources 2012 (€)</b>					
<b>GARANTIR LES DROITS SOCIAUX</b>		<b>Budget ordinaire</b>	<b>Autres budgets</b>	<b>UE</b>	<b>TOTAL</b>
		<b>5 148 800</b>	<b>46 618 000</b>	<b>590 000</b>	<b>52 356 800</b>
	Charte sociale européenne et Code européen de sécurité sociale	3 859 500			3 859 500
	Santé publique et bioéthique – Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)	1 289 300	1 448 000		2 737 300
	Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM, Pharmacopée)		45 170 000	590 000	45 760 000
<b>Ressources 2013 (€)</b>					
		<b>5 201 900</b>	<b>47 683 500</b>	<b>590 000</b>	<b>53 475 400</b>
	Charte sociale européenne et Code européen de sécurité sociale	3 878 100			3 878 100
	Santé publique et bioéthique – Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)	1 323 800	1 448 000		2 771 800
	Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM, Pharmacopée)		46 235 500	590 000	46 825 500

## GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

### CHARTRE SOCIALE EUROPEENNE ET CODE EUROPEEN DE LA SECURITE SOCIALE

La Charte sociale européenne (CSE) consacre les droits de l'homme relatifs au logement, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la protection sociale et à la non-discrimination. Pour veiller au respect de ces droits par les États, la Charte prévoit des mécanismes de monitoring fondés sur une procédure de rapports et une procédure de réclamations collectives. Le Comité européen des droits sociaux (CEDS) a pour mission de juger la conformité du droit et de la pratique de l'État partie concerné. Le suivi de ses conclusions concernant les rapports nationaux et de ses décisions concernant les réclamations collectives est assuré par le Comité des Ministres.



Le Code européen de sécurité sociale définit des normes concrètes pour les neuf branches principales de la sécurité sociale concernant des aspects importants du droit à la sécurité sociale inscrits à l'article 12 de la Charte.

La Charte est complémentaire de la Convention européenne des droits de l'homme. Elle compte actuellement 43 États parties. Grâce à une procédure rapide et efficace, la Charte conduit à des améliorations concrètes du droit et des pratiques des États parties et sert de base pour d'autres mécanismes relatifs aux droits de l'homme au niveau international et national.

Le Code assure la conformité avec des normes de sécurité sociale mesurables dans le cadre d'une procédure de surveillance annuelle fondée sur des rapports nationaux et des résolutions du Comité des Ministres pour chaque partie contractante. Il n'existe actuellement pas d'instrument de normalisation similaire au niveau de l'Union européenne.

- ① [www.coe.int/socialcharter](http://www.coe.int/socialcharter)
- [www.coe.int/socialsecurity](http://www.coe.int/socialsecurity)

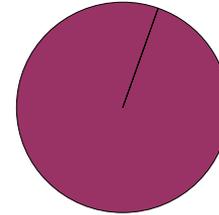
	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
	2011	3 738 000	2 558 900	1 179 100			3 738 000
	2012	3 859 500	2 626 900	1 232 600			3 859 500
	Augmentation/ Diminution	121 500	68 000	53 500			121 500
	2013	3 878 100	2 624 800	1 253 300			3 878 100
	Augmentation/ Diminution	18 600	(2 100)	20 700			18 600

## GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

### ... CHARTE SOCIALE EUROPEENNE ET CODE EUROPEEN DE SECURITE SOCIALE

La Charte sociale européenne (CSE) est un traité du Conseil de l'Europe qui garantit les droits sociaux et économiques des individus, et est le pendant de la Convention européenne des droits de l'homme. Adoptée en 1961, complétée par trois protocoles et révisée en 1996, elle est une pierre angulaire du modèle européen des droits de l'homme et est désormais ratifiée par 43 États membres. Elle garantit un large éventail de droits relatifs au logement, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la protection sociale et à la non-discrimination.

Le système de monitoring de la Charte est fondé sur des rapports nationaux et des réclamations collectives. Les organes ci-après participent à la procédure de monitoring.



Monitoring  
100 %

Le Comité européen des droits sociaux (CEDS), composé de quinze experts indépendants élus par le Comité des Ministres, juge la conformité de la situation des États à la Charte, par l'examen des rapports annuels présentés par tous les États parties et l'adoption de « Conclusions » ainsi que par le traitement des réclamations collectives émanant de syndicats, d'organisations d'employeurs ou d'ONG, pour les États ayant accepté cette procédure, et l'adoption d'une décision sur la recevabilité et d'une décision sur le bien-fondé des réclamations.

Le Comité des Ministres veille à ce que les États corrigent les lacunes identifiées par le CEDS : dans le cadre du système de rapports, il adopte une résolution pour chaque cycle de surveillance et peut formuler des recommandations aux États les invitant à modifier leur législation ou leurs pratiques. Le Comité gouvernemental, composé de représentants des États Parties à la Charte et assisté d'observateurs issus des partenaires sociaux européens, prépare les décisions du Comité des Ministres et, en particulier, choisit, sur la base de considérations sociales ou économiques, les situations qui devraient faire l'objet de recommandations individuelles ; et, dans le contexte de la procédure des réclamations, il adopte une résolution sur chaque affaire et peut adopter une recommandation invitant l'État concerné à modifier sa législation ou sa pratique.

① [www.coe.int/socialcharter](http://www.coe.int/socialcharter)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les rapports nationaux et les réclamations collectives sont traités dans les délais prescrits et dans le respect des exigences de qualité et de cohérence.</p>	<p>2012-2013 : les rapports nationaux présentés par les 43 États parties sont examinés par le CEDS et les conclusions sont adoptées avant la fin de chaque année. Les réclamations collectives sont traitées et les décisions sont adoptées dans les délais prescrits (en moyenne 6 mois pour la recevabilité et 12 mois pour le bien-fondé).</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> La mise en œuvre des conclusions et des décisions du CEDS est assurée à travers un suivi effectif par les États parties.</p>	<p>2012-2013 : des modifications sont apportées au droit et à la pratique des États parties en vue mettre les situations en conformité à la Charte. Le Comité gouvernemental examine les conclusions du CEDS et adopte son rapport avant la fin de chaque année. Des résolutions et recommandations sont adoptées par le CM au titre du suivi des conclusions et des décisions CEDS.</p>

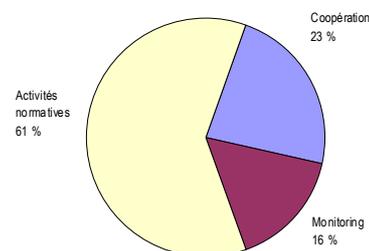
<b>Résultat attendu 3</b> Une application plus étendue de la Charte est observée.		2012-2013 : un dialogue est mené avec des États parties en vue d'obtenir des ratifications supplémentaires, l'acceptation de dispositions supplémentaires (par la procédure relative aux dispositions non acceptées, des contacts de haut niveau, etc.) et l'acceptation de la procédure des réclamations collectives. Le site Internet de la Charte, la base de données HUDOC et le Digest de jurisprudence sont suivis et développés. Les conclusions et les décisions du CEDS sont citées par la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres mécanismes internationaux ainsi que par les tribunaux nationaux et d'autres institutions nationales. Il est fait référence à la Charte dans le travail des organisations de la société civile, dans les publications universitaires et dans les médias en général.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Comité européen des droits sociaux (CEDS) Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale (T-SG)		2012: 17 postes (10A 7B) et 1 fonction (A) 2013: 17 postes (10A 7B) et 1 fonction (A)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	2 959 500	2 112 200	847 300			2 959 500
2012	3 150 800	2 194 300	956 500			3 150 800
Augmentation/ Diminution	191 300	82 100	109 200			191 300
2013	3 141 100	2 186 900	954 200			3 141 100
Augmentation/ Diminution	(9 700)	(7 400)	(2 300)			(9 700)

## GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

### ... CHARTE SOCIALE EUROPEENNE ET CODE EUROPEEN DE SECURITE SOCIALE

Le Code européen de sécurité sociale définit des normes concrètes pour les neuf branches principales de la sécurité sociale concernant des aspects importants du droit à la sécurité sociale consacrés par l'article 12 de la Charte.

Le Code assure la conformité avec des normes de sécurité sociale mesurables dans le cadre d'une procédure de surveillance annuelle fondée sur des rapports nationaux et des résolutions du Comité des Ministres pour chaque Partie contractante. Il n'existe actuellement pas d'instrument de normalisation similaire au niveau de l'Union européenne.



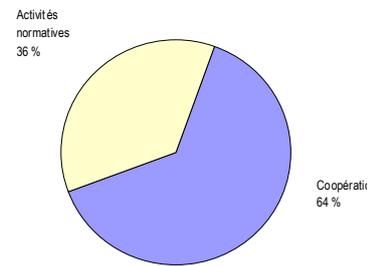
① [www.coe.int/socialsecurity](http://www.coe.int/socialsecurity)

Résultats attendus				Indicateurs de performance		
<b>Résultat attendu 1</b> La mise en œuvre du Code européen de sécurité sociale par les parties contractantes fait l'objet d'une surveillance chaque année et une coopération technique est assurée, ce qui permet une application du Code plus directe et plus efficace.				2012-2013 : chaque année, au moins 21 rapports relatifs à l'application du Code sont examinés par le Comité d'experts compétent de l'OIT. Ses conclusions sont examinées et adoptées par le Comité gouvernemental. Au moins 2 réunions bilatérales avec les autorités nationales sont organisées lorsque les résolutions du CM requièrent une coopération technique.  En 2012, 17 rapports relatifs à des volets non acceptés du Code sont examinés par un groupe d'experts indépendants.		
<b>Résultat attendu 2</b> Une assistance est fournie au titre de l'amélioration des systèmes nationaux de sécurité sociale dans la perspective de la signature ou ratification du Code. Des statistiques sur la protection sociale dans les pays du Système mutuel d'information sur la protection sociale du Conseil de l'Europe (MISSCEO) sont mises à disposition pour promouvoir le Code.				2012-2013 : au moins 3 manifestations visant à améliorer les systèmes de sécurité sociale et à promouvoir la signature ou la ratification du Code sont organisées chaque année dans des États membres et/ou à un niveau multilatéral. Des statistiques comparatives sur la protection sociale sont actualisées lors d'une réunion annuelle et publiées dans la base de données du MISSCEO.		
<b>Structures</b>				<b>Secrétariat</b>		
Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de Sécurité Sociale (T-SG)				2012: 3 postes (2A 1B) 2013: 3 postes (2A 1B)		
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	778 500	446 700	331 800			778 500
2012	708 700	432 600	276 100			708 700
Augmentation/ Diminution	(69 800)	(14 100)	(55 700)			(69 800)
2013	737 000	437 900	299 100			737 000
Augmentation/ Diminution	28 300	5 300	23 000			28 300

## GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

### SANTE PUBLIQUE ET BIOETHIQUE – ABUS ET TRAFIC ILLICITE DE DROGUES (GROUPE POMPIDOU)

Ce programme vise à renforcer l'action de protection de la dignité humaine et des droits individuels dans le domaine biomédical, notamment dans le contexte des nouveaux progrès de la science. Les avancées scientifiques et technologiques de la biomédecine sont source de progrès pour la santé humaine, mais les risques d'utilisation abusive de ces avancées soulèvent des questions bioéthiques importantes. Une des principales préoccupations du programme est de protéger les individus contre ces risques et les menaces qu'ils font peser sur les droits fondamentaux. Par ailleurs, il propose des politiques et des outils assurant un accès équitable à une santé de qualité et une participation pleine et responsable des citoyens aux décisions ayant trait à la santé.



Le Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou) a pour mission de contribuer à l'élaboration de politiques de drogue multidisciplinaires, innovatrices, efficaces et basées sur des connaissances validées dans ses pays membres (voir cadre logique séparé).

- ① [www.coe.int/bioethics](http://www.coe.int/bioethics)
- [www.coe.int/t/dg3/health](http://www.coe.int/t/dg3/health)
- [www.coe.int/pompidou](http://www.coe.int/pompidou)

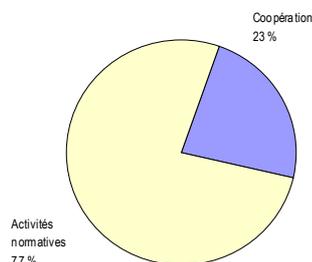
	<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
	2011	1 576 500	1 070 100	506 400	1 637 400		3 213 900
	2012	1 289 300	893 600	395 700	1 448 000		2 737 300
	Augmentation/ Diminution	(287 200)	(176 500)	(110 700)	(189 400)		(476 600)
	2013	1 323 800	895 000	428 800	1 448 000		2 771 800
	Augmentation/ Diminution	34 500	1 400	33 100			34 500

## GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

### ... SANTE PUBLIQUE ET BIOETHIQUE – ABUS ET TRAFIC ILLICITE DE DROGUES (GROUPE POMPIDOU)

Ce programme vise à renforcer l'action de protection de la dignité humaine et des droits individuels dans le domaine de la biomédecine, notamment dans le contexte des nouvelles avancées scientifiques et technologiques. Il consolidera la valeur de référence des instruments juridiques du Conseil de l'Europe pour les législations et pratiques nationales, ainsi qu'au niveau international.

D'autre part, il aidera les États membres à organiser l'information et la consultation des citoyens sur les questions de santé en établissant un modèle de consultation des citoyens.



① [www.coe.int/bioethics](http://www.coe.int/bioethics)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les principes énoncés par la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine sont développés en ce qui concerne l'utilisation de données génétiques prédictives à des fins d'assurance.</p>	<p>2012-2013 : un projet d'instrument juridique sur la prédictivité, les tests génétiques et l'assurance est élaboré (2012) et finalisé (2013).</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Les droits des patients énoncés par la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine sont développés en ce qui concerne la protection des patients particulièrement vulnérables.</p>	<p>2012 : un rapport sur le processus décisionnel en matière de traitement médical dans les situations de fin de vie, établissant une base pour des lignes directrices sur cette question, est achevé.</p> <p>2013 : un projet de protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine concernant la protection des personnes atteintes de troubles mentaux dans le contexte d'un traitement ou placement non volontaire est mis au point.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> La mise en œuvre de la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine et d'autres instruments juridiques pertinents concernant la recherche biomédicale est facilitée et leur visibilité est renforcée.</p>	<p>2012 : un symposium sur les biobanques est organisé, en coopération avec la Commission de l'UE, en vue d'établir une base pour le réexamen de la Recommandation sur la recherche utilisant du matériel biologique d'origine humaine.</p> <p>Sous réserve d'une décision du CM en 2011, une contribution est apportée à l'élaboration d'un instrument pénal contre le trafic d'organes et, le cas échéant, le trafic de tissus et de cellules.</p> <p>2013 : le réexamen de la Recommandation sur la recherche utilisant du matériel biologique d'origine humaine est mené à terme.</p>

<b>Résultat attendu 4</b> Un modèle de plateforme de consultation citoyenne sur le droit à la protection de la santé est élaboré.		<p>2012 : une enquête sur les bonnes pratiques de la consultation citoyenne, en coopération avec le réseau européen d'informations sur la santé (European Health Literacy Network), est réalisée avec la participation d'au moins 5 États membres.</p> <p>Un atelier sur les forums interactifs est organisé avec le Réseau-santé de l'Europe du Sud-est, auquel sont représentés au moins 5 États membres.</p> <p>2013 : les États membres reçoivent un inventaire des bonnes pratiques visant à promouvoir l'éducation à la santé et des stratégies visant à promouvoir les connaissances de base en matière de santé, ainsi qu'un programme de formation.</p> <p>Des manifestations destinées à lancer et faire connaître un modèle de plateforme de consultation des citoyens sur le droit à la protection de la santé ont lieu dans au moins 10 États membres.</p>				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Comité sur la bioéthique (DH-BIO)		<p>2012: 6 postes (4A 2B)</p> <p>2013: 6 postes (4A 2B)</p>				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	1 576 500	1 070 100	506 400			1 576 500
2012	1 289 300	893 600	395 700			1 289 300
Augmentation/ Diminution	(287 200)	(176 500)	(110 700)			(287 200)
2013	1 323 800	895 000	428 800			1 323 800
Augmentation/ Diminution	34 500	1 400	33 100			34 500

## GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

### ... SANTE PUBLIQUE ET BIOETHIQUE – ABUS ET TRAFIC ILLICITE DE DROGUES (GROUPE POMPIDOU)

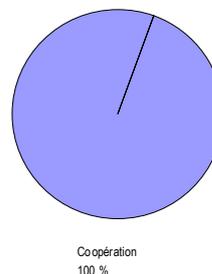
Accord partiel élargi

Créé en 1971

35 membres

Le Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou) a été créé en 1971, puis intégré au Conseil de l'Europe en tant qu'Accord partiel élargi en 1980, pour contribuer à l'élaboration de politiques de drogue multidisciplinaires, innovatrices, efficaces et basées sur des connaissances validées dans ses pays membres.

Le Groupe cherche à relier les politiques, la pratique et la recherche scientifique ; il se concentre également sur les problématiques locales liées à la mise en œuvre des programmes de drogues. Il constitue un forum multidisciplinaire au sein de la grande Europe, qui permet aux responsables politiques, professionnels et chercheurs d'échanger des idées et des informations sur les divers problèmes posés par l'abus et le trafic illicite des stupéfiants. De plus, le Groupe Pompidou sert de passerelle entre les pays membres et non membres de l'Union européenne, ainsi qu'avec des pays voisins de la région méditerranéenne.



La nature changeante et dynamique du phénomène des drogues appelle le Groupe à adapter constamment son rôle pour faire face aux problèmes et aux nouvelles données. Souplesse et capacité d'innovation sont deux attributs fondamentaux qui permettent au Groupe de relever ce défi.

35 membres : Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « ex-République yougoslave de Macédoine » et Turquie. L'Union européenne participe au Groupe.

① [www.coe.int/pompidou](http://www.coe.int/pompidou)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Des instruments de droits de l'homme pertinents sont identifiés et évalués concernant leur rôle possible dans l'élaboration et la mise en œuvre pratique de politiques intégrées relatives aux drogues licites et illicites.</p>	<p>2012 : un document d'orientation sur la conception, la mise en œuvre et la révision de politiques nationales en matière de drogues est élaboré et adopté par les correspondants permanents et diffusé dans 5 langues.</p> <p>2013 : le document d'orientation ci-dessus sur la conception, la mise en œuvre et la révision de politiques nationales en matière de drogues a servi de base pour la révision des politiques nationales relatives aux drogues licites et illicites dans 5 États membres et États membres potentiels.</p>

<p><b>Résultat attendu 2</b> La prévention et la réduction de l'usage de substances psycho-actives font partie intégrante du développement des politiques gouvernementales en matière de drogues, en consultation avec le secteur non gouvernemental et les praticiens, et sont basées sur des résultats de recherches.</p>	<p>2012 : un rapport d'experts sur la sécurité routière et les traitements de substitution a été rédigé et des lignes directrices ont été présentées aux correspondants permanents. Une importante conférence sur la prévention de l'usage de drogues sur le lieu de travail, suivie par 70 experts, a été organisée, sur la base d'une vue d'ensemble complète des politiques et pratiques existantes.</p> <p>2013 : les résultats du rapport sur la sécurité routière et les traitements de substitution servent de base à des initiatives de sensibilisation à l'échelle nationale et font l'objet d'une promotion dans un contexte international. La question de la prévention de l'usage de drogues sur le lieu de travail fait l'objet d'une promotion dans les politiques nationales de prévention et des études complémentaires ont été réalisées.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> La coopération entre les services répressifs engagés dans le domaine de la réduction de l'offre de drogues est améliorée en matière de stratégies de réduction de l'offre.</p>	<p>2012-2013 :une conférence sur les efforts visant à combler les lacunes du cadre juridique applicable au détournement de précurseurs est organisée en coopération avec des instances de réglementation, procureurs spécialisés et services répressifs (2012). Un cadre visant à réduire l'offre de drogues, en particulier les opioïdes, à l'échelle mondiale est élaboré et promu auprès des services répressifs des États membres (2013).</p> <p>Les nouveaux modes opératoires des trafiquants de drogue et méthodes de détection dans les aéroports internationaux sont examinés par un groupe d'experts issus de services répressifs (douaniers, policiers et agents chargés du contrôle aux frontières) chaque année. Une étude des saisies de drogue dans les aéroports européens en 2011-2012 est publiée en coopération avec le Bureau régional de liaison chargé du renseignement (BRLR) chaque année.</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b> Les programmes de renforcement des capacités des États membres et États non membres du Groupe Pomicidou sont étoffés.</p>	<p>2012-2013 :un cours de formation visant à intégrer l'environnement social dans les politiques de réduction de la demande et de l'offre est organisé pour 30 responsables et conseillers politiques chaque année. Chaque année, 8 cours de formation et projets de renforcement des capacités spécialisés et d'envergure régionale sont mis en place pour soutenir le développement du traitement et de la réadaptation dans les établissements communautaires et de détention.</p>

Structures			Secrétariat			
Correspondents Permanents (CP)			2012: 8 postes (4A 4B) Inclus : proposition de supprimer 2 postes (1A 1B) suite au retrait de l'Allemagne  2013: 8 postes (4A 4B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011		1 637 400	1 085 600	551 800		1 637 400
2012		1 448 000	930 700	517 300		1 448 000
Augmentation/ Diminution		(189 400)	(154 900)	(34 500)		(189 400)
2013		1 448 000	934 700	513 300		1 448 000
Augmentation/ Diminution			4 000	(4 000)		

**Ressources extrabudgétaires****Besoins en contributions volontaires**

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2010/DG3/VC/2335	Réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et l'addiction, Bénéficiaires : pays du nord et du sud de la Méditerranée. Les six pays du sud sont particulièrement concernés : Algérie, Maroc, Tunisie, Liban, Jordanie et Egypte.	1 200 000	400 000	400 000	400 000
2011/DG3/VC/2680	Contribuer à l'élaboration de politiques efficaces de lutte contre la drogue. Bénéficiaires : tous les États membres du Groupe Pompidou sont concernés, ainsi que ceux qui souhaitent adhérer au Groupe dans un proche avenir.	400 000	200 000	200 000	
2012/DG3/VC/2681	Prévenir le trafic et l'abus de drogues dans les prisons. Bénéficiaires : le projet se concentre géographiquement sur l'Ukraine, la Roumanie, la Moldova et l'Europe du Sud-est.	400 000	200 000	200 000	
2012/DG3/VC/2682	Elaborer un cadre pour renforcer la coopération internationale entre les agences d'application de la loi, notamment les douanes, la police et les agences de contrôle aux frontières, en vue de lutter contre le trafic de drogues illégales et le détournement de précurseurs chimiques. Bénéficiaires: multilatéral.	500 000	250 000	250 000	
<b>TOTAL</b>		<b>2 500 000</b>	<b>1 050 000</b>	<b>1 050 000</b>	<b>400 000</b>

**Tableau 18 – Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants  
(Groupe Pompidou) –Budget 2012-2013**

	Réel 2010	Budget 2011	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2012	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2013
<b>Dépenses</b>	<b>1 831 515</b>	<b>1 637 400</b>	<b>25 200</b>	<b>(214 600)</b>	<b>1 448 000</b>	<b>3 700</b>	<b>(3 700)</b>	<b>1 448 000</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 860 753</b>	<b>1 637 400</b>	<b>(189 400)</b>		<b>1 448 000</b>			<b>1 448 000</b>
Contributions des États membres	1 860 700	1 603 900	(155 900)		1 448 000			1 448 000
Recettes diverses	53							
Retraitement pour ajustement 2011		33 500	(33 500)					

## GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

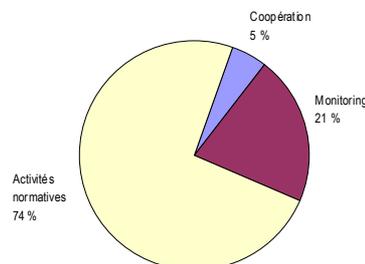
### DIRECTION EUROPEENNE DE LA QUALITE DU MEDICAMENT ET SOINS DE SANTE (DEQM, PHARMACOPEE)

Accord partiel

Créé en 1964

37 membres

Ce programme relève de la Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM, également connue sous le nom de Pharmacopée), un Accord partiel du Conseil de l'Europe. Il vise à concevoir, établir et diffuser des normes documentaires et matérielles de qualité pour les médicaments à usage humain et vétérinaire, la transfusion sanguine, la transplantation d'organes et l'utilisation sans danger et approprié des médicaments. Par ailleurs, il inclut la participation à des programmes de protection de la santé des consommateurs ainsi qu'une coopération avec des agences, autorités et institutions régionales, nationales et internationales.



Les normes de la DEQM constituent des références scientifiques reconnues dans le monde entier. Les médicaments et leurs ingrédients respectifs doivent satisfaire à ces normes pendant l'intégralité de leur cycle de vie. L'application de ces normes contribue à la mise à disposition de médicaments sans danger et efficaces pour tous les citoyens de l'espace européen et au-delà. La coordination des actions permet aux autorités européennes d'utiliser au mieux des ressources limitées. Les recommandations et les normes dans les domaines de la transfusion sanguine et de la transplantation d'organes constituent des références dans le monde entier, tandis que les activités ayant trait à la santé des consommateurs exploitent au mieux les possibilités de synergie entre les autorités nationales et les instituts internationaux.

La DEQM a récemment défini sa stratégie à moyen terme pour la période 2012-2015, qui couvre les domaines ci-après :

- le maintien et le renforcement de la définition de normes officielles et contraignantes ;
- le maintien et le renforcement des activités de normalisation dans le domaine de la santé ;
- l'extension de la protection de la santé publique, par un renforcement de la collaboration avec l'UE, l'OMS et d'autres autorités et organisations ;
- la modernisation de l'assistance aux utilisateurs et contributeurs ;
- le soutien des objectifs de la DEQM par une meilleure gestion interne.

La DEQM compte 37 membres : Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie, Royaume-Uni et Union européenne.

La DEQM compte 23 observateurs : Albanie, Algérie, Argentine, Arménie, Australie, Belarus, Brésil, Canada, Chine, Géorgie, Israël, Kazakhstan, Madagascar, Malaisie, Moldova, Maroc, Fédération de Russie, Sénégal, Syrie, Tunisie, Ukraine, États-Unis d'Amérique et Organisation mondiale de la santé (OMS).

① [www.edqm.eu](http://www.edqm.eu)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Des normes de qualité officielles et nature contraignante sont élaborées et renforcées pour la fabrication et le contrôle qualité des médicaments.</p>	<p>2012-2013 : au moins 97 % des textes présentés chaque année à la Commission européenne de pharmacopée (Ph. Eur.) sont approuvés (2010 : 99 %, 2009 : 95 %, 2008 : n.d.).                      Au moins 95 % des étalons de référence établis chaque année sont adoptés par la Ph. Eur. (2008-2010 : n.d.).                      Au moins 98 % du portefeuille d'étalons de référence de la Ph. Eur. sont disponibles pour diffusion à tout moment chaque année (2010 : réalisé, 2009 : réalisé, 2008 : réalisé).                      6 (2012) et 7 (2013) projets d'établissement de nouvelles méthodes de préparation biologique de référence sont conclus (2008-2010 : n.d.).</p>

<p><b>Résultat attendu 2</b> La qualité des médicaments sur le marché européen est contrôlée et assurée par une action coordonnée.</p>	<p>2012-2013 : 7 (2012) et 8 (2013) essais d'aptitude (PTS – « proficiency testing studies »), 10 (2012) et 15 (2013) audits/visites qualité basés sur la norme ISO17025 et 2 études de surveillance de marché (MSS – « market surveillance studies ») portant chaque année sur des produits (génériques) bien établis sont réalisés (2010 : 7 PTS, 10 audits/visites, 2 MSS. 2009 : 9 PTS, 10 audits/visites et 3 MSS. 2008 : 9 PTS, 10 audits/visites et 4 MSS).</p> <p>Le nombre d'essais de vérification de la conformité de médicaments autorisés par voie centralisée (CAP – « centrally authorised products ») convenu avec l'Agence européenne du médicament (EMA) est réalisé chaque année (2010 : réalisé, 2009 : réalisé, 2008 : réalisé). Chaque année, au moins 97 % des nouvelles demandes de certificats de conformité (« certificates of suitability » – CEP) et demandes de révision reçues sont traitées dans les délais officiels impartis et 55 sites de fabrication sont couverts par le programme d'inspection sur place ou à distance (2010 : 100 %, 59 sites. 2009 : 98 %, 61 sites, 2008 : 50 %, 40 sites).</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Des normes et des politiques sont définies ou renforcées pour améliorer la protection de la santé des patients et des consommateurs.</p>	<p>2012 : 2 PTS sur des cosmétiques, 3 PTS sur des établissements de transfusion sanguine sont réalisés (2008-2010 : n.d. pour les cosmétiques et 2010 : 1 ; 2008-2009 : n.d. pour les établissements de transfusion sanguine).</p> <p>Des indicateurs d'évaluation de la qualité et de l'effet des soins pharmaceutiques sont élaborés.</p> <p>Un inventaire pilote opérationnel des produits médicaux contrefaits et d'infractions similaires (Know-X) alimenté d'ensembles de données réelles est établi.</p> <p>Une démonstration en direct du service de traçabilité des médicaments « eTACT » de la DEQM est conçue.</p> <p>2013 : 2 PTS sur des cosmétiques ; 3 PTS sur des établissements de transfusion sanguine sont réalisés (2008-2010 : n.d. pour les cosmétiques et 2010 : 1 ; 2008-2009 : n.d. pour les établissements de transfusion sanguine).</p> <p>Un ensemble de 4 indicateurs pour les soins pharmaceutiques est mis en œuvre dans 8 pays.</p> <p>Des modèles d'évaluation axés sur les aspects de prévention et de coopération sont fournis à 4 pays observateurs de la Ph. Eur. pour leur permettre d'évaluer de quelle façon ils bénéficieraient de la Convention Médicrime.</p> <p>La nouvelle gouvernance convenue avec les autorités et les entreprises d'au moins 5 des 36 États membres de la Ph. Eur. dans le contexte du service de traçabilité des médicaments « eTACT » de la DEQM est mise en place, et des prestataires de services sont recrutés pour la conception, l'essai à titre expérimental et le lancement du service dans les États membres concernés de la Ph. Eur.</p>

<p><b>Résultat attendu 4</b> Des normes et des politiques, notamment officielles et à caractère contraignant, sont publiées et communiquées aux utilisateurs ou produites et diffusées.</p>	<p>2012 : 3 suppléments de la Pharmacopée européenne (<i>European Pharmacopoeia</i>), une mise à jour de documents relatifs aux tissus et aux cellules (actuellement inclus dans le guide sur la transplantation d'organes) en anglais (version électronique) et une nouvelle édition de <i>Newsletter Transplant</i> sont publiés conformément au calendrier établi. (2010 : Pharmeuropa réalisée, Ph. Eur. réalisée sauf concernant la version sur clé USB dont 2 numéros sont parus avec 4 semaines de retard, 2009 : réalisé, 2008 : réalisé).</p> <p>Au moins 3 conférences internationales, 6 sessions de formation et 2 journées de célébration sont organisées, qui couvrent le travail de la DEQM (par exemple, Ph. Eur., Combistats, transfusion sanguine, transplantation d'organes et lutte contre la contrefaçon). (2010 : 1 conférence internationale, 4 symposiums, 3 sessions de formation sur la Ph. Eur. et 2 cours de formation organisés conjointement avec l'OMS, 2009 : 2 symposiums et 3 sessions de formation, 2008 : 3 symposiums et 5 sessions de formation).</p> <p>2013 : l'édition principale et 2 suppléments de la Pharmacopée européenne, la 17<sup>e</sup> édition du guide sur la transfusion sanguine (<i>Blood Guide</i>) en anglais, la 5<sup>e</sup> édition du guide sur la transplantation d'organes (<i>Transplantation Guide</i>) en anglais et une nouvelle édition de <i>Newsletter Transplant</i> sont publiés conformément au calendrier établi. (2010 : Pharmeuropa réalisée, Ph. Eur. réalisée sauf concernant la version sur clé USB dont 2 numéros sont parus avec 4 semaines de retard, 2009 : réalisé, 2008 : réalisé).</p> <p>Au moins une conférence internationale destinée à lancer la nouvelle édition de la Pharmacopée européenne, 2 ateliers, 5 sessions de formation et 2 journées de célébration sont organisés sur le travail de la DEQM (par exemple, Ph. Eur., Combistats, transfusion sanguine et transplantation d'organes). (2010 : 1 conférence internationale, 4 symposiums, 3 sessions de formation sur la Ph. Eur. et 2 cours de formation organisés conjointement avec l'OMS, 2009 : 2 symposiums et 3 sessions de formation. 2008 : 3 symposiums et 5 sessions de formation).</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Structures		Secrétariat				
Commission européenne de Pharmacopée (Ph. Eur.) Comité européen sur la transplantation d'organes du Conseil de l'Europe (CD-P-TO) Comité européen sur la transfusion sanguine du Conseil de l'Europe (CD-P-TS) Comité européen sur les produits et les soins pharmaceutiques (CD-P-PH) Comité de protection de la santé des consommateurs (CD-P-SC) Comité directeur de la Standardisation biologique Comité directeur spécifique pour le programme ISA/DEQM assurant la liaison avec le Comité OMS d'experts de la standardisation biologique Certification: Comité directeur de la Certification et Assemblée plénière du réseau des OMCL et comités consultatifs des différents domaines d'activité. Réseau de laboratoires officiels de contrôle des cosmétiques (OCCL)		2012: 205 postes (75A 109B 18C 3L) et 27 fonctions (4A 14B 9C) Inclus : proposition de création de 12 postes (5A 7B) et 4 fonctions (B)  2013: 207 postes (75A 110B 18C 4L) et 31 fonctions (4A 14B 13C) Inclus : proposition de création de 2 postes (1B 1L) et 4 fonctions (C)				
Resources	Ordinary Budget	Other budgets	Staff	Non-Staff	EU	TOTAL
2011		40 192 900	18 318 100	21 874 800	580 600	40 773 500
2012		45 170 000	20 219 800	24 950 200	590 000	45 760 000
Increase/Decrease		4 977 100	1 901 700	3 075 400	9 400	4 986 500
2013		46 235 500	20 631 000	25 604 500	590 000	46 825 500
Increase/Decrease		1 065 500	411 200	654 300		1 065 500

Tableau 19 – Convention sur l'élaboration de la Pharmacopée européenne (DEQM) – Budget 2012-2013

	Réel 2010	Budget 2011	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2012	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2013
<b>Dépenses</b>	<b>30 937 980</b>	<b>40 192 900</b>	<b>659 100</b>	<b>4 318 000</b>	<b>45 170 000</b>	<b>172 000</b>	<b>893 500</b>	<b>46 235 500</b>
Dotation au budget d'investissement	2 338 400	2 100 000			2 100 000			2 100 000
Réserve pour investissements futurs		6 949 690		(1 938 890)	5 010 800		(1 522 400)	3 488 400
Dotation au Compte Spécial « Plan de contingence »				1 500 000	1 500 000		1 500 000	3 000 000
Autres dépenses	28 599 580	31 143 210	659 100	4 756 890	36 559 200	172 000	915 900	37 647 100
<b>Recettes</b>	<b>40 482 092</b>	<b>40 192 900</b>	<b>4 977 100</b>		<b>45 170 000</b>	<b>1 065 500</b>		<b>46 235 500</b>
Contributions des États membres	2 834 500	2 834 500			2 834 500			2 834 500
Recettes des ventes et activités	30 608 596	30 238 800	5 571 200		35 810 000	3 900 000		39 710 000
Résultat des exercices précédents	6 206 124	5 709 600	(544 100)		5 165 500	(2 834 500)		2 331 000
Contributions des Communautés Européennes	1 045 000	1 100 000	(50 000)		1 050 000			1 050 000
Autres recettes	(212 128)	310 000			310 000			310 000



**ÉTAT DE DROIT**



## ÉTAT DE DROIT

L'action du Conseil de l'Europe en faveur de l'État de droit est étroitement liée à son action pour les droits de l'homme et la démocratie. Elle s'inscrit dans le cadre des efforts de l'Organisation en vue de garantir une justice indépendante et impartiale et le droit à un procès équitable, tels qu'énoncés à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. Les activités dans le domaine du droit apportent une contribution notable à la construction d'un espace juridique européen. Elles harmonisent et modernisent les systèmes juridiques des États membres du Conseil de l'Europe sur la base de normes communes élaborées par l'Organisation.

L'objectif général est d'encourager la création et le développement d'institutions et de procédures démocratiques au niveau national, régional et local, ainsi que de promouvoir le respect de la primauté du droit. Le Conseil de l'Europe s'emploie à rendre la justice effective et accessible pour chaque citoyen et à identifier des solutions communes à tous les nouveaux défis d'ordre juridique et éthique découlant des progrès scientifiques et technologiques.

Les activités relatives à l'État de droit visent à prévenir les violations des droits de l'homme dues aux insuffisances des systèmes législatifs, judiciaires et répressifs au niveau national et aux lacunes dans la mise en œuvre de normes et principes spécifiques ayant trait aux droits de l'homme. Elles visent aussi à parer aux menaces engendrées par les activités criminelles.

Le Conseil de l'Europe conçoit et met en œuvre en permanence des programmes ciblés pour superviser, évaluer et améliorer les systèmes clés garantissant la primauté du droit dans les États membres.

Dans ce pilier l'action du Conseil de l'Europe concerne trois secteurs :

- Justice ;
- Normes et Politiques Communes ;
- Menaces contre l'État de Droit.

Ressources 2012 (€)				
ÉTAT DE DROIT	Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
	13 540 100	6 050 100	11 070 700	30 660 900
Justice	3 696 800		4 393 100	8 089 900
Normes et politiques communes	4 640 600	3 812 500	124 000	8 577 100
Menaces contre l'État de droit	5 202 700	2 237 600	6 553 600	13 993 900
Ressources 2013 (€)				
	12 830 000	6 084 600	4 851 200	23 765 800
Justice	3 553 900		1 532 300	5 086 200
Normes et politiques communes	4 382 300	3 847 000	79 700	8 309 000
Menaces contre l'État de droit	4 893 800	2 237 600	3 239 200	10 370 600





## ÉTAT DE DROIT

### JUSTICE

Les professionnels du droit, les agents de police et le personnel pénitentiaire sont des acteurs clés de la justice, chargés de veiller au respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles pendant le processus judiciaire et la détention.

Ce secteur traite les plaintes pour injustice et abus formulées par des individus, par le biais du mécanisme de protection de la Convention européenne des droits de l'homme. Ainsi, conformément à son mandat, le Conseil de l'Europe se charge d'identifier et de corriger les problèmes systémiques dans les systèmes judiciaires et pénitentiaires.

Le premier programme couvre plusieurs mécanismes essentiels, tels que la Commission européenne pour l'efficacité de la justice, le Conseil consultatif des juges européens et le Conseil consultatif des procureurs européens. Ils agissent de concert pour assurer l'indépendance et l'impartialité de la justice, en définissant des normes, des mesures et des outils et en apportant un appui à des organisations professionnelles pertinentes. Ces activités corrigent les dysfonctionnements de la justice et garantissent le droit à un procès équitable dans tous les États membres. Elles visent également à renforcer le statut, le rôle et la fonction des juges et des procureurs.

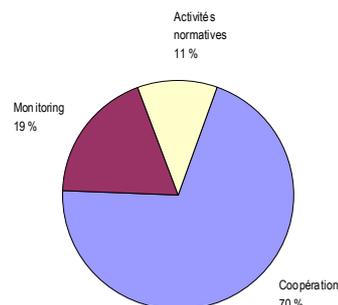
La protection des droits de l'homme en prison constitue l'objectif du deuxième programme. Sur la base des conclusions des mécanismes de monitoring, une palette d'activités est conçue pour actualiser les normes, accompagner le personnel dirigeant, le personnel opérationnel et le personnel de santé en milieu pénitentiaire et, enfin, contribuer au développement de solutions de substitution à la prison. L'intervention auprès des services répressifs vise en premier lieu à lutter contre les mauvais traitements et l'impunité, ainsi qu'à améliorer les réponses à toute allégation de tels traitements.

Ressources 2012 (€)					
JUSTICE		Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		3 696 800		4 393 100	8 089 900
	Indépendance et efficacité de la justice	2 026 100		3 599 100	5 625 200
	Prisons et police	1 670 700		794 000	2 464 700
Ressources 2013 (€)					
		3 553 900		1 532 300	5 086 200
	Indépendance et efficacité de la justice	1 919 600		1 532 300	3 451 900
	Prisons et police	1 634 300			1 634 300

## JUSTICE

### INDEPENDANCE ET EFFICACITE DE LA JUSTICE

Ce programme intègre l'action intergouvernementale innovante et pragmatique de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), le rôle consultatif unique du Conseil consultatif des juges européens (CCJE) et du Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE) et des activités ciblées de coopération, en s'appuyant sur les normes du Conseil de l'Europe et les conclusions des organes de monitoring. Il vise à renforcer les principes fondamentaux d'indépendance et d'impartialité de la justice et à assurer leur application effective dans les États membres, grâce à des normes appropriées, des organes habilités et des professionnels compétents. Il promeut l'élaboration de politiques publiques de justice adaptées aux besoins des justiciables et améliore l'efficacité et la qualité des systèmes judiciaires au profit des citoyens européens.



En tant qu'organisation défendant l'État de droit, le Conseil de l'Europe met en œuvre une politique résolue fondée sur ses propres normes en vue d'aider les décideurs et les praticiens à améliorer le fonctionnement de la justice. L'appui de l'Organisation établit un lien direct avec la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, les instruments du Conseil de l'Europe, l'exécution des arrêts de la Cour et d'autres mécanismes de monitoring. Les activités intergouvernementales et de coopération de l'Organisation sont destinées à promouvoir l'efficacité et la qualité de systèmes judiciaires indépendants, en s'appuyant sur l'expérience des professionnels du droit. Cela contribue à réduire les affaires en souffrance à la Cour dues de dysfonctionnements de la justice (article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme).

Nombre d'activités de coopération au titre de cette ligne de programme seront financées essentiellement par des ressources extrabudgétaires.

- ① [www.CdE.int/ccje](http://www.CdE.int/ccje)
- [www.CdE.int/ccpe](http://www.CdE.int/ccpe)
- [www.CdE.int/cepej](http://www.CdE.int/cepej)
- [www.CdE.int/dghl/cooperation/capacitybuilding](http://www.CdE.int/dghl/cooperation/capacitybuilding)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> L'efficacité et la qualité du service public de la justice sont promues et améliorées dans les États membres et, sur demande, dans le voisinage du CdE, tandis que la prévention des manquements à l'article 6 de la CEDH est renforcée.</p>	<p>2012 : le rapport de la CEPEJ évaluant les systèmes judiciaires d'au moins 45 États membres est publié et diffusé auprès des décideurs et des praticiens de la justice dans les États membres et au-delà ainsi qu'auprès des institutions de l'UE. De nombreux États membres déclarent se servir du rapport pour orienter les réformes judiciaires.</p> <p>Le <i>Manuel pour la réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers des tribunaux des États membres du Conseil de l'Europe</i> publié par la CEPEJ est utilisé dans au moins 6 tribunaux, et des programmes d'accompagnement de tribunal en matière de gestion du temps judiciaire sont mis en place dans au moins 6 tribunaux.</p> <p>Des données concrètes relatives à la durée des procédures par catégorie d'affaires sont disponibles concernant au moins la moitié des États membres et de nouveaux indicateurs sur la qualité de la justice sont élaborés et testés.</p>

	<p>2013 : les décideurs et les praticiens de la justice sont dotés d'outils concrets pour réformer les systèmes judiciaires sur la base des résultats du cycle d'évaluation 2010-2012 ; le nouveau cycle d'évaluation des systèmes judiciaires de la CEPEJ est lancé avant octobre.</p> <p>L'observatoire européen des délais judiciaires SATURN est mis en place et propose des outils et des mesures concrets pour améliorer la gestion du temps dans les tribunaux.</p> <p>L'utilisation du <i>Manuel pour la réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers des tribunaux des États membres du Conseil de l'Europe</i> et le programme de coaching de tribunaux en matière de gestion du temps judiciaire sont étendus à un échantillon d'au moins 10 tribunaux. Des outils et mesures concrets de promotion et d'amélioration de l'efficacité et de la qualité du service public de la justice sont mis à la disposition des États membres.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Le statut, le rôle et la fonction des juges et des procureurs sont protégés et renforcés dans les États membres conformément aux normes européennes.</p>	<p>2012-2013 : un avis destiné au CM sur les questions relatives au statut des juges et à l'exercice de leur fonction est adopté par le CCJE avant la fin de chaque année, sur la base de l'analyse de la situation et du débat actuels dans les États membres.</p> <p>Un avis destiné au CM sur les questions relatives au statut des procureurs est adopté par le CCPE avant la fin de chaque année, sur la base de l'analyse de la situation et du débat actuels dans les États membres et compte tenu des normes européennes, notamment la Recommandation du CM sur le rôle du ministère public dans le système de justice pénale.</p> <p>Les organes du CdE ou les États membres s'adressent au CCJE et au CCPE pour obtenir des avis spécifiques sur des situations données dans un ou plusieurs États membres.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les capacités des organes judiciaires nationaux indépendants et des établissements de formation autonomes sont renforcées conformément aux normes européennes, et l'accès à la justice est amélioré grâce à des associations d'avocats plus solides et à des dispositifs d'aide judiciaire efficaces dans des États membres ciblés.</p>	<p>2012-2013 : de hautes instances judiciaires sont créées et/ou leurs capacités sont renforcées dans au moins 2 États membres en 2012 (3 en 2013).</p> <p>Les professions judiciaires prennent connaissance des normes du CdE dans au moins 4 pays en 2012 (5 en 2013), de façon à pouvoir représenter les intérêts de leur profession.</p> <p>Des programmes d'enseignement au titre de la formation initiale et continue des juges et des procureurs sont élaborés ou actualisés dans au moins 2 pays chaque année.</p> <p>Des groupes de formateurs de juges et procureurs sont établis ou renforcés dans au moins 3 pays en 2012 (2 en 2013) et des supports pédagogiques sont conçus et mis à la disposition des juges et des procureurs dans au moins 5 pays en 2012 (4 en 2013).</p> <p>Des associations d'avocats sont établies ou renforcées dans au moins 2 pays, l'accès à la profession d'avocat est rendu conforme aux normes du CdE dans au moins 1 pays, les dispositifs d'aide judiciaire sont mis en conformité avec les normes du CdE dans au moins 2 pays, tandis que la résolution extrajudiciaire des différends et la médiation sont promues dans au moins 2 pays chaque année.</p>

Structures			Secrétariat			
Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) Conseil consultatif de juges européens (CCJE) Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE)			2012: 10 postes (2,5A 7,5B) 2013: 10 postes (2,5A 7,5B)			
Resources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	2 303 000	1 213 700	1 089 300		6 595 400	8 898 400
2012	2 026 100	1 074 400	951 700		3 599 100	5 625 200
Augmentation/ Diminution	(276 900)	(139 300)	(137 600)		(2 996 300)	(3 273 200)
2013	1 919 600	1 063 900	855 700		1 532 300	3 451 900
Augmentation/ Diminution	(106 500)	(10 500)	(96 000)		(2 066 800)	(2 173 300)

**Ressources extrabudgétaires****Programmes conjoints**

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Introduction de l'appel dans le système judiciaire russe	23/12/2010	22/06/2013	1 600 000	93,75	600 000	300 000
Renforcer le système de gestion des tribunaux II	19/05/2011	18/05/2013	5 500 000	95,70	2 630 300	986 400
Facilité du Conseil de l'Europe	01/03/2011	31/08/2013	923 995	100,00	368 800	245 900
<b>TOTAL</b>			<b>8 023 995</b>		<b>3 599 100</b>	<b>1 532 300</b>

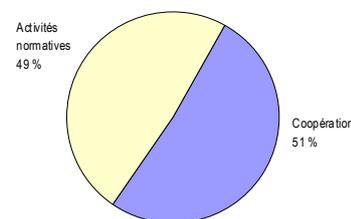
**Besoins en contributions volontaires**

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2011/DGHL/VC/2577	Renforcer l'indépendance et l'efficacité de la justice. Bénéficiaires : les États membres et le Belarus.	1 200 000	600 000	600 000	
2011/DGHL/VC/2659	Promouvoir la supervision publique efficace des lieux de privation de liberté. Bénéficiaire : Fédération de Russie.	4 000 000	1 090 900	1 090 900	500 000
2010/DGHL/VC/2361	Renforcer la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'État de droit en Géorgie, en particulier en améliorant la capacité de la Justice, des Médiateurs et du Conseil des minorités nationales.	2 688 200	896 100	448 000	988 970
2010/DGHL/VC/2352	Améliorer l'efficacité et l'indépendance de la Justice en Fédération de Russie.	800 000	266 600		
2010/DGHL/VC/2405	La Justice en Bosnie-Herzégovine est efficace, efficace et indépendante.	2 000 000	666 600		
<b>TOTAL</b>		<b>10 688 200</b>	<b>3 520 200</b>	<b>2 138 900</b>	<b>1 488 970</b>

## JUSTICE

### PRISONS ET POLICE

Le programme vise à concevoir et à actualiser régulièrement les normes du Conseil de l'Europe, ainsi qu'à aider les autorités nationales à mettre en œuvre ces normes dans le cadre de leurs dispositions juridiques, stratégies et politiques nationales. Par ailleurs, il apporte un soutien concret au secteur pénitentiaire par la formation, le soutien législatif, les conseils en matière de politiques et le tutorat. S'agissant de la police, le programme vise à expliquer et à promouvoir des principes clés de droits de l'homme applicables et pertinents pour les tâches quotidiennes des agents de police. Toutes les activités s'appuient sur la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que sur les conclusions et recommandations des organes de suivi du Conseil de l'Europe, tels que le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), et du Commissaire aux droits de l'homme. Le programme continuera à mettre l'accent sur les questions relatives aux droits de l'homme et à la gestion dans le contexte pénitentiaire, ainsi que sur la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité concernant les services répressifs.



Les requêtes dont la Cour est saisie ainsi que les conclusions du CPT durant ses visites dans des pays spécifiques confirment que les États membres ont toujours grandement besoin de l'assistance du Conseil de l'Europe pour satisfaire à leurs obligations internationales et mettre en pratique les normes de l'Organisation dans le domaine pénitentiaire et concernant l'action des forces de l'ordre.

Nombre d'activités de coopération au titre de cette ligne de programme seront financées essentiellement par des ressources extrabudgétaires.

- ① [www.CdE.int/prison](http://www.CdE.int/prison)  
[www.CdE.int/dghl/cooperation/capacitybuilding](http://www.CdE.int/dghl/cooperation/capacitybuilding)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Des normes pertinentes du CdE sur les prisons sont élaborées et mises en œuvre.</p>	<p>2012 : une recommandation sur les prisonniers étrangers est adoptée.            Une recommandation incluant un code d'éthique européen pour le personnel pénitentiaire est adoptée.            La recommandation concernant le surpeuplement des prisons et l'inflation carcérale est promue.            Un instrument juridique sur les délinquants dangereux est préparé.            Une évaluation de suivi de la 30<sup>e</sup> Conférence des ministres de la Justice est préparée sur la mise en œuvre des règles pénitentiaires européennes, des règles européennes pour les délinquants juvéniles, des règles européennes relatives à la probation et d'autres recommandations pertinentes.</p> <p>2013 : un instrument juridique sur les délinquants dangereux est adopté.            Une recommandation sur les prisonniers étrangers et une recommandation incluant un code d'éthique européen pour le personnel pénitentiaire sont promues.            Une étude de faisabilité est préparée au titre du suivi de la 30<sup>e</sup> Conférence des ministres de la Justice concernant la nécessité et la pertinence de renforcer le cadre juridique existant dans le domaine pénitentiaire.</p>

<p><b>Résultat attendu 2</b> Le personnel de direction, le personnel opérationnel et le personnel de santé pénitentiaire sont en mesure d'appliquer dans leur travail quotidien la CEDH et d'autres normes européennes pertinentes.</p>		<p>2012-2013 : réactions favorables des participants d'au moins 6 pays chaque année concernant l'impact d'une réunion multilatérale visant à faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans le secteur pénitentiaire. Rapports favorables des experts concernant l'impact de la formation dispensée au personnel de direction dans au moins 4 pays chaque année. Amélioration des dispositions sur les soins de santé dans les prisons signalée dans 2 pays en 2013.</p>				
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les normes du CdE relatives aux services de probation et aux peines de substitution à l'emprisonnement sont promues par le biais des programmes d'assistance ciblés.</p>		<p>2012 : rapports favorables des autorités nationales concernant le développement des systèmes de probation et peines de substitution à l'emprisonnement dans 4 pays. La Recommandation CM/Rec(2010)1 sur les règles du Conseil de l'Europe relatives à la probation est mise en œuvre en Ukraine et en Bosnie-Herzégovine.  2013 : rapports favorables des experts concernant l'impact de la formation sur le personnel des services de probation dans 4 pays. La Recommandation CM/Rec(2010)1 sur les règles du CdE relatives à la probation est mise en œuvre en Arménie.</p>				
<p><b>Résultat attendu 4</b> Les aptitudes des forces de l'ordre sont renforcées pour l'accomplissement des tâches quotidiennes dans le respect des normes européennes, et des mesures sont prises pour combattre les mauvais traitements et l'impunité au niveau institutionnel.</p>		<p>2012 : rapports favorables des experts concernant la diffusion, dans 4 pays, de bonnes pratiques relatives à l'application du Code européen d'éthique de la police, à la suite de l'atelier multilatéral de 2011. Contacts bilatéraux avec les autorités d'au moins 5 pays concernant la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité.  2013 : rapports favorables des experts concernant l'impact de la formation d'agents de police dans au moins 4 pays.</p>				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
<p>Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) Conseil de coopération pénologique (PC-CP)</p>		<p>2012: 9 postes (2,5A 6,5B)  2013: 9 postes (2,5A 6,5B)</p>				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	1 875 400	1 062 200	813 200		2 010 600	3 886 000
2012	1 670 700	900 100	770 600		794 000	2 464 700
Augmentation/ Diminution	(204 700)	(162 100)	(42 600)		(1 216 600)	(1 421 300)
2013	1 634 300	896 500	737 800			1 634 300
Augmentation/ Diminution	(36 400)	(3 600)	(32 800)		(794 000)	(830 400)

**Ressources extrabudgétaires****Programmes conjoints**

	<b>Début</b>	<b>Fin</b>	<b>Total</b>	<b>% UE</b>	<b>UE 2012</b>	<b>UE 2013</b>
Diffusion des Bonnes pratiques pénitentiaires modèles et promotion de la réforme pénitentiaire en Turquie	01/03/2009	31/08/2012	4 175 589	100,00	794 000	
<b>TOTAL</b>			<b>4 175 589</b>		<b>794 000</b>	

**Besoins en contributions volontaires**

<b>Référence</b>	<b>Objectif</b>	<b>Total</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>Montant reçu</b>
2011/DGHL/VC/2578	Les lois et politiques en matière de sanctions, d'emprisonnement et de réhabilitation garantissent que les normes européennes sont pleinement appliquées. Le personnel des forces d'application de la loi est à même d'appliquer les normes européennes pour ce qui est de son rôle et de sa conduite. Bénéficiaires : multilatéral.	1 200 000	600 000	600 000	
<b>TOTAL</b>		<b>1 200 000</b>	<b>600 000</b>	<b>600 000</b>	





## ÉTAT DE DROIT

### NORMES ET POLITIQUES COMMUNES

La coopération judiciaire et la mise au point de normes communes constituent un préalable à une promotion efficace de l'État de droit au niveau international. En outre, dans un contexte de mondialisation croissante, il est de plus en plus important de coopérer non seulement entre États européens mais aussi avec d'autres États partageant les mêmes valeurs.

La mise au point de normes communes offre un avantage énorme par rapport aux traités bilatéraux, car elle aide à construire un espace juridique commun qui facilite grandement la coopération entre les États membres. Il existe trois lignes de programme pour ce secteur.

Le premier programme a trait au droit constitutionnel. La Commission européenne pour la démocratie par le droit, plus connue sous le nom de Commission de Venise, est devenue la référence en matière de normes de droit constitutionnel en Europe et au-delà. Elle assure aux États une « aide de première nécessité constitutionnelle », tout en s'impliquant dans la gestion et la prévention des conflits dans le cadre de ses fonctions spécifiques d'élaboration de normes et de conseils en matière constitutionnelle, en tant qu'instance de réflexion indépendante reconnue au niveau international.

Le deuxième programme est axé sur l'élaboration et la mise en œuvre de normes et politiques communes grâce à diverses activités en matière pénale, notamment pour lutter contre la grande criminalité organisée, ainsi qu'en matière civile et pour ce qui est du droit public. En outre, la coopération entre les États est promue par le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI), en facilitant le respect des traités internationaux et une résolution pacifique des différends.

Enfin, une ligne de programme spécifique est consacrée à la promotion des droits et des libertés dans la société de l'information, par l'élaboration de normes innovantes dans les domaines de la liberté d'expression et de la liberté des médias, avec un important volet « protection des données » (la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel).

Ressources 2012 (€)					
NORMES ET POLITIQUES COMMUNES		Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		4 640 600	3 812 500	124 000	8 577 100
	Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)		3 812 500	124 000	3 936 500
	Développement et mise en oeuvre de normes et de politiques communes	2 383 900			2 383 900
	Société de l'information et gouvernance de l'Internet	2 256 700			2 256 700
Ressources 2013 (€)					
		4 382 300	3 847 000	79 700	8 309 000
	Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)		3 847 000	79 700	3 926 700
	Développement et mise en oeuvre de normes et de politiques communes	2 137 800			2 137 800
	Société de l'information et gouvernance de l'Internet	2 244 500			2 244 500

## NORMES ET POLITIQUES COMMUNES

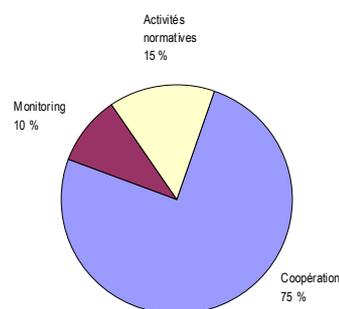
### COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)

Accord élargi

Créée en 1990

57 membres

La Commission européenne pour la démocratie par le droit, plus connue sous le nom de Commission de Venise, est un accord élargi. Elle est l'organe consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions constitutionnelles, jouant un rôle essentiel dans l'adoption de constitutions conformes au patrimoine constitutionnel européen. Elle est composée d'experts indépendants en droit constitutionnel et international et en sciences politiques. La Commission émet des avis sur demande.



Les objectifs de la Commission de Venise sont de promouvoir la démocratie par le droit, notamment en contribuant à la mise en place et au développement d'institutions démocratiques fondées sur le respect de l'État de droit et des droits de l'homme, la tenue d'élections libres et régulières et le renforcement de la justice constitutionnelle. Elle est devenue une instance de réflexion indépendante en matière juridique reconnue sur le plan international et contribue à la diffusion du patrimoine constitutionnel européen, reposant sur des normes fondamentales ; elle continue par ailleurs à assurer aux États une « aide constitutionnelle d'urgence ». En outre, la Commission joue un rôle unique dans la gestion et la prévention des conflits par l'élaboration de normes et de conseils en matière constitutionnelle.

Un volet du mandat de la Commission en tant qu'Accord élargi consiste à promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe au-delà de notre continent. La Commission joue un rôle de plus en plus affirmé dans le voisinage du Conseil de l'Europe, à savoir en Asie centrale et, plus récemment, dans les pays du sud de la Méditerranée.

La Commission de Venise compte 57 membres à part entière : tous les États membres du Conseil de l'Europe plus l'Algérie, le Brésil, le Chili, Israël, la République de Corée, le Kirghizstan, le Mexique, le Maroc, le Pérou et la Tunisie. Le Bélarus en est membre associé.

Elle compte aussi sept observateurs : l'Argentine, le Canada, le Saint-Siège, le Japon, le Kazakhstan, les États-Unis d'Amérique et l'Uruguay.

L'Union européenne, l'Afrique du Sud et l'Autorité nationale palestinienne ont un statut spécial de coopération.

① [www.venice.coe.int](http://www.venice.coe.int)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les Constitutions sont en conformité avec le patrimoine constitutionnel européen.</p>	<p>2012-2013 : 4 avis sur les réformes constitutionnelles sont émis chaque année dans les délais impartis par les organes demandeurs (2009 : 7 ; 2010 : 6). Les avis sont pris en compte dans les constitutions et/ou les débats nationaux.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> La législation est en conformité avec le patrimoine constitutionnel et électoral européen.</p>	<p>2012-2013 : 32 avis sur les réformes législatives sont émis en 2012 et 34 en 2013 dans les délais impartis par les organes demandeurs (2009 : 39 ; 2010 : 34). Les avis sont pris en compte dans la législation et/ou les débats nationaux.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les normes constitutionnelles et électorales européennes sont davantage développées.</p>	<p>2012-2013 : 6 rapports, études ou lignes directrices sont adoptés par la Commission chaque année (2009 : 10 ; 2010 : 8). 4 bulletins de jurisprudence constitutionnelle sont publiés chaque année (2009 : 3 ; 2010 : 4). 14 séminaires et conférences sont organisés conjointement chaque année (2009 : 18 ; 2010 : 12).</p>

<b>Résultat attendu 4</b> Assistance aux autorités nationales pour la mise en œuvre pratique des normes constitutionnelles et électorales.		2012-2013 : 3 activités d'assistance préélectorale sont organisées en 2012 et 4 en 2013 (2009 : 1 ; 2010 : 6). Un appui est fourni à 4 missions d'observation électorale en 2012 et à 6 en 2013 (2009 : 4. 2010 : 5). Des éléments de droit comparé sont fournis aux cours constitutionnelles dans 35 affaires chaque année (2009 : 35. 2010 : 35).				
<b>Résultat attendu 5</b> La justice constitutionnelle est renforcée au niveau international.		2012 : en tout, 40 pays ont adhéré à la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle.  2013 : 10 pays supplémentaires ont adhéré à la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Conseil mixte de justice constitutionnelle Conseil des élections démocratiques		2012: 20 postes (11A 9B) et 1 fonction (A) Inclus : proposition de création d'1 poste (A)  2013: 20 postes (11A 9B) et 1 fonction (A)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011		3 622 900	2 216 700	1 406 200	412 500	4 035 400
2012		3 812 500	2 349 000	1 463 500	124 000	3 936 500
Augmentation/ Diminution		189 600	132 300	57 300	(288 500)	(98 900)
2013		3 847 000	2 383 200	1 463 800	79 900	3 926 700
Augmentation/ Diminution		34 500	34 200	300	(44 300)	(9 800)

**Ressources extrabudgétaires**
**Programmes conjoints**

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Assistance aux autorités pour réformer la législation du Kirghizistan à la suite du referendum constitutionnel du 27 juin 2010	01/08/2010	31/01/2012	80 000	100,00	4 400	
Facilité du Conseil de l'Europe	01/03/2011	31/08/2013	299 675	100,00	119 600	79 700
<b>TOTAL</b>			<b>379 675</b>		<b>124 000</b>	<b>79 700</b>

**Besoins en contributions volontaires**

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2011/CDL/ VC/2565	Promouvoir le développement d'institutions démocratiques fondées sur l'État de droit, les droits de l'homme, la tenue d'élections libres et équitables et le renforcement de la justice constitutionnelle. Bénéficiaires: multilatéral.	1 400 400	500 000	500 000	50 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 400 400</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>50 000</b>

**Autres contributions**

<b>Activity</b>	<b>Estimated cost</b>
Les dépenses principales pour la logistique (location des salles, location des cabines d'interprétation et de l'équipement pour les 4 sessions plénières tenues à Venise chaque année sont à la charge des autorités italiennes (Région de Vénétie et ministère des Affaires étrangères)	60 000

**Tableau 20 – Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)  
Budget 2012-2013**

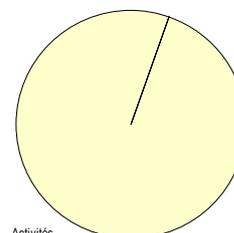
	<b>Réel 2010</b>	<b>Budget 2011</b>	<b>Ajustements contractuels</b>	<b>Autres changements</b>	<b>Budget 2012</b>	<b>Ajustements contractuels</b>	<b>Autres changements</b>	<b>Budget 2013</b>
<b>Dépenses</b>	<b>3 472 827</b>	<b>3 622 900</b>	<b>35 700</b>	<b>153 900</b>	<b>3 812 500</b>	<b>33 700</b>	<b>800</b>	<b>3 847 000</b>
<b>Recettes</b>	<b>3 555 984</b>	<b>3 622 900</b>	<b>189 600</b>		<b>3 812 500</b>	<b>34 500</b>		<b>3 847 000</b>
Contributions des États membres	3 499 400	3 562 500	250 000		3 812 500	34 500		3 847 000
Recettes diverses	56 584							
Ventes de publications		4 600	(4 600)					
Retraitement pour ajustement 2011		55 800	(55 800)					

## NORMES ET POLITIQUES COMMUNES

### DEVELOPPEMENT ET MISE EN OEUVRE DE NORMES ET DE POLITIQUES COMMUNES

Ce programme vise à construire un espace cohérent et commun de coopération judiciaire au niveau européen et, le cas échéant, mondial. Ses activités ont trait à l'élaboration, à la promotion et à la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe au niveau paneuropéen dans les domaines du droit pénal, notamment pour lutter contre la « criminalité organisée et les infractions graves », du droit civil et du droit public. Ce programme porte également sur le renforcement du rôle du droit international public et son développement afin de promouvoir la coopération internationale entre les États et d'harmoniser les approches nationales.

Les normes communes contribuent au renforcement de l'État de droit et facilitent la coopération et la confiance mutuelle entre les États membres, dont elles accroissent la capacité à juguler collectivement et efficacement les nouveaux défis et les menaces communes, contribuant à la création d'un espace juridique commun à l'échelle paneuropéenne.



Activités  
normatives  
100 %

- ① [www.CdE.int/cdpc](http://www.CdE.int/cdpc)
- [www.CdE.int/cdcj](http://www.CdE.int/cdcj)
- [www.CdE.int/tcj](http://www.CdE.int/tcj)
- [www.CdE.int/cahdi](http://www.CdE.int/cahdi)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Des normes et des politiques en matière pénale sont actualisées ou élaborées et, le cas échéant, de nouveaux instruments (conventions et recommandations) sont préparés.</p>	<p>2012 : de nouvelles normes dans le domaine du droit pénal matériel : trafic d'organes humains, délinquants dangereux et matchs arrangés (dans ce dernier cas, en coopération avec l'APES, voir page 189). Un nouvel instrument complétant et modifiant la Convention européenne d'extradition est adopté en vue de simplifier et de moderniser son application. Une étude de faisabilité évaluant la nécessité de nouvelles normes concernant le transfert de procédures pénales ou d'initiatives visant à améliorer l'efficacité d'instruments existants dans ce domaine est menée à terme. Rédaction d'un livre blanc contenant une approche stratégique intégrée de lutte contre la criminalité organisée et les infractions graves transnationales au niveau paneuropéen et d'identification de réponses communes aux menaces majeures contre l'État de droit et la sécurité des citoyens.</p> <p>2013 : de nouvelles normes dans le domaine du droit pénal matériel (trafic d'organes humains, délinquants dangereux et matchs arrangés) sont adoptées. Des suites sont données à l'étude de faisabilité relative au transfert de procédures pénales, notamment en élaborant de nouvelles normes ou en améliorant les instruments existants dans ce domaine. Un événement international de haut niveau sur la criminalité organisée et les infractions graves est organisé et une approche stratégique intégrée de renforcement de la capacité des États à lutter contre ce phénomène est élaborée.</p>

<p><b>Résultat attendu 2</b> L'application et la mise en œuvre des normes existantes en matière pénale sont promues et facilitées.</p>	<p>2012-2013 : le nombre de ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels augmente chaque année (situation en juin 2011 : 13) et la Convention Médicrime entre en vigueur avec au moins 5 ratifications.</p> <p>La mise en œuvre d'au moins 10 articles de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels fait l'objet d'un suivi par son Comité conventionnel dans au moins 10 États membres (2012).</p> <p>Des praticiens dans le domaine de la coopération internationale en matière pénale obtiennent un appui pour traiter des affaires et questions concrètes concernant l'extradition et le transfèrement de personnes condamnées : au moins 10 affaires et questions concrètes sont présentées et résolues chaque année.</p> <p>La 31<sup>e</sup> Conférence des ministres de la Justice est organisée en Autriche (2012), et la mise en œuvre des résolutions contenues dans son rapport de suivi est préparée (2013).</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Des instruments sont élaborés et promus dans les domaines du droit public et du droit privé.</p>	<p>2012 : des projets de recommandations du Comité des Ministres sont préparés sur i) la résolution des litiges relatifs à l'exercice des responsabilités parentales et ii) la protection des donneurs d'alerte des secteurs public et privé.</p> <p>2013 : mise au point et adoption des 2 projets d'instruments juridiques préparés en 2012.</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b> La coopération entre les États est facilitée, tandis que le respect du droit international public et la résolution pacifique des différends sont promus.</p>	<p>2012-2013 : des positions communes sur les questions relatives au droit international public sont produites dans les délais impartis (2009 : 3 ; 2010 : 4) et les organes et entités du Conseil de l'Europe reçoivent des conseils et d'autres formes d'assistance dans ce domaine, notamment le Comité des Ministres pour ce qui est du passage en revue des Conventions (2009 : 3 ; 2010 : 4).</p> <p>Des réserves en suspens sont examinées par le CAHDI en sa capacité d'Observatoire européen des réserves aux traités internationaux (EORIT) (2009 : 8 réserves examinées ; 2010 : 25 réserves examinées).</p> <p>Des questions d'actualité en matière de droit international public sont examinées dans le cadre de 2 réunions du CAHDI chaque année, et la coopération du CdE dans le domaine du droit international public avec les Nations Unies (6<sup>e</sup> Comité et Commission du droit international) et d'autres organisations internationales concernées est renforcée.</p>

Structures			Secrétariat			
Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC) Comité des Parties à la STCE n° 201 Comité européen de coopération juridique (CDCJ) Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI)			2012: 16 postes (7,5A 8,5B)			
			2013: 16 postes (7,5A 8,5B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 857 300	1 389 900	467 400			1 857 300
2012	2 383 900	1 701 400	682 500			2 383 900
Augmentation/ Diminution	526 600	311 500	215 100			526 600
2013	2 137 800	1 686 600	451 200			2 137 800
Augmentation/ Diminution	(246 100)	(14 800)	(231 300)			(246 100)

**Ressources extrabudgétaires****Besoins en contributions volontaires**

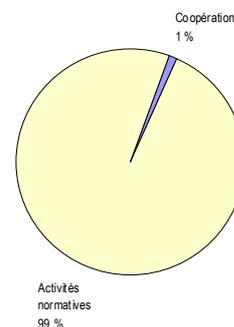
Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2011/DGHL/VC/2571	Action mondiale contre la cybercriminalité : renforcer la capacité des États du monde entier à coopérer contre la cybercriminalité. Bénéficiaires: multilatéral.	2 500 000	1 000 000	1 000 000	
2010/DGHL/VC/2530	Pour renforcer la mise en œuvre de la Convention européenne sur l'entraide en matière pénale (STCE n° 30), les formulaires-type de demande et les lignes directrices devraient être adaptés par chaque État membre à ses besoins internes : organisation d'au moins 16 visites sur site ; création de formulaires-type pour les requêtes d'entraide juridique pour chaque État membre, ainsi que pour les États non membres parties à la Convention ; préparations pour une conférence finale devant être organisée en 2012. Bénéficiaires: tous les États membres, plus le Brésil, Israël et la République de Corée.	160 000	80 000		
2010/DGHL/VC/2544	Contribuer à la promotion mondiale de la Convention n° 108 du Conseil de l'Europe en vue d'augmenter le nombre d'adhésions par des États non membres du CdE.	100 000	45 800		
<b>TOTAL</b>		<b>2 760 000</b>	<b>1 125 800</b>	<b>1 000 000</b>	

## NORMES ET POLITIQUES COMMUNES

### SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET GOUVERNANCE DE L'INTERNET

Ce programme vise à promouvoir les droits et les libertés et à maximiser la jouissance des bénéfices dans la société de l'information (les médias, la gouvernance de l'Internet et la protection des données), tout en réduisant au minimum les restrictions et en assurant un niveau de sécurité approprié pour les usagers.

L'action normative du Conseil de l'Europe dans ce domaine porte principalement sur la liberté d'expression, le droit de recevoir et de diffuser des informations sans considération de frontières et son corollaire, la liberté des médias, qui constitue une condition préalable à la démocratie ainsi que l'énonce l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Le droit à la vie privée (article 8 de la CEDH) est également essentiel à la jouissance d'autres droits de l'homme. Ses implications en termes de protection des données ont été précisées dans la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, qui est en cours de révision.



La mise en œuvre de ces normes est promue par des activités de coopération à forte dimension multipartite/multiacteurs, qui sont financées essentiellement par des ressources extrabudgétaires.

- ① [www.CdE.int/media](http://www.CdE.int/media)
- [www.CdE.int/dataprotection](http://www.CdE.int/dataprotection)
- [www.CdE.int/informationssociety](http://www.CdE.int/informationssociety)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> La liberté d'expression et la liberté des médias sont mieux protégées grâce à l'adoption de normes et elles sont respectées dans la pratique, cependant que les questions d'égalité entre les femmes et les hommes sont pleinement intégrées dans l'élaboration des politiques.</p>	<p>2012-2013 : des recommandations du CM sont adoptées sur i) l'examen régulier de la législation et des pratiques en matière de lutte contre le terrorisme, en vue d'assurer le respect de la liberté d'expression et d'information (2012), ii) les conflits de lois concernant l'Internet et la liberté d'expression (2013) et iii) l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias. Une convention sur les droits voisins des radiodiffuseurs est adoptée en 2012 et signée par plusieurs États membres du CdE pour la fin de 2013. La Déclaration du CM sur des mesures visant à promouvoir le respect de l'article 10 de la CEDH est mise en œuvre, avec au moins trois actions signalées chaque année, et un rapport d'ensemble est présenté au CM en 2013.</p>

<p><b>Résultat attendu 2</b>                  Une stratégie du CdE concernant la gouvernance de l'Internet et la société de l'information pour 2012-2015 est adoptée et mise en œuvre.</p>	<p>2012-2013 : un rapport ou un document d'orientation explorant l'utilisation positive de l'Internet et des TIC (par exemple, pour les droits de l'homme, l'égalité entre les femmes et les hommes, la protection contre les abus sexuels et la violence domestique) et formulant des propositions en vue de nouvelles initiatives du CdE est présenté au CM en 2013.                  Une charte des droits des usagers de l'Internet est finalisée (projet disponible en 2012, finalisation et adoption en 2013).                  Des instruments normatifs sont adoptés concernant les moteurs de recherche et les réseaux sociaux (2012) ; des propositions de suivi sont formulées sur des instruments spécifiques adoptés par le CM concernant l'Internet (2012 et 2013) ; un avant-projet d'instrument normatif relatif au trafic Internet transfrontalier est disponible en 2013.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b>                  Des normes du CdE sont adoptées, actualisées et promues en ce qui concerne la protection des données personnelles et le droit à la vie privée dans la société de l'information.</p>	<p>2012-2013 : la révision de la Convention est achevée (les instruments juridiques pertinents sont élaborés en 2012) et la Convention est promue au-delà des États membres du CdE.                  Le CM adopte des recommandations sur la protection des données et i) l'emploi et ii) la police, et des projets de texte sont préparés sur la protection des données concernant iii) la biométrie, iv) les soins médicaux et de santé et v) l'enfance.                  Une journée consacrée à la protection des données (28 janvier) est organisée avec une participation multipartite chaque année ; le CdE participe activement aux conférences européennes et internationales des commissaires à la protection des données et de la vie privée, dont les conclusions soulignent l'action et les normes du CdE.</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b>                  L'interaction entre les parties prenantes de la société de l'information et le CdE est renforcée et les valeurs fondamentales sont promues au moyen de normes et de matériels de sensibilisation.</p>	<p>2012-2013 : une plateforme ouverte est établie en 2012 aux fins du dialogue multipartite, qui garantit que l'action du CdE tient compte des vues des parties prenantes dont les activités sont concernées par les normes du CdE et est connue de ces parties prenantes.                  Les cinquième (Stockholm, 2012) et sixième éditions du Dialogue européen sur la gouvernance de l'Internet (EuroDIG) sont organisées ; leurs messages reflétant les normes du CdE sont présentées à l'occasion des éditions 2012 et 2013 du Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI), auxquelles le CdE participe activement au niveau de plusieurs plénières et ateliers, tout cela se traduisant par des références à l'action et aux normes du CdE.                  Des normes sont adoptées sur i) la sécurisation du cyberspace pour les enfants, ii) la suppression des traces laissées par les enfants sur l'Internet et iii) les droits des créateurs sur l'Internet (1 en 2012 ; 2 en 2013).</p>

<p><b>Résultat attendu 5</b> La compatibilité des législations et pratiques nationales avec les normes du Conseil de l'Europe est accrue (notamment avec l'article 10 de la CEDH ainsi qu'avec les dispositions non contraignantes du CM et de l'APCE).</p>	<p>2012 : des modifications législatives sont adoptées dans au moins 4 pays bénéficiant d'activités de coopération. Au moins 200 professionnels des médias et fonctionnaires clés sont formés. 1 radiodiffuseur public est établi et est en activité dans un pays. Au moins 30 journalistes sont formés en matière de couverture équitable et équilibrée des campagnes électorales conformément aux normes du CdE. La couverture préélectorale par les médias fait l'objet d'un suivi dont les résultats sont publiés.</p> <p>2013 : au moins 2 organismes de réglementation du secteur audiovisuel public appliquent une méthodologie d'attribution de licences et de contrôle conforme aux normes du CdE. 1 radiodiffuseur public est établi et est en activité dans un pays supplémentaire. 1 réseau régional d'organismes d'autoréglementation des médias impliquant 10 pays est établi et est en activité. Au moins 1 projet de coopération supplémentaire est négocié et le financement correspondant est assuré.</p>
<p><b>Résultat attendu 6</b> Des garanties effectives sont mises en place pour les professionnels des médias (notamment pour la protection des sources d'information et contre l'utilisation abusive des lois relatives au terrorisme, aux atteintes à la sécurité nationale, à la diffamation et au blasphème).</p>	<p>2012 : des incompatibilités de la législation et des pratiques nationales de pays bénéficiaires par rapport aux normes du CdE sont identifiées et corrigées, grâce à des activités de conseil en matière législative, de renforcement des capacités et de sensibilisation. Des sondages indiquent que le public a davantage confiance dans le rôle d'observateur critique et d'espace de débat public que jouent les médias. La législation antiterroriste est révisée et ses répercussions sur le droit à la liberté d'expression et d'information sont conformes aux normes du CdE (à la suite des décisions de la Conférence ministérielle de Reykjavik). Des garde-fous en matière de liberté d'expression sur Internet sont introduits, de sorte à établir un équilibre entre la protection de cette liberté et la protection d'autres droits de l'homme, tels que la vie privée, la dignité humaine et les droits de l'enfant.</p> <p>2013 : au moins une conférence régionale est organisée en vue de promouvoir la protection des sources journalistiques par la loi. Au moins un projet de coopération supplémentaire est négocié et un financement supplémentaire est assuré.</p>

Structures			Secrétariat			
Comité directeur sur la société de l'information (CDSI)			2012: 10 postes (6,5A 3,5B) et 2 fonctions (1A 1B) Inclus : proposition de suppression d'1 poste (B)  2013: 10 postes (6,5A 3,5B) et 2 fonctions (1A 1B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	2 211 100	1 423 800	787 300		265 400	2 476 500
2012	2 256 700	1 454 900	801 800			2 256 700
Augmentation/ Diminution	45 600	31 100	14 500		(265 400)	(219 800)
2013	2 244 500	1 449 400	795 100			2 244 500
Augmentation/ Diminution	(12 200)	(5 500)	(6 700)			(12 200)

**Ressources extrabudgétaires****Programmes conjoints**

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Promouvoir la liberté, le professionnalisme et le pluralisme des médias dans le Caucase du Sud et en Moldova	01/01/2011	31/12/2012	1 100 000	68,18	374 800	
Promotion des normes européennes dans l'environnement des médias en Ukraine	01/09/2008	31/12/2012	2 208 918	90,00	458 400	
<b>TOTAL</b>			<b>3 308 918</b>		<b>833 200</b>	

**Besoins en contributions volontaires**

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2008/DGHL/VC/2073	Renforcer la protection des droits voisins des diffuseurs par une coopération paneuropéenne.	170 000	120 000		50 000
	Développer le dialogue pluriparties paneuropéen coordonné sur la gouvernance de l'Internet en organisant EuroDIF en Suède (à confirmer) en 2012 et dans un autre pays (à définir) en 2013, et assurer une e-participation à EurDIG pendant les deux années.	300 000	150 000	150 000	
2010/DGDP A/VC/2367	De nouveaux instruments pour améliorer la pratique démocratique assistée par les TIC (technologies de l'information et des communications) sont élaborés et l'application des instruments existants est promue. Bénéficiaires: tous les États membres.	71 100	23 700		
<b>TOTAL</b>		<b>541 100</b>	<b>293 700</b>	<b>150 000</b>	<b>50 000</b>





## ÉTAT DE DROIT

### MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

L'État de droit est essentiel pour garantir la jouissance effective des droits de l'homme. Les institutions publiques sont en première ligne de la protection contre les violations des droits de l'homme, et leur fonctionnement éthique dans tous les États membres relève donc de la mission essentielle de l'Organisation.

La corruption constitue une grave menace à l'État de droit, car elle est capable d'infiltrer les institutions publiques, de compromettre leur honnêteté et efficacité, de fausser la concurrence et de saper la confiance dans le système démocratique. L'action du Conseil de l'Europe dans ce domaine est menée grâce à une ligne de programme spécifique regroupant les activités de coopération et les activités de monitoring du Groupe d'États contre la corruption (GRECO), qui s'appuient sur les Conventions pénale et civile sur la corruption et sur les Vingt Principes directeurs pour la lutte contre la corruption.

Une autre menace majeure réside dans le blanchiment de capitaux, qui est au cœur de la criminalité organisée et contribue, entre autres, au financement du terrorisme. Dans ce domaine, le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) est un acteur important, chargé de mettre en œuvre des procédures de suivi dynamiques ; ses rapports servant de base à pour développer l'assistance technique fournie aux États membres. Il travaille en étroite concertation avec des partenaires internationaux clés : le Groupe d'action financière (GAFI), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Union européenne.

Le Comité d'experts sur le terrorisme du Conseil de l'Europe (CODEXTER) met en œuvre une approche juridique cohérente en matière de lutte contre le terrorisme, qui reste un défi pour nos sociétés.

La cybercriminalité constitue une menace qui se développe rapidement. Le Conseil de l'Europe s'emploie à faire ratifier et appliquer aussi largement que possible dans le monde sa Convention sur la cybercriminalité, en pointe dans ce domaine, qui promeut l'incrimination des infractions, l'efficacité des enquêtes et une coopération internationale efficace dans ce domaine.

La traite des êtres humains constitue un problème planétaire majeur. Depuis la fin des années 80, le Conseil de l'Europe a pris diverses initiatives dans ce domaine, notamment la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2008 et dont la mise en œuvre est supervisée par le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA).

Enfin, le Conseil de l'Europe a pris des mesures importantes en matière de lutte contre la contrefaçon de produits médicaux. La Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention Médicrime) a été ouverte à la signature en octobre 2011 et apportera une contribution importante aux efforts déployés contre la criminalité organisée.

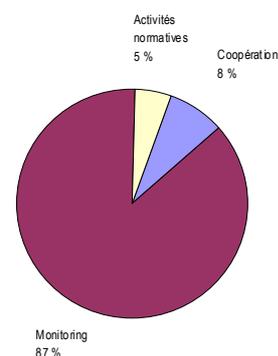
Ressources 2012 (€)					
MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT		Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		<b>5 202 700</b>	<b>2 237 600</b>	<b>6 553 600</b>	<b>13 993 900</b>
	Corruption – GRECO	326 700	2 237 600	2 558 000	5 122 300
	Crime organisé, blanchiment de capitaux – MONEYVAL – terrorisme, cybercriminalité, traite des êtres humains – GRETA – et contrefaçon de produits médicaux	4 876 000		3 995 600	8 871 600

<b>Ressources 2013 (€)</b>				
	<b>4 893 800</b>	<b>2 237 600</b>	<b>3 239 200</b>	<b>10 370 600</b>
 Corruption – GRECO	287 800	2 237 600	1 922 100	4 447 500
 Crime organisé, blanchiment de capitaux – MONEYVAL – terrorisme, cybercriminalité, traite des êtres humains – GRETA – et contrefaçon de produits médicaux	4 606 000		1 317 100	5 923 100

## MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

### CORRUPTION – GRECO

Ce programme vise, d'une part, à développer la capacité des États à juguler la corruption et, d'autre part, à assurer la supervision de l'application des normes en matière de lutte contre la corruption. La corruption représente une menace directe aux valeurs promues par le Conseil de l'Europe, sape la confiance du public dans la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit, fausse la concurrence et constitue souvent un obstacle au développement économique. La réponse du Conseil de l'Europe à cette menace est un arsenal complet et sans équivalent de normes internationales contre la corruption, dont les Vingt Principes directeurs pour la lutte contre la corruption et les Conventions pénale et civile sur la corruption. L'Organisation travaille également sur deux axes d'intervention complémentaires : les travaux de monitoring de ces normes menés par le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) et la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités.



L'objectif principal du GRECO est d'évaluer le respect, par ses membres, des normes pertinentes du Conseil de l'Europe et, ainsi, de renforcer la lutte contre la corruption. Par une méthodologie d'évaluation qui est largement considérée comme une référence, le GRECO encourage les réformes législatives, institutionnelles et pratiques. Avec 49 États membres, dont les États-Unis d'Amérique, il constitue un forum efficace pour l'échange d'expériences et de meilleures pratiques (voir cadre logique distinct). Les projets de renforcement des capacités, qui s'appuient sur la longue expérience de l'Organisation en matière d'activités de coopération, soutiennent les États membres du GRECO dans la mise en œuvre de ses normes anticorruption et dans le suivi de ses recommandations (voir cadre logique distinct).

① [www.coe.int/greco](http://www.coe.int/greco)

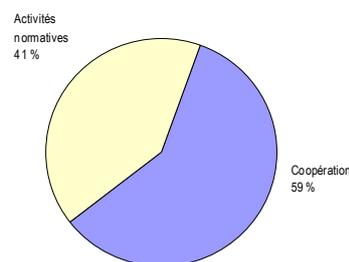
	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
	2011	460 400	184 500	275 900	2 190 400	4 095 500	6 746 300
	2012	326 700	133 200	193 500	2 237 600	2 558 000	5 122 300
	Augmentation/ Diminution	(133 700)	(51 300)	(82 400)	47 200	(1 537 500)	(1 624 000)
	2013	287 800	125 300	162 500	2 237 600	1 922 100	4 447 500
	Augmentation/ Diminution	(38 900)	(7 900)	(31 000)		(635 900)	(674 800)

## MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

### ... CORRUPTION – GRECO

Les projets de renforcement des capacités, qui s'appuient sur la longue expérience de l'Organisation en matière d'activités de coopération, soutiennent les États membres du GRECO dans la mise en œuvre de ses normes anticorruption et dans le suivi de ses recommandations. Ces activités sont financées essentiellement par des ressources extrabudgétaires.

① [www.coe.int/greco](http://www.coe.int/greco)



Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> La capacité des États membres à prévenir et combattre la corruption conformément aux normes du CdE et aux recommandations du GRECO est renforcée, essentiellement au moyen de ressources extrabudgétaires.</p>	<p>2012 : la législation anticorruption est mise en conformité avec les normes du CdE et d'autres normes internationales pertinentes dans 8 pays bénéficiant de projets de coopération ; les pays impliqués sont en conformité avec les recommandations du GRECO.</p> <p>2013 : les capacités humaines des services de lutte contre la corruption et des organes répressifs dans les pays bénéficiaires sont renforcées, afin qu'ils s'acquittent efficacement de leurs obligations en vertu de la législation nationale et appliquent les meilleures pratiques internationales. Les pays bénéficiaires adoptent, en matière de saisie des actifs d'origine criminelle, une législation en conformité avec les normes du CdE.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Les besoins en matière de projets de renforcement des capacités sont identifiés et les propositions de projet correspondantes sont élaborées.</p>	<p>2012-2013 : au moins 2 projets supplémentaires en 2012 et 1 projet supplémentaire en 2013 sont mis sur pied et les négociations en vue de leur financement sont menées à terme.</p> <p>Le CdE devient un <i>donor programme partner</i>, et fournit ainsi des conseils aux donateurs et bénéficiaires dans le cadre d'au moins 1 projet anti-corruption en 2012 et 2 projets en 2013.</p>

Structures			Secrétariat			
			2012: 1 poste (A)			
			2013: 1 poste (A)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	460 400	184 500	275 900			460 400
2012	326 700	133 200	193 500			326 700
Augmentation/ Diminution	(133 700)	(51 300)	(82 400)			(133 700)
2013	287 800	125 300	162 500			287 800
Augmentation/ Diminution	(38 900)	(7 900)	(31 000)			(38 900)

**Ressources extrabudgétaires****Programmes conjoints**

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Consolidation de l'éthique dans le secteur public (TYEC2)	01/09/2011	31/08/2013	1 500 000	90,00	674 600	449 800
Projet contre la corruption en Albanie (PACA)	01/09/2009	28/02/2012	2 130 000	93,90	133 600	
Facilité du Conseil de l'Europe	01/03/2011	31/08/2013	1 126 365	100,00	449 600	299 700
Renforcer les capacités des services de police et de la justice en Serbie dans la lutte contre la corruption (PACS)	01/10/2011	31/01/2014	1 400 000	89,29	534 600	534 600
Renforcer la coordination des politiques et des pratiques en matière de lutte contre la corruption (TYSAP)	01/11/2011	30/10/2013	1 600 000	95,63	765 600	638 000
<b>TOTAL</b>			<b>7 756 365</b>		<b>2 558 000</b>	<b>1 922 100</b>

## MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

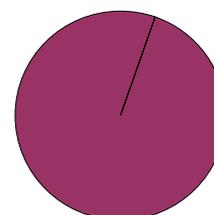
### ... CORRUPTION – GRECO

Accord élargi

Créé en 1999

49 membres

Le GRECO a pour objectif d'améliorer la capacité de ses membres à lutter contre la corruption en supervisant leur respect des normes du Conseil de l'Europe en la matière, par le biais d'un processus d'évaluation mutuelle et de pression par les pairs. Le GRECO contribue ainsi à identifier les dysfonctionnements dans les politiques, lois et réglementations nationales de lutte contre la corruption ainsi que dans les structures institutionnelles, afin de déclencher les réformes nécessaires.



Monitoring  
100 %

Le suivi du GRECO comprend une procédure d'évaluation fondée sur des visites dans le pays concerné, suivie d'une appréciation de l'impact destinée à apprécier les mesures prises par ses membres pour mettre en œuvre les recommandations résultant des évaluations par pays. Une étroite coopération avec d'autres intervenants internationaux clés, tels que les Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ainsi qu'avec les organes pertinents de l'Union européenne figure en très bonne place dans les priorités, afin de renforcer encore l'efficacité des mesures du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption et pour éviter les doublons et chevauchements d'activités. Après l'adoption par la Commission européenne de sa Communication « L'UE contre la corruption », en juin 2011, des propositions concrètes sont sur la table pour une participation formelle de l'UE au GRECO, qui devrait générer des synergies supplémentaires dans la lutte contre la corruption.

En 2012 et 2013, le GRECO se focalisera sur la prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs, répondant ainsi à des problèmes qui préoccupent actuellement les États membres et la société civile.

49 États membres : Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie, Ukraine, Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique.

Deux observateurs : l'OCDE et les Nations Unies - représentées par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDDC).

① [www.coe.int/greco](http://www.coe.int/greco)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les lacunes dans la législation et les pratiques sont identifiées et des propositions de mesures correctives sont soumises aux décideurs politiques.</p>	<p>2012-2013 : des rapports d'évaluation (contenant des recommandations formelles) concernant au moins 11 membres sont soumis à l'examen par les pairs au GRECO chaque année et communiqués aux responsables de l'élaboration des politiques (2009 : 13 ; 2010 : 11).</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> L'impact des recommandations du GRECO est vérifié régulièrement.</p>	<p>2012-2013 : des évaluations de l'impact des recommandations du GRECO sont mises à disposition des autorités pertinentes concernant au moins 25 membres en 2012 et 23 membres en 2013 (2009 : 23 ; 2010 : 29).</p>

<b>Résultat attendu 3</b> Les actions de sensibilisation aux normes du GRECO sont poursuivies auprès des décideurs politiques, parties prenantes internationales et organisations de la société civile concernés par la lutte contre la corruption.		2012-2013 : chaque année, le GRECO est représenté à au moins 26 réunions avec des acteurs clés extérieurs (2009 : 24; 2010 : 26).				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Comité statutaire Plénaire Bureau		2012: 11 postes (7A 4B)  2013: 11 postes (7A 4B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011		2 190 400	1 183 800	1 006 600		2 190 400
2012		2 237 600	1 222 500	1 015 100		2 237 600
Augmentation/ Diminution		47 200	38 700	8 500		47 200
2013		2 237 600	1 236 100	1 001 500		2 237 600
Augmentation/ Diminution			13 600	(13 600)		

**Ressources extrabudgétaires**
**Besoins en contributions volontaires**

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2013/DGHL/VC/2674	Conférence de bilan pour les membres du GRECO - publication d'une enquête sur l'impact et les bonnes pratiques (1er, 2e et 3e Cycles d'évaluation).	90 000		90 000	
<b>TOTAL</b>		<b>90 000</b>		<b>90 000</b>	

**Tableau 21 – Groupe d'États contre la Corruption (GRECO) – Budget 2012-2013**

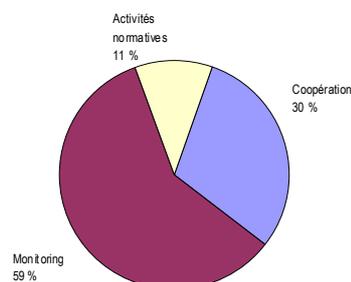
	Réel 2010	Budget 2011	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2012	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2013
<b>Dépenses</b>	<b>2 053 847</b>	<b>2 190 400</b>	<b>47 700</b>	<b>(500)</b>	<b>2 237 600</b>	<b>12 800</b>	<b>(12 800)</b>	<b>2 237 600</b>
<b>Recettes</b>	<b>2 163 859</b>	<b>2 167 700</b>	<b>47 200</b>		<b>2 237 600</b>			<b>2 237 600</b>
Contributions des États membres	2 155 900	2 167 700	69 900		2 237 600			2 237 600
Contributions volontaires supplémentaires des États participants	5 000							
Sundry receipts	2 959							
Retraitement pour ajustement 2011		22 700	(22 700)					

## MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

### CRIME ORGANISÉ, BLANCHIMENT DE CAPITAUX – MONEYVAL – TERRORISME, CYBERCRIMINALITÉ, TRAITE DES ÊTRES HUMAINS – GRETA – ET CONTREFAÇON DE PRODUITS MÉDICAUX

Cette ligne de programme est la réponse du Conseil de l'Europe aux menaces les plus graves qui pèsent sur l'État de droit et qui affectent tous les États. Les normes du Conseil de l'Europe dans ces domaines privilégient le point de vue des droits de l'homme et présentent un caractère plus spécifique que les normes de droit international de portée plus générale.

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL – voir cadre logique distinct) évalue la conformité avec les normes principales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et travaille en coopération étroite avec la Conférence des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme. L'assistance technique dans ce domaine précis s'appuie pour l'essentiel sur les recommandations de MONEYVAL.



Le Groupe des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme est chargé du suivi de la mise en œuvre de cette convention. Le Comité d'experts sur le terrorisme du Conseil de l'Europe (CODEXTER) veille, par des moyens pluridisciplinaires, au développement d'une approche juridique cohérente dans la lutte contre le terrorisme et joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et le développement de normes régionales dans ce secteur.

En ce qui concerne la cybercriminalité, le Conseil de l'Europe assure la mise en œuvre effective de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, seul traité international juridiquement contraignant dans ce domaine. Il s'efforce aussi de promouvoir la ratification et l'application plus étendue de la Convention de Budapest, en tant que norme universelle pour la coopération dans la lutte contre la cybercriminalité, au moyen d'activités de coopération reposant sur une approche transversale incluant la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, la prévention du terrorisme, la protection des données, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la prévention de la xénophobie et du racisme et la lutte contre la contrefaçon de produits médicaux.

Dans le domaine de la traite des êtres humains, la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains est le seul traité international complet portant non seulement sur la prévention de la traite et la poursuite des trafiquants mais aussi sur la protection des victimes. Un mécanisme indépendant, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA – voir cadre logique distinct), supervise la mise en œuvre de la Convention et en assure également la promotion au moyen d'activités de coopération.

Enfin, la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention Médicrime), qui sera ouverte à la signature en octobre 2011, représentera une contribution importante à l'action de l'Organisation contre la criminalité organisée.

Un grand nombre des activités de coopération menées dans le cadre de cette ligne de programme seront financées principalement au moyen de ressources extrabudgétaires.

- ① [www.coe.int/moneyval](http://www.coe.int/moneyval)
- [www.coe.int/terrorism](http://www.coe.int/terrorism)
- [www.coe.int/cop198](http://www.coe.int/cop198)
- [www.coe.int/cybercrime](http://www.coe.int/cybercrime)
- [www.coe.int/trafficking](http://www.coe.int/trafficking)

Projet de Programme et Budget 2012-2013 du Conseil de l'Europe

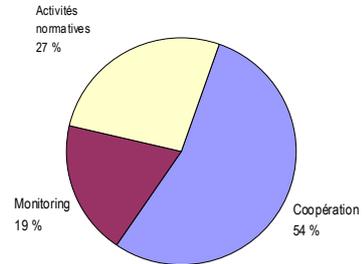
	<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
	2011	4 558 500	2 430 400	2 128 100		3 655 600	8 214 100
	2012	4 876 000	2 435 800	2 440 200		3 995 600	8 871 600
	Augmentation/ Diminution	317 500	5 400	312 100		340 000	657 500
	2013	4 606 000	2 423 900	2 182 100		1 317 100	5 923 100
	Augmentation/ Diminution	(270 000)	(11 900)	(258 100)		(2 678 500)	(2 948 500)

## MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

### ... CRIME ORGANISÉ, BLANCHIMENT DE CAPITAUX – MONEYVAL – TERRORISME, CYBERCRIMINALITÉ, TRAITE DES ÊTRES HUMAINS – GRETA – ET CONTREFAÇON DE PRODUITS MÉDICAUX

La Conférence des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme travaille en étroite coopération avec MONEYVAL. L'assistance technique dans ce domaine précis s'appuie pour l'essentiel sur les recommandations de MONEYVAL.

Le Groupe des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme est chargé du suivi de la mise en œuvre de cette convention. Le Comité d'experts sur le terrorisme du Conseil de l'Europe (CODEXTER) veille, par des moyens pluridisciplinaires, au développement d'une approche juridique cohérente dans la lutte contre le terrorisme et joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et le développement de normes régionales pour la lutte contre le terrorisme.



En ce qui concerne la cybercriminalité, le Conseil de l'Europe assure la mise en œuvre effective de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, seul traité international juridiquement contraignant dans ce domaine. Il s'efforce aussi de promouvoir la ratification et l'application plus étendue de la Convention de Budapest, en tant que norme universelle pour la coopération dans la lutte contre la cybercriminalité, au moyen d'activités de coopération reposant sur une approche transversale incluant la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, la prévention du terrorisme, la protection des données, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la prévention de la xénophobie et du racisme et la lutte contre la contrefaçon de produits médicaux.

Dans le domaine de la traite des êtres humains, la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains est le seul traité international complet portant non seulement sur la prévention de la traite et la poursuite des trafiquants mais aussi sur la protection des victimes.

Enfin, la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention MEDICRIME), qui sera ouverte à la signature en octobre 2011, représentera une contribution importante à l'action du Conseil de l'Europe contre la criminalité organisée.

- ① [www.coe.int/moneyval](http://www.coe.int/moneyval)
- [www.coe.int/terrorism](http://www.coe.int/terrorism)
- [www.coe.int/cop198](http://www.coe.int/cop198)
- [www.coe.int/cybercrime](http://www.coe.int/cybercrime)
- [www.coe.int/trafficking](http://www.coe.int/trafficking)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b></p> <p>Suivi actif de la mise en œuvre effective de la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme, et renforcement des capacités des États à lutter contre la criminalité organisée, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.</p>	<p>2012-2013 : examen et adoption par la Conférence des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme de 2 rapports d'évaluation concernant 2 États Parties à la fin de chaque année.</p> <p>Création ou renforcement par les pays bénéficiaires de Cellules de renseignement financier (CRF) avant la fin 2012, et amélioration des résultats lors des évaluations de MONEYVAL et du Groupe d'action financière avant la fin 2013.</p>

	<p>Le CdE, en tant que <i>donor programme partner</i>, conseille les donateurs et bénéficiaires sur au moins 1 projet de lutte contre la criminalité organisée avant fin 2012, et au moins 2 nouveaux projets d'assistance technique sont préparés et leur financement négocié avant fin 2013.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Renforcement du droit international et de l'action Internationale dans la lutte contre le terrorisme, et des capacités des États membres à appliquer les normes internationales de lutte contre le terrorisme. Suivi de la mise en œuvre effective de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme.</p>	<p>2012-2013 : coordination par le CODEXTER de l'action du CdE contre le terrorisme. Suivi d'au moins 1 lacune du droit international et élaboration ou mise à jour d'au moins 1 profil national au cours des deux réunions annuelles du CODEXTER.</p> <p>Promotion de l'action du CdE contre le terrorisme par la contribution au moins à 5 activités d'autres organisations internationales ou régionales chaque année, notamment par l'examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (2012), et par des publications (par exemple les actes de la Conférence annuelle sur la lutte contre le terrorisme en 2013).</p> <p>Renforcement des capacités des États membres en matière de lutte contre le terrorisme par le biais d'au moins 1 activité de coopération par an et de la Conférence annuelle sur la lutte contre le terrorisme.</p> <p>Publication en 2012 d'un rapport sur le suivi de la mise en œuvre de la Convention par 27 États Parties et en 2013 d'un rapport sur la mise en œuvre de dispositions spécifiques de la Convention (au moins 1) par 29 États Parties.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Réexamen de la Convention sur la lutte contre la cybercriminalité au regard des changements technologiques et sociétaux, application de ses normes dans un plus grand nombre d'États et renforcement des capacités judiciaires pénales de lutte contre la cybercriminalité dans le monde entier (y compris dans les États non-membres).</p>	<p>2012 : lancement d'un examen des dispositions clés de la Convention sur la lutte contre la cybercriminalité, de leur mise en œuvre dans le droit interne des Parties et de leur application concrète.</p> <p>Le Comité de la Convention examine le besoin éventuel d'actualiser les dispositions juridictionnelles de la Convention au regard de l'utilisation de mesures d'investigation transfrontières sur l'Internet, et adopte les décisions de suivi nécessaires.</p> <p>Évaluation de l'amélioration de la conformité du droit interne à la Convention et publication des rapports d'évaluation sur les progrès réalisés dans ce domaine dans au moins 50 pays.</p> <p>Renforcement des capacités judiciaires et de police au moyen de l'organisation de sessions de formation sur la criminalité high-tech dans au moins 19 États membres et 11 États non-membres.</p> <p>2013 : poursuite de l'examen par le Comité de la Convention des modalités qui permettraient de faciliter l'adhésion d'États non-membres à la Convention et de faire participer l'Union européenne aux discussions de fond pertinentes.</p> <p>Augmentation du nombre de Parties à la Convention et à son Protocole sur la xénophobie et le racisme.</p>

<p><b>Résultat attendu 4</b>                  Promotion de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui devient un document de référence largement reconnu au niveau international, et fourniture aux États membres qui en font la demande de l'expertise juridique nécessaire et de l'aide au développement de leurs capacités dans ce domaine.</p>	<p>2012 : augmentation du nombre de ratifications de la Convention.                  Le CdE, en tant que <i>donor programme partner</i>, conseille les donateurs et bénéficiaires sur au moins 2 projets concernant la lutte contre le trafic d'êtres humains. Promotion des normes du CdE dans au moins 1 pays voisin du CdE.                  Évaluation des besoins sur la base des rapports du GRETA et aide, notamment sous forme d'expertise juridique et de renforcement des capacités, à 2 États membres évalués par le GRETA.</p> <p>2013 : élaboration d'au moins 1 projet de renforcement des capacités incluant des modules de formation pour les praticiens chargés de l'aiguillage des victimes, les personnels chargés de l'application de la loi, les procureurs et les juges, et obtention d'un financement. Promotion des normes du CdE pour la lutte contre la traite des êtres humains dans au moins 1 pays voisin supplémentaire.                  Amélioration du niveau de conformité en droit et en fait avec les normes du CdE, les normes pertinentes de l'UE et de l'ONU et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres mécanismes de suivi dans au moins 3 pays bénéficiaires.</p>
<p><b>Résultat attendu 5</b>                  Promotion et facilitation de l'application et de la mise en œuvre de la Convention Médicrime.</p>	<p>2012 : augmentation du nombre de signatures de la Convention (ouverte à la signature en octobre 2011). Évaluation des progrès accomplis pour la mise en conformité du droit interne avec la Convention dans au moins 20 États membres.</p> <p>2013 : augmentation du nombre de ratifications de la Convention.                  Évaluation des progrès accomplis pour la mise en conformité du droit interne avec la Convention dans au moins 27 États membres.</p>
<p><b>Structures</b></p>	<p><b>Secrétariat</b></p>
<p>Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER)                  Groupe des Parties à la Convention pour la prévention du terrorisme                  Conférence des Parties (CoP) à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dé pistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme</p>	<p>2012: 6,5 postes (3,5A 3B) et 1 fonction (A)                  2013: 6,5 postes (3,5A 3B) et 1 fonction (A)</p>

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 126 100	628 100	498 000			1 126 100
2012	1 972 100	996 300	975 800			1 972 100
Augmentation/ Diminution	846 000	368 200	477 800			846 000
2013	1 689 600	995 800	693 800			1 689 600
Augmentation/ Diminution	(282 500)	(500)	(282 000)			(282 500)

### Ressources extrabudgétaires

#### Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Coopération régionale en matière de justice pénale : renforcer les capacités en matière de lutte contre la cybercriminalité@CyberCrime	01/11/2010	31/10/2012	2 777 778	90,00	1 041 100	
Consolidation des capacités de la Direction pour la gestion des actifs confisqués et amélioration du système de confiscation des produits du crime (CAR-Serbie)	01/04/2010	31/03/2013	2 140 000	93,46	666 300	166 600
Projet dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Serbie (MOLI-Serbie)	15/11/2010	14/11/2013	2 200 000	90,91	666 300	583 000
Facilité du Conseil de l'Europe	01/03/2011	31/08/2013	724 040	100,00	289 000	192 700
Projet de lutte contre la criminalité économique au Kosovo <sup>31</sup> (PECK)	01/10/2011	30/09/2013	1 200 000	83,33	499 700	374 800
Promouvoir la liberté, le professionnalisme et le pluralisme des médias dans le Caucase du Sud et en Moldova	01/01/2011	31/12/2012	1 100 000	68,18	374 800	
Promotion des normes européennes dans l'environnement des médias en Ukraine	01/09/2008	31/12/2012	2 208 918	90,00	458 400	
<b>TOTAL</b>			<b>12 350 736</b>		<b>3 995 600</b>	<b>1 317 100</b>

#### Besoins en contributions volontaires

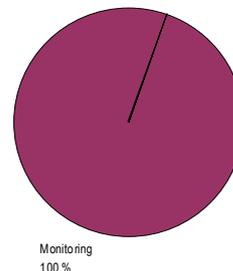
Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
	Mise en œuvre plus efficace du monitoring de la STCE n° 198 par les États l'ayant ratifiée.	400 000	200 000	200 000	
<b>TOTAL</b>		<b>400 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	

<sup>31</sup> Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

## MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

... CRIME ORGANISÉ, BLANCHIMENT DE CAPITAUX – MONEYVAL – TERRORISME, CYBERCRIMINALITE, TRAITE DES ETRES HUMAINS – GRETA – ET CONTREFAÇON DE PRODUITS MEDICAUX

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) est un organe indépendant chargé par le Comité des Ministres d'évaluer la conformité aux normes principales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/CFT) et l'efficacité de leur mise en œuvre. MONEYVAL est un partenaire essentiel du GAFI, du FMI, de la Banque mondiale et de l'UE au sein du réseau mondial des organes d'évaluation LAB/CFT. Dans ses activités, MONEYVAL s'efforce d'identifier et de réduire les risques pour le système financier mondial ainsi que les lacunes des systèmes LAB/CFT nationaux. En tant que coprésident du Groupe d'examen régional Europe-Eurasie, MONEYVAL joue aussi un rôle important dans les activités visant à répondre à l'appel du G-20 d'identifier les pays qui présentent potentiellement un risque élevé, que ces pays soient ou non soumis à l'évaluation de MONEYVAL.



Les évaluations et procédures de suivi rigoureuses de MONEYVAL, ainsi que ses activités d'étude des nouvelles tendances et typologies en matière de blanchiment de capitaux, sont essentielles à la poursuite de la lutte contre la criminalité organisée et à la confiscation des produits du crime.

En tant que membre associé du GAFI, MONEYVAL contribue activement au développement des normes et politiques LAB/CFT au niveau mondial.

Les rapports de MONEYVAL servent à orienter l'assistance technique du Conseil de l'Europe.

① [www.coe.int/moneyval](http://www.coe.int/moneyval)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Suivi de la mise en œuvre effective des normes LAB/CFT mondiales dans les États, les territoires et autres juridictions évalués par MONEYVAL, et mise en place de mesures pour remédier aux insuffisances dans le cadre d'un suivi actif.</p>	<p>2012-2013 : réalisation chaque années de 5 évaluations approfondies du 4<sup>e</sup> cycle par MONEYVAL, et rencontre d'au moins 60 représentants des secteurs public et privé à chaque visite (2009 : 4 évaluations ; 2010 : 6). Examen chaque année par MONEYVAL de 5 rapports d'évaluation mutuelle incluant une évaluation de la conformité aux normes du GAFI et de l'UE, des tableaux de notations, des recommandations ciblées et des plans d'action ; examen de rapports de suivi sur 5 pays en 2012 et 4 pays supplémentaires en 2013 (parallèlement à la mise en place de procédures de conformité renforcées lorsque cela s'avère nécessaire). Formation complète de 25 experts aux évaluations, sur la base des normes révisées du GAFI (2013).</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Identification des risques systémiques ou émergents en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, et des lignes directrices sont fournies aux praticiens et aux décideurs dans ce domaine.</p>	<p>2012 : adoption et publication d'un rapport sur les typologies.  2013 : tenue d'une réunion d'experts sur les typologies dans un État membre de MONEYVAL.</p>

Structures			Secrétariat			
MONEYVAL			2012: 5 postes (2A 3B) 2013: 5 postes (2A 3B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 816 200	675 400	1 140 800			1 816 200
2012	1 325 900	505 600	820 300			1 325 900
Augmentation/ Diminution	(490 300)	(169 800)	(320 500)			(490 300)
2013	1 338 400	494 400	844 000			1 338 400
Augmentation/ Diminution	12 500	(11 200)	23 700			12 500

**Ressources extrabudgétaires****Besoins en contributions volontaires**

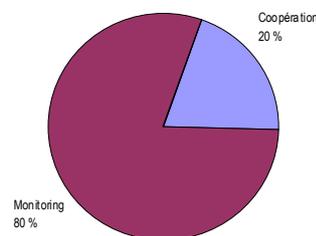
Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2011/DGHL/ VC/2558	Mise en œuvre plus efficace des normes LAB/CFT dans les États et territoires évalués par MONEYVAL et renforcement de la capacité de MONEYVAL dans le domaine de l'établissement de politiques au niveau mondial.	1 500 000	500 000	500 000	15 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>15 000</b>

## MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

... CRIME ORGANISÉ, BLANCHIMENT DE CAPITAUX – MONEYVAL – TERRORISME, CYBERCRIMINALITÉ, TRAITE DES ÊTRES HUMAINS – GRETA – ET CONTREFAÇON DE PRODUITS MÉDICAUX

La traite des êtres humains est un problème planétaire majeur. Chaque année, un nombre croissant de femmes, d'hommes et d'enfants sont victimes de la traite, principalement à des fins d'exploitation sexuelle mais aussi de travaux et de services forcés ou de servitude domestique. La traite des êtres humains a lieu à l'échelle nationale et transnationale. Selon certaines estimations, elle occupe la troisième place, derrière le trafic d'armes et le trafic de drogues, parmi les activités illicites les plus lucratives au monde.

En matière de lutte contre la traite des êtres humains, depuis les années 80, le Conseil de l'Europe a adopté diverses initiatives visant à sensibiliser le public et à encourager l'action. Le 3 mai 2005, le Comité des Ministres a adopté la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Cette convention, ouverte à la signature à Varsovie le 16 mai 2005 à l'occasion du 3<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2008.



Cette entrée en vigueur a déclenché la mise en place du mécanisme de monitoring correspondant qui repose sur deux piliers : un groupe d'experts d'indépendants, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), et le Comité des Parties, qui comprend les membres du Comité des Ministres appartenant aux États Parties à la Convention et des représentants des États Parties non-membres du Conseil de l'Europe.

Le GRETA supervise la mise en œuvre de la Convention. A cette fin, il établit régulièrement des rapports évaluant les mesures prises par les Parties. Il exige des Parties qui n'appliquent pas pleinement les dispositions contenues dans la Convention qu'elles renforcent leur action pour ce faire. D'autre part, le Comité des Parties peut aussi adresser, sur la base du rapport du GRETA, des recommandations à un État Partie.

① [www.coe.int/trafficking](http://www.coe.int/trafficking)

Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> Le GRETA assure le monitoring et l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention de lutte contre la traite des êtres humains.		2012-2013 : chaque année, l'évaluation de 10 États Parties à la Convention est réalisée et 10 rapports du GRETA sont adoptés. Sur la base de ces rapports, le Comité des Parties adopte des recommandations à l'intention des parties concernées.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)		2012: 7 postes (4A 3B) et 1 fonction (A) 2013: 7 postes (4A 3B) et 1 fonction (A)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 616 200	1 126 900	489 300			1 616 200
2012	1 578 000	933 900	644 100			1 578 000
Augmentation/ Diminution	(38 200)	(193 000)	154 800			(38 200)
2013	1 578 000	933 700	644 300			1 578 000
Augmentation/ Diminution		(200)	200			



**DEMOCRATIE**



## DÉMOCRATIE

La démocratie constitue, avec les droits de l'homme et l'état de droit auxquels elle est étroitement liée, le troisième axe principal du travail thématique du Conseil de l'Europe.

Les travaux du Conseil de l'Europe sur la démocratie reposent sur la prémisse fondamentale selon laquelle une gouvernance démocratique saine et dynamique est essentielle à une protection efficace des droits de l'homme et à la garantie de l'État de droit. Une société démocratique durable reposant tout à la fois sur la citoyenneté démocratique, la participation et l'inclusion, l'approche globale adoptée par le Conseil de l'Europe vise à maintenir le lien entre les aspects politiques, sociaux et culturels du processus démocratique, afin d'assurer la stabilité, la continuité et le développement durable.

Le Conseil de l'Europe, au nombre des principales organisations démocratiques en Europe, est à la fois organe de référence et laboratoire de la gouvernance démocratique. Conjointement avec le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux jouent un rôle essentiel dans la définition d'un agenda axé sur la sécurité démocratique pour tous en Europe.

Le Conseil de l'Europe est reconnu comme un *atelier grandeur nature* pour la démocratie dont le rôle sans équivalent est indispensable pour orienter l'Europe dans la bonne direction.

Les initiatives du Conseil de l'Europe visent principalement à renforcer les institutions démocratiques, à favoriser le pluralisme politique, à promouvoir le respect des droits de l'homme et l'État de droit et à soutenir le développement d'une culture démocratique dans les États membres.

Ces travaux couvrent le fonctionnement des institutions démocratiques à l'échelon national, régional et local, avec la participation d'acteurs sociaux essentiels comme les organisations non gouvernementales et les médias. Il inclut des programmes ciblés visant à renforcer le dialogue, protéger la diversité culturelle, renforcer la cohésion sociale, accroître la tolérance, étendre la participation, notamment celle des enfants et des jeunes, et lutter contre la discrimination, comme le souligne le rapport « Vivre ensemble » du Groupe d'éminentes personnalités du Conseil de l'Europe.

Dans ce pilier l'action du Conseil de l'Europe concerne deux secteurs:

- la gouvernance démocratique ;
- le développement de sociétés démocratiques durables.

Ressources 2012 (€)				
DÉMOCRATIE	Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
	46 825 600	35 497 400	10 248 300	92 571 300
Gouvernance démocratique	32 525 200		4 755 500	37 280 700
Sociétés démocratiques durables	14 300 400	35 497 400	5 492 800	55 290 600
Ressources 2013 (€)				
	46 412 800	35 629 800	8 562 100	90 604 700
Gouvernance démocratique	32 469 400		4 410 600	36 880 000
Sociétés démocratiques durables	13 943 400	35 629 800	4 151 500	53 724 700





## DÉMOCRATIE

### GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Les travaux du Conseil de l'Europe pour la promotion de la gouvernance démocratique visent principalement à renforcer les institutions démocratiques en favorisant le pluralisme politique, en mettant en valeur le respect des droits de l'homme et l'état de droit, et en développant les activités de suivi dans les États membres de l'Organisation.

L'Assemblée parlementaire joue un rôle clé dans la promotion de la démocratie parlementaire. Les membres de l'Assemblée représentent 800 millions de citoyens. L'Assemblée donne un élan politique aux actions du Conseil de l'Europe. Elle joue un rôle moteur au sein de l'Organisation, surveille l'évolution de la situation et s'efforce d'aider les États à remplir leurs obligations. En outre, les textes adoptés par l'Assemblée – recommandations, résolutions et avis – servent de lignes directrices au Comité des Ministres, aux gouvernements nationaux, aux parlements et aux partis politiques.

La tenue d'élections libres et équitables constitue la pierre angulaire de la démocratie parlementaire et le fondement de la légitimité des institutions. Le programme sur les élections et la participation aux institutions démocratiques et à la société civile vise à soutenir la tenue d'élections libres et équitables par le biais d'actions pluridisciplinaires, à réunir des dirigeants politiques de premier plan, des universitaires et d'autres partenaires extérieurs dans le cadre du Forum mondial pour la démocratie de Strasbourg et à faciliter la participation active et transversale des organisations non gouvernementales (ONG) aux politiques et aux activités du Conseil de l'Europe, notamment au sein de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING).

Le Conseil de l'Europe fournit un cadre au développement de la participation des citoyens et de l'innovation au niveau local et régional grâce au travail du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Le Congrès surveille la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale et le développement de la démocratie locale et régionale.

Pour favoriser le développement d'un État efficace et durable, la démocratie doit nécessairement s'enraciner dans les communautés locales, qui constituent le fondement de tout système démocratique et une condition préalable à la stabilité démocratique. La Charte européenne de l'autonomie locale a été adoptée en 1985 afin de donner à la gouvernance locale une base légale internationale. Elle énonce les principes essentiels de la gouvernance locale et des normes communes pour la protection et le développement des droits des communautés et des autorités locales.

Le Conseil de l'Europe met à la disposition des États membres et de la société civile un arsenal détaillé et cohérent d'instruments pour promouvoir la gouvernance et la stabilité démocratiques par le biais de l'élaboration de politiques et du suivi des normes et des évolutions dans le domaine de l'éducation, de la culture et du patrimoine, du paysage et de l'aménagement du territoire, et des travaux liés à la jeunesse.

Le renforcement de la participation et des pratiques démocratiques dans l'éducation, le soutien à l'intégration réussie des jeunes au sein de la société et la promotion de l'accès au patrimoine ainsi qu'une gestion de qualité des environnements vivants de l'Europe sont autant d'objectifs importants poursuivis par l'Organisation en ce domaine.

Ressources 2012 (€)					
GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE		Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		32 525 200		4 755 500	37 280 700
	Assemblée parlementaire	16 231 500			16 231 500
	Élections et participation dans les institutions démocratiques et la société civile	3 230 600		1 269 100	4 499 700
	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 937 700			6 937 700
	Gouvernance démocratique aux niveaux local et régional	1 779 700		897 300	2 677 000
	Gouvernance démocratique par l'éducation, la culture et les politiques de jeunesse	4 345 700		2 589 100	6 934 800

<b>Ressources 2013 (€)</b>				
	<b>32 469 400</b>		<b>4 410 600</b>	<b>36 880 000</b>
Assemblée parlementaire	16 263 100			16 263 100
Élections et participation dans les institutions démocratiques et la société civile	3 339 500		1 145 900	4 485 400
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 890 200			6 890 200
Gouvernance démocratique aux niveaux local et régional	1 755 700		675 600	2 431 300
Gouvernance démocratique par l'éducation, la culture et les politiques de jeunesse	4 220 900		2 589 100	6 810 000

## GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

### ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

L'Assemblée parlementaire est l'organe délibératif du Conseil de l'Europe. Son rôle et ses fonctions sont définis au chapitre V du Statut du Conseil. L'Assemblée impartit un élan politique aux actions de l'Organisation. Elle discute et formule des recommandations sur toute question relevant du but et du domaine d'action du Conseil de l'Europe.

Les initiatives de l'Assemblée visent à renforcer les institutions démocratiques, favoriser le pluralisme politique, promouvoir le respect des droits de l'homme et l'État de droit et soutenir le développement d'une culture démocratique dans les États membres. L'Assemblée est consultée sur les projets de convention et d'autres instruments légaux du Conseil de l'Europe.

Le nouveau statut de « Partenaire pour la démocratie » a des incidences sur la politique de voisinage de l'Assemblée car il donne la possibilité aux démocraties émergentes du bassin méditerranéen de participer aux activités de l'Assemblée.

Le Secrétariat de l'Assemblée fournit à l'Assemblée l'assistance nécessaire à son bon fonctionnement et à l'accomplissement de son mandat politique, notamment en prêtant son concours à ses organes (Président, Bureau, Comité des président(e)s, Commission permanente, commissions et sous-commissions).

① [www.assembly.coe.int](http://www.assembly.coe.int)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Organisation et déroulement efficaces des parties de sessions, conformément aux attentes des parlementaires.</p>	<p>2012-2013 : 70 % au moins des orateurs inscrits devraient pouvoir prendre la parole devant l'Assemblée chaque année (2010 : 73,6 % ; 2009 : 65 %). Adoption de textes moins nombreux mais plus pertinents chaque année (2010 : 56 recommandations, 82 résolutions et 4 avis ; 2009 : 43 recommandations, 55 résolutions et 5 avis).</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Organisation des réunions des commissions, de séminaires et de conférences conformément aux décisions des membres.</p>	<p>2012-2013 : tenue d'au maximum 10 réunions par commission chaque année, avec discussion de 85 rapports en moyenne (2010 : 99 rapports ; 2009 : 78 rapports). Amélioration du suivi de l'impact des textes adoptés par les commissions et les rapporteurs.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Gestion de la coopération interparlementaire, de l'observation des élections et de l'aide aux parlements en tenant compte des événements politiques.</p>	<p>2012-2013 : établissement d'un projet de programme de coopération, afin d'attirer les contributions volontaires éventuelles et de répondre plus efficacement aux besoins spécifiques des parlements. Organisation chaque année d'au moins 3 séminaires thématiques à l'intention des parlementaires dans le cadre du programme d'aide. Organisation de missions d'observation des élections conformément aux décisions du Bureau de l'Assemblée.</p>

<b>Résultat attendu 4</b> Amélioration de la visibilité de l'Assemblée dans les États membres.		2012-2013 : couverture des activités de l'Assemblée dans les médias, avec au moins 10 000 articles chaque année dans la presse écrite mondiale (2010 : 10 039 articles <sup>32</sup> ; 2009 : 9 253 articles). Augmentation de 2 % du nombre d'utilisateurs extérieurs du site web de l'Assemblée (2010 : 2 555 000 pages consultées ; 2009 : 1 941 575 pages consultées).				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Bureau de l'Assemblée Comités Comité de présidence Délégations nationales Groupes politiques		2012: 88 postes (1HC 45A 41B 1C) et 6 fonctions (4A 2B)  2013: 88 postes (1HC 45A 41B 1C) et 6 fonctions (4A 2B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	16 235 700	10 957 400	5 278 300		148 000	16 383 700
2012	16 231 500	10 819 500	5 412 000			16 231 500
Augmentation/ Diminution	(4 200)	(137 900)	133 700		(148 000)	(152 200)
2013	16 263 100	10 852 000	5 411 100			16 263 100
Augmentation/ Diminution	31 600	32 500	(900)			31 600

**Ressources extrabudgétaires****Besoins en contributions volontaires**

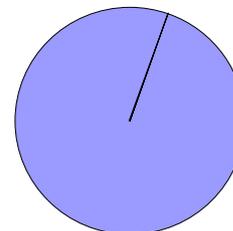
Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2012/PACE/ VC/2662	Dimension parlementaire de la campagne du CdE UN sur CINQ pour stopper la violence sexuelle à l'égard des enfants. Bénéficiaires : tous les États membres.	240 000	120 000	120 000	
<b>TOTAL</b>		<b>240 000</b>	<b>120 000</b>	<b>120 000</b>	

<sup>32</sup> Non inclus près de 4 000 articles sur le trafic illicite d'organes au Kosovo (N.B. : Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être comprise en conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, sans préjuger du statut futur du Kosovo).

## GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE

### ÉLECTIONS ET PARTICIPATION DANS LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

La tenue d'élections libres et équitables constitue la pierre angulaire de la démocratie parlementaire et le fondement de la légitimité des institutions. Il est donc essentiel que les élections soient organisées sur la base de normes assurant la participation la plus large et la mieux informée des électeurs et des candidats. Ce programme vise à soutenir la tenue d'élections libres et équitables au moyen d'actions pluridisciplinaires portant sur le cadre législatif des élections, sa mise en œuvre, le renforcement des capacités de l'administration électorale, le rôle des médias pendant les campagnes électorales, l'implication de la société civile et la participation des électeurs sous l'angle à la fois quantitatif et qualitatif.



Coopération  
100 %

Le Forum mondial pour la démocratie de Strasbourg réunit des dirigeants politiques de premier plan, des universitaires et d'autres partenaires extérieurs. Il s'appuie sur le Forum pour l'avenir de la démocratie, l'Université d'été de la démocratie et les multiples liens existant entre le Conseil de l'Europe et la société civile. Le Forum mondial pour la démocratie organise diverses manifestations regroupant plusieurs centaines de participants et axées sur un thème commun abordé sous des angles différents par divers acteurs de la vie démocratique, dans le but de renforcer la démocratie, les libertés politiques et la participation des citoyens, et de promouvoir le travail du Conseil de l'Europe dans ces domaines.

Conformément à la nouvelle orientation du Conseil de l'Europe concernant les relations avec la société civile, ce programme vise à faciliter une participation active et transversale des organisations non gouvernementales (ONG) aux politiques et aux activités du Conseil de l'Europe, notamment par le biais de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING). Il contribue ainsi au renforcement de la stabilité et de la gouvernance démocratiques en Europe par la création d'un environnement favorable aux ONG dans les États membres, la promotion d'une société civile active et responsable et le développement de la participation des ONG aux processus décisionnels.

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Assistance préélectorale afin de mettre la législation électorale en conformité avec les normes du CdE, d'assurer une couverture équilibrée des campagnes électorales dans les médias et de renforcer la participation des électeurs.</p>	<p>2012-2013 : fourniture d'avis d'experts lors de l'élaboration ou de l'amendement de la législation électorale et sa mise en œuvre. Formation de journalistes et de rédacteurs de différents médias (télévision, presse écrite, internet) à l'éthique et aux normes professionnelles et observation de leur couverture des campagnes électorales. Participation de femmes et d'électeurs votant pour la première fois à des réunions de sensibilisation à l'importance de la participation aux élections dans un système démocratique. La tenue d'élections est actuellement prévue dans au moins 4 États membres des régions prioritaires. Une aide peut être fournie au maximum à 2 pays chaque année.</p>

<p><b>Résultat attendu 2</b> Assistance électorale pour améliorer le processus électoral, notamment afin de mettre la législation électorale en conformité avec les normes du CdE, assurer une couverture équilibrée des campagnes électorales dans les médias et renforcer la participation des électeurs.</p>	<p>2012-2013 : fourniture d'une aide sur certaines questions spécifiques – soulevées notamment dans les rapports des missions conjointes BIDDH-APCE d'observation des élections – concernant le fonctionnement du processus électoral : mise en œuvre du cadre légal, formation du personnel de l'administration électorale en vue de professionnaliser la conduite des campagnes électorales, couverture par les médias et information des électeurs. 3 États membres (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Moldova) ont déposé des demandes d'aide, qui pourront être en partie satisfaites sur la base des ressources existantes. Organisation de la 4<sup>e</sup> réunion biennale consacrée à l'examen de la Recommandation (2004)11 du Comité des Ministres sur le vote électronique, immédiatement avant la Conférence internationale sur le vote électronique à Bregenz (Autriche) en 2012.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Tenue de la première session du Forum mondial pour la démocratie à Strasbourg, qui inclura une série de manifestations portant sur un thème commun.</p>	<p>2012-2013 : mise en place des structures requises pour la préparation de la session du Forum mondial pour la démocratie : comité directeur, etc. (2012). Organisation de 2 réunions préparatoires sur la « plaque tournante de la démocratie » (anciennement Forum sur l'avenir de la démocratie) le premier jour du Forum. Rassemblement à Strasbourg d'un millier de jeunes dirigeants du Réseau d'écoles d'études politiques venus de différentes régions du monde pour assister aux sessions du Forum. Envoi des conclusions du Forum aux gouvernements et aux institutions internationales, suivi de l'adoption de mesures concrètes pour renforcer la démocratie. Contribution des OING et des médias internationaux au Forum, en particulier au programme « off ».</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b> Renforcement de la participation de la société civile au processus de décision et aux activités du CdE.</p>	<p>2012 : examen des 4 rapports annuels des OING jouissant du statut participatif suivi d'un remaniement sur une base mieux adaptée de la composition de la Conférence des OING. Lancement par la Conférence des OING d'un site web interactif. Organisation d'un débat de fond au sein de la société civile dans le cadre du Forum mondial pour la démocratie.  2013 : contribution de la Conférence des OING à l'élaboration et à la mise en œuvre des normes du CdE par le biais de la participation aux comités intergouvernementaux. Formulation d'avis en temps opportun à la demande du Comité des Ministres ou d'autres d'organes de l'Organisation ; contribution aux activités du Forum mondial pour la démocratie.</p>

<b>Résultat attendu 5</b> Soutien au développement d'un environnement favorable à la participation des ONG dans les États membres.		2012 : utilisation par les États membres et d'autres organisations européennes du Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel comme lignes directrices sur les relations entre les autorités et les ONG. Conclusion de l'examen du fonctionnement du Conseil d'experts pour le droit en matière d'ONG. Négociation avec les parties concernées d'un nouveau programme d'aide à la Fédération de Russie.  2013 : traduction par des ONG du Code de bonne pratique en 3 langues supplémentaires. 2 interventions spécifiques du Conseil d'experts. Organisation d'échanges de bonnes pratiques sur le terrain par le biais de 3 séminaires sur les relations entre les autorités et les ONG dans la Fédération de Russie.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Commission européenne pour la démocratie par le droit Comité directeur du Forum mondial pour la démocratie Conférence des OING Conseil d'Experts pour le droit en matière d'ONG		2012: 13 postes (4,5A 8,5B)  2013: 13 postes (4,5A 8,5B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	2 792 100	1 400 200	1 391 900		415 900	3 208 000
2012	3 230 600	1 661 300	1 569 300		1 269 100	4 499 700
Augmentation/ Diminution	438 500	261 100	177 400		853 200	1 291 700
2013	3 339 500	1 676 800	1 662 700		1 145 900	4 485 400
Augmentation/ Diminution	108 900	15 500	93 400		(123 200)	(14 300)

**Ressources extrabudgétaires****Programmes conjoints**

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Facilité du Conseil de l'Europe	01/03/2011	31/08/2013	925 925	100,00	369 600	246 400
Assistance électorale – Moldova	01/01/2012	31/12/2014	3 000 000	90,00	899 500	899 500
<b>TOTAL</b>			<b>3 925 925</b>		<b>1 269 100</b>	<b>1 145 900</b>

**Besoins en contributions volontaires**

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2011/DGDP AVC/2611	Renforcer la société civile et les médias indépendants au Belarus.	840 000	305 500	305 400	79 650
2010/DGDP AVC/2365	La coopération entre la Conférence des OING et les autres piliers du CdE est facilitée en gardant à l'esprit que les deux parties ont intérêt à consolider la stabilité démocratique par une société civile active et responsable. Bénéficiaires: tous les États membres et le Bélarus.	200 000	66 600		
2010/DGDP AVC/2363	La coopération entre la Conférence des OING et les autres piliers du CdEurope est facilitée en gardant à l'esprit que les deux parties ont intérêt à consolider la stabilité démocratique par une société civile active et responsable. Bénéficiaires: tous les États membres et le Bélarus.	150 000	50 000		
2011/DGDP AVC/2533	Programme de coopération et d'assistance dans 5 États membres : mettre la législation électorale en conformité avec les normes du CdE ; formation des autorités concernées et des médias ; promouvoir la sensibilisation du public ; promouvoir le soutien de la société civile au processus électoral.	3 000 000	1 000 000	1 000 000	80 000
<b>TOTAL</b>		<b>4 190 000</b>	<b>1 422 100</b>	<b>1 305 400</b>	<b>159 650</b>

## GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE

### CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX

Le Congrès, assemblée bicamérale comptant 318 représentants élus locaux et régionaux, tient deux sessions par an, son Bureau et ses trois commissions se réunissant par ailleurs régulièrement. En vertu de la Résolution statutaire CM/Res(2011)2 et conformément aux priorités du Conseil de l'Europe, il a un rôle spécifique au sein des instances de l'Organisation, de garantir la démocratie locale et régionale en Europe et de la développer.

Le Congrès facilite la coopération et l'échange d'expériences, entre ses membres et leurs communautés territoriales, en matière de gouvernance, de démocratie locale et de coopération interrégionale ; il assure la promotion des valeurs du Conseil de l'Europe (démocratie, droits de l'homme et État de droit).

Une part importante de sa mission consiste à superviser la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale (CEAL) dans les 45 États parties à cet instrument. Les activités de monitoring à cet égard passent en revue chaque État en moyenne tous les cinq ans. Le Congrès est également chargé de l'observation des élections locales et régionales dans les États membres. Les recommandations adoptées dans le cadre de ces activités forment la base d'un dialogue politique régulier et d'une coopération permanente avec le Comité des Ministres et les gouvernements nationaux.

Le Congrès coopère avec les instances principales du Conseil de l'Europe (le Comité des Ministres et ses Groupes de Rapporteurs, les comités directeurs, l'Assemblée parlementaire etc.) pour les activités de l'Organisation présentant une dimension locale et régionale.

① [www.coe.int/congress](http://www.coe.int/congress)

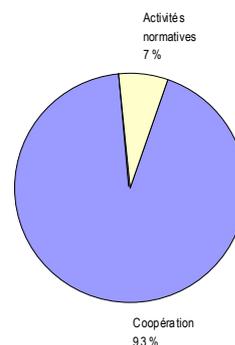
Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Le monitoring régulier et cohérent de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale (CEAL) est organisé conformément à un programme de travail établi par la Commission du Congrès chargée du respect des engagements et des obligations.</p>	<p>2012-2013 : au moins 10 missions de monitoring sont réalisées et 10 rapports publiés chaque année.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> L'intégrité et la transparence des processus électoraux au niveau local et régional sont renforcées par l'observation des élections locales et régionales.</p>	<p>2012-2013 : chaque année, 2 à 3 élections sont observées sur l'invitation d'États membres, et donnent lieu à des recommandations correspondantes. Étroite coopération avec d'autres organes d'observation (à savoir l'OSCE-BIDDH).</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les résolutions et recommandations du Congrès sont adoptées conformément à ses priorités et dans le droit fil de celles du Conseil de l'Europe telles qu'adoptées par le Comité des Ministres.</p>	<p>2012-2013 : le Bureau approuve, pour chaque année, la préparation d'au moins 20 rapports avec des résolutions et recommandations, et valide leur conformité par rapport aux priorités.</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b> Les recommandations du Congrès adoptées dans le cadre du monitoring et de l'observation d'élections locales et régionales sont mises en œuvre.</p>	<p>2012-2013 : le Congrès contribue aux programmes de coopération du Conseil de l'Europe. Des programmes pour les activités de coopération, basées sur les recommandations du Congrès, sont élaborés et mis en œuvre en coopération avec les États membres concernés.</p>

<b>Résultat attendu 5</b> La participation des membres aux activités du Congrès est facilitée par un recours accru à des outils informatiques tels que des bases de données, des outils en ligne ou l'enregistrement et le vote électroniques.		2012-2013 : le nombre d'enregistrements via le site web du Congrès pour des réunions augmente de 20% chaque année. Au moins 20 interviews vidéo en 2012 et 30 en 2013 sont organisées avec des membres du Congrès et des orateurs clés pour diffusion sur YouTube. Au moins 10 interviews radio et télévisuelles en 2012 et 15 en 2013 sont montées pour diffusion sur des medias locaux et régionaux.				
<b>Résultat attendu 6</b> Promotion de la compréhension des principes et valeurs de la CEAL par le grand public et les représentants élus régionaux et locaux.		2012-2013 : au moins 15 villes européennes reçoivent le label « Villes 12 étoiles » et des manifestations pour la Semaine européenne de la démocratie locale sont organisées dans au moins 150 municipalités et régions chaque année.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Forum statutaire</li> <li>Chambre des pouvoirs locaux</li> <li>Chambre des régions</li> <li>Bureau</li> <li>3 commissions statutaires</li> <li>Délégations nationales</li> <li>Groupes politiques</li> </ul>		2012: 41 postes (16A 25B) et 5 fonctions (5B)  2013: 41 postes (16A 25B) et 5 fonctions (5B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	6 914 400	4 278 900	2 635 500			6 914 400
2012	6 937 700	4 252 200	2 685 500			6 937 700
Augmentation/ Diminution	23 300	(26 700)	50 000			23 300
2013	6 890 200	4 205 300	2 684 900			6 890 200
Augmentation/ Diminution	(47 500)	(46 900)	(600)			(47 500)

## GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

### GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE AUX NIVEAUX LOCAL ET REGIONAL

Le programme prévoit des activités multilatérales et spécifiques à certains pays visant à assurer une bonne gouvernance pour tous en Europe, au niveau local et régional, un objectif commun aux États membres qui leur avait été fixé lors des Conférences ministérielles de Budapest (2005) et d'Utrecht (2009). Pour ce faire, chaque État membre doit se doter d'un système de gouvernement local et, si ce niveau existe, régional composé d'un cadre qui respecte les principes de l'autonomie gouvernementale et de la démocratie. Chaque unité des pouvoirs locaux et régionaux devrait avoir le statut d'autonomie locale/régionale et assurer une bonne gouvernance démocratique pour tous. Actuellement, le Conseil de l'Europe est la seule institution européenne proposant un forum pour la démocratie locale et régionale et développant les normes dans ce domaine.



Le programme permet aux États membres de mettre en commun des expériences, d'identifier des bonnes pratiques et d'élaborer des normes et des outils par le biais de la coopération intergouvernementale. A la suite du rapport établi par le ministre espagnol Manuel Chaves dans le sillage de la 16<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle, des travaux seront menés dans les domaines sélectionnés par les Ministres et le Comité des Ministres pour des activités supplémentaires en coopération avec le Congrès, l'Assemblée parlementaire et la Conférence des OING. La coopération intergouvernementale est renforcée par des programmes et outils destinés à consolider les capacités pour les pouvoirs locaux et régionaux, une Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local et des conseils juridiques et politiques pour les processus internes de réforme.

① [www.coe.int/t/dgap/localdemocracy](http://www.coe.int/t/dgap/localdemocracy)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les gouvernements et pouvoirs locaux bénéficient d'une aide pour mettre leurs réglementations et leurs pratiques en matière de gouvernance démocratique au niveau local et régional en conformité avec les normes du CdE.</p>	<p>2012-2013 : au moins 12 (2012) et 10 (2013) programmes de renforcement des capacités sont mis en œuvre dans au moins 8 (2012) et 7 (2013) pays. Un nouveau kit comprenant des outils de formation pour l'Académie du Leadership est préparé et publié. Chaque année, des conseils juridiques et politiques sont donnés à au moins 4 États membres/entités. Chaque année, 2 pays préparent des Plans d'action pour la réforme, en coopération avec le CdE. Chaque année, un soutien est proposé pour organiser une conférence internationale. 1 réunion de coordination avec les partenaires est organisée. Une contribution est proposée pour la promotion de la Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance dans 3 pays au moins chaque année.</p>

<p><b>Résultat attendu 2</b>          Une suite est donnée au rapport Chaves en étroite coopération avec le Congrès, l'APCE et les organisations non gouvernementales pertinentes et conformément aux décisions du CM adoptées ultérieurement à la 17<sup>e</sup> session de la Conférence des Ministres du CdE chargés des pouvoirs locaux et régionaux (Kiev, 3-4 novembre 2011).</p>		<p>2012-2013 : chaque année, une assistance est apportée aux Délégués des Ministres dans leurs travaux sur la démocratie locale et régionale et la bonne gouvernance, notamment pour les observations et suites données aux recommandations du Congrès et de l'Assemblée parlementaire.          Des échanges d'informations, de points de vue et de bonnes pratiques sont organisés chaque année au niveau intergouvernemental.          L'impact sur la crise financière et les réponses politiques apportées sont suivis ; une contribution est apportée aux travaux de l'UE sur la gouvernance à plusieurs niveaux et la coopération transfrontière ; une étude sur une approche commune de la gouvernance dans le domaine des droits de l'homme est mise en œuvre parallèlement à la diffusion d'un manuel de solutions concrètes pour surmonter les obstacles à la coopération transfrontalière ; des ensembles de normes pouvant être insérées dans l'Annexe au Protocole n° 3 à la Convention cadre de Madrid sont rédigés.          7 visites de pays sont organisées pour promouvoir l'acquis du CdE ainsi que 4 visites de pays pour promouvoir l'adhésion à la Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local et Label d'excellence pour la gouvernance au niveau local (<i>Label of Excellence in Governance at Local Level</i> (ELoGE)).</p>				
<p><b>Structures</b></p>		<p><b>Secrétariat</b></p>				
<p>Comité directeur sur la démocratie locale et régionale (CDLR)          Comité consultatif du Centre d'Expertise sur la Réforme de l'Administration Locale          Plateforme d'acteurs de la Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local</p>		<p>2012: 8 postes (4A 4B) et 2 fonctions (2A)           2013: 8 postes (4A 4B) et 1 fonction (A)          Inclus : proposition de suppression d'1 fonction (A)</p>				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	2 618 500	1 731 600	886 900		1 232 800	3 851 300
2012	1 779 700	1 243 900	535 800		897 300	2 677 000
Augmentation/ Diminution	(838 800)	(487 700)	(351 100)		(335 500)	(1 174 300)
2013	1 755 700	1 147 300	608 400		675 600	2 431 300
Augmentation/ Diminution	(24 000)	(96 600)	72 600		(221 700)	(245 700)

### Ressources extrabudgétaires

#### Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Renforcer l'autonomie locale en Serbie (Phase II)	29/04/2009	30/04/2012	2 200 000	90,91	221 700	
Démocratie locale – Moldova	01/01/2013	31/12/2014	1 500 000	90,00	675 600	675 600
<b>TOTAL</b>			<b>3 700 000</b>		<b>897 300</b>	<b>675 600</b>

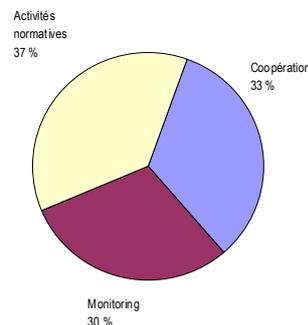
## Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2010/DGDP A/VC/2382	Renforcer la coopération intergouvernementale, conformément à "l'Agenda d'Utrecht". Aider les États membres pour agir concrètement en réponse aux besoins de la décentralisation, dans l'esprit des normes européennes. Mettre en place des "examens par les pairs" des pays et des rapports d'évaluation et fournir des lignes directrices politiques ciblées. Assurer une formation aux activités intergouvernementales pour les fonctionnaires dans les États membres, ainsi que des consultations, des manifestations de sensibilisation et des stratégies de communication concernant le CdE. Bénéficiaires: tous les États membres.	250 000	125 000	125 000	
2010/DGDP A/VC/2355, 2369, 2371, 2243	Etendre la Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance à davantage d'États membres, en particulier en Europe du Sud-est et dans la région adriatique, Mettre en œuvre des programmes régionaux (ESE, euro-régions adriatiques) et programmes dans les pays (Turquie, Fédération de Russie), concevoir des stratégies, des plans d'action et des programmes spécifiques de développement des capacités en soutien aux 12 principes de la Stratégie pour l'Innovation et la Bonne gouvernance.	595 000	300 000	295 000	
2010/DGDP A/VC/2129, 2407	Promouvoir la modernisation des services publics locaux et régionaux dans les États membres (Géorgie et Arménie), notamment des politiques de développement durable et inciter les communautés à participer plus fortement. Mettre en œuvre des outils et programmes de consolidation des capacités dans les secteurs du leadership, de la planification stratégique, de la communication, de la transparence et de la lutte contre la corruption, de l'éthique publique et de l'engagement communautaire, ainsi que développer du matériel d'apprentissage et de formation à l'usage des fonctionnaires locaux.	465 000	265 000	200 000	
2011/DGDP A/VC/2626	Améliorer la capacité des pouvoirs locaux à fournir une bonne gouvernance par la mise en œuvre d'une série complète de programmes privilégiant l'impact dans les domaines de l'éthique publique locale, de la gestion de la performance des services publics, de la gestion financière, des bonnes pratiques et du leadership. Bénéficiaire: Ukraine.	1 160 000	376 200	376 200	545 540
2010/DGDP A/VC/2384	Renforcer la démocratie locale en Géorgie.	1 500 000	500 000		
<b>TOTAL</b>		<b>3 970 000</b>	<b>1 566 200</b>	<b>996 200</b>	<b>545 540</b>

## GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE

### GOVERNANCE DEMOCRATIQUE PAR L'ÉDUCATION, LA CULTURE ET LES POLITIQUES DE JEUNESSE

Le programme promeut la gouvernance démocratique et la stabilité grâce à l'élaboration de politiques et le suivi apporté aux normes et tendances en matière d'éducation, de culture et de patrimoine, de paysage et d'aménagement du territoire ainsi que les travaux liés à la jeunesse. Les projets proposent, sur la base de l'acquis du Conseil de l'Europe, des solutions politiques innovantes et des conseils pour l'élaboration de politiques répondant aux défis auxquels la société est aujourd'hui confrontée. Ils apportent une valeur ajoutée aux travaux déjà menés par le Conseil de l'Europe, en offrant une plateforme conjointe d'accès à l'information sur les politiques et les outils de suivi, constituant un centre de ressources d'information sans équivalent du Conseil de l'Europe et servant d'espace d'interaction avec la société civile.



Pour développer la culture démocratique, il est fondamental de renforcer la participation et la pratique démocratique dans la gouvernance du système éducatif et de ses institutions. Le programme s'attachera à promouvoir les valeurs européennes par le biais des systèmes d'éducation et de leurs institutions ainsi que grâce au développement des qualifications et de leur reconnaissance. Il couvre notamment l'importante contribution du Conseil de l'Europe à la concrétisation de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, l'accent étant mis sur les compétences et les valeurs.

La culture joue un rôle majeur pour la promotion de la démocratie. Cette partie du programme d'activités se concentre sur le renforcement de la gouvernance démocratique en la matière, et sur les conseils pour les développements politiques par le biais d'une assistance aux États membres sous la forme d'examen des politiques et de systèmes d'information spécialisés, ainsi que grâce à une plateforme d'échange pour faciliter le dialogue entre les gouvernements et la société civile.

Le « monitoring doux » des quatre conventions concernant le patrimoine culturel et le paysage se concentre sur la participation démocratique en vue de renforcer l'accès des personnes à leur patrimoine et la gestion qualitative de l'environnement et du paysage dans lequel elles vivent. Contribuant au développement durable de sociétés caractérisées par la cohésion et la stabilité, de nouvelles approches sont développées en ce qui concerne la compréhension et l'utilisation des ressources du patrimoine, dans le droit fil des objectifs de la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Faro). Des services ciblés sont fournis pour aider les États membres à élaborer des politiques transversales intégrées et encourager la responsabilité partagée en matière de patrimoine et de paysage.

La diversité naturelle et biologique joue un rôle essentiel pour la pérennité des services aux écosystèmes et la lutte contre le changement climatique. La Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) met en œuvre en Europe la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Elle établit des normes européennes en matière de politiques de l'environnement pour ce qui est de la biodiversité et de la biosécurité, et s'attache à la protection et à l'utilisation durable de la diversité biologique du continent grâce à un mécanisme de monitoring.

Le secteur de la jeunesse a pour mission de promouvoir le développement dans les États membres de politiques de jeunesse favorisant la bonne intégration des jeunes à la société. Pour atteindre ce but, le programme renforce la coopération intergouvernementale et promeut le partenariat monté avec l'Union européenne entre les gouvernements et les organisations de jeunesse dans le processus d'élaboration de politiques de jeunesse basée sur les faits, tout en assurant la promotion et la reconnaissance de l'éducation non formelle, de l'information pour les jeunes et des activités liées à la jeunesse de qualité.

- ① [www.coe.int/biodiversity](http://www.coe.int/biodiversity)
- [www.coe.int/education](http://www.coe.int/education)
- [www.coe.int/culture](http://www.coe.int/culture)
- [www.coe.int/youth](http://www.coe.int/youth)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b>                      Les décideurs européens du secteur public de l'éducation et d'autres parties prenantes pertinentes sont conscients des implications de nouvelles mesures politiques liées à la gouvernance démocratique des systèmes éducatifs d'aujourd'hui.</p>	<p>2012 : plus de 50% des États membres identifient des tendances politiques liées à la gouvernance démocratique de l'enseignement public en Europe.</p> <p>2013 : un consensus est atteint durant la Conférence ministérielle accueillie par la Finlande sur les mesures stratégiques proposées concernant la consolidation de la gouvernance démocratique des systèmes éducatifs européens. Des opportunités de collaboration sont instaurées parmi les grandes parties prenantes, les pouvoirs publics ainsi que les représentants du monde universitaire et les associations européennes spécialisées dans le domaine de l'éducation, tout au long du cycle de vie du programme.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b>                      Le CdE poursuit le développement des compétences et des valeurs européennes au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES).</p>	<p>2012 : des propositions sont soumises à l'EEES à l'occasion de sa Conférence ministérielle pour la poursuite du développement et de la mise en œuvre des cadres de qualification. Le rôle de la liberté de la recherche et de l'autonomie institutionnelle des universités pour promouvoir la culture démocratique est décrit dans l'avant -projet d'un instrument stratégique .</p> <p>2013 : le CdE poursuit le développement de l'EEES, notamment en coordonnant le développement et la mise en œuvre des cadres de qualifications nationaux des 47 États membres de l'EEES.                      Les projets d'instruments sont finalisés sur le rôle des cadres de qualifications pour faciliter la reconnaissance équitable de ces dernières, dans le droit fil de la Convention CdE/UNESCO sur la reconnaissance des qualifications, ainsi que sur le rôle de la liberté de la recherche universitaire et l'autonomie institutionnelle des universités pour faire progresser la culture démocratique.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b>                      La gouvernance démocratique de la culture est renforcée, les États membres reçoivent une assistance pour élaborer des politiques culturelles démocratiques et l'échange d'informations entre les gouvernements et la société civile est facilité.</p>	<p>2012 : le bilan des politiques culturelles en Turquie est terminé et les rapports d'experts et rapport national contenant des recommandations politiques sont diffusés à toutes les parties prenantes gouvernementales et sectorielles.                      Le "portail de la gouvernance culturelle" (CultureWatchEurope) est opérationnel sur le site web du CdE et propose 2 documents de politique avec des propositions d'action. La conférence de CultureWatchEurope sur l'accès démocratique à la culture aboutit à des orientations pour les décideurs politiques, et la partie du Compendium sur les droits culturels et l'éthique propose de nouvelles données.</p> <p>2013 : l'examen des politiques culturelles en Fédération de Russie est terminé. Les rapports régionaux et rapports d'experts contenant des recommandations politiques à l'attention de toutes les parties prenantes gouvernementales et sectorielles sont diffusés et des examens des politiques culturelles de l'Azerbaïdjan et de la Moldova sont officiellement lancés.</p>

<p><b>Résultat attendu 4</b>                  Les conventions du CdE sur le patrimoine culturel et le paysage sont mises en œuvre et leur application fait l'objet d'un monitoring.</p>	<p>2012 : 2 ou 3 modules sont développés avec des études de cas ciblées pour le monitoring des conventions sur le patrimoine architectural (Grenade) et archéologique (La Valette) à l'aide de la nouvelle version du système d'information HEREIN.                  La base de données HEREIN sur les politiques du patrimoine dans les pays est mise à jour et enrichie pour de nouveaux États membres ; des propositions sont faites par le groupe de travail sur les conventions et des experts concernant les besoins spécifiques en matière de monitoring de la Convention de Faro sur la valeur du patrimoine pour la société.                  Un suivi à la Convention européenne du paysage (Florence) est assuré grâce aux 11<sup>e</sup> Ateliers de la Convention (Grèce). La première phase du Système d'information ELCIS de la Convention sur le paysage est mise en place pour diffuser les bonnes pratiques.</p> <p>2013 : les modules sur le patrimoine avec des études de cas créés en 2012 sont mis en œuvre et un nouveau module spécifique sur les suites données à la Convention de Faro lié à la participation et à l'accès des personnes à leur patrimoine est lancé ; l'actualisation de la base de données HEREIN par les États membres est poursuivie. Une grande conférence/plateforme est organisée pour impliquer des OIG et ONG dans de nouvelles approches et tendances concernant l'utilisation du patrimoine dans des sociétés évolutives.                  La 7<sup>e</sup> Conférence du CdE sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg) est mise en œuvre, les expériences nationales sont diffusées et un échange est organisé avec des ONG et la société civile sur des approches innovantes pour illustrer la mise en œuvre de la Convention ; la 3<sup>e</sup> session du Prix du paysage du CdE est organisée.</p>
<p><b>Résultat attendu 5</b>                  Les pays reçoivent une assistance pour la mise en œuvre statutaire et le monitoring proactif de la Convention de Berne sur la protection de la biodiversité européenne.</p>	<p>2012 : le système de plaintes pour non-conformité est actualisé : 3 nouveaux guides sur l'adaptation de la biodiversité au changement climatique et sur la biodiversité menacée sont élaborés.                  Les zones importantes pour la conservation de la nature dans 7 États sont identifiées et un monitoring du Diplôme européen est assuré.</p> <p>2013 : un système est mis en place pour une médiation environnementale, le respect par les États des obligations liées à la biodiversité menacée fait l'objet d'un monitoring et 3 nouveaux guides sont adoptés. Les réseaux écologiques sont étendus dans au moins 5 États et le monitoring du Diplôme européen est assuré.</p>

<b>Résultat attendu 6</b> Des normes, lignes directrices et outils pour améliorer les politiques en faveur des jeunes et des enfants au niveau local, national et européen sont mises à disposition des décideurs politiques et autres parties prenantes.		2012 : la politique ukrainienne en faveur de la jeunesse et de l'enfance est passée en revue par des experts internationaux. Les normes politiques relatives à l'accès des jeunes à leurs droits sont élaborées et une campagne européenne sur l'information des jeunes pour leur inclusion à la société est lancée. Le projet « Label de qualité du Conseil de l'Europe pour les Centres de jeunesse » est mis en œuvre. Des outils d'apprentissage en ligne et des mécanismes de reconnaissance des compétences acquises par l'éducation non formelle sont développés.  2013 : la politique grecque en faveur des jeunes et des enfants est passée en revue par des experts internationaux. Un suivi de la campagne européenne pour l'information des jeunes est assuré. Les suites données aux décisions prises lors de la 9 <sup>e</sup> Conférence ministérielle sont mises en œuvre. Des acteurs des politiques de jeunesse sont formés dans le domaine de l'élaboration de politiques et l'information pour les jeunes. Des normes et des mesures de soutien sont élaborées pour la reconnaissance des compétences acquises dans le travail de jeunesse.  2012-2013 : le partenariat avec l'Union européenne dans le domaine de la jeunesse poursuit ses activités, en particulier en Europe du Sud-est et Europe de l'Est ainsi que dans le Caucase, et continue de développer le Centre européen des connaissances pour les politiques de jeunesse. Dans ce cadre, un Forum des connaissances sur la jeunesse est organisé pour servir de plateforme de dialogue entre les décideurs politiques, les chercheurs et les acteurs de terrain dans ce domaine, et le Pôle de chercheurs européens dans le domaine de la jeunesse est organisé.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Comité directeur sur la politique et les pratiques en matière d'éducation (CDPPE) Comité directeur sur la diversité culturelle et le dialogue interculturel (CDDI) Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ) Comité permanent de la Convention de Berne		2012: 18 postes (10A 8B)  2013: 18 postes (10A 8B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	4 510 000	2 647 200	1 862 800		2 230 900	6 740 900
2012	4 345 700	2 367 900	1 977 800		2 589 100	6 934 800
Augmentation/ Diminution	(164 300)	(279 300)	115 000		358 200	193 900
2013	4 220 900	2 339 300	1 881 600		2 589 100	6 810 000
Augmentation/ Diminution	(124 800)	(28 600)	(96 200)			(124 800)

**Ressources extrabudgétaires****Programmes conjoints**

	<b>Début</b>	<b>Fin</b>	<b>Total</b>	<b>% UE</b>	<b>UE 2012</b>	<b>UE 2013</b>
Accord-cadre de partenariat dans le domaine de la jeunesse, 07/2010-2013	01/07/2010	31/12/2013	3 847 200	50.00	548 700	548 700
Harmoniser l'enseignement supérieur en Turquie avec l'Espace européen de l'enseignement supérieur	01/10/2011	30/09/2014	5 000 000	95.00	1 582 500	1 582 500
Consolider les capacités dans le secteur culturel	01/08/2011	31/12/2013	660 000	80.00	218 100	218 100
Renforcer les capacités dans le secteur culturel – Culture et échanges touristiques durables (SCATE)	01/09/2011	31/12/2013	700 000	80.00	239 800	239 800
<b>TOTAL</b>			<b>10 207 200</b>		<b>2 589 100</b>	<b>2 589 100</b>

**Besoins en contributions volontaires**

<b>Référence</b>	<b>Objectif</b>	<b>Total</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>Montant reçu</b>
2012/DG4/VC/2667	Renforcement des fonctions de suivi et de monitoring de CultureWatchEurope et du Compendium sur les politiques, les stratégies et les bonnes pratiques en privilégiant le dialogue interculturel et la gestion de la diversité culturelle cohésive (base de données des bonnes pratiques ; tenue d'un forum de CultureWatchEurope sur une question d'actualité telle que la perception d'une "renationalisation" dans l'élaboration des politiques). Bénéficiaires: parties à la Convention culturelle européenne.	160 000	80 000	80 000	
2012/DG4/VC/2670	Veiller à ce que le nouvel outil Herein 3 couvre la politique du patrimoine et sa mise en œuvre dans les États membres et constitue un outil de recherche paneuropéen dans le domaine du patrimoine culturel. parties à la Convention culturelle européenne.	300 000	150 000	150 000	
2011/DG4/VC/2561	Qualité de vie de la population européenne grâce aux politiques du paysage (Convention européenne du paysage) et à l'aménagement du territoire (CEMAT). Bénéficiaires: tous les États membres.	400 000	200 000	200 000	7 000
2012/DG4/VC/2666	Aider les États membres dans la mise en œuvre proactive des dispositions de la Convention de Berne sur la conservation et la gestion de la diversité biologique, ainsi que pour le suivi du respect des obligations.	730 000	335 000	395 000	
<b>TOTAL</b>		<b>1 590 000</b>	<b>765 000</b>	<b>825 000</b>	<b>7 000</b>



## DÉMOCRATIE

### SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

La promotion des sociétés démocratiques durables est au cœur de la mission du Conseil de l'Europe.

Le programme concernant les situations de crise porte sur les situations post-confliktuelles ainsi que sur la prévention et la gestion des catastrophes naturelles. Il vise à soutenir la stabilité démocratique dans des situations post-confliktuelles et de conflits gelés, grâce à des activités visant à consolider le respect des droits de l'homme et l'État de droit.

Le programme pour la promotion d'une société cohésive et durable vise à consolider la cohésion sociale à long terme dans les États membres pour les aider à répondre de manière satisfaisante aux profonds changements à l'œuvre dans la société, tout en luttant contre la discrimination. Le Plan d'action et la Charte pour les responsabilités sociales partagées permettent au Conseil de l'Europe de suivre une approche unique axée sur les responsabilités partagées qui, en définitive, aide les populations et les décideurs de ses États membres à contribuer à la stabilité des sociétés. La Banque de développement du Conseil de l'Europe est un instrument majeur de coopération pour promouvoir une cohésion des sociétés européennes s'inscrivant dans le long terme.

Un autre objectif important du Conseil de l'Europe consiste à élaborer des normes, des politiques et des pratiques en matière de dialogue interculturel par le biais de la mise en œuvre des recommandations du Livre blanc sur le dialogue interculturel. Les travaux dans ce domaine visent à mettre en œuvre des stratégies pour le dialogue interculturel, avec les autorités nationales et pouvoirs locaux, les institutions des villes, la société civile et les médias. Les activités visant à protéger et à promouvoir la diversité naturelle et culturelle promeuvent la gouvernance démocratique, la diversité culturelle et la stabilité par la culture, le patrimoine et le paysage. Le Centre Nord-Sud (CNS) joue un rôle important pour la promotion de ces politiques au niveau mondial et dans les régions voisines (voir cadre logique distinct).

Le programme sur la citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse s'attache à promouvoir les normes et les valeurs du Conseil de l'Europe par le biais des politiques et pratiques en matière d'éducation, en se concentrant sur la citoyenneté et l'éducation aux droits de l'homme, le droit à un enseignement de qualité et les politiques linguistiques. Fondant ses travaux sur les valeurs sous-jacentes du Conseil de l'Europe et les travaux pionniers de l'Organisation en matière d'enseignement des langues, le Centre européen pour les langues vivantes sert de catalyseur pour la réforme de l'enseignement et de l'apprentissage des langues.

Les travaux du Conseil de l'Europe dans les domaines de la participation des jeunes et de la citoyenneté contribuent à promouvoir les valeurs fondamentales de l'Organisation et à autonomiser les jeunes afin qu'ils s'impliquent activement pour bâtir une Europe sans lignes de clivage. Le secteur de la jeunesse privilégie la pratique de la cogestion et de la codécision avec les jeunes eux-mêmes en leur enseignant les normes du Conseil de l'Europe dans les domaines de la politique en faveur de la jeunesse et des travaux avec les jeunes au niveau national et local.

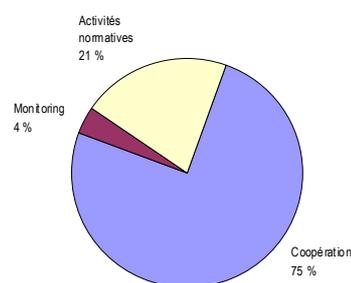
Le programme de promotion du sport et de l'éthique a pour but de développer les droits de l'homme et de capitaliser sur une culture démocratique dans et par le sport, pour renforcer les avantages du sport pour tous et réduire les problèmes qui l'affectent, en s'appuyant sur des organes conventionnels et intergouvernementaux ainsi que sur l'Accord partiel élargi sur le sport (APES).

<b>Ressources 2012 (€)</b>					
<b>SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES</b>		<b>Budget ordinaire</b>	<b>Autres budgets</b>	<b>UE</b>	<b>TOTAL</b>
		<b>14 300 400</b>	<b>35 497 400</b>	<b>5 492 800</b>	<b>55 290 600</b>
	Répondre aux situations de crise : situations post-confliktuelles et catastrophes naturelles – Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)	1 941 800	1 342 100	735 000	4 018 900
	Promouvoir une société socialement cohésive et durable – Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe	1 938 200	1 356 800	455 500	3 750 500
	Culture et démocratie : diversité culturelle et dialogue interculturel – Itinéraires culturels, Centre Nord-Sud, Eurimages et Observatoire européen de l'audiovisuel	2 688 500	26 757 400	1 050 800	30 496 700
	Citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse – Centre européen pour les langues vivantes	4 788 400	1 700 800	3 251 500	9 740 700
	Centres européens de la jeunesse – Fonds européen pour la jeunesse – Mobilité des jeunes par la carte jeunes	2 398 800	3 462 000		5 860 800
	Sport et éthique – Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	544 700	878 300		1 423 000
<b>Ressources 2013 (€)</b>					
		<b>13 943 400</b>	<b>35 629 800</b>	<b>4 151 500</b>	<b>53 724 700</b>
	Répondre aux situations de crise : situations post-confliktuelles et catastrophes naturelles – Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)	1 775 300	1 346 600	258 600	3 380 500
	Promouvoir une société socialement cohésive et durable – Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe	1 976 000	1 356 800	350 600	3 683 400
	Culture et démocratie : diversité culturelle et dialogue interculturel – Itinéraires culturels, Centre Nord-Sud, Eurimages et Observatoire européen de l'audiovisuel	2 374 300	26 885 300	83 600	29 343 200
	Citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse – Centre européen pour les langues vivantes	4 898 200	1 700 800	3 458 700	10 057 700
	Centres européens de la jeunesse – Fonds européen pour la jeunesse – Mobilité des jeunes par la carte jeunes	2 442 000	3 462 000		5 904 000
	Sport et éthique – Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	477 600	878 300		1 355 900

## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

### REPENDRE AUX SITUATIONS DE CRISE : SITUATIONS POST-CONFLICTUELLES ET CATASTROPHES NATURELLES – RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (EUR-OPA)

Ce programme traite des situations post-confliktuelles ainsi que de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles (Accord partiel EUR-OPA). Le volet sur les situations post-confliktuelles vise à soutenir la stabilité démocratique dans des situations post-confliktuelles et de conflits gelés, qui constituent une menace pour la stabilité démocratique, notamment par des activités visant à consolider le respect des droits de l'homme et le principe de l'État de droit, et à bâtir la confiance tant entre les autorités et la population qu'entre divers groupes de population. Les organisations de la société civile et les Écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe sont des partenaires efficaces pour la mise en œuvre de ces activités.



Une assistance technique est apportée dans les régions prioritaires et en situation post-confliktuelle pour élaborer des stratégies en vue de rétablir la confiance, de favoriser la réconciliation et d'assurer le développement socio-économique par une utilisation durable des ressources du patrimoine.

Dans le domaine de la jeunesse, les « Camps de jeunes pour la paix », qui assurent une formation pour transcender les conflits et transmettre des compétences en matière de dialogue, mettent en exergue le rôle de passerelle que peuvent jouer les jeunes appartenant à des groupes opposés dans les conflits intercommunautaires. Les « Jeunes ambassadeurs de la paix » se préparent à leur rôle de leaders de jeunesse et de vecteurs de changement pacifique, en menant des activités de promotion des droits de l'homme et du dialogue interculturel.

L'histoire est souvent instrumentalisée pour légitimer les droits ressentis comme naturels de groupes spécifiques au détriment d'autres groupes ou pour faire progresser des programmes nationalistes. Il est donc particulièrement important pour l'instauration de sociétés démocratiques cohérentes que l'enseignement de l'histoire soit basé sur des valeurs européennes et qu'il développe des capacités analytiques ainsi que l'aptitude à voir l'histoire – y compris sa propre histoire – selon plusieurs perspectives.

L'Accord EUR-OPA Risques majeurs sert de plateforme de coopération entre pays européens et méditerranéens dans le domaine des catastrophes naturelles et technologiques, en privilégiant la prévention et en atténuant les répercussions des catastrophes pour les gens, leur cadre de vie, le patrimoine et l'environnement.

- ① [www.coe.int/dialogue](http://www.coe.int/dialogue)
- [www.coe.int/education](http://www.coe.int/education)
- [www.coe.int/culture](http://www.coe.int/culture)
- [www.coe.int/youth](http://www.coe.int/youth)
- [www.coe.int/t/dgap/progCoop\\_en.asp](http://www.coe.int/t/dgap/progCoop_en.asp)
- [www.coe.int/t/dgap/EFC/](http://www.coe.int/t/dgap/EFC/)
- [www.coe.int/t/dg4/majorhazards](http://www.coe.int/t/dg4/majorhazards)

	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
	2011	2 051 900	1 173 300	878 600	1 344 000	1 801 900	5 197 800
	2012	1 941 800	1 057 000	884 800	1 342 100	735 000	4 018 900
	Augmentation/ Diminution	(110 100)	(116 300)	6 200	(1 900)	(1 066 900)	(1 178 900)
	2013	1 775 300	943 000	832 300	1 346 600	258 600	3 380 500
	Augmentation/ Diminution	(166 500)	(114 000)	(52 500)	4 500	(476 400)	(638 400)

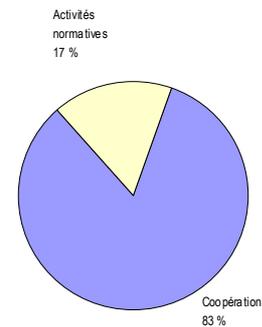
## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

### ... REPONDRE AUX SITUATIONS DE CRISE : SITUATIONS POST-CONFLICTUELLES ET CATASTROPHES NATURELLES – RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (EUR-OPA)

Ce programme traite des situations post-confliktuelles ainsi que de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles.

Une assistance technique est apportée dans les régions prioritaires et en situation post-confliktuelle pour élaborer des stratégies en vue de rétablir la confiance, de favoriser la réconciliation et d'assurer le développement socio-économique par une utilisation durable des ressources du patrimoine.

Dans le domaine de la jeunesse, les « Camps de jeunes pour la paix », qui assurent une formation pour transcender les conflits et transmettre des compétences en matière de dialogue, mettent en exergue le rôle de passerelle que peuvent jouer les jeunes appartenant à des groupes opposés dans les conflits intercommunautaires. Les « Jeunes ambassadeurs de la paix » se préparent à leur rôle de leaders de jeunesse et de vecteurs de changement pacifique, en menant des activités de promotion des droits de l'homme et du dialogue interculturel.



L'histoire est souvent instrumentalisée pour légitimer les droits ressentis comme naturels de groupes spécifiques au détriment d'autres groupes ou pour faire progresser des programmes nationalistes. Il est donc particulièrement important pour l'instauration de sociétés démocratiques cohérentes que l'enseignement de l'histoire soit basé sur des valeurs européennes et qu'il développe des capacités analytiques ainsi que l'aptitude à voir l'histoire selon plusieurs perspectives.

- ① [www.coe.int/dialogue](http://www.coe.int/dialogue)
- [www.coe.int/education](http://www.coe.int/education)
- [www.coe.int/culture](http://www.coe.int/culture)
- [www.coe.int/youth](http://www.coe.int/youth)
- [www.coe.int/t/dgap/progCoop\\_en.asp](http://www.coe.int/t/dgap/progCoop_en.asp)
- [www.coe.int/t/dgap/EFC/](http://www.coe.int/t/dgap/EFC/)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les normes du CdE sur les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie sont promues et la stabilité démocratique est consolidée dans des secteurs soumis à des tensions, notamment par la mise en œuvre de mesures de confiance.</p>	<p>2012-2013 : chaque année, au moins 4 mesures de confiance, dans 1 secteur identifié (par exemple l'éducation, les médias, la société civile, les décideurs politiques régionaux/locaux) sont mises en œuvre dans des régions prioritaires, notamment en République tchétchène, dans la région de Transnistrie en Moldova, en Abkhazie (Géorgie) et éventuellement en Ossétie du Sud (Géorgie).</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> La connaissance, la compréhension et la confiance mutuelles augmentent dans des groupes professionnels tels que les journalistes ou les enseignants et contribuent à un environnement général propice à un dialogue politique positif.</p>	<p>2012-2013 : les discussions au cours de 4 activités visant à instaurer la confiance, dans des domaines identifiés, tels que l'éducation, les médias ou la société civile, sont mises en œuvre dans les régions prioritaires sélectionnées, notamment en République tchétchène, dans la région de Transnistrie en Moldova, en Abkhazie (Géorgie) et éventuellement en Ossétie du Sud (Géorgie), et aboutissent à des propositions concrètes pour des contacts durables et des projets que les bénéficiaires s'approprient.</p>

<p><b>Résultat attendu 3</b>                  Dans les régions prioritaires concernées, des propositions concrètes pour des contacts durables et des projets que les bénéficiaires s'approprient sont élaborés, facilités et promus par le CdE.</p>	<p>2012-2013 : à la suite des propositions formulées durant les discussions menées dans le cadre de 4 activités visant à instaurer la confiance, des contacts concrets et durables et des projets que les bénéficiaires pourront s'approprier sont établis dans des domaines identifiés (tels que l'éducation, les médias ou encore la société civile). Dans au moins 1 domaine prioritaire, un site web est créé et utilisé activement par des journalistes ; les médias sociaux sont utilisés pour échanger des informations ; des projets sont mis en œuvre conjointement par la société civile, en dépassant les lignes de clivage.</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b>                  Les histoires partagées pour une Europe sans clivages sont mieux comprises grâce à une politique et des pratiques appropriées dans l'éducation.</p>	<p>2012 : Des compétences et un programme pédagogique sont définis dans des stratégies de formation et du matériel pédagogique, pour un enseignement de l'histoire basé sur l'histoire partagée, les perspectives multiples et l'intégration de mécanismes de communication interculturelle dans la pratique de l'enseignement. L'enseignement de l'histoire en tant qu'outil pour consolider la réconciliation et la prévention des conflits est développé par la rédaction de matériel pédagogique sur des exemples d'histoires européennes partagées, une assistance pour la réforme des programmes d'enseignement, la formation des enseignants et une nouvelle méthodologie et pédagogie, en particulier en Russie, en Ukraine et en Europe du Sud-est. Le soutien à la réforme de l'enseignement de l'histoire à Chypre se poursuit.</p> <p>2013 : Le concept et des exemples concrets d'histoires partagées en tant qu'outil de réconciliation et de prévention des conflits sont définis et traduits dans la pratique par l'adoption d'une recommandation du CM, ainsi que par la publication et la diffusion de matériel pédagogique. Les États membres qui le demandent continuent de bénéficier d'une assistance dans le domaine de l'enseignement de l'histoire. Le soutien à la réforme de l'enseignement de l'histoire à Chypre se poursuit.</p>
<p><b>Résultat attendu 5</b>                  Une assistance technique est apportée pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies en faveur de la confiance, de la réconciliation, de la reconstruction et du développement socio-économique à Chypre et, éventuellement, dans d'autres États membres.</p>	<p>2012-2013 : une stratégie de réhabilitation pour la Zone verte à Nicosie (projet bi-communal) est conçue et entièrement mise en œuvre. Un ensemble de mesures sont lancées et mises en œuvre pour soutenir la protection du patrimoine et sensibiliser davantage aux valeurs du patrimoine européen dans des zones qui ne sont pas sous le contrôle direct de la République de Chypre.</p>

<p><b>Résultat attendu 6</b> Le rôle du travail jeunesse et des jeunes militants des droits de l'homme dans l'instauration de la paix et la transformation des conflits dans des zones touchées par des conflits est davantage promu et soutenu. Un réseau de « Jeunes ambassadeurs de la paix » est établi.</p>		<p>2012 : 50 « Jeunes ambassadeurs de la paix » sont formés aux droits de l'homme et à l'instauration de la paix dans des zones touchées par des conflits. 2 « Camps de jeunes pour la paix » sont organisés avec des jeunes venant de groupes opposés dans des conflits intercommunautaires. 3 sessions d'étude sur la transformation des conflits sont organisées et un Kit de formation est publié.</p> <p>2013 : un réseau de « Jeunes ambassadeurs de la paix » est établi et soutenu par le biais d'une conférence internationale et de réunions nationales. Les « Jeunes ambassadeurs de la paix » entament au moins 40 initiatives en faveur de la paix. 2 « Camps de jeunesse pour la paix » sont organisés avec des jeunes venant de groupes opposés dans des conflits intercommunautaires ; un soutien est apporté à des activités de suivi. 3 sessions d'étude sur la transformation des conflits sont organisées.</p>				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
<p>Comité directeur sur la politique et les pratiques en matière d'éducation (CDPPE) Comité directeur sur la diversité culturelle et le dialogue interculturel (CDDI) Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ)</p>		<p>2012: 9,5 postes (4,5A 5B) 2013: 9,5 postes (4,5A 5B)</p>				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	2 051 900	1 173 300	878 600			2 051 900
2012	1 941 800	1 057 000	884 800			1 941 800
Augmentation/ Diminution	(110 100)	(116 300)	6 200			(110 100)
2013	1 775 300	943 000	832 300			1 775 300
Augmentation/ Diminution	(166 500)	(114 000)	(52 500)			(166 500)

**Ressources extrabudgétaires****Programmes conjoints**

	<b>Début</b>	<b>Fin</b>	<b>Total</b>	<b>% UE</b>	<b>UE 2012</b>	<b>UE 2013</b>
Recensement en Bosnie-Herzégovine	01/01/2012	30/07/2013	800 000	87,50	443 300	258 600
Soutien UE/CdE à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo <sup>33</sup> (PCDK).	15/10/2009	14/04/2012	2 775 000	90,09	291 700	
<b>TOTAL</b>			<b>3 575 000</b>		<b>735 000</b>	<b>258 600</b>

<sup>33</sup> Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

## Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2010/DG4/ VC/2546	Mettre en place un mécanisme durable pour la gestion du patrimoine, inspiré par la RIC (Reconstruction Implementation Commission), selon une approche fondée sur la communauté incluse pour le bien-être de tous les habitants du Kosovo <sup>34</sup> .	740 000	500 000		
2010/DG4/ VC/2434	Sensibilisation accrue aux interactions et convergences historiques qui constituent l'espace de l'histoire commune européenne, pour améliorer et renforcer le dialogue interculturel et la cohésion européenne. Bénéficiaires: tous les États membres.	200 000	40 000	40 000	102 940
2010/DG4/ VC/2347	Aider l'Ukraine à acquérir des compétences et développer un contenu pour enseigner l'histoire sur la base des perspectives plurielles, de la tolérance et du respect : formation des enseignants et des formateurs d'enseignants ; production de matériel pédagogique.	80 000	26 600	50 000	
2010/DG4/ VC/2348	Aider Chypre à acquérir des compétences et développer un contenu pour enseigner l'histoire sur la base des perspectives plurielles, de la tolérance et du respect : formation des enseignants et des formateurs d'enseignants ; production de matériel pédagogique.	150 000	150 000	150 000	24 910
2010/DG4/ VC/2349	Mise en exergue des interactions positives au fil des siècles au sein des peuples méditerranéens et entre eux et d'autres cultures et régions du monde ; production de matériels didactiques pour l'éducation formelle et non formelle. Bénéficiaires: tous les États membres.	240 000	100 000	100 000	
2011/DG4/ VC/2614	Jeunes ambassadeurs pour la paix.	120 000	40 000	40 000	
2011/DGDPA/ VC/2536	Soutenir la promotion des normes du CdE concernant l'État de droit, les droits de l'homme et la démocratie dans les régions qui ont été affectées par des conflits.	2 000 000	666 700	666 600	
<b>TOTAL</b>		<b>3 530 000</b>	<b>1 523 300</b>	<b>1 046 600</b>	<b>127 850</b>

<sup>34</sup> Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

### ... REpondre aux situations de crise : situations post-conflituelles et catastrophes naturelles – RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (EUR-OPA)

Accord partiel

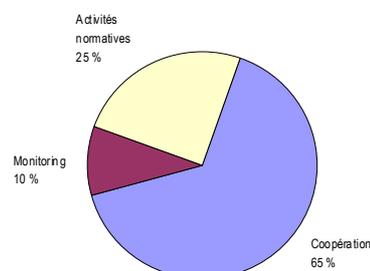
Créé en 1987

26 membres

L'Accord partiel EUR-OPA Risques majeurs a été créé en 1987. Il sert de plateforme de coopération entre les États européens et méditerranéens dans le domaine des catastrophes naturelles et technologiques majeures, en privilégiant la prévention et en atténuant les répercussions des catastrophes pour les gens, leur cadre de vie, le patrimoine et l'environnement.

Les principaux buts et activités d'EUR-OPA sont les suivants :

- promouvoir la coopération selon une approche pluridisciplinaire ;
- partager et diffuser les connaissances concernant les différents risques ;
- réduire la vulnérabilité des populations et mieux les préparer aux catastrophes par l'éducation aux risques, leur identification et leur prévention ;
- élaborer des méthodes et des outils pour une meilleure gestion des catastrophes par les autorités compétentes ;
- promouvoir l'assistance à la prise de décision, la formation et la coopération technique ;
- améliorer l'intervention d'urgence, l'analyse post-crise et la reconstruction.



Au niveau politique, l'organe décisionnaire de l'Accord partiel EUR-OPA est la Session ministérielle, qui se tient tous les quatre ans. Le Comité des correspondants permanents, qui se réunit deux fois par an, prête son concours aux Sessions. Au niveau scientifique et technique, la réunion annuelle des directeurs du réseau des 27 Centres euro-méditerranéens spécialisés débat des orientations scientifiques conformément aux objectifs proposés par la Session ministérielle et/ou le Comité des correspondants permanents.

EUR-OPA compte 26 membres : Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, France, Géorgie, Grèce, Liban, Luxembourg, Malte, Moldova, Monaco, Maroc, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint Marin, Serbie, Espagne, "ex-République yougoslave de Macédoine", Turquie et Ukraine.

① [www.coe.int/t/dg4/majorhazards](http://www.coe.int/t/dg4/majorhazards)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> La gouvernance en matière de risque est améliorée et de nouvelles lignes directrices et politiques sont adoptées.</p>	<p>2012-2013 : 2 nouvelles recommandations sont adoptées chaque année ; de nouvelles lignes directrices spécifiques concernant l'éthique et les catastrophes sont élaborées ; un nouveau mécanisme de financement pour les projets est adopté et appliqué ; 2 nouvelles Plateformes rejoignent le Forum européen pour la réduction du risque de catastrophes.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Les scientifiques améliorent les méthodologies en matière de réduction des risques de catastrophe et proposent des idées pour de nouveaux outils.</p>	<p>2012-2013 : 5 projets sont mis en œuvre chaque année concernant l'identification des zones à risque, la veille concernant des risques potentiels et la réduction de la vulnérabilité ; de nouveaux conseils sur le risque et le changement climatique sont finalisés et diffusés ; les interactions entre environnement et risque sont analysées et des conseils diffusés ; les travaux des 27 Centres spécialisés sont supervisés et contrôlés (2010 : 5 audits).</p>

<b>Résultat attendu 3</b> L'information sur les catastrophes est améliorée et les autorités reçoivent les informations appropriées concernant la survenue de catastrophes potentielles.		2012 : meilleure sensibilisation aux risques de radiation grâce à une publication spécifique ; Les États sont rapidement informés grâce à un Système d'alerte européen et des outils d'évaluation rapide d'impact sont opérationnels (2010 : plus de 100 événements majeurs détectés et estimations d'impacts reçues).  2013 : la sensibilisation aux risques est améliorée par l'extension du site web BESAFENET ; des praticiens psychologues sont formés dans au moins 3 États pour apporter une prise en charge psycho-sociale aux victimes ; Les États sont rapidement informés grâce à un Système d'alerte européen et des outils d'évaluation rapide d'impact sont opérationnels.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Comité des Correspondants Permanents Réunion des Directeurs des Centres Spécialisés		2012: 5 postes (2A 3B)  2013: 5 postes (2A 3B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011		1 344 000	548 200	795 800	458 500	1 802 500
2012		1 342 100	540 700	801 400		1 342 100
Augmentation/ Diminution		(1 900)	(7 500)	5 600	(458 000)	(460 400)
2013		1 346 600	545 300	801 300		1 346 900
Augmentation/ Diminution		4 500	4 600	(100)		4 500

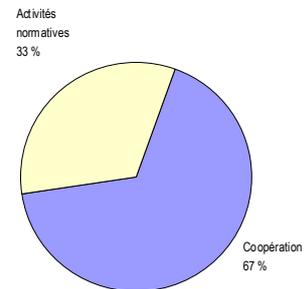
**Tableau 24 – Groupe de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs (EUR-OPA) – Budget 2012-2013**

	Réel 2010	Budget 2011	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2012	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2013
<b>Dépenses</b>	<b>1 199 064</b>	<b>1 344 000</b>	<b>(1 800)</b>	<b>(100)</b>	<b>1 342 100</b>	<b>4 500</b>		<b>1 346 600</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 330 412</b>	<b>1 344 000</b>	<b>(1 900)</b>		<b>1 342 100</b>	<b>4 500</b>		<b>1 346 600</b>
Contributions des États membres	1 330 100	1 331 500	10 600		1 342 100	4 500		1 346 600
Recettes diverses	312							
Retraitement pour ajustement 2011		12 500	(12 500)					

## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

### PROMOUVOIR UNE SOCIÉTÉ SOCIALEMENT COHESIVE ET DURABLE – SECRETARIAT DE LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le programme vise à renforcer la cohésion sociale sur le long terme dans les États membres afin de les aider à faire face aux profonds changements à l'œuvre dans les sociétés, en période d'austérité publique notamment. Les activités du programme aideront les États membres à accroître la participation des citoyens et autres parties prenantes aux décisions politiques concernant le bien-être de tous et les priorités de la cohésion sociale en général. Elles les aideront également à identifier et mettre en œuvre les réponses appropriées pour faciliter l'entrée des jeunes dans la vie active (y compris ceux issus de la migration et de minorités) notamment par des mesures politiques de lutte contre l'exclusion sociale, la discrimination et la ségrégation, afin de bâtir un avenir sûr pour tous et de réduire la pauvreté en se concentrant sur le plein accès aux droits de l'homme.



En période de contraintes financières et de réduction des dépenses publiques, les États membres auront à leur disposition un outil politique remplaçant la responsabilité en matière de cohésion sociale sur une base plus large et plus durable, grâce au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale et à la Charte des responsabilités sociales partagées. Ces deux outils aideront les citoyens et les décideurs politiques à préserver les droits sociaux, en définissant des indicateurs de progrès appropriés pour le bien-être de tous et en développant l'établissement de réseaux territoriaux, contribuant ainsi au renforcement de la confiance en l'avenir et à la stabilité des sociétés plurielles. Un site web collaboratif (SPIRAL) et d'autres outils informatiques permettront l'établissement de réseaux et l'accès aux bonnes pratiques et méthodes pour un grand nombre de bénéficiaires.

La Banque de développement du Conseil de l'Europe est un instrument majeur pour la coopération en vue de promouvoir la cohésion sociale et la durabilité des sociétés européenne (voir cadre logique distinct).

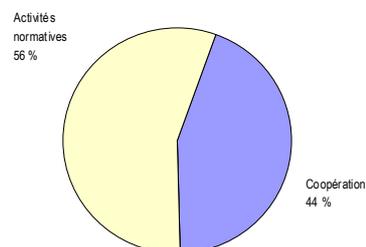
- ① [www.coe.int/socialcohesion](http://www.coe.int/socialcohesion)
- [www.coebank.org](http://www.coebank.org)
- [www.coe.int/youth](http://www.coe.int/youth)
- [www.coe.int/enter](http://www.coe.int/enter)

	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
	2011	2 274 700	1 347 400	927 300	1 332 800	665 200	4 272 700
	2012	1 938 200	1 057 500	880 700	1 356 800	455 500	3 750 500
	Augmentation/ Diminution	(336 500)	(289 900)	(46 600)	24 000	(209 700)	(522 200)
	2013	1 976 000	1 085 100	890 900	1 356 800	350 600	3 683 400
	Augmentation/ Diminution	37 800	27 600	10 200		(104 900)	(67 100)

## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

### ... PROMOUVOIR UNE SOCIÉTÉ SOCIALEMENT COHÉSIVE ET DURABLE – SECRETARIAT DE LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Cette partie du programme vise à renforcer la cohésion sociale sur le long terme dans les États membres afin de les aider à faire face aux profonds changements à l'œuvre dans les sociétés, en période d'austérité publique notamment. Les activités du programme aideront les États membres à accroître la participation des citoyens et autres parties prenantes aux décisions politiques concernant le bien-être de tous et les priorités de la cohésion sociale en général. Elles les aideront également à identifier et mettre en œuvre les réponses appropriées pour faciliter l'entrée des jeunes dans la vie active (y compris ceux issus de la migration et de minorités) notamment par des mesures politiques de lutte contre l'exclusion sociale, la discrimination et la ségrégation, afin de bâtir un avenir sûr pour tous et de réduire la pauvreté en se concentrant sur le plein accès aux droits de l'homme.



En période de contraintes financières et de réduction des dépenses publiques, les États membres auront à leur disposition un outil politique remplaçant la responsabilité en matière de cohésion sociale sur une base plus large et plus durable, grâce au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale et à la Charte des responsabilités sociales partagées. Ces deux outils aideront les citoyens et les décideurs politiques à préserver les droits sociaux, en définissant des indicateurs de progrès appropriés pour le bien-être de tous et en développant l'établissement de réseaux territoriaux, contribuant ainsi au renforcement de la confiance en l'avenir et à la stabilité des sociétés plurielles. Un site web collaboratif (SPIRAL) et d'autres outils informatiques permettront l'établissement de réseaux et l'accès aux bonnes pratiques et méthodes pour un grand nombre de bénéficiaires.

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> La Charte européenne des responsabilités partagées et le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale sont promus et mis en œuvre dans les États membres.</p>	<p>2012 : une assistance technique est apportée à au moins 5 États membres et 25 territoires par le biais de 3 formations de formateurs sur la mobilisation citoyenne, la création d'indicateurs du bien-être et le choix de priorités pour le Plan d'action ; 10 réunions sont organisées avec des citoyens sur les responsabilités sociales partagées et les priorités en matière de cohésion sociale, et le site web collaboratif SPIRAL est actualisé en permanence.</p> <p>2013 : l'assistance technique se poursuit comme en 2012, notamment par l'établissement d'un Réseau de territoires de responsabilités sociales partagées impliquant au moins 30 territoires dans 12 États membres. Une Recommandation visant à « Impliquer les citoyens et les parties prenantes dans les progrès en matière de cohésion sociale et de bien-être pour tous » est approuvée et présentée lors d'une conférence sur le thème « Cohésion sociale et implication citoyenne active ».</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Un outil est mis à disposition des États membres pour faciliter l'entrée des jeunes dans la vie active grâce aux responsabilités sociales partagées.</p>	<p>2012 : les bonnes pratiques pour renforcer la cohésion sociale en facilitant l'entrée des jeunes dans la vie sont recueillies, analysées et utilisées pour produire un outil méthodologique sur la manière de soutenir les jeunes afin qu'ils entrent dans la vie active.</p> <p>2013 : les bonnes pratiques et un outil méthodologique sur l'entrée des jeunes dans la vie active sont largement diffusés par des publications et des outils en ligne. Une recommandation sur l'entrée des jeunes dans la vie active est approuvée.</p>

<p><b>Résultat attendu 3</b>          Les États membres sont aidés à élaborer une vision de la manière de bâtir un avenir sûr pour tous et de garantir les droits des personnes dans la pauvreté.</p>	<p>2012 : la deuxième Conférence ministérielle sur la cohésion sociale « Bâtir un avenir sûr pour tous » est organisée à Istanbul (septembre) et adopte une déclaration politique sur les lignes directrices innovantes en matière politique en vue d'orienter une action concrète dans les États membres en matière de cohésion sociale. Une conférence d'importance majeure est organisée en coopération avec l'UE sur « Les droits de l'homme des personnes vivant dans la pauvreté » et une publication ISBN sur le thème « Lutter contre la pauvreté grâce aux responsabilités sociales partagées » est produite et largement diffusée.</p> <p>2013 : le Réseau des territoires pour les responsabilités sociales partagées se développe, avec notamment pour priorités des politiques pertinentes pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, grâce aux outils/lignes directrices proposés par le CdE.</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b>          Des pratiques innovantes dans le domaine du travail de jeunesse et des normes pour les politiques de jeunesse traitant de l'exclusion sociale, de la discrimination et de la ségrégation des jeunes, et améliorant leur accès aux droits sociaux, sont promues.</p>	<p>2012 : des approches politiques européennes et des normes relatives à l'accès aux droits sociaux pour les jeunes, en particulier issus de quartiers défavorisés, sont adoptées et promues grâce à 6 sessions d'étude avec des organisations de jeunesse, 3 séminaires dans les États membres et des réunions consultatives. Les approches innovantes élaborées dans le projet « Entrez ! » (2009-2011) sont évaluées et promues. Un projet pilote est lancé pour promouvoir la dignité égale pour tous les jeunes dans des environnements urbains multiculturels, traitant de la ségrégation au niveau communal.</p> <p>2013 : des dispositions pour un meilleur accès des jeunes handicapés aux activités européennes de jeunesse, notamment celles qui s'appuient sur Internet, grâce à 2 sessions d'étude avec des organisations de jeunesse, sont élaborées, promues et mises en œuvre grâce aux Centres européens de la jeunesse et à des outils éducatifs. 4 sessions d'étude, 3 séminaires et une session de formation de longue durée présentant des approches innovantes pour lutter contre la ségrégation au niveau communal sont également mis en œuvre.</p>

Structures			Secrétariat			
Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ)			2012: 9,5 postes (4,5A 5B) Inclus : proposition de suppression d'1 poste (A)  2013: 9,5 postes (4,5A 5B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	2 274 700	1 347 400	927 300			2 274 700
2012	1 938 200	1 057 500	880 700			1 938 200
Augmentation/ Diminution	(336 500)	(289 900)	(46 600)			(336 500)
2013	1 976 000	1 085 100	890 900			1 976 000
Augmentation/ Diminution	37 800	27 600	10 200			37 800

**Ressources extrabudgétaires****Programmes conjoints**

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Les droits de l'homme des personnes vivant dans la pauvreté	01/05/2010	30/04/2012	784 500	80,24	104 900	
Accord de partenariat – L'Europe de la protection sociale pour tous	01/08/2011	31/07/2014	1 356 000	77,62	350 600	350 600
<b>TOTAL</b>			<b>2 140 500</b>		<b>455 500</b>	<b>350 600</b>

**Besoins en contributions volontaires**

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2009/DG4/ VC/2256	ENTREZ ! Promouvoir l'accès des jeunes de quartiers défavorisés aux droits sociaux. Bénéficiaires: tous les États membres.	300 000	188 000		112 000
<b>TOTAL</b>		<b>300 000</b>	<b>188 000</b>		<b>112 000</b>

## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

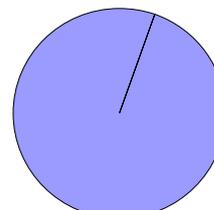
... PROMOUVOIR UNE SOCIÉTÉ SOCIALEMENT COHESIVE ET DURABLE – SECRETARIAT DE LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Accord partiel

Créé en 1956

40 membres

La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), instituée sous forme d'un Accord partiel, est une banque de développement multilatérale à vocation sociale. A l'origine, elle avait pour but d'apporter des solutions aux problèmes de réfugiés, mais au fil du temps, son champ d'action s'est progressivement élargi à d'autres secteurs d'action contribuant directement au renforcement de la cohésion sociale, de l'éducation et de la formation professionnelle en Europe. Le 3<sup>e</sup> Sommet du Conseil de l'Europe a invité la CEB à étendre encore son mandat pour faciliter la consolidation de la démocratie, la promotion de l'État de droit et le respect des droits de l'homme.



La CEB constitue un vecteur essentiel pour la politique de solidarité en Europe, afin d'aider ses États membres à instaurer une croissance durable et équitable. Elle participe ainsi au financement de projets sociaux, répond à des situations d'urgence et, ce faisant, contribue à améliorer les conditions de vie des groupes de population les plus défavorisés.

La CEB contribue à la mise en œuvre de projets d'investissement à vocation sociale grâce à trois lignes d'action sectorielles, à savoir :

- renforcer l'intégration sociale ;
- gérer l'environnement ;
- apporter un soutien aux infrastructures à vocation sociale, en particulier dans le secteur administratif et judiciaire, notamment pour les établissements pénitenciers.

En 2011, la CEB a décidé d'augmenter son capital souscrit, qui passera de 3,3 à 5,5 milliards d'euros, et de porter ses fonds propres à 6,8 milliards d'euros. L'augmentation de capital, qui devrait être finalisée d'ici juin 2012, vise à renforcer la base financière de la CEB et à mobiliser des moyens d'action supplémentaires en particulier en faveur des pays membres les plus défavorisés.

On s'attend à ce que les pays membres présentent des demandes de financement pour un nombre croissant de projets, avec des montants de prêt moins importants, ainsi que davantage de projets dans le secteur pénitentiaire et éventuellement en faveur des migrants et des Roms<sup>35</sup>.

Le Secrétariat de l'Accord partiel, basé à Strasbourg, rédige des avis de recevabilité concernant les projets présentés à la CEB (ces avis étant présentés au Secrétaire Général pour signature) et prépare un rapport annuel sur les effets sociaux/politiques des projets une fois ceux-ci menés à terme. Il assure également des services de secrétariat pour les organes collégiaux de la CEB et maintient des liens entre la CEB et d'autres organes du Conseil de l'Europe.

40 membres : Albanie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, la République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, le Saint-Siège, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « ex-République yougoslave de Macédoine » et Turquie.

① [www.coebank.org](http://www.coebank.org)

<sup>35</sup> Le terme « Roms » fait référence aux Roms, Sinti, Kalé, Gens du voyage et aux groupes apparentés en Europe, et entend couvrir la grande diversité des groupes concernés, y compris ceux qui se reconnaissent en tant que Tziganes.

Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<p><b>Résultat attendu 1</b> Après les travaux préparatoires en coopération avec la CEB, les avis du SG sur la recevabilité des projets et le rapport annuel des effets sociaux de ces derniers sont préparés et transmis aux organes de la CEB.</p>		<p>2012-2013 : conformément au Statut de la CEB, tous les avis de recevabilité des projets (prévision du montant annuel de prêts sur la base du capital actuel : environ 2,4 milliards d'euros) sont soumis au SG qui les signe et sont transmis aux organes compétents de la CEB pour décision 2 semaines avant chaque réunion.</p> <p>Le rapport annuel sur les projets menés à terme est préparé et leur est transmis pour examen 2 semaines avant la réunion concernée.</p>				
<p><b>Résultat attendu 2</b> Les réunions statutaires des organes collégiaux de la CEB sont préparées et suivies conformément au Statut et aux Règlements respectifs, en veillant notamment à ce que les Présidents reçoivent l'assistance voulue et à ce que des consultations aient lieu avec le Gouverneur.</p>		<p>2012-2013 : conformément au Statut et au Règlement de la CEB, 12 réunions sont planifiées (3 pour le Conseil de direction, 6 pour le Conseil d'administration, 2 pour le Comité de surveillance et 1 Réunion commune) ainsi que 2 réunions pour des groupes de travail et/ou des séminaires conjoints (si nécessaire).</p> <p>Tous les documents sont préparés et transmis (y compris ceux élaborés par les services de la CEB) 2 semaines avant la réunion.</p>				
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les travaux de la CEB auprès des autres organes et comités du CdE ainsi qu'auprès de ses structures de présence extérieure et des États membres du CdE non encore partie à l'Accord partiel sont promus. Des informations et des contributions sont régulièrement transmises aux Services du CdE.</p>		<p>2012-2013 : participation aux réunions des comités du CdE dont le mandat prévoit expressément la participation de la CEB ainsi qu'aux conférences ministérielles auxquelles la CEB est invitée. Des consultations sont organisées en particulier dans le domaine des migrants, des Roms<sup>36</sup> et des enfants.</p> <p>Des contacts sont maintenus avec les États membres du CdE qui ne sont pas encore parties à l'Accord partiel.</p>				
Structures		Secrétariat				
<p>Conseil de direction Conseil d'administration Comité de surveillance Gouverneur</p>		<p>2012: 8 postes (5A 3B) 2013: 8 postes (5A 3B)</p>				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011		1 332 800	990 600	342 200		1 332 800
2012		1 356 800	997 900	358 900		1 356 800
Augmentation/ Diminution		24 000	7 300	16 700		24 000
2013		1 356 800	1 003 700	353 100		1 356 800
Augmentation/ Diminution			5 800	(5 800)		

<sup>36</sup> Le terme « Roms » fait référence aux Roms, Sinti, Kalé, Gens du voyage et aux groupes apparentés en Europe, et entend couvrir la grande diversité des groupes concernés, y compris ceux qui se reconnaissent en tant que Tziganes.

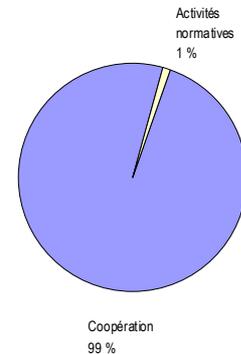
Tableau 22 – Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) – Budget 2012-2013

	Réel 2010	Budget 2011	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2012	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2013
<b>Dépenses</b>	<b>1 276 167</b>	<b>1 332 800</b>	<b>24 000</b>		<b>1 356 800</b>	<b>5 400</b>	<b>(5 400)</b>	<b>1 362 200</b>
<b>Recettes</b>		<b>1 332 800</b>	<b>24 000</b>		<b>1 356 800</b>			<b>1 356 800</b>
Contributions des États membres	1 267 600	1 285 100	29 900		1 315 000			1 315 000
Dotation de la Banque de développement		33 000	8 800		41 800			41 800
Recettes diverses	29 600							
Retraitement pour ajustement 2011		14 700	(14 700)					

## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

### CULTURE ET DEMOCRATIE : DIVERSITE CULTURELLE ET DIALOGUE INTERCULTUREL – ITINERAIRES CULTURELS, CENTRE NORD-SUD, EURIMAGES ET OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL

Le programme vise à élaborer des politiques et des initiatives efficaces pour la gestion de la diversité grâce au dialogue interculturel, dans l'esprit du Livre blanc sur le dialogue interculturel et du Rapport des Éminentes personnalités « Vivre ensemble dans la diversité et la liberté ». Il se concentrera sur l'acquisition de compétences interculturelles à l'école, dans les organisations de jeunesse et l'administration publique ; sur l'élaboration d'initiative, d'espaces et de politiques de la ville pour le dialogue interculturel, notamment dans sa dimension religieuse ; sur la lutte contre le racisme et les discours de haine, ainsi que sur le rôle du dialogue interculturel tant au niveau local que dans les relations internationales.



Le programme propose une perspective et des orientations stratégiques sur l'apprentissage et la mise en œuvre de comportements interculturels et sur la gestion, dans un esprit démocratique, de la diversité culturelle à l'école et en dehors de celle-ci.

Le secteur culturel élabore, en collaboration avec d'autres secteurs, des outils conçus pour aider les villes à imaginer, à mettre en œuvre et à évaluer des stratégies de gestion de la diversité interculturelle. Le secteur de jeunesse soutient le dialogue interculturel par la promotion de politiques de jeunesse et de travaux de jeunesse fondés sur les normes et outils éducatifs du Conseil de l'Europe, notamment dans le secteur de l'éducation aux droits de l'homme. Il consolide également son rôle dans la coopération euro-arabe et euro-méditerranéenne, renforçant la participation des jeunes dans les processus de changement démocratique à l'œuvre. La dimension religieuse du dialogue interculturel est explorée par le biais des Échanges annuels du Comité des Ministres, qui visent à faciliter le dialogue entre les représentants des principales religions monothéistes et des non-croyants. Enfin, la mémoire de l'Holocauste et la prévention des crimes contre l'humanité sont au nombre des fondements essentiels d'une identité européenne consciente de son patrimoine, qui vise à combiner éducation, jeunesse, culture et patrimoine dans des projets innovants.

Le Centre Nord-Sud (CNS) joue un rôle important pour promouvoir ces politiques au niveau mondial et dans les régions voisines (voir cadre logique distinct).

L'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels soutient le dialogue interculturel grâce à des échanges au niveau du terrain, ainsi qu'au tourisme culturel et au tourisme du patrimoine (voir cadre logique distinct).

Eurimages vise à promouvoir le secteur cinématographique européen en encourageant la coproduction et la distribution d'œuvres cinématographiques, ainsi qu'en favorisant la coopération entre professionnels du secteur (voir cadre logique distinct).

L'Observatoire européen de l'audiovisuel vise à créer la transparence dans le secteur audiovisuel européen et à fournir des services d'information destinés aux professionnels des médias et aux décideurs dans le domaine de lutte visuelle (voir cadre logique distinct).

- ① [www.coe.int/dialogue](http://www.coe.int/dialogue)
- [www.coe.int/t/dg4/education/pestalozzi/Intercultural/Intercultural\\_en.asp](http://www.coe.int/t/dg4/education/pestalozzi/Intercultural/Intercultural_en.asp)
- [www.coe.int/interculturalcities](http://www.coe.int/interculturalcities)
- [www.coe.int/youth](http://www.coe.int/youth)
- [www.coe.int/routes](http://www.coe.int/routes)
- [www.coe.int/t/dg4/nscentre](http://www.coe.int/t/dg4/nscentre)
- [www.coe.int/eurimages](http://www.coe.int/eurimages)
- [www.obs.coe.int](http://www.obs.coe.int)

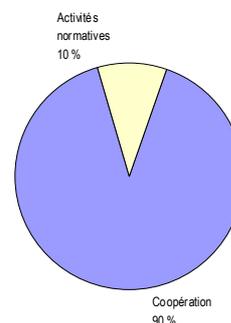
Projet de Programme et Budget 2012-2013 du Conseil de l'Europe

	<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
	2011	2 501 700	1 322 100	1 179 600	25 080 800	1 160 900	28 743 400
	2012	2 688 500	1 282 000	1 406 500	26 757 400	1 050 800	30 496 700
	Augmentation/ Diminution	186 800	(40 100)	226 900	1 676 600	(110 100)	1 753 300
	2013	2 374 300	1 246 200	1 128 100	26 885 300	83 600	29 343 200
	Augmentation/ Diminution	(314 200)	(35 800)	(278 400)	127 900	(967 200)	(1 153 500)

## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

### ... CULTURE ET DEMOCRATIE : DIVERSITE CULTURELLE ET DIALOGUE INTERCULTUREL – ITINERAIRES CULTURELS, CENTRE NORD-SUD, EURIMAGES ET OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL

Le programme vise à élaborer des politiques et des initiatives efficaces pour la gestion de la diversité grâce au dialogue interculturel, dans l'esprit du Livre blanc sur le dialogue interculturel et du Rapport des Éminentes personnalités « Vivre ensemble dans la diversité et la liberté ». Il se concentrera sur l'acquisition de compétences interculturelles à l'école, dans les organisations de jeunesse et l'administration publique ; sur l'élaboration d'initiative, d'espaces et de politiques de la ville pour le dialogue interculturel, notamment dans sa dimension religieuse ; sur la lutte contre le racisme et les discours de haine, ainsi que sur le rôle du dialogue interculturel tant au niveau local que dans les relations internationales.



Le programme propose une perspective et des orientations stratégiques sur l'apprentissage et la mise en œuvre de comportements interculturels et sur la gestion, dans un esprit démocratique, de la diversité culturelle à l'école et dans le domaine extra-scolaire. Le secteur culturel élabore, en collaboration avec d'autres secteurs, des outils conçus pour aider les villes à imaginer, à mettre en œuvre et à évaluer des stratégies de gestion de la diversité interculturelle. Le secteur de jeunesse soutient le dialogue interculturel par la promotion de politiques de jeunesse et du travail de jeunesse fondés sur les normes et outils éducatifs du Conseil de l'Europe, notamment dans le secteur de l'éducation aux droits de l'homme. Il consolide également son rôle dans la coopération euro-arabe et euro-méditerranéenne, renforçant la participation des jeunes dans les processus de changement démocratique en cours. Une action de jeunesse en faveur des Roms<sup>37</sup> inscrira dans une perspective stratégique la participation des jeunes Roms avec toutes les parties prenantes concernées. Une campagne médiatique sur Internet visant les jeunes contrera les discours de haine grâce à un réseau de défenseurs des droits de l'homme en ligne. La dimension religieuse du dialogue interculturel est explorée par le biais des Échanges annuels du Comité des Ministres, qui visent à faciliter le dialogue entre les représentants des principales religions monothéistes et des non-croyants. Enfin, la mémoire de l'Holocauste et la prévention des crimes contre l'humanité sont au nombre des fondements essentiels d'une identité européenne consciente de son patrimoine, qui vise à combiner éducation, jeunesse, culture et patrimoine dans des projets innovants.

- ① [www.coe.int/dialogue](http://www.coe.int/dialogue)
- [www.coe.int/t/dg4/education/pestalozzi/Intercultural/Intercultural\\_en.asp](http://www.coe.int/t/dg4/education/pestalozzi/Intercultural/Intercultural_en.asp)
- [www.coe.int/interculturalcities](http://www.coe.int/interculturalcities)
- [www.coe.int/youth](http://www.coe.int/youth)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Des cadres politiques sont élaborés et validés, et accompagnés d'outils pour l'acquisition de compétences interculturelles à l'école.</p>	<p>2012 : un cadre pour l'acquisition de compétences interculturelles grâce à l'éducation formelle et des mesures visant à garantir un environnement scolaire démocratique respectueux de la diversité culturelle (notamment religieuse) sont élaborés en consultation avec les autorités chargées de l'éducation, des praticiens sur le terrain et des experts.</p>

<sup>37</sup> Le terme « Roms » fait référence aux Roms, Sinti, Kalé, Gens du voyage et aux groupes apparentés en Europe, et entend couvrir la grande diversité des groupes concernés, y compris ceux qui se reconnaissent en tant que Tziganes.

	<p>2013 : une compilation de ressources pédagogiques, ainsi que pour l'enseignement et l'apprentissage, est préparée et mise en ligne, pour le développement de compétences interculturelles et s'accompagne d'une compilation d'initiatives de partenariats réussis entre les établissements scolaires et la communauté locale concernant la gestion démocratique de la diversité religieuse dans différents environnements éducatifs. Des représentants des autorités publiques chargées de l'éducation dans les États membres adoptent un cadre pour le développement des compétences interculturelles et des mesures politiques associées.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Les villes participant au réseau des villes interculturelles reçoivent un soutien pour bâtir, mettre en œuvre et évaluer des stratégies d'intégration interculturelle.</p>	<p>2012 : les politiques d'intégration de 8 nouvelles villes sont évaluées et des conseils fournis pour l'adoption d'une approche interculturelle. 2 visites d'études et 2 événements thématiques sont organisés pour aider les villes à échanger sur leurs expériences et à comprendre plus en profondeur l'approche interculturelle dans les différents secteurs politiques. 10 nouvelles villes adhèrent à l'INDEX des villes interculturelles et 3 nouveaux réseaux nationaux de villes interculturelles adoptent des plans d'action.</p> <p>2013 : des stratégies interculturelles sont adoptées dans 8 villes. 1 manuel complet sur l'approche par l'intégration interculturelle est finalisé et les résultats de recherches sont compilés sur l'impact de cette approche. 3 réseaux nationaux de villes interculturelles ont mis en œuvre des plans d'action. 30 nouveaux experts sont formés à la méthodologie des villes interculturelles.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Dans le domaine des travaux liés à la jeunesse, des mesures politiques et des pratiques sont élaborées et soutenues en vue de traiter la discrimination contre les jeunes, en se concentrant sur les groupes vulnérables tels que les jeunes migrants, demandeurs d'asile, réfugiés et Roms<sup>38</sup>. Les organisations de jeunesse sont formées pour le lancement d'une campagne médiatique contre les discours de haine dans le cyberspace.</p>	<p>2012 : 2 publications sur la situation et les droits des jeunes demandeurs d'asile et migrants sont élaborés. 1 campagne médiatique sur Internet contre les discours de haine et les violations des droits de l'homme dans le cyberspace est préparée. Des jeunes militants en ligne sont formés. 1 plan d'action pour la jeunesse rom est élaboré.</p> <p>2013 : la campagne médiatique est lancée et 4 séminaires sont organisés sur le thème d'un Internet plus sûr. Le Plan d'action pour la jeunesse rom est mis en œuvre grâce à des sessions d'études et à 1 séminaire. Des lignes directrices politiques sont élaborées pour l'intégration sociale des jeunes demandeurs d'asile et migrants. Les activités de la « bibliothèque vivante » sont développées.</p>

<sup>38</sup> Le terme « Rom » se réfère aux Roms, Sintis, Kalé, Gens du voyage et autres groupes apparentés en Europe ; il entend couvrir la grande diversité des groupes concernés, notamment des groupes s'identifiant comme des Tziganes.

<p><b>Résultat attendu 4</b> Le dialogue et la coopération de jeunesse dans les régions euro-méditerranéenne et euro-arabe sont renforcés, promouvant le dialogue interculturel et la participation des jeunes dans le contexte du processus de démocratisation en cours.</p>	<p>2012-2013 : un Forum de jeunesse euro-arabe, 1 session de formation et 2 séminaires soutenant la participation des jeunes au processus de démocratisation en mutation sont organisés. Des indicateurs pour les activités de dialogue interculturel sont élaborés, examinés et publiés. 1 conférence sur mobilité et migration et d'autres activités sont organisées dans le cadre du partenariat EU-CdE sur la jeunesse.</p>
<p><b>Résultat attendu 5</b> Une approche transversale sur « la mémoire de l'Holocauste et la prévention des crimes contre l'humanité » est élaborée grâce à des projets impliquant les secteurs de l'éducation, du patrimoine, de la culture de la jeunesse.</p>	<p>2012 : la Réunion à haut niveau est organisée le 27 janvier 2012 avec 200 experts et décideurs politiques. Des spécialistes de géostratégie formés dans le domaine de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la jeunesse travailleront ensemble à élaborer l'enseignement de la mémoire et la prévention des crimes contre l'humanité. 5 ateliers de formation pour les éducateurs, professionnels des médias, acteurs du tourisme de la culture seront organisés dans des lieux de mémoire (Paris, Auschwitz, Tirana, Odessa, Thessaloniki) et 100 nouveaux multiplicateurs et 40 000 étudiants bénéficieront de cet enseignement.</p> <p>2013 : première édition de l'Hommage européen aux Justes parmi les nations, avec la participation de 60 leaders de jeunesse des états signataires de la Convention culturelle européenne de 1954. Élaboration et publication de 20 kits d'aide pédagogique sur l'Holocauste et la prévention des crimes contre l'humanité, destinés aux enseignants de l'enseignement primaire, aux médias, aux éducateurs, aux professionnels des médias, du tourisme et de la culture. 1 nouveau Mastère professionnalisant sur les Itinéraires culturels du patrimoine juif sera organisée à Strasbourg en 2013 (scolarité sur 2 ans, 20 étudiants européens seront formés). 1 nouvel Itinéraire culturel européen des lieux de mémoire de l'Holocauste est monté, avec édition et publication de 10 fiches d'information sur ces lieux de mémoire. 1 nouveau module pilote sur l'enseignement universitaire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité est élaboré, en coopération avec les lieux de mémoire de l'Holocauste. 30 professeurs d'université sont formés, soit, en 10 ans, 300 enseignants au total, dans des villes universitaires européennes.</p>

<b>Résultat attendu 6</b> L'Échange annuel du CM sur la dimension religieuse du dialogue interculturel est consolidé. Sur le long terme, ceci pourrait aboutir à l'établissement d'une plateforme pour le Partenariat pour la démocratie, dans l'esprit de la recommandation de l'APCE.		2012 : Les participants à l'Échange de 2011 se rencontrent pour préparer des fiches d'informations sur leurs domaines respectifs de compétences. Les fiches d'information sont testées dans les écoles de journalisme et dans des cercles où sont formés les intervenants des autres catégories. L'Échange de 2012 teste et évalue les fiches d'informations.  2013 : les membres du forum chargé de la communication deviennent un réseau de multiplicateurs, afin de diffuser largement les fiches d'informations pour que celles-ci soient davantage utilisées.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Comité directeur sur la diversité culturelle et le dialogue interculturel (CDDI) Comité directeur sur la politique et les pratiques en matière d'éducation (CDPPE) Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ)		2012: 11 postes (4A 7B) Inclus : proposition de suppression de 2 postes (1A, 1B)  2013: 11 postes (4A 7B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	2 501 700	1 322 100	1 179 600			2 501 700
2012	2 688 500	1 282 000	1 406 500			2 688 500
Augmentation/ Diminution	186 800	(40 100)	226 900			186 800
2013	2 374 300	1 246 200	1 128 100			2 374 300
Augmentation/ Diminution	(314 200)	(35 800)	(278 400)			(314 200)

**Ressources extrabudgétaires****Programmes conjoints**

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Accord-cadre de partenariat dans le domaine de la jeunesse, 07/2010-2013	01/07/2010	31/12/2013	352 800	50,00	50 300	50 300
Cités interculturelles 2011-2013	01/03/2011	28/02/2013	666 000	60,00	199 700	33 300
Influer sur la perception et les attitudes pour faire de la diversité un avantage (SPARDA)	31/12/2010	30/06/2012	1 008 960	89,49	301 100	
Les médias contre le racisme dans le sport (MARS)	01/01/2011	31/12/2012	1 250 000	80,00	499 700	
<b>TOTAL</b>			<b>3 277 760</b>		<b>1 050 800</b>	<b>83 600</b>

**Besoins en contributions volontaires**

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2010/DG4/ VC/2436	Faire en sorte que les éducateurs comprennent mieux les questions de diversité religieuse et de convictions non-religieuses dans les systèmes éducatifs d'un certain nombre de pays de la région méditerranéenne de l'ouest, à savoir l'Espagne, l'Italie, le Maroc et la Tunisie.	300 000	120 000		132 600
2011/DG4/ VC/2583	Aider les États membres à intégrer la compétence interculturelle dans les programmes scolaires : mettre en place un label du CdE pour la reconnaissance des pratiques innovantes et durables ; élaborer une structure d'assistance en ligne ; établir un réseau de coordinateurs nationaux.	150 000	100 000	100 000	
2010/DG4/ VC/2345	Journée de la Mémoire de l'Holocauste et prévention des crimes contre l'humanité.	92 500	42 500	50 000	7 500
2010/DG4/ VC/2381	Dialogue interculturel dans les travaux de jeunesse grâce à l'arabe. Bénéficiaires: multilatéral.	60 000	20 000		
2009/DG4/ VC/2138	Développement de l'enseignement sur la contribution de la culture arabo-musulmane à l'histoire de la culture européenne au quotidien, en s'appuyant sur un dialogue entre tous les partenaires. Bénéficiaires: Parties à la Convention culturelle européenne.	140 000	35 000	35 000	
<b>TOTAL</b>		<b>742 500</b>	<b>317 500</b>	<b>185 000</b>	<b>140 100</b>

## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

... CULTURE ET DEMOCRATIE : DIVERSITÉ CULTURELLE ET DIALOGUE INTERCULTUREL – ITINÉRAIRES CULTURELS, CENTRE NORD-SUD, EURIMAGES ET OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL

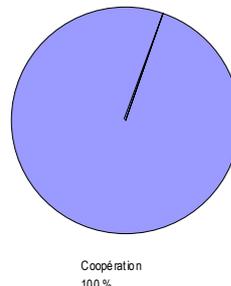
Accord partiel élargi

Créé en 2011

14 membres

L'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels contribue à la promotion de l'identité et de la citoyenneté européennes par la connaissance et la sensibilisation au patrimoine commun de l'Europe, ainsi que par le développement de liens culturels et d'un dialogue dans ce domaine à l'échelle de notre continent, mais également avec d'autres pays et régions.

L'Accord partiel élargi vise à renforcer le potentiel des Itinéraires culturels en matière de coopération culturelle, de développement territorial durable et de cohésion sociale, en se concentrant tout particulièrement sur des thèmes ayant une importance symbolique pour l'unité, l'histoire, la culture et les valeurs européennes, ainsi que sur la découverte de destinations moins connues. Il renforcera la dimension démocratique des échanges et du tourisme culturel grâce à l'implication des réseaux et associations de terrain, des collectivités locales et régionales, des universités et des organisations professionnelles. Il contribue à préserver la diversité du patrimoine grâce à des itinéraires et projets culturels à thème et alternatifs.



L'Accord partiel élargi soutient le développement et la promotion du concept d'itinéraire culturel et apporte son expertise aux opérateurs des Itinéraires culturels dans le domaine de la gouvernance des Itinéraires et du développement d'accords de coopération, ainsi que pour ce qui est de la recherche sur le contexte historique des Itinéraires et du développement des activités et du contenu culturels et éducatifs des Itinéraires culturels. Il s'attache à mettre en place une offre touristique durable sur la base des Itinéraires culturels et à contribuer au bien-être économique des régions. Il vise également à préparer et mettre en œuvre des stratégies de promotion, ainsi qu'à former des opérateurs des Itinéraires culturels.

14 membres : Autriche, Azerbaïdjan, Bulgarie, Chypre, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Monténégro, Portugal, Norvège, Fédération de Russie, Slovénie et Espagne.

L'Institut des Itinéraires culturels européens, qui bénéficie de l'appui financier du Gouvernement du Luxembourg, opère sous l'égide de l'Accord partiel élargi, qu'il aide à mener à bien son programme d'activités.

① [www.coe.int/routes](http://www.coe.int/routes)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Après une évaluation de la période d'essai de trois ans, l'Accord partiel élargi est établi sur base permanente.</p>	<p>2012 : l'Accord partiel élargi porte sa composition à 20 pays adhérents ; une action conjointe avec l'UE est signée et une large plateforme de partenaires est établie.</p> <p>2013 : il est décidé d'établir l'Accord partiel élargi sur base permanente. L'UE y adhère ou prend l'engagement à long terme de soutenir ses activités, et l'Accord partiel élargi s'étend à 25 pays membres.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> De nouveaux Itinéraires culturels sont certifiés, les Itinéraires existants sont évalués et une aide est fournie pour la suite de leur développement.</p>	<p>2012-2013 : 5 nouveaux Itinéraires sont certifiés chaque année. 1 assistance technique est fournie à 10 Itinéraires chaque année. 2 Itinéraires existants sont évalués chaque année.</p>

<b>Résultat attendu 3</b> Un programme de formation pour les opérateurs des Itinéraires culturels est lancé.		2012 : le programme de formation est conçu en partenariat avec des universités.  2013 : le programme de formation est testé avec 10 Itinéraires culturels.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Conseil de direction Forum consultatif		2012: 1 fonction (A)  2013: 1 fonction (A)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	<b>TOTAL</b>
2011		200 000	97 700	102 300		200 000
2012		204 100	136 000	68 100		204 100
Augmentation/ Diminution		4 100	38 300	(34 200)		4 100
2013		204 100	136 000	68 100		204 100
Augmentation/ Diminution						

Tableau 30 – Itinéraires culturels – Budget pour 2012-2013

	Réel 2010	Budget 2011	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2012	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2013
<b>Dépenses</b>		200 000	5 200	(1 100)	204 100			204 100
<b>Recettes (contributions des États membres)</b>		200 000	4 100		204 100			204 100

## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

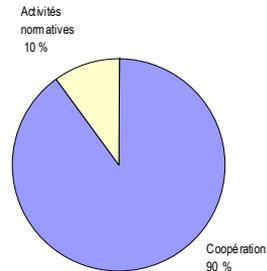
... CULTURE ET DEMOCRATIE : DIVERSITÉ CULTURELLE ET DIALOGUE INTERCULTUREL – ITINÉRAIRES CULTURELS, CENTRE NORD-SUD, EURIMAGES ET OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL

Accord partiel élargi

Créé en 1989

22 membres

L'Accord partiel élargi du Centre Nord-Sud pour l'interdépendance et la solidarité mondiale (connu plus communément sous le nom de Centre Nord-Sud – CNS), créé en novembre 1989, a été établi à Lisbonne en 1990. À l'origine, il avait pour objectifs de fournir un cadre à la coopération européenne, de sensibiliser le public aux questions d'interdépendance mondiale et de promouvoir des politiques de solidarité dans le droit-fil des buts et principes du Conseil de l'Europe.



L'adoption d'une nouvelle résolution statutaire, en mai 2011, a confirmé le double rôle politique du Centre, à la fois « voix » du Sud en Europe et porte-parole du CdE pour la démocratie et les droits de l'homme en dehors du continent. Pour jouer ce rôle dans les années à venir, le Centre concentrera ses travaux sur deux grands secteurs d'activité, qui sont également des objectifs politiques :

- bâtir une citoyenneté mondiale fondée sur les droits de l'homme et les responsabilités citoyennes ;
- promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit grâce à une coopération ciblée et au dialogue interculturel.

Le premier objectif politique englobera les activités opérationnelles dans les domaines de l'éducation et de la jeunesse, dans le but de développer une « culture de la citoyenneté démocratique ». Les activités dans ce domaine continueront d'être largement financées par l'Union européenne, en particulier grâce au renouvellement de « l'Accord de gestion conjointe », signé entre le CNS et la Commission européenne en novembre 2008.

Le deuxième objectif politique couvrira des activités dans des domaines où le Centre a bâti une expertise et des réseaux (par exemple l'égalité des sexes, l'enseignement de l'histoire et la liberté religieuse), ainsi que les processus permanents du CNS (Forum de Lisbonne, Prix Nord-Sud). De plus, le Centre enrichira son nouveau rôle pour promouvoir les valeurs, les normes et les activités du Conseil de l'Europe au-delà du continent, en particulier dans le domaine des médias, des technologies de l'information et de l'Internet ainsi que dans celui des droits des enfants. Le Centre contribuera également aux suites données au Rapport des Éminentes personnalités « Vivre ensemble dans la diversité et la liberté », publié par le Conseil de l'Europe en mai 2011.

Le Centre compte actuellement 22 membres : Azerbaïdjan, Cap Vert, Chypre, Finlande, Allemagne, Grèce, Saint-Siège, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monténégro, Maroc, Norvège, Portugal, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Espagne et Suède.

① [www.coe.int/t/dg4/nscentre](http://www.coe.int/t/dg4/nscentre)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Le rôle politique du CSN est renforcé, en tant que « voix » du Sud en Europe et instrument privilégié du CdE pour promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit au-delà du continent.</p>	<p>2012-2013 : Les États membres existants confirment leur adhésion et le CNS continue son élargissement tant en Europe que vers le Sud (objectif indicatif : de 22 membres en 2011 à 24 en 2013). Renouvellement du soutien politique et financier de l'UE (2012). La coopération avec des acteurs clés (la Ligue arabe, l'Union africaine, l'UNESCO, la Fondation Anna Lindh et l'Alliance des Civilisations des Nations Unies) est intensifiée chaque année.</p>

<b>Résultat attendu 2</b> Le concept d'éducation mondiale est promu dans toute l'Europe et son application étendue au-delà de notre continent.		2012-2013 : une conférence paneuropéenne est organisée au printemps 2012 en partenariat avec toutes les parties prenantes et un plan d'action est adopté pour promouvoir l'éducation mondiale dans toute l'Europe. Le Plan d'action est mis en œuvre, dans le cadre de l'Accord de gestion conjointe reconduit. Les versions révisées des lignes directrices sur l'éducation mondiale et du cours de formation en ligne sont mises en œuvre chaque année dans toute l'Europe et au-delà. Le réseau de la semaine pour l'éducation mondiale passe de 37 à 40 États membres.				
<b>Résultat attendu 3</b> Le rôle des jeunes en tant qu'acteurs clés dans la coopération mondiale est renforcé, en particulier pour ce qui est de la dimension euro-africaine et euro-arabe.		2012-2013 : un Programme global de coopération Afrique-Europe dans le domaine de la jeunesse est mis en œuvre, la Plate-forme de jeunesse Afrique-Europe est établie et un centre de ressources en ligne est créé sur la coopération Afrique-Europe en matière de jeunesse. Le réseau des universités de jeunesse est renforcé et 700 jeunes militants d'Afrique, d'Europe, de la Méditerranée et d'Amérique latine sont formés aux activités de jeunesse dans le cadre de la coopération internationale. Un programme de coopération euro-arabe/euro-méditerranéen pour la jeunesse est élaboré en tant qu'élément permanent du programme du CNS.				
<b>Résultat attendu 4</b> Le rôle du CNS en tant qu'interface politique entre le CdE et les pays non européens dans les régions voisines est reconnu dans le cadre de la nouvelle politique de voisinage du CdE.		2012-2013 : Le CNS apporte une contribution spécifique aux programmes bilatéraux entre le CdE et des pays cibles dans son voisinage (Maroc, Tunisie). La mise en œuvre de ces programmes encourage l'élargissement du CNS au Sud (au moins 1 nouveau membre non européen).				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Comité exécutif Bureau du Comité exécutif		2012: 6 postes (3A 3B) et 2 fonctions (B)  2013: 6 postes (3A 3B) et 2 fonctions (B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011		1 475 000	553 500	921 500		1 475 000
2012		1 363 000	569 500	793 500		1 363 000
Augmentation/ Diminution		(112 000)	16 000	(128 000)		(112 000)
2013		1 490 900	573 500	917 400		1 490 900
Augmentation/ Diminution		127 900	4 000	123 900		127 900

**Tableau 23 – Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)  
Budget 2012-2013**

	Réel 2010	Budget 2011	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2012	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2013
<b>Dépenses</b>	<b>1 605 844</b>	<b>1 475 000</b>	<b>20 800</b>	<b>(132 800)</b>	<b>1 363 000</b>	<b>4 000</b>	<b>123 900</b>	<b>1 490 900</b>
Dépense opérationnelle	865 743	867 700	20 800	(5 000)	883 500	4 000	6 100	893 600
Dépense de programme	740 101	607 300		(127 800)	479 500		117 800	597 300
<b>Recettes</b>	<b>1 652 287</b>	<b>1 475 000</b>	<b>(112 000)</b>		<b>1 363 000</b>	<b>127 900</b>		<b>1 490 900</b>
Contributions obligatoires des États membres	973 700	879 200	14 500		893 700	7 900		901 600
Contribution de la Commission Européenne	300 000	400 000	(120 000)		280 000	120 000		400 000
Contributions volontaires – Portugal	165 480	169 300			169 300			169 300
Contributions volontaires supplémentaires des États membres	73 088							
Contributions volontaires – Autre								
Intérêts bancaires	628	20 000			20 000			20 000
Recettes diverses	14 391							
Dotations des autres budgets	125 000							
Retraitement pour ajustement 2011		6 500	(6 500)					

## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

... CULTURE ET DEMOCRATIE : DIVERSITÉ CULTURELLE ET DIALOGUE INTERCULTUREL – ITINÉRAIRES CULTURELS, CENTRE NORD-SUD, EURIMAGES ET OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL

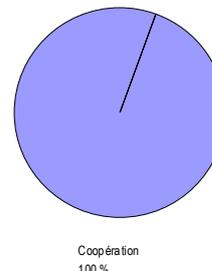
Accord partiel

Créé en 1988

35 membres

L'Accord partiel Eurimages, établi en 1988, est le fonds du Conseil de l'Europe pour la coproduction, la distribution et l'exploitation d'œuvres cinématographiques européennes. Eurimages vise à promouvoir le secteur cinématographique européen en encourageant la production et la distribution de films et en facilitant la coopération entre professionnels du secteur.

Eurimages soutient les coproductions cinématographiques européennes et leur numérisation. Il finance également la distribution d'œuvres cinématographiques européens et les salles de cinéma européennes dans les pays qui ne sont pas membres du programme MEDIA de l'Union européenne.



Eurimages a deux grands objectifs :

- un objectif culturel visant à soutenir des œuvres qui reflètent les multiples facettes d'une société européenne dont les racines communes témoignent d'une culture unique ;
- un objectif économique visant à financer un secteur, preuve que le cinéma est un art et devrait être traité comme tel.

Gardant ces objectifs à l'esprit, Eurimages a développé quatre programmes de financement :

- aide à la coproduction ;
- aide à la distribution ;
- aide aux salles de cinéma ;
- aide à l'équipement numérique des salles.

Près de 90% des ressources du fonds vont à l'aide à la coproduction. Depuis ses débuts jusqu'à fin 2010, Eurimages a apporté son soutien à la coproduction de 1 349 long-métrages et documentaires, dont un certain nombre ont été récompensés par des prix prestigieux tels que l'Oscar, la Palme d'or ou le Lion d'or. Les règles et conditions d'octroi de cette aide sont révisées chaque année pour refléter les évolutions en matière de production de films dans les États membres et pour mieux répondre aux besoins des professionnels du secteur.

Eurimages, en partenariat avec Europa Cinemas, a, en 2010, aidé 34 salles de cinéma dans six pays, pour une aide total de 268 759 €.

35 membres : Albanie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « ex-République yougoslave de Macédoine » et Turquie.

① [www.coe.int/eurimages](http://www.coe.int/eurimages)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les coproductions cinématographiques sont encouragées par une avance sur recettes.</p>	<p>2012-2013 : toutes les demandes soumises avant la date limite par les coproducteurs sont traitées dans les délais : 6-8 semaines/réunion. 240 demandes sont prévues pour 2012 et 250 pour 2013. En 2010, le Fonds a reçu 213 demandes.</p> <p>Tous les dossiers à l'ordre du jour du Comité de direction respectent les règles relatives d'éligibilité (2010 : 100%).</p>

<p><b>Résultat attendu 2</b> La circulation des œuvres cinématographiques est encouragée par des subventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour la distribution ;</li> <li>- pour les salles de cinéma ;</li> <li>- pour l'équipement numérique des salles.</li> </ul>		<p>2012-2013 : toutes les demandes sont traitées dans les délais. Tous les dossiers figurant à l'ordre du jour du Comité de direction respectent les règles d'éligibilité. Nombre de demandes prévues pour 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- distribution : 240;</li> <li>- salles de cinéma : 46;</li> <li>- équipement numérique (nouveau programme) : 40.</li> </ul> <p>Nombre de demandes prévues pour 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- distribution 250;</li> <li>- salles de cinéma : 50.</li> </ul> <p>L'impact du nouveau programme d'équipement numérique sera évalué.</p>				
<p><b>Résultat attendu 3</b> Le remboursement des avances sur recettes est optimisé au moyen d'un suivi et d'un contrôle des résultats des œuvres cinématographiques ayant bénéficié d'une aide.</p>		<p>2012-2013 : les recettes annuelles pour 2012 sont au moins égales à 1,3 million € et pour 2013 au moins égales à 1,35 million € (2010 a été exceptionnel : 1,4 millions €, le film Max Manus ayant remboursé 289 938 €).</p>				
<p><b>Structures</b></p>		<p><b>Secrétariat</b></p>				
<p>Comité de direction</p>		<p>2012: 15 postes (7A 8B) et 4 fonctions (2A 2B)  2013: 15 postes (7A 8B) et 4 fonctions (2A 2B)</p>				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011		23 405 800	1 520 100	21 885 700		23 405 800
2012		25 190 300	1 805 300	23 385 000		25 190 300
Augmentation/ Diminution		1 784 500	285 200	1 499 300		1 784 500
2013		25 190 300	1 812 600	23 377 700		25 190 300
Augmentation/ Diminution			7 300	(7 300)		

Tableau 25 – Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles « Eurimages » – Budget 2012-2013

	Réel 2010	Budget 2011	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2012	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2013
<b>Dépenses</b>	<b>20 150 247</b>	<b>23 405 800</b>	<b>40 800</b>	<b>1 743 700</b>	<b>25 190 300</b>	<b>7 100</b>	<b>(7 100)</b>	<b>25 190 300</b>
Dépenses opérationnelles	2 238 798	2 473 900	40 800	469 800	2 984 500	7 100	100	2 991 700
Dépenses de programme	17 911 449	20 931 900		1 273 900	22 205 800		(7 200)	22 198 600
<b>Recettes</b>	<b>42 241 632</b>	<b>23 405 800</b>	<b>1 784 500</b>		<b>25 190 300</b>			<b>25 190 300</b>
Contributions des États membres	21 338 300	21 381 000	1 759 300		23 140 300			23 140 300
Contributions volontaires supplémentaires des États membres	28 308							
Contributions volontaires – Autre	10 000							
Intérêts bancaires	376 583	750 000			750 000			750 000
Recettes diverses	128 003							
Reliquat du budget de l'exercice précédent	18 744 347							
Annulation d'aides	331 904							
Recettes provenant des activités de programme	1 284 187	1 242 300	57 700		1 300 000			1 300 000
Retraitement pour ajustement 2011		32 500	(32 500)					

## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

... **CULTURE ET** DEMOCRATIE : DIVERSITE CULTURELLE ET DIALOGUE INTERCULTUREL – ITINERAIRES CULTURELS, CENTRE NORD-SUD, EURIMAGES ET **OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL**

Accord partiel élargi

Créé en 1992

38 membres

L'Observatoire européen de l'audiovisuel, Accord partiel élargi créé en décembre 1992, est le seul centre de cette nature à collecter et diffuser des informations sur les secteurs de l'audiovisuel européens, qu'il s'attache à rendre transparents tout en fournissant des services d'informations aux professionnels des médias et décideurs de l'audiovisuel.

Les travaux de l'Observatoire couvrent les domaines suivants : film, télévision, vidéo/DVD, nouveaux services de médias audiovisuels et politique publique cinématographique et télévisuelle. Ses informations se présentent sous forme de rapports de marché et d'analyses financières, d'une part, et de rapports juridiques et communiqués de presse d'actualité, d'autre part.

L'Observatoire diffuse ses informations grâce à des bases de données en ligne gratuites (LUMIÈRE – base de données sur les entrées pour les films distribués Europe, KORDA – base de données sur le financement public pour le secteur cinématographique et audiovisuel en Europe, MAVISE – base de données sur les chaînes et compagnies de télévision dans l'Union européenne, IRIS MERLIN – base de données sur les informations juridiques concernant l'audiovisuel en Europe. Il propose également ses publications phares : l'Annuaire – film, télévision et vidéo en Europe – et la ligne de publication IRIS de rapports juridiques, tous disponibles en ligne et en version papier. Enfin, il propose chaque mois, gratuitement, une lettre d'information juridique dans le cadre de sa ligne de publications IRIS.

Pour recueillir ses informations, l'Observatoire s'appuie sur un réseau sans équivalent comprenant des organisations et institutions partenaires, des courtiers professionnels de l'information et des correspondants sélectionnés dans toute l'Europe. Ces informations sont destinées aux experts de l'audiovisuel, y compris les décideurs dans les divers ministères nationaux chargés des médias, les professionnels de l'audiovisuel (producteurs, distributeurs, exposants etc.), les journalistes, les scientifiques, les chercheurs, les praticiens du droit et les consultants.

38 membres : Albanie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie, Royaume-Uni et l'Union européenne représentée par la Commission européenne.

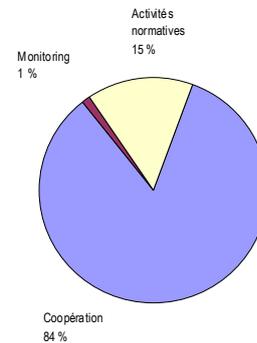
① [www.obs.coe.int](http://www.obs.coe.int)

## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

### CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE PAR LES POLITIQUES DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA JEUNESSE – CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES

Ce programme vise à promouvoir les normes et les valeurs du conseil de l'Europe par le biais de politiques et de pratiques en matière d'éducation, en se focalisant sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, le droit à une éducation de qualité et les politiques linguistiques.

L'éducation est capitale pour instaurer le type de société dans lequel nous souhaitons vivre, une société fondée sur les valeurs du Conseil de l'Europe qui lui servent d'inspiration. Cette société ne peut être instaurée que sur le droit de chacun à une éducation de qualité. Elle doit apprécier et exploiter la diversité, y compris en matière de compétences linguistiques, et la concilier avec la promotion des droits de l'homme et la responsabilité inhérente à la citoyenneté démocratique, ainsi qu'avec les besoins découlant du droit à une éducation inclusive pour tous.



Le Programme de coopération et d'assistance technique contribue à instaurer des sociétés plus cohésives par le renforcement des ressources du patrimoine local et par une participation citoyenne active à des projets pilotes. Les jeunes jouent un rôle clé pour la promotion des droits de l'homme et des valeurs démocratiques, non seulement en tant que participants à des activités éducatives, mais tout particulièrement en tant que catalyseurs et vecteurs d'une éducation aux droits de l'homme avec d'autres jeunes et comme parties prenantes et acteurs d'une participation démocratique des jeunes au niveau national et européen. Le rôle des organisations de jeunesse en tant qu'école de la démocratie est soutenu et consolidé.

Le programme est mis en œuvre avec la participation active du Centre européen pour les langues vivantes de Graz et du Centre européen Wergeland à Oslo (voir cadre logique distinct).

- ① [www.coe.int/education](http://www.coe.int/education)
- [www.ecml.at](http://www.ecml.at)
- [www.coe.int/culture](http://www.coe.int/culture)
- [www.coe.int/youth](http://www.coe.int/youth)

	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
	2011	4 905 100	2 702 900	2 202 200	1 712 200	2 809 400	9 426 700
	2012	4 788 400	2 691 200	2 097 200	1 700 800	3 251 500	9 740 700
	Augmentation/ Diminution	(116 700)	(11 700)	(105 000)	(11 400)	442 100	314 000
	2013	4 898 200	2 781 500	2 116 700	1 700 800	3 458 700	10 057 700
	Augmentation/ Diminution	109 800	90 300	19 500		207 200	317 000

## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

### ... CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE PAR LES POLITIQUES DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA JEUNESSE – CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES

L'éducation est capitale pour instaurer le type de société dans lequel nous souhaitons vivre, une société fondée sur les valeurs du Conseil de l'Europe qui lui servent d'inspiration. Cette société ne peut être instaurée que sur le droit de chacun à une éducation de qualité. Elle doit apprécier et exploiter la diversité, y compris y en matière de compétences linguistiques, et la concilier avec la promotion des droits de l'homme et la responsabilité inhérente à la citoyenneté démocratique, ainsi qu'avec les besoins liés au droit à une éducation inclusive pour tous.

Le Programme technique de coopération et de consultance contribue à instaurer des sociétés plus cohésives par le renforcement des ressources du patrimoine local et par une participation citoyenne active à des projets pilotes. Les jeunes jouent un rôle clé pour la promotion des droits de l'homme et des valeurs démocratiques, non seulement en tant que participants à des activités éducatives, mais tout particulièrement en tant que catalyseurs et vecteurs d'une éducation aux droits de l'homme avec d'autres jeunes, et comme parties prenantes et acteurs d'une participation démocratique des jeunes au niveau national et européen. Le rôle des organisations de jeunesse en tant qu'école de la démocratie est soutenu et consolidé.

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> L'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme est promue dans les systèmes éducatifs européens.</p>	<p>2012-2013 : la Charte du CdE sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme est diffusée en 20 (2012) et 25 (2013) langues. Sa mise en œuvre et soutenue grâce à une 1<sup>e</sup> et une 2<sup>e</sup> initiatives pilote avec la participation de 2 pays chaque année, et les résultats de sa mise en œuvre sont présentés dans une publication. Une Conférence sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme est organisée pour discuter des conclusions du rapport et des futures priorités (2012). Une plateforme en ligne pour le Groupe de contact international sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme est lancée.</p> <p>Un kit de communication multimédia sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme est réalisé. Des lignes directrices sur l'évaluation et le passage en revue de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme sont élaborés (2013).</p> <p>Chaque année, 600 intervenants dans le domaine de l'éducation et de la culture sont formés pour devenir des multiplicateurs pour les principes et valeurs du CdE (Programme Pestalozzi).</p> <p>La jurisprudence de la CEDH est promue dans les systèmes éducatifs d'au moins 10 États membres (2013).</p>

<p><b>Résultat attendu 2</b> Le droit à une éducation de qualité est développé et promu.</p>	<p>2012-2013 : un projet de lignes directrices politiques sur l'éducation de qualité est élaboré et finalisé, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle des pouvoirs publics. Des lignes directrices politiques et des outils sont diffusés dans les États membres pour soutenir l'intégration linguistique des migrants (adultes et enfants) et pour développer les compétences linguistiques et interculturelles de tous les apprenants dans les différentes matières enseignées (2012). Des compétences linguistiques sont définies pour 4 matières scolaires spécifiques et les programmes nationaux/locaux sont passés en revue en utilisant le Guide du CdE pour l'éducation plurilingue et interculturelle (2013). Une étude est menée dans les États membres concernant les paramètres liés à l'intégration linguistique des migrants adultes.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Des projets pilote sur le patrimoine culturel et naturel sont menés en Europe du Sud-est pour améliorer les bénéfices en termes de développement pour les communautés, influencer les politiques nationales et la gouvernance et dégager des modèles de bonnes pratiques transmissibles.</p>	<p>2012 : des Task forces nationales sont établies dans les 8 pays bénéficiaires afin de réviser et de publier 75 évaluations techniques préliminaires. Les Unités de mise en œuvre des projets sont opérationnelles dans 7 régions participantes. Des rapports de diagnostic et rapports de stratégie sont adoptés pour 5 régions pilote par les commissions interministérielles, et publiés.</p> <p>2013 : Des projets d'assistance juridique sont lancés dans le contexte de l'harmonisation juridique régionale. Des Task forces nationales sont établies dans les 8 pays bénéficiaires afin de réviser et de publier 50 évaluations techniques préliminaires. 50 projets de rénovation sont promus pour des investisseurs publics et privés. Des plans de développement régionaux sont adoptés pour les 7 pays bénéficiaires et sont promus auprès d'organisations financières nationales et internationales.</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b> Des ressources éducatives sont élaborées et largement diffusées, avec des mesures de soutien, pour l'éducation aux droits de l'homme avec les enfants et les jeunes par l'apprentissage non formel.</p>	<p>2012 : les manuels « Compass » and « Compasito » sont mis à jour, publiés dans 4 langues non officielles et utilisés dans des activités de formation et des projets pilote. La participation des jeunes à l'élaboration des politiques de jeunesse est renforcée en Fédération de Russie et dans les régions d'Europe du Sud-est et du Caucase, grâce à 6 programmes de formation dans les États membres et 10 sessions d'étude.</p> <p>2013 : des outils éducatifs pour l'apprentissage non formel avec les enfants et les jeunes sont diffusés et 300 formateurs et multiplicateurs sont formés. La participation des jeunes à l'élaboration des politiques de jeunesse est renforcée en Fédération de Russie et dans les régions d'Europe du Sud-est et du Caucase, grâce à 7 programmes de formation dans les États membres et 11 sessions d'étude.</p>

Structures		Secrétariat				
Comité directeur sur la politique et les pratiques en matière d'éducation (CDPPE) Comité directeur sur la diversité culturelle et le dialogue interculturel (CDDI) Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ)		2012: 22 postes (10A 12B)				
		2013: 21 postes (10A 11B) Inclus : proposition de suppression d'1 poste (B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	4 905 100	2 702 900	2 202 200			4 905 100
2012	4 788 400	2 691 200	2 097 200			4 788 400
Augmentation/ Diminution	(116 700)	(11 700)	(105 000)			(116 700)
2013	4 898 200	2 781 500	2 116 700			4 898 200
Augmentation/ Diminution	109 800	90 300	19 500			109 800

**Ressources extrabudgétaires****Programmes conjoints**

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Citoyenneté démocratique et éducation aux droits de l'homme en Turquie	01/06/2011	31/05/2014	6 100 000	95,08	1 932 300	1 932 300
Soutien au processus de Ljubljana II – Restaurer notre patrimoine commun	19/05/2011	18/05/2014	500 042	79,99	133 300	133 300
Programme régional de l'Initiative de Kiev : Projet pilote du Partenariat oriental « Restauration du patrimoine culturel dans des villes historiques »	01/12/2011	30/11/2014	1 500 000	80,00	399 800	399 800
Éducation des Roms <sup>39</sup> au Kosovo <sup>40</sup>	01/03/2012	28/02/2014	1 115 000	89,69	375 300	500 400
Développement stratégique de normes portant sur l'enseignement supérieur et les qualifications en Bosnie-Herzégovine	01/03/2012	28/02/2014	1 100 000	89,55	410 800	492 900
<b>TOTAL</b>			<b>10 315 042</b>		<b>3 251 500</b>	<b>3 458 700</b>

<sup>39</sup> L'expression «Roms» utilisée dans l'ensemble du présent texte désigne les Roms, les Sintés, les Kalés, les Gens du voyage et les groupes de population apparentés en Europe, et vise à englober la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme «Tziganes».

<sup>40</sup> Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

## Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2010/DG4/V C/2283	Renforcer la capacité des institutions à gérer des projets du patrimoine qui contribuent aux processus de développement social et économique en améliorant la qualité de vie et en instaurant une Europe sans ligne de clivage. Bénéficiaires: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Monténégro, Roumanie, Serbie, Europe du Sud-Est, Kosovo <sup>41</sup> .	400 000	200 000	170 000	29 360
2010/DG4/V C/2285	Cinq États (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova et Ukraine) de l'Initiative de Kiev reçoivent une aide pour promouvoir le développement socio-économique par le renforcement du patrimoine culturel et du dialogue interculturel.	800 000	260 000		70 000
2010/DG4/V C/2545	Un soutien est apporté aux pays d'Europe du Sud-est pour le développement d'outils efficaces concernant la gestion du patrimoine, par la mise en œuvre de projets intégrés pour la réhabilitation du patrimoine.	200 000	70 000	70 000	
2010/DG4/V C/2547	Renforcer la capacité institutionnelle à gérer des processus de développement social et économique fondés sur les ressources culturelles et naturelles des territoires. Bénéficiaires: tous les États membres.	300 000	100 000	100 000	
2010/DG4/V C/2435	Donner aux États membres des éléments pour des recommandations politiques et des normes concernant l'enseignement des langues par rapport aux langues nationales/langues d'éducation/langue maternelle et langues étrangères ou deuxièmes langues.	100 000	113 400	80 000	103 700
2011/DG4/V C/2612	Éducation aux droits de l'homme avec les enfants et les jeunes par l'apprentissage non formel. Bénéficiaires: multilatéral.	100 000	50 000	50 000	
2011/DG4/V C/2581	Apprendre la démocratie et les droits de l'homme. Bénéficiaires: multilatéral.	300 000	100 000	100 000	
<b>TOTAL</b>		<b>2 480 000</b>	<b>1 043 400</b>	<b>720 000</b>	<b>275 290</b>

<sup>41</sup> Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

... CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE PAR LES POLITIQUES DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA JEUNESSE –

### CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES

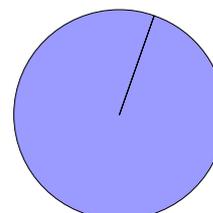
Accord partiel élargi

Créé en 1994

33 membres

L'Accord partiel élargi instaurant le Centre européen pour les langues vivantes a pour objectif de promouvoir l'excellence et l'innovation dans la pratique de l'enseignement des langues.

Le Centre s'acquiesce de cet objectif grâce à un programme sur 4 ans comprenant une série de projets organisés en coopération avec des multiplicateurs dans l'enseignement des langues. Le Centre coopère activement avec d'autres organisations internationales et avec la société civile grâce à son Forum pour le réseau professionnel.



Le programme 2012-2015 intitulé *Apprendre par les langues*, qui repose sur une approche inclusive de l'éducation plurilingue et interculturelle, se concentrera sur le droit des apprenants à un enseignement des langues de bonne qualité. Il aidera également les États membres à appliquer des instruments clés élaborés par la Division des politiques linguistiques, ainsi qu'à traiter les questions des langues régionales et minoritaires, liées à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Le programme capitalise sur les travaux précédemment menés par le Centre, en élargissant le champ de ses activités pour dépasser la salle de classe et couvrir toutes les capacités linguistiques et les besoins de tous les groupes d'apprenants. Il ambitionne d'influer de manière significative sur l'apprentissage :

- en élaborant des outils et matériels pratiques destinés soit à être utilisés directement par les apprenants, soit à servir aux enseignants, formateurs d'enseignants et/ou autres acteurs dans le domaine de l'éducation ;
- en communiquant et en diffusant auprès des parties prenantes clés les résultats des projets en cours et achevés du Centre.

En 2012 et 2013, le Centre impliquera directement un millier de professionnels de l'éducation, et offrira par ailleurs une large gamme de services de consultation.

Le Centre est considéré comme un leader de réseau autant que comme une référence incontournable dans son domaine d'activité. Depuis son établissement, il a publié plus de 70 produits mis gratuitement à disposition du grand public.

33 membres : Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Islande, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « ex-République yougoslave de Macédoine » et Royaume-Uni.

① [www.ecml.at](http://www.ecml.at)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les compétences professionnelles des enseignants de langues sont renforcées.</p>	<p>2012-2013 : pour chaque projet relevant du programme, un plan de travail est fixé et des résultats mesurables définis sont obtenus d'ici décembre 2012. Plus des trois-quarts des participants interrogés sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec le fait que l'évènement organisé par le Centre auxquels ils ont participé a contribué à développer leurs compétences professionnelles (94 % en 2010 et 91 % en 2009).</p>

<p><b>Résultat attendu 2</b> Les réseaux professionnels et la communauté plus générale des enseignants en langues sont renforcés.</p>	<p>2012-2013 : plus des trois-quarts des participants interrogés sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec le fait que leur participation à un événement organisé par le Centre les a motivés pour s'impliquer plus activement dans des activités en réseaux au sein de leur communauté professionnelle (94 % en 2010 et 90 % en 2009). Une conférence à laquelle participent des représentants de la société civile (Forum pour le réseau professionnel) est organisée dans le cadre de la présidence autrichienne du Comité des Ministres (2013).</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les enseignants en langues se voient donner les moyens d'influer activement sur les réformes et d'améliorer la qualité de l'enseignement des langues par leur implication.</p>	<p>2012-2013 : plus des trois-quarts des participants interrogés sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec le fait que leur participation à un événement organisé par le Centre les a encouragés à jouer un rôle plus influent dans les processus de réforme à l'œuvre dans leur environnement professionnel (83 % en 2010 et 86 % en 2009). Plus des trois-quarts des participants interrogés sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec le fait que leur participation à un événement organisé par le Centre a mis en valeur des aspects qualitatifs de l'enseignement des langues qu'ils vont promouvoir dans leur environnement professionnel (91 % en 2010 et 94 % en 2009).</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b> La Journée européenne des langues (JEL) est promue efficacement en coordination avec la Division des politiques linguistiques.</p>	<p>2012-2013 : plus de 550 événements sont enregistrés dans la base de données en ligne de la JEL avant septembre de chaque année (522 manifestations nationales en 2010, 646 en 2009). Une manifestation majeure organisée au Centre européen pour les langues vivantes dans le cadre de la JEL renforce davantage la visibilité de la Journée européenne des langues.</p>
<p><b>Résultat attendu 5</b> Les bonnes pratiques en matière d'enseignement des langues sont mises régulièrement à disposition des professionnels du secteur par le biais des instruments de diffusion du Centre.</p>	<p>2012 : les abonnements à la <i>Gazette européenne des langues</i> augmentent de plus de 5 % par rapport à 2011 (6 440 en 2010 et 5 750 en 2009). Les téléchargements des publications du Centre augmentent de 10 % par rapport à 2011 (493 000 en 2010, 430 000 en 2009). Plus des trois-quarts des publications effectuées dans le cadre du programme <i>Valoriser les professionnels en langue</i> sont notées comme bonnes ou très bonnes.</p> <p>2013 : les abonnements à la <i>Gazette européenne des langues</i> augmentent de plus de 5 % par rapport à 2012 (6 440 en 2010 et 5 750 en 2009). Des projets dans le cadre du programme <i>Apprendre par les langues</i> véhiculent les travaux du Centre auprès de nouveaux groupes cible intéressés par un enseignement en langues de grande qualité. Les téléchargements des publications du Centre augmentent de 5 % par rapport à 2012 (493 000 en 2010, 430 000 en 2009).</p>

Structures		Secrétariat				
Conseil de direction Bureau du Conseil de direction		2012: 8 postes (3A 5B) et 2 fonctions (B) Inclus : proposition de suppression d'1 fonction (B) suite au retrait de la Grèce  2013: 8 postes (3A 5B) et 2 fonctions (B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011		1 712 200	908 100	804 100		1 712 200
2012		1 700 800	900 200	800 600		1 700 800
Augmentation/ Diminution		(11 400)	(7 900)	(3 500)		(11 400)
2013		1 700 800	904 400	796 400		1 700 800
Augmentation/ Diminution			4 200	(4 200)		

## Autres contributions

Activité	Coût estimé
Le gros des frais de fonctionnement du CELV et de ses infrastructures locales est assuré directement par les autorités du pays hôte (l'Autriche), comme indiqué dans un Mémoire d'entente entre elles et le Conseil de l'Europe.	440 000

Tableau 26 – Centre européen pour les langues vivantes (Centre de Graz) – Budget 2012-2013

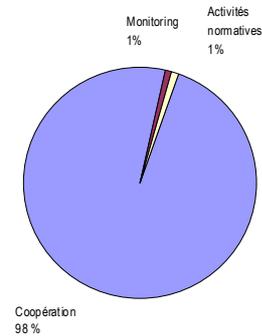
	Réel 2010	Budget 2011	Ajustements contractuels	Autres variations	Budget 2012	Ajustements contractuels	Autres variations	Budget 2013
<b>Dépenses</b>	<b>1 672 210</b>	<b>1 712 200</b>	<b>51 400</b>	<b>(62 800)</b>	<b>1 700 800</b>	<b>4 200</b>	<b>(4 200)</b>	<b>1 700 800</b>
Dépenses opérationnelles	994 210	1 030 900	51 400	(62 600)	1 019 700	4 200		1 023 900
Dépenses de programme	678 000	681 300		(200)	681 100		(4 200)	676 900
<b>Recettes</b>	<b>1 702 500</b>	<b>1 712 200</b>	<b>(11 400)</b>		<b>1 700 800</b>			<b>1 700 800</b>
Contributions des États membres	1 702 500	1 706 000	(5 200)		1 700 800			1 700 800
Retraitement pour ajustement 2011		6 200	(6 200)					

## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

### CENTRES EUROPEENS DE LA JEUNESSE – FONDS EUROPEEN POUR LA JEUNESSE – MOBILITE DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

Dans le domaine de la jeunesse, le principal objectif du Conseil de l'Europe est de donner aux jeunes les moyens de jouer un rôle actif pour bâtir une Europe fondée sur les valeurs centrales de l'Organisation à même d'assurer leur bien-être, de leur donner des opportunités d'apprentissage porteuses, de leur donner davantage de chance de s'intégrer convenablement à la société et de réussir leur transition vers la vie professionnelle.

Le secteur de jeunesse s'efforce d'apporter une valeur ajoutée spécifiquement en soutenant la cogestion et la codécision avec les jeunes eux-mêmes, et en promouvant les normes du Conseil de l'Europe, en particulier dans les domaines des politiques de jeunesse et du travail lié à la jeunesse au niveau national et local. Dans ses politiques et programmes avec les gouvernements et ONG liées à la jeunesse, le Conseil de l'Europe privilégie des politiques de jeunesse transversales, l'apprentissage non-formel et la formation des parties prenantes. Dans ses activités, les priorités vont à la citoyenneté et à la participation démocratiques, à l'éducation aux droits de l'homme, à l'inclusion sociale des jeunes et à l'accès de ces derniers aux droits sociaux. Le Conseil de l'Europe coopère étroitement avec la Commission européenne dans le cadre de son partenariat dans le domaine de la jeunesse.



Ce programme est lié à l'infrastructure de soutien offerte par le Conseil de l'Europe, grâce aux Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et Budapest, au Fonds européen pour la Jeunesse et à l'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par la Carte jeunes (les activités sont réparties sous divers programmes des secteurs « Gouvernance démocratique » pour ce qui est de la coopération intergouvernementale dans le domaine de la jeunesse et « Sociétés démocratiques durables » pour ce qui est de la coopération avec des organisations de la société civile).

- ① [www.coe.int/youth](http://www.coe.int/youth)
- [www.eyf.coe.int/fej](http://www.eyf.coe.int/fej)
- [www.coe.int/t/dg4/youth/Partners/Youth\\_Card\\_en.asp](http://www.coe.int/t/dg4/youth/Partners/Youth_Card_en.asp)
- [www.euro26.org](http://www.euro26.org)

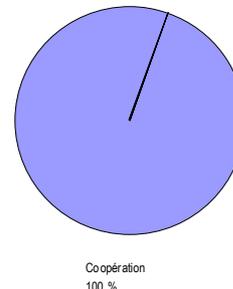
	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
	2011	2 282 000	1 270 200	1 011 800	3 376 600		5 658 600
	2012	2 398 800	1 315 900	1 082 900	3 462 000		5 860 800
	Augmentation/ Diminution	116 800	45 700	71 100	85 400		202 200
	2013	2 442 000	1 359 200	1 082 800	3 462 000		5 904 000
	Augmentation/ Diminution	43 200	43 300	(100)			43 200

## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

### ... CENTRES EUROPEENS DE LA JEUNESSE – FONDS EUROPEEN POUR LA JEUNESSE – MOBILITE DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

Les Centres européens de la jeunesse (celui de Strasbourg qui est opérationnel depuis 1972, et celui de Budapest, opérationnel depuis 1995) sont des centres de formation qui accueillent du public et servent pour l'essentiel à mettre en œuvre les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse, déployé selon divers programmes relevant des secteurs « Gouvernance démocratique » et « Sociétés démocratiques durables ».

Les Centres européens de la jeunesse (CEJ) offrent une infrastructure de qualité pour des formations et l'accueil de jeunes multiplicateurs, experts du domaine de la jeunesse et formateurs des États membres et des régions voisines. Les activités sont organisées principalement sous forme de sessions d'études et de séminaires internationaux, de réunions d'experts et de conférences. Les Centres permettent la coopération transversale au sein du Conseil de l'Europe en mettant leurs infrastructures à disposition d'autres directions de l'Organisation, et accueillent des activités autofinancées spécifiquement par des organisations gouvernementales et de la société civile. Les deux Centres sont équipés de technologies de pointe pour la formation, d'équipements d'interprétation simultanée, de salles de conférences et de salle pour les travaux de groupe.



Grâce à des accords de coopération (par exemple sur l'hébergement du Centre d'information pour la jeunesse « Mobilitas » à Budapest) et à des manifestations liées à la jeunesse, les Centres entrent en contact avec les publics locaux, accroissant par là-même la visibilité du Conseil de l'Europe dans les pays hôtes.

Afin de les rendre plus lisibles, les résultats attendus des CEJ ont été regroupés sous ce programme bien que ce dernier ne finance que la partie relative aux bâtiments. Le Budget annexe des CEJ figure en Annexe IV.

① [www.coe.int/youth](http://www.coe.int/youth)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les jeunes multiplicateurs bénéficient d'une infrastructure de formation et d'accueil de qualité grâce aux Centres européens de la jeunesse établis à Strasbourg et à Budapest. Ils reçoivent une formation conforme aux normes et aux valeurs du CdE, suivant des méthodes pédagogiques élaborées dans le domaine de la jeunesse.</p>	<p>2012-2013 : 60 activités de formation et sessions d'études sont organisées pour des ONG de jeunesse, avec 1800 participants chaque année.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> La coopération transversale et la visibilité au sein de l'Organisation sont promues par l'accueil dans les Centres d'autres activités du CdE. L'utilisation des infrastructures des Centres dégage des économies pour d'autres secteurs du CdE.</p>	<p>2012-2013 : 45 activités sont menées avec 700 participants chaque année.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les synergies, la coopération, le travail en réseau et la visibilité avec des partenaires extérieurs (partenaires gouvernementaux, autres organisations internationales, société civile et partenaires locaux) sont promus.</p>	<p>2012-2013 : 200 activités sont menées avec 2 500 participants chaque année.</p>

<b>Résultat attendu 4</b> Des revenus sont dégagés par l'accueil d'activités autofinancées (en dehors des activités de programme), ce qui permet de contribuer à la couverture des dépenses liées aux activités supplémentaires de jeunesse et aux frais de fonctionnement.			2012-2013 : revenus de 800 000 € chaque année.			
<b>Structures</b>			<b>Secrétariat</b>			
Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ)			2012: 17,5 postes (2,5A 8B 7C)  2013: 17,5 postes (2,5A 8B 7C)			
Resources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011		3 665 400	169 100	3 496 300		3 665 400
2012		3 813 600	171 500	3 642 100		3 813 600
Augmentation/ Diminution		148 200	2 400	145 800		148 200
2013		3 824 000	171 500	3 652 500		3 824 000
Augmentation/ Diminution		10 400		10 400		10 400

**Ressources extrabudgétaires****Besoins en contributions volontaires**

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2012/DG4/ VC/2677	Rénovation complète et modernisation du Centre européen de la jeunesse à Strasbourg et de ses infrastructures d'hébergement et de conférences.	140 000	70 000	70 000	
<b>TOTAL</b>		<b>140 000</b>	<b>70 000</b>	<b>70 000</b>	

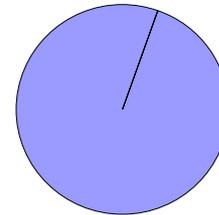
**Autres contributions**

Activité	Coût estimé
L'immeuble du Centre européen de la jeunesse de Budapest est mis à disposition gratuitement par les autorités hongroises pour une période indéfinie, en vertu du « contrat de donation de bail à long terme » de 1997 entre le Conseil de l'Europe et le Gouvernement hongrois.	1 000 000
Les coûts d'entretien du Centre européen de la jeunesse de Budapest sont à la charge du Gouvernement hongrois en vertu de l'art. 3 de l'« Accord de siège » sur le statut du Centre du 2 mai 1996.	247 000

## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

... CENTRES EUROPEENS DE LA JEUNESSE – FONDS EUROPEEN POUR LA JEUNESSE – MOBILITE DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) a été fondé en 1972 par le Conseil de l'Europe pour encourager la coopération entre les jeunes, par un soutien financier aux activités européennes liées à la jeunesse. Il dispose d'un budget annuel d'environ 3 millions d'euros pour soutenir des activités au service de la paix, de la compréhension et de la coopération, dans le respect des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe que sont les droits de l'homme, la démocratie, la tolérance et la solidarité. Depuis 1972, plus de 350 000 jeunes entre 15 et 30 ans, pour la plupart originaires d'États membres, ont bénéficié directement des activités soutenues par le FEJ.



Coopération  
100 %

Les 47 États membres du Conseil de l'Europe sont tous membres du FEJ, qui finance aussi des activités organisées par des organisations de la société civile basées dans les trois États non membres signataires de la Convention culturelle européenne (Belarus, Saint-Siège et Kazakhstan).

En 2012 et 2013, le FEJ continuera de soutenir des activités de jeunesse thématiques basées sur les priorités politiques de l'Organisation, en mettant fortement l'accent sur la visibilité.

① [www.eyf.coe.int/fej](http://www.eyf.coe.int/fej)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Toutes les demandes de soutien financier présentées par des organisations de jeunesse non gouvernementales sont évaluées. Une décision est prise pour chacune d'entre elles par le Comité de programmation pour la jeunesse.</p>	<p>2012-2013 : 100 % des demandes sont traitées par le Secrétariat. Le Comité de programmation pour la jeunesse prend une décision concernant 100 % des demandes reçues.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Chaque organisation ayant introduit une demande de soutien se voit communiquer dans les 10 jours la décision prise à cet égard par le Comité de programmation pour la jeunesse.</p>	<p>2012-2013 : 100 % des organisations candidates à un soutien reçoivent une lettre d'acceptation et un formulaire d'acceptation de soutien ou une lettre de refus.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les procédures administratives et financières sont dûment suivies pour chacun des projets faisant l'objet d'un soutien.</p>	<p>2012-2013 : 100 % des subventions octroyées (hors annulation) sont engagées et versées conformément aux dispositions applicables.</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b> Les ressources financières sont gérées avec efficacité et conformément aux dispositions applicables.</p>	<p>2012-2013 : le solde non dépensé est aussi bas que possible (maximum 4 % du budget annuel), conformément aux règles de fonctionnement du Fonds.</p>

Structures			Secrétariat			
Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ)			2012: 4 postes (2A 2B)			
			2013: 4 postes (2A 2B)			
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	TOTAL
2011		3 288 500	493 200	2 795 300		3 288 500
2012		3 372 300	508 500	2 863 800		3 372 300
Augmentation/ Diminution		83 800	15 300	68 500		83 800
2013		3 372 300	510 300	2 862 000		3 372 300
Augmentation/ Diminution			1 800	(1 800)		

**Ressources extrabudgétaires**
**Besoins en contributions volontaires**

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2012/DG4/ VC/2673	Financial support to youth activities promoting the core values of the CoE, notably human rights, mutual respect and intercultural dialogue.	740 000	370 000	370 000	
<b>TOTAL</b>		<b>740 000</b>	<b>370 000</b>	<b>370 000</b>	

**Tableau 13 – Fonds européen pour la jeunesse – Budget 2012-2013**

	Réel 2010	Budget 2011	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2012	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2013
<b>Dépenses</b>	<b>3 212 204</b>	<b>3 288 500</b>	<b>10 100</b>	<b>73 700</b>	<b>3 372 300</b>	<b>(8 700)</b>	<b>8 700</b>	<b>3 372 300</b>
<b>Recettes</b>	<b>3 380 219</b>	<b>3 288 500</b>	<b>83 800</b>		<b>3 372 300</b>			<b>3 372 300</b>
Contributions des États membres	3 089 400	3 095 500	114 200		3 209 700			3 209 700
Recettes diverses	290 819	193 000	(30 400)		162 600			162 600

## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

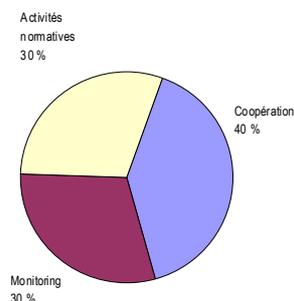
### ... CENTRES EUROPEENS DE LA JEUNESSE – FONDS EUROPEEN POUR LA JEUNESSE – MOBILITE DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

Accord partiel Mobilité des jeunes par la Carte jeune

Créé en 1991

19 membres

L'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par la Carte jeunes a été créé en 1991. En étroite coopération avec l'Association européenne des Cartes jeunes (AECJ), il organise ou soutient des projets liés à la mobilité et à l'apprentissage interculturel pour et avec les jeunes. Il veille aux aspects qualitatifs du développement des systèmes nationaux de cartes jeunes et organise des mesures de soutien si nécessaire. Grâce à ces activités, l'Accord partiel contribue à la réalisation des objectifs et à la mise en œuvre des priorités de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe (CM/RES(2008)23), notamment dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie, du vivre ensemble dans des sociétés empreintes de diversité et de l'inclusion sociale des jeunes.



19 membres : Andorre, Autriche, Azerbaïdjan, Croatie, Chypre, Finlande, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Portugal, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Slovaquie, Espagne et Suisse.

- ① [www.coe.int/youth](http://www.coe.int/youth)  
[www.coe.int/t/dg4/youth/Partners/Youth\\_Card\\_en.asp](http://www.coe.int/t/dg4/youth/Partners/Youth_Card_en.asp)  
[www.euro26.org](http://www.euro26.org)

Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> La portée géographique du programme d'activités est étendue.		2012-2013 : le nombre d'États membres participants augmente et passe à 20. Le budget augmente en conséquence. Des activités (visites, formations etc.) visant à soutenir le développement des systèmes de cartes jeunes et les projets en faveur de la mobilité des jeunes sont organisés avec l'AECJ.				
<b>Résultat attendu 2</b> La qualité des programmes est renforcée par la mise en œuvre des « normes de qualité » acceptées par l'AECJ.		2012-2013 : 33 % des membres de l'AECJ sont évalués par une évaluation en ligne (cycle d'évaluation de 3 ans). 80 % des points de non-conformité dans le rapport d'évaluation sont traités et rectifiés dans l'année.				
Structures		Secrétariat				
Comité des Ministres Conseil de coordination Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ)		2012: 1 poste (B)  2013: 1 poste (B)				
Resources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	TOTAL
2011		88 100	17 600	70 500		88 100
2012		89 700	19 500	70 200		89 700
Augmentation/ Diminution		1 600	1 900	(300)		1 600
2013		89 700	19 500	70 200		89 700
Augmentation/ Diminution						

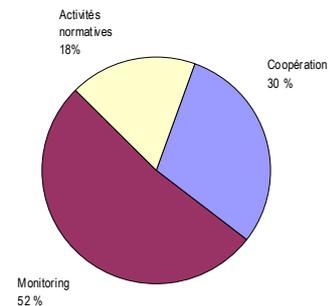
Tableau 27 – Mobilité des jeunes par la Carte jeunes – Budget 2012-2013

	Réel 2010	Budget 2011	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2012	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2013
<b>Dépenses</b>	<b>86 500</b>	<b>88 100</b>	<b>1 900</b>	<b>(300)</b>	<b>89 700</b>			<b>89 700</b>
<b>Recettes</b>	<b>89 319</b>	<b>88 100</b>	<b>1 600</b>		<b>89 700</b>			<b>89 700</b>
Contributions des États membres	86 500	86 200	3 500		89 700			89 700
Recettes diverses	2 819							
Retraitement pour ajustement 2011		1 900	(1 900)					

## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

### SPORT ET ETHIQUE – ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT (EPAS)

Ce programme répond au besoin croissant des États membres pour une coopération paneuropéenne sur les problèmes du sport. Il contribue à développer les droits de l'homme dans et par le sport, en renforçant les avantages procurés par le sport pour tous et en atténuant les problèmes qui l'affectent, en s'appuyant sur les travaux d'organes conventionnels et intergouvernementaux ainsi que sur l'Accord partiel élargi sur le sport (APES). Le programme met en œuvre des activités normatives, de monitoring et d'assistance technique, sous l'égide de conférences régulières des ministres responsables du sport, ainsi que d'organes auxquels participent des représentants des autorités nationales concernées et des représentants du mouvement sportif. Il fait émerger des positions coordonnées en direction d'organisations internationales ou régionales (telles que l'UNESCO, l'AMA et l'Union européenne), ainsi que d'organes représentants les mouvements sportifs internationaux ou nationaux (tels que la FIFA ou l'UEFA). Il prévoit des mécanismes privilégiant les résultats, offre des réponses opérationnelles et politiques rapides et assure un leadership européen au niveau mondial.



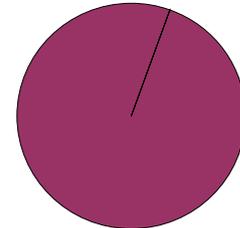
① [www.coe.int/sport](http://www.coe.int/sport)  
[www.coe.int/epas](http://www.coe.int/epas)

	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
	2011	626 000	453 100	172 900	871 300		1 497 300
	2012	544 700	374 200	170 500	878 300		1 423 000
	Augmentation/ Diminution	(81 300)	(78 900)	(2 400)	7 000		(74 300)
	2013	477 600	297 200	180 400	878 300		1 355 900
	Augmentation/ Diminution	(67 100)	(77 000)	9 900			(67 100)

## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

### ... SPORT ET ETHIQUE – ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT (EPAS)

Grâce à la Convention de lutte contre le dopage et à la Convention européenne contre la violence et les débordements des spectateurs lors des manifestations sportives et notamment de matches de football, le Conseil de l'Europe agit avec fermeté contre certains des aspects négatifs du sport. Le but premier de ces Conventions est de promouvoir la coopération intergouvernementale entre les Parties, en mettant à leur disposition des normes européennes, des mécanismes pour suivre leur mise en œuvre et des plateformes paneuropéennes pour l'élaboration de politiques. Les travaux menés au niveau régional par le Conseil de l'Europe, conjugués avec ceux d'autres institutions et agences internationales, ont un impact planétaire. Outre la Convention de lutte contre le dopage, la coopération internationale dans ce domaine, grâce à l'Agence mondiale antidopage (AMA), est facilitée par un Protocole additionnel et, depuis 2006, s'est dotée d'un instrument politique, le Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA), qui est chargé de coordonner les positions de toutes les Parties à la Convention culturelle européenne pour ce qui est des questions liées à l'AMA.



Monitoring  
100 %

① [www.coe.int/sport](http://www.coe.int/sport)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> La Convention européenne contre la violence et les débordements des spectateurs et la Convention de lutte contre le dopage et son Protocole additionnel sont appliquées, et les positions européennes à l'égard de l'AMA et de l'UNESCO sont coordonnées.</p>	<p>2012 : 2 visites de monitoring sont organisées. 2 questionnaires de monitoring sont élaborés pour les données de 2010. 1 recommandation sur le développement technologique est adoptée par le Comité permanent de la Convention contre la violence et les débordements des spectateurs. 1 position européenne sur la révision du Code de l'AMA et au moins 2 mandats pour des représentants européens au Comité exécutif et au Conseil d'administration de la Fondation de l'AMA sont adoptés par le CAHAMA.</p> <p>2013 : 2 visites de monitoring sont organisées. 2 questionnaires de monitoring sont élaborés pour les données de 2011. 1 recommandation est adoptée par le Comité permanent de la Convention contre les violences et les débordements des spectateurs. Au moins 2 mandats pour des représentants européens au Comité exécutif et au Conseil d'administration de la Fondation de l'AMA sont adoptés par le CAHAMA.</p>

Structures			Secrétariat			
Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (T-DO) Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale anti-dopage (CAHAMA) Comité permanent pour la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (T-RV)			2012: 3 postes (1A 2B)			
			2013: 3 postes (1A 2B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	626 000	453 100	172 900			1 497 300
2012	544 700	374 200	170 500			1 423 000
Augmentation/ Diminution	(81 300)	(78 900)	(2 400)			(74 300)
2013	477 600	297 200	180 400			1 355 900
Augmentation/ Diminution	(67 100)	(77 000)	9 900			(67 100)

**Ressources extrabudgétaires****Besoins en contributions volontaires**

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2010/DG4/ VC/2419	Elaboration des outils de monitoring de la convention de lutte contre le dopage.	80 000	55 000	25 000	
2011/DG4/ VC/2649	Recherche scientifique sur les nouvelles tendances en matière de violence des spectateurs.	20 000	10 000	10 000	
<b>TOTAL</b>		<b>100 000</b>	<b>65 000</b>	<b>35 000</b>	

## SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

### ... SPORT ET ETHIQUE – ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT (EPAS)

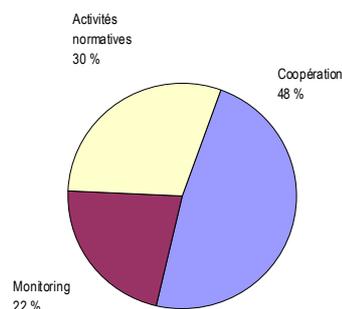
Accord partiel élargi

Créé en 2007

34 membres

L'Accord partiel élargi sur le sport (APES) a été établi en 2007 pour redynamiser la coopération paneuropéenne sur le sport et traiter les défis auxquels le sport européen est actuellement confronté, en capitalisant sur plus de 30 ans d'activités dans ce domaine.

L'APES procure aux pouvoirs publics des États membres de l'Accord partiel élargi une plateforme pour la coopération intergouvernementale dans le sport. Il encourage également le dialogue entre les pouvoirs publics, les fédérations sportives et les ONG, contribuant ainsi à améliorer la gouvernance afin que le sport soit plus sain et plus équitable, et garantissant qu'il respecte des normes d'éthique élevées.



L'APES entend promouvoir le développement du sport dans les sociétés d'aujourd'hui, tout en mettant l'accent sur ses valeurs positives. Il élabore des politiques et des normes, en suit l'application et contribue à consolider les capacités et à échanger les bonnes pratiques. Pour élaborer ses propres stratégies, il s'appuie pour cela sur les normes du Conseil de l'Europe concernant le sport telles que la Charte européenne du sport, le Code d'éthique du sport, la Convention européenne contre la violence et les débordements des spectateurs et la Convention de lutte contre le dopage. Ses activités sont élaborées conformément aux priorités politiques exprimées lors des réunions ministérielles.

34 membres : Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Maroc, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse et « ex-République yougoslave de Macédoine ».

19 partenaires non gouvernementaux : *European Fair Play Movement (EPPM)*, Fédération européenne sportive des gays et des lesbiennes (*European Gay & Lesbian Sport Federation - EGLSF*), Union européenne de judo (*European Judo Union - EJU*), Organisation européenne non gouvernementale des sports (*European Non-Governmental Sports Organisation - ENGSO*), Comités olympiques européens, Comité paralympique européen *European Paralympic Committee (EPC)*, Association européenne de rugby (*FIRA-AER*), Réseau européen pour le sport pour tous (*ESFAN-TAFISA*), Association européenne d'éducation physique (*EUPEA*), *European Women and Sport (EWS)*, Fédération internationale Amateur de Sambo (*FIAS*), Fondation pour la *Homeless World Cup*, Fédération internationale de basketball – Europe (*FIBA-Europe*), Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (*CIEPSS*), Association internationale Sport et Culture (*ISCA*), Fédérations sportives internationales (*SportAccord*), Organisation Paix et Sport, Sport et Citoyenneté, Union des Associations européennes de football (*UEFA*).

① [www.coe.int/epas](http://www.coe.int/epas)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les nouveaux défis à l'encontre de l'éthique dans le sport sont relevés grâce à des activités normatives et d'assistance ainsi qu'à des mesures destinées à en assurer la promotion.</p>	<p>2012 : les normes existantes font l'objet d'un monitoring. Une étude de faisabilité concernant une possible convention sur la lutte contre la manipulation des résultats d'épreuves sportives (« trucage de matches ») est soumise au CM.</p> <p>2013 : les normes existantes font l'objet d'un monitoring. Sous réserve que le CM donne son accord pour la préparation d'une nouvelle convention, un projet est soumis au Conseil de direction de l'APES pour aval. Un nouveau projet de recommandation est soumis pour approbation au Conseil de direction.</p>

<b>Résultat attendu 2</b> La diversité dans et par le sport est promue par des activités de coopération et les autorités chargées du sport dans les États membres de l'APES sont en mesure d'unir leurs forces avec d'autres autorités (protection de l'enfance, justice, égalité entre les femmes et les hommes) pour promouvoir une norme politique liée à la diversité dans le sport.		2012-2013 : Les autorités chargées du sport dans au moins 75% des États membres de l'APES participent à au moins 1 activité sur la diversité. 2 manuels pratiques sont publiés. 3 activités de formation sont organisées à la demande des États membres.				
<b>Résultat attendu 3</b> Le partenariat avec l'UE concernant le sport est promu pour assurer une complémentarité des activités et l'APES soutient les initiatives de la Commission dans le domaine du sport.		2012-2013 : une réunion régulière de coordination est mise en place, avec des représentants d'organes intergouvernementaux et parlementaires. Une étude conjointe du CdE et de l'UE est publiée et une initiative conjointe promue. Un accord est trouvé sur la coordination des dates et des lieux des réunions ministérielles. Une décision est prise et appliquée concernant la participation régulière à des réunions clés (conférences ministérielles, réunions du Conseil de direction et des groupes de travail). Le nouveau projet de programme de l'UE concernant le sport comporte un volet sur la coopération interinstitutionnelle avec le CdE. Un projet formel est présenté à la Commission par l'APES.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Comité statutaire Comité de direction Bureau du Comité de direction Comité consultatif		2012: 4 postes (2A 2B)  2013: 4 postes (2A 2B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	<b>TOTAL</b>
2011		871 300	435 500	435 800		871 300
2012		878 300	431 800	446 500		878 300
Augmentation/ Diminution		7 000	(3 700)	10 700		7 000
2013		878 300	431 300	447 000		878 300
Augmentation/ Diminution			(500)	500		

**Ressources extrabudgétaires****Besoins en contributions volontaires**

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2010/EPAS/ VC/2394	Dialogue interculturel par le biais du sport.	50 000	20 000	30 000	15 000
2010/EPAS/ VC/2394	Lutte contre la discrimination dans et par le sport.	50 000	30 000	20 000	
<b>TOTAL</b>		<b>100 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>15 000</b>

Tableau 28 – Accord partiel élargi sur le sport (APES) – Budget 2012-2013

	Réel 2010	Budget 2011	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2012	Ajustements contractuels	Autres changements	Budget 2013
<b>Dépenses</b>	<b>812 374</b>	<b>871 300</b>	<b>(34 900)</b>	<b>41 900</b>	<b>878 300</b>	<b>2 000</b>	<b>(2 000)</b>	<b>878 300</b>
<b>Recettes</b>	<b>858 419</b>	<b>871 300</b>	<b>7 000</b>		<b>878 300</b>			<b>878 300</b>
Contributions des États membres	848 400	853 100	25 200		878 300			878 300
Contributions volontaires supplémentaires des États participants								
Recettes diverses	10 019							
Retraitement pour ajustement 2011		18 200	(18 200)					





**ORGANES DIRECTEURS,  
SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES**





## ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES

### ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

Le pilier des Services d'appui couvre les organes directeurs et ainsi que les services généraux et les services communs de l'Organisation.

Le Comité des Ministres est l'organe décisionnaire du Conseil de l'Europe. Il est composé des ministres des Affaires étrangères de tous les États membres, ou de leurs représentants permanents à Strasbourg. Émanation des gouvernements où s'expriment, sur un pied d'égalité, les approches nationales des problèmes auxquels sont confrontées les sociétés de notre continent, le Comité des Ministres est également le lieu où s'élaborent collectivement des réponses européennes à ces défis. Enfin, gardien avec l'Assemblée parlementaire (voir Pilier Démocratie ci-dessus) des valeurs qui fondent l'existence du Conseil de l'Europe, il est investi d'une mission de suivi du respect des engagements pris par les États membres.

Le Secrétaire Général est responsable de la gestion stratégique du programme de travail et du budget du Conseil de l'Europe et supervise la gestion au quotidien de l'Organisation et du Secrétariat.

Un certain nombre de services apportent des conseils et une assistance à l'Organisation et ses diverses entités : la Communication, le Conseil juridique, la Présence extérieure, le Conseil politique, la Planification politique, les Relations extérieures, le Protocole et l'Audit interne et Évaluation.

Les Services de l'administration, des ressources humaines, les services linguistiques et ceux de la logistique et des technologies de l'information aident le Conseil de l'Europe et les entités à mener leurs activités dans un souci d'innovation et d'orientation client, avec efficacité et en maîtrisant les coûts.

La Direction du programme, des finances et des services linguistiques aide à préparer et à suivre la mise en œuvre du programme d'activités et du budget de l'Organisation, dans un souci de saine gestion financière.

Ressources 2012 (€)					
ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX		Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		<b>74 726 000</b>			<b>74 726 000</b>
	Comité des Ministres	2 984 400			2 984 400
	Secrétaire Général, Secrétaire Générale adjointe et Cabinet	2 982 800			2 982 800
	Protocole	927 400			927 400
	Présence extérieure	6 065 700			6 065 700
	Communication	6 949 200			6 949 200
	Conseil politique, planification politique et relations extérieures	3 367 200			3 367 200
	Conseil juridique	1 255 400			1 255 400
	Audit interne	1 242 400			1 242 400
	Administration, ressources humaines, programme, finances et services linguistiques	15 867 500			15 867 500
	Logistique	23 058 000			23 058 000
	Technologies de l'information	10 026 000			10 026 000

<b>Ressources 2013 (€)</b>					
		<b>74 856 900</b>			<b>74 856 900</b>
	Comité des Ministres	2 975 200			2 975 200
	Secrétaire Général, Secrétaire Générale adjointe et Cabinet	2 931 500			2 931 500
	Protocole	932 300			932 300
	Présence extérieure	6 087 000			6 087 000
	Communication	6 986 100			6 986 100
	Conseil politique, planification politique et relations extérieures	3 375 000			3 375 000
	Conseil juridique	1 261 300			1 261 300
	Audit interne	1 245 500			1 245 500
	Administration, ressources humaines, programme, finances et services linguistiques	15 914 600			15 914 600
	Logistique	23 086 000			23 086 000
	Technologies de l'information	10 062 400			10 062 400

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

### COMITE DES MINISTRES

Le Comité des Ministres est l'organe exécutif du Conseil de l'Europe ; son rôle et ses fonctions sont définis de manière générale au Chapitre IV du Statut. Il se compose des ministres des Affaires étrangères de tous les États membres, ou de leurs Délégués, les représentants permanents diplomatiques à Strasbourg. Le Comité se réunit une fois par an au niveau ministériel. Les Délégués des Ministres se réunissent en réunion plénière en général une fois par semaine. La conduite des réunions des Ministres et de leurs Délégués est régie par le Statut et le Règlement intérieur. Les Délégués des Ministres sont assistés par un Bureau, des Groupes de Rapporteurs, des Coordinateurs thématiques et des Groupes de travail ad hoc.

Le Secrétariat du Comité des Ministres a pour rôle de faciliter le fonctionnement de ce dernier en tant qu'organe décisionnaire. À cette fin, il prépare et organise les réunions des Ministres, de leurs Délégués et groupes subsidiaires, et supervise les suites appropriées à donner aux décisions du Comité des Ministres. Il assiste et conseille les Présidents dans l'exercice de leurs fonctions. Il facilite, par la diffusion de documentation, par des réunions préparatoires et par des notes de fonds, le dialogue avec l'Assemblée parlementaire et d'autres organes du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales. Il contribue également à l'impact médiatique approprié des activités du Comité des Ministres, en coopération avec la Direction de la Communication.

① [www.coe.int/cm](http://www.coe.int/cm)

Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> Le secrétariat du CM, du Bureau et des groupes subsidiaires est assuré avec efficacité en vue de réunions et consultations efficaces.		2012-2013 : la documentation appropriée est publiée dans les délais fixés par les Délégués : documents CM - 4 semaines ; ordres du jour annotés le vendredi précédent la semaine de la réunion ; documents pour groupes subsidiaires - 15 jours ouvrés. Le site Web du CM est constamment à jour et répond aux besoins des Délégations. Les président(e)s/coordonateurs thématiques reçoivent une assistance avant, pendant, et après les réunions/consultations.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
Comité des Ministres		2012: 25 postes (8A 17B)  2013: 25 postes (8A 17B)				
Resources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	3 131 700	2 636 400	495 300			3 131 700
2012	2 984 400	2 460 300	524 100			2 984 400
Augmentation/ Diminution	(147 300)	(176 100)	28 800			(147 300)
2013	2 975 200	2 451 800	523 400			2 975 200
Augmentation/ Diminution	(9 200)	(8 500)	(700)			(9 200)

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

### SECRETAIRE GENERAL, SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE ET CABINET

Le Secrétaire Général, la Secrétaire Générale adjointe et le Cabinet sont chargés de la gestion stratégique du programme de travail et du budget du Conseil de l'Europe, de la mise en œuvre en continu de la réforme de l'Organisation et de la supervision de la gestion quotidienne de l'Organisation et du Secrétariat.

En vertu de décisions prises par le Comité des Ministres, 2012 et 2013 seront marqués par la consolidation et la mise en œuvre des différents aspects de la réforme, décidés et lancés entre 2009 et 2011. La réorganisation du Secrétariat permettra une meilleure coordination des activités opérationnelles, une plus grande cohérence des travaux sur le terrain et une gestion plus efficiente des ressources extrabudgétaires. Les outils de gouvernance pour la politique et la prise de décision seront rapprochés du Secrétaire Général, qui continuera de mettre l'accent sur les contacts extérieurs de haut niveau, afin d'accroître la portée politique du Conseil de l'Europe, sa visibilité et son impact.

① [www.coe.int/t/secretarygeneral/sg](http://www.coe.int/t/secretarygeneral/sg)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les liens entre le Conseil de l'Europe et ses principaux interlocuteurs dans les États membres et d'autres organisations internationales sont renforcés.</p>	<p>2012-2013 : Forums de consultation régulière avec les Représentants Permanents (séances de travail thématiques, tables rondes, etc.) : Table ronde ou procédures similaires sur 4 thèmes au courant de l'année. Réunions de haut niveau entre le Secrétaire Général et les États membres (niveau ministériel) : 10 visites de haut niveau en 2012 et 2013. Des réunions de haut niveau avec l'UE, l'OSCE, les Nations Unies : 8 réunions dans l'année.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> La réforme du Conseil de l'Europe est mise en œuvre en conformité avec les décisions et le calendrier adopté par le Comité des Ministres.</p>	<p>2012-2013 : les nouvelles structures du Secrétariat, telles que décidées par le CM, sont en place et pleinement opérationnelles ; les Bureaux du CdE sont pleinement opérationnels et mènent des projets conformément aux priorités ; une nouvelle approche des relations avec la société civile est appliquée, notamment grâce au 1<sup>er</sup> Forum pour la démocratie, en octobre 2012.  2013 : l'impact des mesures de réforme est visible (davantage de transversalité dans les programmes ; une mise en œuvre plus forte des projets sur le terrain et des ressources extrabudgétaires accrues) ; la coopération est renforcée avec des grands partenaires de la société civile, le Forum pour la démocratie notamment étant réédité avec succès.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les nouveaux mécanismes et structures de gouvernance interne sont en place et le suivi des décisions prises est assuré.</p>	<p>2012-2013 : suivi donné à 100% des décisions de gestion prises dans les nouvelles structures de gouvernance : - la General Affairs Team (GAT) se réunit chaque semaine ; - le Senior Management Group (SMG) se réunit chaque mois ; - réunions du Secrétaire Général avec d'autres institutions (APCE, CEDH, Congrès, Commissaire DH) 3 fois par an.</p>

Structures			Secrétariat			
			2012: 20 postes (2HC 7A 11B) et 2 fonctions (1A 1B) 2013: 20 postes (2HC 7A 11B) et 2 fonctions (1A 1B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	2 960 100	2 574 200	385 900			2 960 100
2012	2 982 800	2 633 200	349 600			2 982 800
Augmentation/ Diminution	22 700	59 000	(36 300)			22 700
2013	2 931 500	2 652 400	279 100			2 931 500
Augmentation/ Diminution	(51 300)	19 200	(70 500)			(51 300)

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

### PROTOCOLE

Le Service du Protocole conseille et assiste l'ensemble de l'Organisation, ainsi que les représentants des États membres, observateurs et candidats pour toute question liée au protocole, aux privilèges et immunités, à des manifestations officielles et aux relations avec les pays hôtes.

Par la planification et l'organisation soigneuse des aspects protocolaires des visites et manifestations officielles, le Protocole contribue à la bonne mise en œuvre et au succès de ces manifestations, y compris les Conférences des Ministres et manifestations officielles organisées par les hauts fonctionnaires de l'Organisation. Le Protocole traite également des privilèges et immunités des représentations permanentes, ainsi que du personnel, notamment les privilèges fiscaux et douaniers, afin de conserver des relations constructives avec le pays hôte et de permettre aux services opérationnels de bénéficier des privilèges fiscaux octroyés par l'Accord général sur les privilèges et immunités. Les demandes de visa pour tous ceux qui voyagent au nom du Conseil de l'Europe sont traitées plus rapidement lorsqu'elles passent par le Protocole, ce qui permet de gagner du temps et fréquemment d'économiser de l'argent lorsque ces visas sont accordés gratuitement.

① [www.coe.int/protocol](http://www.coe.int/protocol)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les aspects protocolaires et organisationnels des visites officielles, conférences ministérielles et rencontres à haut niveau sont pris en charge.</p>	<p>2012-2013 : les visites se déroulent conformément aux programmes établis et sans incident (2010 : 126 visites officielles ; 2009 : 83 visites officielles).</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Les demandes de visas des agents et experts voyageant pour le CdE ainsi que celles du personnel des missions diplomatiques sont traitées correctement.</p>	<p>2012-2013 : les demandes sont traitées dans les 2 jours ouvrés qui suivent leur dépôt et dans les 5 jours ouvrés pour le personnel des Représentations Permanentes, ou immédiatement en cas d'urgence (2010 : 1 270 demandes 2009 : 1 309 demandes).</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les démarches relatives aux privilèges et immunités des membres des missions diplomatiques, du Secrétariat et de leurs familles sont facilitées.</p>	<p>2012-2013 : les dossiers complets sont traités dans un délai de 8 jours ouvrés. Les dossiers incomplets sont retournés dans un délai de 2 jours (2010 : 1 299 dossiers dont 602 pour les diplomates et 697 pour les agents. 2009 : 1 463 dossiers dont 623 pour les diplomates et 840 pour les agents).</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b> Les cérémonies officielles et les manifestations sociales sont préparées selon les usages protocolaires et organisées dans le respect du budget.</p>	<p>2012-2013 : les cérémonies se déroulent conformément aux programmes établis, et sans incident. Les factures sont traitées dans un délai de 3 jours après réception (2010 : 55 réceptions dont 6 manifestations statutaires ; 2009 : 65 réceptions dont 6 manifestations statutaires).</p>
<p><b>Résultats attendus 5</b> Les démarches relatives aux privilèges fiscaux et douaniers de l'Organisation et des missions diplomatiques sont facilitées.</p>	<p>2012-2013 : les dossiers complets sont traités dans un délai de 3 jours ouvrés (2010 : 1 182 dossiers, dont 938 pour l'Organisation, 244 pour les missions diplomatiques. 2009 : 1208 dossiers, dont 1 153 pour l'Organisation et 115 pour les missions diplomatiques de septembre à décembre).</p>

Projet de Programme et Budget 2012-2013 du Conseil de l'Europe

Structures			Secrétariat			
			2012: 9 postes (1A 8B)			
			2013: 9 postes (1A 8B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	917 400	761 900	155 500			917 400
2012	927 400	771 200	156 200			927 400
Augmentation/ Diminution	10 000	9 300	700			10 000
2013	932 300	776 100	156 200			932 300
Augmentation/ Diminution	4 900	4 900				4 900

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

### PRÉSENCE EXTÉRIEURE

La Présence extérieure du Conseil de l'Europe a été établie pour maximiser l'efficacité de l'action de l'Organisation et renforcer sa visibilité. Cela passera par un renforcement des capacités des Bureaux du Conseil de l'Europe en matière de gestion de projets, une meilleure identification des besoins sur place pour ce qui est de consolider les capacités et une mobilisation plus intensive de ressources financières extrabudgétaires pour les programmes de coopération, dans le droit fil de la tendance de plus en plus forte de l'Union européenne et d'autres grands donateurs à fournir une assistance décentralisée.

① [www.coe.int/t/dgap/progCoop\\_en.asp](http://www.coe.int/t/dgap/progCoop_en.asp)

Résultats attendus			Indicateurs de performance			
<b>Résultat attendu 1</b> L'efficacité et la visibilité des actions et politiques du CdE, en particulier au niveau des programmes de coopération, sont renforcées grâce aux travaux des Bureaux du CdE.			2012-2013 : grâce à une meilleure coordination et aux synergies entre le Siège et les Bureaux du CdE pour identifier les besoins et dans le domaine des relations avec les donateurs, le volume des programmes de coopération augmente chaque année.			
<b>Structures</b>			<b>Secrétariat</b>			
			2012: 15 postes (7A 8B) et 64 fonctions (17A 40B 7C) Inclus : proposition de création d'1 fonction (A)  2013: 15 postes (7A 8B) et 64 fonctions (17A 40B 7C)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	4 464 600	3 101 300	1 363 300			4 464 600
2012	6 065 700	4 681 100	1 384 600			6 065 700
Augmentation/ Diminution	1 601 100	1 579 800	21 300			1 601 100
2013	6 087 000	4 703 500	1 383 500			6 087 000
Augmentation/ Diminution	21 300	22 400	(1 100)			21 300

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

### COMMUNICATION

La Direction de la Communication est chargée de définir et de mettre en œuvre la nouvelle stratégie de communication du Conseil de l'Europe, qui vise à ce que l'Organisation touche davantage les médias internationaux et décideurs de premier plan en développant la capacité à réagir rapidement à des événements et crises politiques ; à concentrer sur des thèmes prioritaires la communication aux médias, les manifestations et les publications sur des thèmes prioritaires ; et à développer la communication en ligne par les outils les plus appropriés pour promouvoir les activités et valeurs de l'Organisation auprès de ses principaux groupes cibles (médias, gouvernements, ONG, universitaires et grand public).

La Direction est chargée du « hub » sur le Web ; elle coordonne les messages communs parmi les diverses entités de l'Organisation et élabore une identité visuelle centrale pour l'Organisation. Les activités de relations publiques, notamment les publications et le service des visites, font partie intégrante de la stratégie de communication.

① [www.coe.int/t/dc/general/sitemap\\_en.asp](http://www.coe.int/t/dc/general/sitemap_en.asp)  
[www.book.coe.int](http://www.book.coe.int)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b>            Le rôle et les prises de position du CdE sont mieux compris par les médias et décideurs internationaux clés. La réponse du CdE aux événements politiques et aux crises est rapidement communiquée aux médias, en temps opportun et si cela se révèle approprié.</p>	<p>2012 : 40-50 interviews publiées dans les médias européens (presse et en ligne) (2009: 30 ; 2010: 45), dont environ 10-20 dans des journaux internationaux de premier plan.            20-30 articles d'opinion sont publiés dans la presse écrite européenne influente (2009: 28 ; 2010: 24), dont environ 15 dans des publications internationales de premier plan.            50 programmes et émissions TV/radio impliquant la participation de personnalités de premier plan, diffusés sur les chaînes traditionnelles et la TV sur le Web (2009 : 35, 2010 : 47).            Augmentation du nombre de déclarations/réactions du CdE reprises par des médias européens clés et incluses dans la base de données de la Direction de la Communication.</p> <p>2013 : 50-60 interviews ciblées publiées dans la presse écrite et les médias en ligne européens, dont environ 15-25 dans des publications internationales de premier plan.            30-40 articles d'opinion publiés dans la presse écrite européenne influente, dont environ 20 dans des publications internationales de premier plan.            55 programmes et émissions TV/radio impliquant la participation de personnalités de premier plan, diffusés sur les chaînes traditionnelles et la TV sur le Web.            Augmentation du nombre de déclarations/réactions du CdE reprises par des médias européens clés et incluses dans la base de données de la Direction de la Communication.</p>

<p><b>Résultat attendu 2</b> Sensibilisation accrue aux thèmes prioritaires pour le Conseil de l'Europe grâce à des manifestations sélectionnées liées aux médias, dédiées à des thèmes spécifiques, et à des visites d'information auprès de l'Organisation.</p>		<p>2012-2013: Organisation d'au moins 5 manifestations chaque année et/ou participation à ces dernières en vue de promouvoir les valeurs de l'Organisation, par exemple des manifestations organisées autour du rapport « Vivre ensemble dans l'Europe du XXIe siècle ». Participation à 3 à 5 manifestations chaque année organisées dans l'Eurodistrict par la Ville de Strasbourg dans le cadre du partenariat pour les droits de l'homme et la démocratie. Au moins 40 000 visiteurs sont accueillis à l'Organisation et reçoivent des informations pertinentes (2009 : 43 498 ; 2010 : 41 483).</p>				
<p><b>Résultat attendu 3</b> La présence du CdE en ligne est maintenue et ses activités promues de manière conviviale grâce au hub web.</p>		<p>2012-2013 : le nombre de pages web consultées sur le site de l'Organisation augmente de 5% chaque année (2009 : 50 298 716 pages ; 2010 : 46 883 576 pages). Le nombre d'internautes actifs sur les réseaux sociaux du CdE (blog du Conseil de l'Europe, divers comptes Facebook et Twitter) augmente de 10% par an. 3 sites web sont intégrés à la nouvelle plateforme du « hub » web en 2012, 5 en 2013.</p>				
<p><b>Résultat attendu 4</b> Une gamme sélectionnée de publications écrites donne à des lectorats cibles des informations générales et, en tant que de besoin, spécialisées sur les travaux du CdE.</p>		<p>2012-2013 : édition d'au moins 5 publications commerciales (2009 : 8 ; 2010 : 7) et 5 publications gratuites chaque année. Augmentation de 8% des contacts dans la base de données commerciale chaque année (2010 : 20 133 contacts). Ajout de 100 titres à l'application électronique externe (2009 : 3 600 titres ; 2010 : 3 768 titres) et augmentation de 5% des contacts dans la base de données de diffusion gratuite chaque année. 20 contrats de traduction et de diffusion sont conclus pour des publications dans des langues non-officielles (2009 : 34 ; 2010 : 26), en particulier liées aux présidences du CM.</p>				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
		<p>2012: 52 postes (14,5A 37,5B) et 8 fonctions (1A 7B) Inclus : proposition de suppression d'1 poste (B) 2012: 5 postes (0,5A 4,5B) - Publications (voir Annexe IV)</p> <p>2013: 52 postes (14,5A 37,5B) et 8 fonctions (1A 7B) 2013: 5 postes (0,5A 4,5B) - Publications (voir Annexe IV)</p>				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	6 929 100	5 058 300	1 870 800			6 929 100
2012	6 949 200	4 994 100	1 955 100			6 949 200
Augmentation/ Diminution	20 100	(64 200)	84 300			20 100
2013	6 986 100	5 028 900	1 957 200			6 986 100
Augmentation/ Diminution	36 900	34 800	2 100			36 900

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

### CONSEIL POLITIQUE, PLANIFICATION POLITIQUE ET RELATIONS EXTERIEURES

Les Services du Conseil politique mettent à la disposition du Secrétaire Général et des organes du Conseil de l'Europe des informations, des analyses et des propositions d'action concernant des pays ou des situations régionales attirant l'attention du Conseil de l'Europe ; ils veillent à la cohérence globale et donnent des conseils politiques pour la mise en œuvre des activités du Conseil de l'Europe dans les pays concernés, notamment les activités de monitoring et de bilans de situation.

La Direction de la Planification politique (DPP) renforce la capacité du Conseil de l'Europe à anticiper les grandes tendances et les défis susceptibles d'affecter les travaux du Conseil de l'Europe grâce à une approche conceptuelle et stratégique, en étroite coopération avec toutes les Grandes entités administratives (MAE) du Secrétariat. Elle fournit au Secrétaire Général, au Comité des Ministres et aux différentes MAE des approches conceptuelles et stratégiques pour traiter des questions clés liées aux évolutions à l'œuvre dans nos sociétés.

La Direction des Relations extérieures est chargée d'entretenir et d'approfondir les relations avec l'Union européenne, d'autres organisations intergouvernementales (en particulier l'OSCE et l'ONU) ainsi qu'avec les États observateurs et États non membres, en particulier ceux des régions voisines du Conseil de l'Europe. Dans ce cadre, la Direction assure la bonne coordination des actions des Grandes entités administratives (MAE) et supervise au quotidien les travaux des Bureaux du Conseil de l'Europe chargés d'assurer la liaison avec une ou plusieurs organisations ou institutions internationales.

① [www.coe.int/t/dgap/progCoop\\_en.asp](http://www.coe.int/t/dgap/progCoop_en.asp)

① [www.coe.int/der](http://www.coe.int/der)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Sur la base des évolutions politiques pertinentes qui auront été identifiées, des conseils et des propositions d'action politiques sont donnés au SG et au CM.</p>	<p>2012-2013 : chaque année, des notes de synthèse hebdomadaires contenant des propositions d'action sont préparées pour le SG sur la base des évolutions politiques pertinentes et des développements au fil de l'année. Chaque année, des notes et dossiers ad hoc ou spécifiques à une région sont remises au SG pour des contacts à haut niveau et au CM en appui à des prises de décisions.</p> <p>7 rapports sont préparés chaque année sur des pays spécifiques à la suite de missions de monitoring ou pour faire le bilan de la situation.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Le SG et le CM reçoivent des analyses conceptuelles et stratégiques qui facilitent la formulation des politiques et indiquent de nouvelles opportunités pour la future action du CdE.</p>	<p>2012-2013 : le SG et le CM, dans leurs décisions respectives, tiennent compte des analyses et grandes orientations suggérées par la DPP.</p> <p>Le Rapport des Éminentes personnalités est présenté dans les principaux forums internationaux, et ses recommandations sont inscrites à leur ordre du jour pendant les deux années.</p> <p>Tout au long du biennium, des liens de coopération sont établis avec la communauté internationale de la recherche, en particulier avec des fondations et institutions scientifiques.</p> <p>Des réunions des directeurs de la planification politique des ministères des Affaires étrangères (2 fois par an) consacrées à des thèmes spécifiques font émerger des réponses conjointes à des défis communs.</p> <p>Les Débats du CdE sur la démocratie (environ 8 chaque année), où interviennent d'éminentes personnalités européennes, donnent aux Délégations des États membres et au personnel du CdE une vision des enjeux émergents, favorisant une pensée et une action innovantes.</p>

	Des réunions régulières (environ 2 par mois durant les deux années) de la task force interne pour une réaction rapide à des problèmes émergents dans le territoire d'action du CdE (ALLER-T) aboutissent à des synopsis et propositions d'action adressées au Senior Management Group et au SG.					
<b>Résultat attendu 3</b> Les relations avec les organisations intergouvernementales et les États non membres sont consolidées et renforcées, en mettant tout particulièrement l'accent sur les régions du voisinage du CdE.	2012-2013 : outre les contacts quasi-quotidiens, notamment avec les Bureaux pleinement opérationnels de Genève, Vienne et Varsovie, avec des représentants d'autres organisations intergouvernementales, chaque année, des réunions CdE/OSCE/ONU sont organisées au niveau politique et au niveau des hauts fonctionnaires (au moins 1 réunion/an/organisation) conformément au concept récemment défini pour des réunions plus pertinentes sur le plan politique et plus efficaces. Chaque année, des programmes de coopération avec des pays des régions voisines sont définis et leur mise en œuvre adoptée (au moins 2 par région). Environ 170 synopsis et autres analyses sont soumis en temps opportun au SG et à la SGA chaque année.					
<b>Résultat attendu 4</b> Les relations avec les organisations intergouvernementales et les États non membres sont consolidées et renforcées, en mettant tout particulièrement l'accent sur les régions du voisinage du Conseil de l'Europe.	2012-2013 : outre les contacts quasi-quotidiens, notamment avec les Bureaux pleinement opérationnels de Genève, Vienne et Varsovie, avec des représentants d'autres organisations intergouvernementales, chaque année, des réunions CdE/OSCE/ONU sont organisées au niveau politique et au niveau des hauts fonctionnaires (au moins 1 réunion/an/organisation) conformément au concept récemment défini pour des réunions plus pertinentes sur le plan politique et plus efficaces. Chaque année, des programmes de coopération avec des pays des régions voisines sont définis et leur mise en œuvre adoptée (au moins 2 par région). Environ 170 synopsis et autres analyses sont soumis en temps opportun au SG et à la SGA chaque année.					
<b>Structures</b>			<b>Secrétariat</b>			
			2012: 26,5 postes (13,5A 13B) et 2 fonctions (1A 1B)			
			2013: 26,5 postes (13,5A 13B) et 2 fonctions (1A 1B)			
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	3 701 200	3 544 400	156 800			3 701 200
2012	3 367 200	3 173 100	194 100			3 367 200
Augmentation/ Diminution	(334 000)	(371 300)	37 300			(334 000)
2013	3 375 000	3 177 100	197 900			3 375 000
Augmentation/ Diminution	7 800	4 000	3 800			7 800

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

### CONSEIL JURIDIQUE

Le Conseil juridique conseille le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, leurs organes subsidiaires, ainsi que le Secrétaire Général et les divers services du Secrétariat. Ce conseil juridique a pour but de garantir que l'interprétation des textes statutaires et réglementaires du Conseil de l'Europe, notamment sur les questions concernant le personnel et questions de procédure pour les comités et accords partiels, est correcte et cohérente du point de vue juridique, que les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe et de son personnel sont respectés et que les contrats signés par le Secrétaire Général au nom du Conseil de l'Europe protègent de manière adéquate les intérêts de l'Organisation. En outre, un agent chevronné de cette Direction sert de conseil juridique pour les organes de la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

Le Conseil juridique représente et assiste le Secrétaire Général dans les actions disciplinaires et contentieuses et agit en son nom devant les juridictions internes et, si nécessaire, externes.

L'assistance juridique apportée au Secrétaire Général permet à celui-ci de s'acquitter de sa fonction de dépositaire des Traités du Conseil de l'Europe, en tant que Chef du Secrétariat et représentant de la personnalité morale du Conseil de l'Europe, en vertu de l'Accord général sur les privilèges et immunités.

① [www.conventions.coe.int](http://www.conventions.coe.int)

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les avis juridiques donnés aux organes de l'Organisation ainsi qu'aux services et aux comités intergouvernementaux résolvent les problèmes soulevés.</p>	<p>2012-2013 : tous les avis juridiques demandés fournissent une assistance pratique et compréhensible et sont rendus dans les délais (10 jours ouvrés ou dans les délais convenus) (2010 : 479 avis. 2009 : 387 avis).</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Les instruments juridiques sont rédigés conformément au droit international et à la réglementation applicable de l'Organisation. Les États membres du CdE signent et ratifient les conventions du CdE. Des États non membres adhèrent aux Conventions du CdE.</p>	<p>2012-2013 : les instruments juridiques sont adoptés par le CM (2010 : 3 conventions, 1 Accord partiel, 10 recommandations, 10 résolutions, 1 déclaration. 2009 : 4 conventions, 16 recommandations, 1 résolution, 1 déclaration). Les nouvelles signatures et ratifications sont traitées par le Bureau des Traités (2010 : 180 signatures et ratifications. 2009 : 198 signatures et ratifications). Des États non membres supplémentaires adhèrent aux Traités et Accords partiels du Conseil de l'Europe (2010 : 5 adhésions ; 2009 : 4 adhésions).</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les réclamations administratives et les recours contentieux sont gérés en conformité avec le Statut du personnel.</p>	<p>2012-2013 : les conditions spécifiées dans le Statut du personnel et/ou établies par le Tribunal Administratif sont respectées (2010 : 28 réclamations et 6 recours ont été introduits. 3 recours introduits en 2009 ont été traités en 2009. 2009 : 17 réclamations et 5 recours ont été introduits. 53 recours introduits en 2008 ont été traités en 2009).</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b> Gestion des Traités du CdE.</p>	<p>2012-2013 : les actes juridiques concernant les traités sont notifiés aux États (2010 : 339. 2009 : 409). Tous les traités entrés en vigueur l'année précédente sont enregistrés auprès des Nations Unies (2010 : 2 instruments. 2009 : 2 instruments). Tous les actes juridiques concernant les traités sont indiqués sur le site web le jour même de leur enregistrement.</p>

<b>Résultat attendu 5</b> Contribution aux travaux de la Division du droit international public en matière d'évaluation des Traités du CdE.		2012-2013 : suivi et assistance concernant la mise en œuvre de décisions prises sur la base d'un rapport du Secrétaire Général relatif à la pertinence de ces Conventions du Conseil de l'Europe (examiné durant l'automne 2011).				
<b>Résultat attendu 6</b> Des services de Secrétariat sont assurés pour le Panel consultatif d'experts chargé d'examiner les candidatures pour l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme.		2012-2013 : organisation d'une ou plusieurs réunions du Panel consultatif et assistance à ses membres pour l'examen de toutes les listes de candidats devant être présentées par les États membres en 2012 et 2013.				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
		2012: 11 postes (7,5A 3,5B) 2013: 11 postes (7,5A 3,5B)				
<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	1 247 300	1 188 900	58 400			1 247 300
2012	1 255 400	1 195 800	59 600			1 255 400
Augmentation/ Diminution	8 100	6 900	1 200			8 100
2013	1 261 300	1 202 400	58 900			1 261 300
Augmentation/ Diminution	5 900	6 600	(700)			5 900

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

### AUDIT INTERNE ET ÉVALUATION

La Direction de l'Audit interne et de l'Évaluation fournit des services d'audit interne et d'évaluation qui aident le Secrétaire Général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de supervision et d'évaluation pour ce qui est de la gestion effective des ressources de l'Organisation et de la réalisation des objectifs de cette dernière. La Direction de l'Audit interne et de l'Évaluation procède à un contrôle indépendant, donne une assurance objective et dispense des services de conseil conçus pour apporter de la valeur ajoutée et pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation.

L'Audit interne aide le Management à s'acquitter effectivement de ses responsabilités en introduisant une approche cohérente et systématique pour l'évaluation et l'amélioration de l'efficacité de la gestion de risques, du contrôle et du processus de gouvernance.

L'Évaluation est garante de la responsabilisation à l'égard de l'ensemble des parties prenantes, consolide l'apprentissage organisationnel et l'innovation, soutient une prise de décision informée et améliore la communication des résultats et l'impact des travaux de l'Organisation, grâce à des méthodes d'évaluation et à des normes correspondant à l'état de l'art en la matière. L'Évaluation élabore des lignes directrices, promeut des bonnes pratiques et aide le personnel à améliorer ses capacités dans toute l'Organisation.

Résultats attendus				Indicateurs de performance		
<b>Résultat attendu 1</b> Le plan de l'Audit Interne est mis en œuvre.				2012-2013 : au moins 10 audits sont réalisés (2010 : 11 audits ; 2009 : 10 audits).		
<b>Résultat attendu 2</b> Contribuer à l'amélioration du fonctionnement de l'Organisation dans une optique d'efficacité et d'efficience.				2012-2013 : deux tiers des recommandations sont acceptées (2010 : 83% ; 2009 : 88%).		
<b>Résultat attendu 3</b> Le plan de l'Évaluation est mis en œuvre.				2012-2013 : au moins 10 évaluations sont réalisées.		
Structures				Secrétariat		
Comité d'Audit				2012: 9 postes (6A 3B)  2013: 9 postes (6A 3B)		
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 189 300	1 104 700	84 600			1 189 300
2012	1 242 400	1 103 500	138 900			1 242 400
Augmentation/ Diminution	53 100	(1 200)	54 300			53 100
2013	1 245 500	1 106 600	138 900			1 245 500
Augmentation/ Diminution	3 100	3 100				3 100

#### Ressources extrabudgétaires

#### Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant reçu
2011/Audit/ VC/2617	Evaluation du Plan d'action du Conseil de l'Europe en faveur de l'Ukraine	500 000	250 000	250 000	500 000
<b>TOTAL</b>		<b>500 000</b>	<b>250 000</b>	<b>250 000</b>	<b>500 000</b>

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

### ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES, PROGRAMME, FINANCES ET SERVICES LINGUISTIQUES

La Direction générale de l'administration (DGA) apporte au Conseil de l'Europe le soutien administratif, technique et logistique nécessaire pour réaliser les activités de l'Organisation dans un souci d'innovation et d'orientation client, avec efficacité et dans un souci d'économie.

La Direction générale:

- contribue à la définition des priorités de l'Organisation et garantit que la préparation et la mise en œuvre du Programme et Budget se passent sans heurts ;
- met à disposition des connaissances, des conseils et des services de qualité pour la bonne gestion de la programmation, des ressources financières, humaines, informatiques, logistiques et linguistiques ;
- élabore et diffuse des règles et des procédures pour faire le meilleur usage possible de ces ressources et pour superviser la manière dont elles sont utilisées ;
- fournit l'élan nécessaire pour innover dans la gestion de ces ressources et promeut une culture de modernisation administrative ;
- fait en sorte que le personnel soit informé en temps utile et de manière adéquate sur tous les sujets relevant des domaines de responsabilité de la DGA ;
- promeut l'application cohérente des règles de procédures existantes et le transfert des bonnes pratiques administratives au sein de l'Organisation.

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	16 030 500	10 986 900	5 043 600			16 030 500
2012	15 867 500	10 818 400	5 049 100			15 867 500
Augmentation/ Diminution	(163 000)	(168 500)	5 500			(163 000)
2013	15 914 600	10 865 900	5 048 700			15 914 600
Augmentation/ Diminution	47 100	47 500	(400)			47 100

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

... ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES, PROGRAMME, FINANCES ET SERVICES LINGUISTIQUES

Les services centraux de la DGA sont chargés :

- de veiller à ce que l'Organisation profite des contrats les plus favorables pour la fourniture de biens et services en conformité avec les règlements pertinents ;
- d'élaborer la réglementation interne de l'Organisation et d'assurer sa mise à jour ;
- de promouvoir et de diffuser les bonnes pratiques administratives.

Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> Les services fournis par la DGA satisfont les attentes de ses clients pour un coût stable ou décroissant.		2012-2013 : le ratio budget DGA/budgets totaux (hors pensions et budget extraordinaire) reste stable ou décroît (2010 : 15,88 % ; 2011 : 15,6 %). Le ratio personnel permanent DGA/personnel total reste stable ou décroît (2010 : 20 % ; 2011 : 19,8 %) Le niveau de satisfaction générale concernant les prestations de la DGA reste stable ou s'accroît : - Logistique (2009 : 91 %, 2010 : 89 %) ; - Ressources humaines (2009 : 66 %, 2010 : 59 %) ; - Programme, Finances et Services linguistiques (2009 : 86 %, 2010 : 92 %) ; - Technologies de l'Information (2009 : 93 %, 2010 : 93 %).				
<b>Résultat attendu 2</b> Les instruments juridiques internes sont adaptés aux besoins de l'Organisation.		2012-2013 : nombre d'instruments juridiques traités chaque année (2009 : 23 instruments juridiques adoptés ; 2010 : 24 instruments juridiques adoptés).				
<b>Résultat attendu 3</b> La coordination des achats est assurée de façon efficace et conformément à la politique d'achats.		2012-2013 : tous les dossiers soumis à la Commission des marchés sont traités dans un délai d'un mois (2009 : 67 dossiers d'une valeur totale de 25,3 millions d'euros ; 2010 : 83 dossiers d'une valeur totale de 77,3 millions d'euros).				
<b>Résultat attendu 4</b> Les projets et le programme d'investissement de la DGA sont mis en œuvre en conformité avec le planning et le budget.		2012-2013 : pourcentage des projets en couleur verte (2010 : 62 % des projets conformes au planning et au budget et ont atteint leurs objectifs).				
Structures		Secrétariat				
Commission des marchés Comité mixte		2012: 9 postes (5A 4B)  2013: 9 postes (5A 4B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 282 700	1 158 500	124 200			1 282 700
2012	1 035 600	907 100	128 500			1 035 600
Augmentation/ Diminution	(247 100)	(251 400)	4 300			(247 100)
2013	1 037 900	909 500	128 400			1 037 900
Augmentation/ Diminution	2 300	2 400	(100)			2 300

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

... ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES, PROGRAMME, FINANCES ET SERVICES LINGUISTIQUES

La Direction des Ressources humaines :

- formule et met en œuvre les politiques de ressources humaines en particulier concernant les questions de recrutement, de contrats, de mobilité interne du personnel, de formation, de gestion des compétences et des performances, d'égalité des chances et de représentation géographique équilibrée ;
- assure la gestion administrative des agents en activité ou à la retraite en ce qui concerne les salaires, les pensions, les indemnités et allocations, les horaires de travail et la couverture sociale et médicale.

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Le suivi administratif des agents est assuré ; la couverture sociale, les cotisations et les salaires sont traités.</p>	<p>2012-2013 : 100 % des agents sont payés, sans erreur et dans les délais, et assurés (2008 et 2009 : 100 %).</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> La gestion de la performance du personnel est soutenue par un système d'appréciation et des actions de formation efficaces.</p>	<p>2012-2013 : 100 % des appréciations sont faites (2008 appréciations : 99,89 % ; 2009 objectifs : 99,73 %, 2009 appréciation : 98,89 % ; 2010 objectifs : 95,46 %). Le niveau de satisfaction du personnel concernant la formation reste stable ou s'accroît (Appréciateurs : 2009 73 %, 2010 : 55 % ; Agents : 2009, 83 % ; 2010 ; 81 %).</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les procédures de pourvoi de poste internes et externes sont organisées avec efficacité et en recourant à des méthodes de sélection fiables et équitables.</p>	<p>2012-2013 : les niveaux de service sont respectés (concours internes 2009 (61 concours), 98 % ; 2010 (39 concours) : 97 % - concours externes : 2009 : (29 concours spécifiques et 2 concours généraux) : 96 %. 2010 (61 concours spécifiques, aucun concours général) : 61 %). Le niveau de satisfaction des managers concernant la gestion des concours internes reste stable ou s'accroît (2009 : 47 % ; 2010 : 30 %). Nombre d'avis de mobilité traité (juillet à décembre 2010 : 57).</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b> La politique d'égalité des chances est mise en œuvre dans l'Organisation.</p>	<p>2012-2013 : le pourcentage d'hommes dans la catégorie B s'accroît pour tendre vers 50 %. Le pourcentage de femmes dans la catégorie A s'accroît pour tendre vers le pourcentage de femmes dans l'ensemble du personnel de l'Organisation. Pour chaque catégorie (A, B, C et L), le pourcentage de personnes du sexe sous-représenté (dans la catégorie concernée) dans les grades supérieurs de la catégorie se rapproche du pourcentage global du sexe concerné dans l'ensemble de la catégorie.</p>
<p><b>Résultat attendu 5</b> Les politiques et procédures administratives sont communiquées de manière efficace.</p>	<p>2012-2013 : le niveau de satisfaction des agents concernant la communication de la DGA demeure stable ou augmente (2009 : 60 %, 2010 : 50 %).</p>

Structures		Secrétariat				
Commission des nominations Commission d'appréciation		2012: 50 postes (17A 33B) et 2 fonctions (1A 1B) Inclus : proposition de suppression d'1 fonction (B)  2013: 50 postes (17A 33B) et 2 fonctions (1A 1B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	8 661 300	6 690 500	1 970 800			8 661 300
2012	8 874 900	6 833 800	2 041 100			8 874 900
Augmentation/ Diminution	213 600	143 300	70 300			213 600
2013	8 903 200	6 862 200	2 041 000			8 903 200
Augmentation/ Diminution	28 300	28 400	(100)			28 300

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

... ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES, PROGRAMME, FINANCES ET SERVICES LINGUISTIQUES

La Direction du Programme, des Finances et des Services linguistiques :

- en coopération avec les autres Grandes entités administratives, prépare le projet de programme et budget de l'Organisation ;
- suit l'exécution du programme et budget conformément au Règlement financier et selon des principes de saine gestion, et donne aux managers concernés les conseils, la formation et les informations financières dont ils ont besoin ;
- gère les fonds de l'Organisation ;
- tient les comptes de l'Organisation et prépare ses États financiers ;
- assure des services de traduction et d'interprétation.

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Les documents du programme et budget sont produits dans les délais impartis.</p>	<p>2012-2013 : les documents sont fournis aux instances statutaires dans les délais prescrits (3 semaines pour le CM ; 15 jours pour le Comité du Budget). (2010 : 81 % des documents fournis dans les délais au Comité du Budget et 100 % au CM. 2009 : 73,5 % des documents au Comité du Budget et 100 % au CM). Le rapport de suivi annuel est produit dans les délais fixés.</p> <p>2013 : Projet de programme et budget 2014-2015 produit avant le 31 août (2010 : atteint ; 2009 : atteint).</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> Les États financiers sont soumis dans les délais à l'Auditeur externe qui leur donne une opinion favorable.</p>	<p>2012-2013 : soumission des États financiers 2010 à l'Auditeur externe avant le 10 mai (2010 : atteint ; 2009 : atteint). Opinion favorable des auditeurs externes (2010 : oui ; 2009 : oui).</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> Les créanciers de l'Organisation sont payés dans les délais impartis.</p>	<p>2012-2013 : les créanciers sont payés dans les délais impartis après réception d'un dossier complet soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 jours pour les fournisseurs externes : 2010 (36 600 règlements) 96 % ; 2009 (37 900 règlements) : 98 % ;</li> <li>- 20 jours pour les experts assistant à des réunions hors Strasbourg ; 2010 (16 100 règlements) : 88 % ; 2009 (16 872 règlements) : 78 % ;</li> <li>- 20 jours pour les missions officielles des agents ; 2010 (6 257 règlements) : 94 % ; 2009 (6 079 règlements) : 100 %.</li> </ul>
<p><b>Résultat attendu 4</b> La qualité des prestations d'interprétation et de traduction est maintenue dans les conditions budgétaires spécifiées.</p>	<p>2012-2013 : le niveau de satisfaction des utilisateurs concernant la qualité de l'interprétation et de la traduction reste stable ou s'accroît (Interprétation 2010 : 99 %, 2009 : 97 % ; Traduction anglaise 2010 : 95 %, 2009 : 96 % ; Traduction française 2010 : 93 %, 2009 : 92 %). Dotation du service de la traduction inférieure ou égale au montant porté au budget (2010 : 93,4 % ; 2009 : 86,9 %).</p>

Structures		Secrétariat				
Comité du Budget Conseil de direction du Fonds de réserve pour les pensions		2012: 35 postes (9A 26B) Inclus : proposition de suppression de 2 postes (2B) dans le cadre du Budget ordinaire 56 postes (44L 12B) – Services Linguistiques (voir Annexe IV) Inclus : proposition de suppression d'un poste (L) dans les Services Linguistiques  2013: 35 postes (9A 26B) 56 postes (44L 12B) – Services Linguistiques (voir Annexe IV)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	6 086 500	3 137 900	2 948 600			6 086 500
2012	5 957 000	3 077 500	2 879 500			5 957 000
Augmentation/ Diminution	(129 500)	(60 400)	(69 100)			(129 500)
2013	5 973 500	3 094 200	2 879 300			5 973 500
Augmentation/ Diminution	16 500	16 700	(200)			16 500

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

### LOGISTIQUE

La Direction de la Logistique :

- gère les bâtiments de l'Organisation (à Strasbourg, Paris, Bruxelles, Lisbonne, Budapest et Graz) et leurs installations techniques, équipement et mobilier et supervise toutes les rénovations et conversions de locaux de l'Organisation ;
- traite la production et la diffusion des publications et des documents du Conseil de l'Europe ;
- assure la sécurité contre l'incendie, les accidents et autres risques et vérifie régulièrement les installations, l'équipement et les procédures sur les différents sites de l'Organisation ; et
- assure, directement ou par des prestataires de service extérieurs, des services tels que la restauration la maintenance technique, le nettoyage, la distribution de documents de travail et du courrier, la gestion d'un parc de voitures officielles, des services de conférence et des services de bureau de voyage.

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p><b>Résultat attendu 1</b> Le patrimoine est préservé et adapté par des travaux réguliers et adapté aux usagers.</p>	<p>2012-2013 : le niveau de satisfaction des utilisateurs concernant les locaux et les aménagements reste stable ou s'accroît (2008 : 82% ; 2009 : 87% ; 2010 : 83%).</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b> La sécurité générale des personnes et des biens concernant l'incendie et autres risques est assurée dans le périmètre du CdE.</p>	<p>2012-2013 : 3 exercices d'alerte sont menés avec succès ; la durée d'une évacuation n'est pas supérieure à 15 minutes pour le Palais de l'Europe, 10 minutes pour les autres bâtiments. (2012 : Bâtiment D, CEJ Strasbourg et DEQM ; 2013 : PDH, Agora et DEQM). Le niveau de satisfaction des utilisateurs concernant les conditions de sécurité reste stable ou s'accroît (2008 : 81% ; 2009 : 81% ; 2010 : 82%).</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b> La production et la diffusion documentaire du CdE sont assurées au meilleur rapport qualité/prix.</p>	<p>2012-2013 : le coût moyen interne de l'impression noir/blanc reste stable ou décroît en termes réels, par rapport à l'année précédente (2008 : 0,030€/format A4 ; 2009 : 0,034€/format A4 ; 2010 : 0,0261 €/format A4). Le niveau de satisfaction des utilisateurs concernant le système d'impression bureautique reste stable ou s'accroît (2008 : 91% ; 2009 : 93% ; 2010 : 91%).</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b> La distribution du courrier est effectuée dans les délais convenus avec les services clients.</p>	<p>2012-2013 : 100% du courrier postal trié et contrôlé le jour J est distribué le jour J+1 au plus tard (2008 : 100% ; 2009 : 100% ; 2010 : 100%). Le niveau de satisfaction des utilisateurs concernant la distribution du courrier reste stable ou s'accroît (2008 : 89% ; 2009 : 93% ; 2010 : 95%).</p>

Structures		Secrétariat				
Comité d'experts ad hoc sur les bâtiments (CAHB)		2012: 157 postes (10A 48B 99C) et 1 fonction (B) Inclus : proposition de suppression de 2 postes (2B) 2012: 33 postes (21B 12C) – Budget des Documents (voir Annexe IV)  2013: 157 postes (10A 48B 99C) et 1 fonction (B) 2013: 33 postes (21B 12C) – Budget des Documents (voir Annexe IV)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	22 715 900	11 398 300	11 317 600			22 715 900
2012	23 058 000	9 998 900	13 059 100			23 058 000
Augmentation/ Diminution	342 100	(1 399 400)	1 741 500			342 100
2013	23 086 000	10 019 900	13 066 100			23 086 000
Augmentation/ Diminution	28 000	21 000	7 000			28 000

## ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

### TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La Direction des Technologies de l'information :

- met à disposition un environnement de travail informatique efficace et efficient ;
- fait en sorte que l'Organisation dispose d'un système d'information sûr et garantit la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des informations ;
- apporte en partenariat avec les Directions générales et institutions du Conseil de l'Europe des solutions TI répondant à leurs besoins professionnels ;
- développe des solutions pour la gestion et la diffusion de l'information au sein de l'Organisation et à l'extérieur ;
- gère les archives de l'Organisation (que ce soit sur papier, sous forme électronique ou audiovisuelle).

Résultats attendus		Indicateurs de performance				
<b>Résultat attendu 1</b> Le Système d'Information est maintenu, développé et un support est fourni pour répondre aux besoins des clients, tout en respectant les standards et coûts du marché.		2012-2013 : le coût total de possession (TCO) du poste de travail y compris l'accès à des applications centralisées est inférieur à 3 150 € (coût moyen dans le secteur) (2008 : 2 400 € ; 2009 : 2 440 € ; 2010 : 2 759 €).				
<b>Résultat attendu 2</b> L'environnement de travail est modernisé (Windows7, Office 2010, Système vocal remplaçant les PI.		2012 : au moins 20% des utilisateurs du CdE ont migré vers le nouvel environnement de travail. 2013 : tous les utilisateurs du CdE ont migré vers le nouvel environnement de travail.				
<b>Résultat attendu 3</b> Les Phases I et II du programme ERP (Enterprise Resource Planning) sont menées à terme.		2012 : Phase I : l'appel d'offre est terminé. Une description complète des besoins organisationnels et des critères clés de succès est réalisée. 2013 : Phase II : le système est mis en œuvre dans l'une des fonctions du CdE (par exemple : DPFL).				
<b>Structures</b>		<b>Secrétariat</b>				
		2012: 55 postes (15A 39B 1C) et 2 fonctions (B)  2013: 55 postes (15A 39B 1C) et 2 fonctions (B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	9 990 300	4 939 500	5 050 800			9 990 300
2012	10 026 000	4 883 400	5 142 600			10 026 000
Augmentation/ Diminution	35 700	(56 100)	91 800			35 700
2013	10 062 400	4 919 900	5 142 500			10 062 400
Augmentation/ Diminution	36 400	36 500	(100)			36 400



## ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES

### AUTRES DÉPENSES

<b>Ressources 2012 (€)</b>				
<b>AUTRES DÉPENSES</b>	<b>Budget ordinaire</b>	<b>Autres budgets</b>	<b>UE</b>	<b>TOTAL</b>
	<b>8 625 400</b>	<b>47 947 700</b>		<b>56 573 100</b>
Investissements	4 750 000			4 750 000
Comité du personnel, amicale et Tribunal administratif	530 700			530 700
Provisions communes et autres	3 715 700			3 715 700
Réserve négative	(371 000)			(371 000)
Budget extraordinaire		5 090 000		5 090 000
Fond de réserve pour les pensions		42 857 700		42 857 700
<b>Ressources 2013 (€)</b>				
	<b>9 839 500</b>	<b>48 432 100</b>	<b>10 358 000</b>	<b>68 629 600</b>
Investissements	4 750 000			4 750 000
Comité du personnel, amicale et Tribunal administratif	530 300			530 300
Provisions communes et autres	4 559 200		10 358 000	14 917 200
Réserve négative				
Budget extraordinaire		5 090 000		5 090 000
Fond de réserve pour les pensions		43 342 100		43 342 100

**AUTRES DÉPENSES – BUDGET ORDINAIRE****INVESTISSEMENTS**

Cette ligne budgétaire comprend la dotation destinée à assurer le financement des programmes d'investissement de l'Organisation par le Budget ordinaire, dont la gestion est assurée au sein d'un compte spécial. Le détail du plan d'investissement à moyen terme et les programmes d'investissement 2012 et 2013 sont présentés en annexe Annexe V.

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	4 665 000		4 665 000			4 665 000
2012	4 750 000		4 750 000			4 750 000
Augmentation/ Diminution	85 000		85 000			85 000
2013	4 750 000		4 750 000			4 750 000
Augmentation/ Diminution						

**AUTRES DÉPENSES – BUDGET ORDINAIRE****COMITE DU PERSONNEL, AMICALE ET TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

**Comité du Personnel** – Les crédits couvrent le coût de deux agents ainsi que les frais de traduction, d'interprétation et de missions des membres du Comité du personnel pour des réunions avec des représentants d'autres organisations internationales et en particulier celles du système coordonné.

**Amicale** – les crédits couvrent la dotation de l'Organisation à l'Amicale du personnel.

**Tribunal administratif** – les crédits couvrent le coût de deux agents ainsi que les frais d'interprétation, de production de documents, des frais de voyage et de séjour, des indemnités des membres du Tribunal Administratif ainsi que les frais de mission.

	2011	2012	Augmentation/ Diminution	2013	Augmentation/ Diminution
Comité du personnel	194 500	195 200	700	195 300	100
Amicale	25 000	25 000		25 000	
Tribunal administratif	307 000	310 500	3 500	310 000	(500)
<b>Total</b>	526 500		4 200	530 300	(400)

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	526 500	414 400	112 100			526 500
2012	530 700	413 800	116 900			530 700
Augmentation/ Diminution	4 200	(600)	4 800			4 200
2013	530 300	413 500	116 800			530 300
Augmentation/ Diminution	(400)	(300)	(100)			(400)

**AUTRES DÉPENSES – BUDGET ORDINAIRE****PROVISIONS COMMUNES ET AUTRES**

Cette ligne budgétaire se compose des éléments suivants :

	2011	2012	Augmentation/ Diminution	2013	Augmentation/ Diminution
Provisions pour fonctionnaires nationaux mis à disposition de l'Organisation	3 700	3 700		3 700	
Provision pour langues supplémentaires	306 900	306 900		306 900	
Réserve pour missions sur le terrain	100 000	100 000		100 000	
Provision pour programmes conjoints	62 200		(62 200)	1 035 800	1 035 800
Dotation au compte spécial « Cessation anticipée de fonction d'agents permanents »	484 800	484 800		484 800	
Audit externe	93 000	93 000		93 000	
Économies résultant de la mise en œuvre de changements dans la politique contractuelle	(165 700)	(357 600)	(191 900)	(507 600)	(150 000)
Contribution du Conseil de l'Europe aux coûts administratifs de la gestion des pensions	313 200	313 200		313 200	
Comité d'Audit	20 700	20 700		20 700	
Provisions pour ajustements des émoluments des juges de la Cour et du Commissaire aux Droits de l'Homme		149 100	149 100	149 100	
Provision pour ajustement salarial		2 159 600	2 159 600	2 159 600	
Réserve pour Comités intergouvernementaux		442 300	442 300	400 000	(42 300)
<b>Total</b>	<b>1 218 800</b>	<b>3 715 700</b>	<b>2 496 900</b>	<b>4 559 200</b>	<b>843 500</b>

**Provisions pour fonctionnaires nationaux mis à disposition de l'organisation** – Les crédits couvrent les frais de voyage et de séjour des fonctionnaires nationaux mis à disposition de l'Organisation. Selon les termes de la Résolution (2003)5 établissant les règles en la matière, l'Administration du pays d'origine continue à assurer le financement du salaire et de la couverture sociale.

**Provision pour langues supplémentaires** – Cette provision est destinée à permettre au Secrétaire Général de faire face à des frais liés à l'utilisation de langues supplémentaires dans différents secteurs d'activité du Conseil de l'Europe. Ses conditions d'utilisation ont été précisées lors de la 586e réunion du Comité des Ministres, l'objectif étant de toucher une plus grande partie des 800 millions de personnes composant la communauté du Conseil de l'Europe en utilisant leurs langues maternelles.

**Réserve pour missions sur le terrain** – Cette réserve ne pourrait être utilisée que sous certaines conditions, notamment pour des événements politiques externes à l'Organisation et de nature non récurrente.

**Provision pour programmes conjoints** – Poursuivant les mêmes objectifs, le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne ont mis en œuvre un certain nombre de programmes conjoints. La plupart de ces programmes sont développés spécifiquement pour tel ou tel pays, mais il existe également des projets thématiques régionaux et multilatéraux. Le montant total de la contribution financière du Conseil de l'Europe aux programmes conjoints dans le projet de budget 2013 s'élève à 3 155 000 €, soit une augmentation de 200 000 € par rapport à 2011. Sur la base des programmes en cours, des programmes signés et des négociations actuelles pour les programmes à venir, la contribution du Conseil de l'Europe a été affectée au programme correspondant.

Ces affectations doivent donc être considérées comme indicatives et susceptibles d'être révisées. Le montant inclus en 2013 sous « provisions communes et autres » est le montant qui n'a pas encore été affecté à un programme conjoint spécifique.

**Dotation au compte spécial « Cessation anticipée de fonction d'agents permanents »** – Lors de leur 1081<sup>e</sup> réunion de mars 2010, les Délégués ont « autoris[é] le Secrétaire Général à financer des mesures de cessation anticipée de fonctions d'agents permanents au moyen d'un prêt interne d'un montant maximal de 2 424 000 € financé grâce à l'excédent de trésorerie et remboursé sur une période de cinq ans de 2011 à 2015 par annuités n'excédant pas 484 800 € ». Les crédits inscrits sur cette ligne budgétaire correspondent à la dotation au compte spécial pour 2012 et 2013.

**Audit externe** – Les crédits couvrent les honoraires annuels des auditeurs externes. En décembre 2008, le Comité des Ministres a désigné la Cour des Comptes française comme auditeur externe pour une période de cinq ans commençant avec l'audit des États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

**Economies résultant de la mise en œuvre de la nouvelle politique contractuelle** – Les crédits inscrits sous cette ligne budgétaire résultent de l'effet de la mise en place de la politique de recrutement et de développement de carrière.

**Contribution du Conseil de l'Europe aux coûts administratifs de la gestion des pensions** – Ces crédits couvrent le coût de la participation du Conseil de l'Europe au système de la coordination et du calcul et des paiements des pensions qui sont sous-traités par la SCAP.

**Comité d'Audit** – Le Comité d'Audit est chargé de la supervision des fonctions d'audit interne et externe. Les frais de voyage et de séjour des membres du Comité sont couverts lors de leur participation aux réunions du Comité.

**Provisions pour ajustements des émoluments des juges de la Cour et du Commissaire aux Droits de l'Homme** – Sur la base des dernières informations disponibles, un ajustement salarial de 1,4 % a été inclus pour les juges de la Cour et le Commissaire aux droits de l'homme. Cet ajustement est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et couvre donc les deux exercices. A ce stade, aucun ajustement n'a encore été introduit pour 2013.

**Provision pour ajustement salarial 2012** - Sur la base des dernières informations disponibles, un ajustement salarial de 1,4 % a été inclus pour le personnel basé en France. Cet ajustement est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et couvre donc les deux exercices. A ce stade, aucun ajustement n'a encore été introduit pour 2013.

**Réserve pour Comités intergouvernementaux** – Lors de sa 1112<sup>e</sup> réunion du 19 avril 2011, le Comité des Ministres a approuvé la nouvelle organisation des structures gouvernementales telle que présentée dans le document SG/Inf(2011)9 final. Le projet de budget a été élaboré conformément aux propositions figurant dans ce document. Celui-ci ne faisait toutefois référence qu'à six structures subordonnées. Une provision a donc été constituée pour permettre la mise en place des structures subordonnées supplémentaires nécessaires résultant des nouveaux mandats.

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2011	1 218 800		1 218 800			1 218 800
2012	3 715 700		3 715 700			3 715 700
Augmentation/ Diminution	2 496 900		2 496 900			2 496 900
2013	4 559 200		4 559 200		10 358 000	14 917 200
Augmentation/ Diminution	843 500		843 500		10 358 000	11 201 500

**AUTRES DÉPENSES – BUDGET ORDINAIRE****RESERVE NEGATIVE**

La réserve négative a été créée afin d'assurer un équilibre global du budget tout en permettant une gestion budgétaire simple. Le contrôle budgétaire ayant fortement évolué, sa gestion est devenue difficile. Conformément aux propositions contenues dans le document sur les priorités 2012-2013, la réserve est réduite de 200 000 € en 2012 puis de 371 000 € en 2013, ce qui permet d'arriver à une suppression totale.

<b>Ressources</b>	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	<b>TOTAL</b>
2011	(571 000)		(571 000)			(571 000)
2012	(371 000)		(371 000)			(371 000)
Augmentation/ Diminution	200 000		200 000			200 000
2013						
Augmentation/ Diminution	371 000		371 000			371 000

**AUTRES DÉPENSES****BUDGET EXTRAORDINAIRE**

Le Budget extraordinaire assure le financement de la construction de bâtiments et d'autres investissements importants ; il couvre en conséquence le remboursement du prêt bancaire souscrit auprès de la banque Dexia pour assurer le financement du bâtiment Agora et de travaux de sécurité incendie et de câblage des bâtiments du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

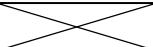
Le tableau des annuités de remboursement est présenté ci-après :

REMBOURSEMENT DU PRÊT BANCAIRE REVISE SOUSCRIT POUR  
LE FINANCEMENT DE L'AGORA

	Partie relevant du « Barème Budget ordinaire »	Partie relevant du « Barème Agora »	TOTAL
2007	71 970	5 011 597	5 083 567
2008	71 970	5 018 030	5 090 000
2009	71 970	5 018 030	5 090 000
2010	71 970	5 018 030	5 090 000
2011	71 970	5 018 030	5 090 000
2012	71 970	5 018 030	5 090 000
2013	71 970	5 018 030	5 090 000
2014	71 970	5 018 030	5 090 000
2015	5 090 000	0	5 090 000
2016	5 090 000	0	5 090 000
2017	5 090 000	0	5 090 000
2018	5 090 000	0	5 090 000
2019	5 090 000	0	5 090 000
2020	5 090 000	0	5 090 000
2021	5 090 000	0	5 090 000
2022	5 090 000	0	5 090 000
2023	5 090 000	0	5 090 000
2024	1 071 286	0	1 071 286

Il est rappelé que le financement du bâtiment Agora relève d'un barème spécifique pour lequel l'État hôte a accepté un taux de contribution de 24 % alors que les travaux de sécurité incendie relèvent du barème standard du Budget ordinaire.

**Tableau 14 - Budget Extraordinaire pour 2012-2013**

	2010 Réal	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013	Personnel	Autres dépenses	Augmentation/ Diminution
<b>Dépenses</b>	<b>5 090 000</b>	<b>5 090 000</b>	<b>5 090 000</b>	<b>5 090 000</b>		<b>5 090 000</b>	
<b>Recettes</b>	<b>5 090 000</b>	<b>5 090 000</b>	<b>5 090 000</b>	<b>5 090 000</b>		<b>5 090 000</b>	

**AUTRES DÉPENSES****PENSIONS****1. Contributions au Fonds de réserve des pensions**

Le financement des obligations des États membres au titre des deux régimes de pensions<sup>42</sup> est assuré via le Fonds de réserve pour les pensions (FRP). Le Comité des Ministres a adopté le Statut révisé en 2006. Le total des contributions au Fonds de réserve pour les pensions (FRP) dues par les États membres pour 2012 et pour 2013 est constitué des éléments suivants :

- a. Montant déterminé par étude actuarielle
- b. Budget de fonctionnement du Fonds de réserve pour les pensions
- c. Étude actuarielle

En vertu de l'article 3 paragraphe 1b du Statut du Fonds, « Le Fonds reçoit [...] les contributions annuelles des États membres, fixées par le Comité des Ministres sur la base d'études actuarielles réalisées en 2005, puis tous les trois ans ». L'étude actuarielle de 2011 a été réalisée par un actuinaire qualifié de la Section commune d'administration des pensions (SCAP) à partir des renseignements communiqués par le Conseil de l'Europe en faisant appel au modèle actuariel déjà utilisé par l'*Actuary's Department* du Gouvernement britannique. L'étude a permis de conclure que les contributions dues pour 2012 et 2013 en valeur 2011 s'élèvent à 42 857 700 en 2012 et 43 342 100 en 2013. Ces montants devront être mis à jour pour prendre en compte l'ajustement de 1,4 % des barèmes de traitement prévu en 2012.

<b>a. Montant déterminé par étude actuarielle</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Montant déterminé par étude actuarielle	42 857 700	43 342 100
Ajustement prévisionnel de 1,4 % des barèmes des traitements de 2012	600 000	606 800
<b>Contributions totales dues pour 2012 et 2013 en valeur 2012</b>	<b>43 457 700</b>	<b>43 948 900</b>
<b>Dont :</b>		
- financés par les contributions au titre des accords partiels	3 392 600	3 474 200
- financés par les contributions prévisionnelles des comptes spéciaux au titre des agents recrutés sur position.	612 000	612 000
- financés par les budgets annexes et budgets de service	1 130 800	1 126 400
- financés par les contributions au titre du Budget ordinaire <sup>43</sup>	17 434 400	17 385 900
- ajustement pour augmentation salarial en 2012 (1,4 %)	268 500	267 700
<b>Montant devant être financé par des contributions directes des États membres en valeur 2012<sup>44</sup></b>	<b>20 628 700</b>	<b>21 082 700</b>
<b>b. Budget de fonctionnement du Fonds de réserve pour les pensions – Secrétariat du Fonds <sup>45</sup></b>		
	<b>381 700</b>	<b>381 700</b>
<b>c. Étude actuarielle<sup>46</sup></b>		
	<b>19 500</b>	<b>19 500</b>
<b>Contributions totales des États membres pour 2012 et 2013</b>	<b>21 029 900</b>	<b>21 483 900</b>

<sup>42</sup> Deux régimes de pensions couvrent à l'heure actuelle les agents permanents du Conseil de l'Europe :

- Ceux qui ont pris leurs fonctions avant le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et ceux qui l'ont fait après cette date en vertu de la procédure spéciale prévue par la Résolution Res(2002)4, sont couverts par le régime des pensions créé par la Résolution Res(77)11Res (77) 11 ;

- Ceux recrutés après le 1<sup>er</sup> janvier 2003 inclus sont couverts par le Nouveau régime des pensions créé par la Résolution Res(2002)54Res (2002) 54.

<sup>43</sup> Ainsi que cela était indiqué dans le document sur les priorités, la part patronale des contributions au régime des pensions a été intégrée au budget ordinaire. Ceci a pour effet de diminuer les contributions des États membres au Fonds de Réserve des Pensions mais d'augmenter d'un montant équivalent leurs contributions au Budget ordinaire.

<sup>44</sup> Le montant inscrit pour 2013 fera l'objet d'une revalorisation basée sur le taux d'ajustement salarial 2013.

<sup>45</sup> Le Secrétariat du Fonds a proposé un budget s'élevant à pour 2012, ce que le conseil d'administration a approuvé lors de sa réunion du 31 mai 2011. En l'absence d'autres informations, un montant équivalent a été indiqué pour 2013. L'article 3 du Statut du Fonds prévoit que les contributions des États membres doivent être fixées par une étude actuarielle, révisée tous les 3 ans.

<sup>46</sup> Le montant indiqué ci-dessus correspond au coût de la souscription annuelle de l'étude actuarielle pour 2012 et 2013.

Du fait du transfert d'une partie de la contribution au Fonds de réserve des pensions au budget ordinaire à compter de 2012, les montants inscrits ne sont pas directement comparables. Toutefois, le montant retraité pour 2012 s'élèverait à 39 577 200 €<sup>47</sup> soit une augmentation de 1 630 200 € (4,3 %) par rapport au montant appelé pour 2011 (31 947 000 €).

## 2. Budget des pensions

Le Budget des pensions comporte en dépenses :

- l'ensemble des prestations à verser au titre des deux régimes de pensions (prévisions),
- les crédits afférents au financement de la structure de gestion du Fonds de réserve pour les pensions et de l'étude actuarielle présentée ci-dessus.

et en recettes une dotation d'équilibre du Fonds de réserve pour les pensions au Budget des Pensions.

Pour information, l'évolution des dépenses (réelles ou prévisionnelles) de pensions sur dix années est la suivante :

2002 (réel)	21 174 700 €
2003 (réel)	22 347 400 €
2004 (réel)	23 712 500 €
2005 (réel)	25 745 000 €
2006 (réel)	27 752 000 €
2007 (réel)	29 821 600 €
2008 (réel)	31 172 500 €
2009 (réel)	34 005 800 €
2010 (réel)	35 658 500 €
2011 (prévisions)	38 070 900 €
2012 (budget)	40 320 900 €
2013 (budget)	41 835 000 €

**Tableau 15 – Budget des Pensions pour 2012 et 2013**

	Budget 2011 ajusté	Budget 2012	Personnel	Autres dépenses	Augmentation / Diminution	Budget 2013	Augmentation / Diminution
<b>Dépenses</b>	<b>38 070 900</b>	<b>40 320 900</b>	<b>39 919 700</b>	<b>401 200</b>	<b>2 250 000</b>	<b>41 835 000</b>	<b>1 514 100</b>
Pensions	35 418 600	36 804 400			1 385 800	38 297 600	1 493 200
Indemnités de départ	2 200 000	2 600 000			400 000	2 600 000	
Provisions (ajustement des prestations)		515 300			515 300	536 200	20 900
Gestion du FRP	433 100	381 700			(51 400)	381 700	
Etude actuarielle	19 200	19 500			300	19 500	
<b>Recettes</b>	<b>38 070 900</b>	<b>40 320 900</b>			<b>2 250 000</b>	<b>41 835 000</b>	

<sup>47</sup> 38 967 900 € + 600 000 € au titre de l'ajustement salarial 2012.

**RECETTES – BUDGET ORDINAIRE**

Les Recettes de l'organisation incluses dans le titre III du budget comprennent les éléments suivants :

	2011	2012	Augmentation/ diminution	2013	Augmentation/ diminution
Produits financiers	1 189 900	1 450 000	260 100	1 450 000	
Participations forfaitaires des Accords partiels	3 825 400	4 502 000	676 600	4 559 600	57 600
Recettes diverses	553 400	553 400		553 400	
Contributions des États membres	229 878 900	233 598 900	3 720 000	233 552 800	(46 100)
<b>TOTAL</b>	<b>235 447 600</b>	<b>240 104 300</b>	<b>4 656 700</b>	<b>240 115 800</b>	<b>11 500</b>

**Produits financiers** - Cette ligne budgétaire couvre les intérêts perçus sur l'investissement des soldes de trésorerie de l'Organisation.

**Participations forfaitaires des Accords partiels** - Cette ligne budgétaire couvre la contribution forfaitaire pour couvrir les coûts des frais généraux de l'Organisation par les accords partiels.

**Recettes diverses** - Cette ligne budgétaire couvre principalement : les redevances d'utilisation des places de parkings, les remboursements de la sécurité sociale française, la refacturation des services fournis à l'Observatoire de l'audiovisuel.

**Contributions des États membres** - Lors de sa 1117e réunion de juin 2011, le Comité des Ministres a fixé le total des contributions des États membres au Budget ordinaire 2012 à 233 598 900 €.





## **ANNEXES**



## Annexe I – Opinion de l'Assemblée parlementaire

### Budgets et priorités du Conseil de l'Europe pour les exercices 2012-2013

Avis 281 (2011)<sup>48</sup>

1. L'Assemblée parlementaire soutient les réformes engagées par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Thorbjørn Jagland, pour revitaliser le Conseil de l'Europe et donner un nouvel élan politique à l'Organisation pour les années à venir. En particulier, elle peut soutenir les initiatives prises visant à rationaliser les structures de l'Organisation et à maîtriser les dépenses de personnel. Elle salue également le travail réalisé par le groupe de gouvernance interne (Groupe «Agenda 2020»), chargé de formuler des propositions et des recommandations pour la mise en œuvre de la réforme.
2. L'Assemblée approuve également l'initiative prise par le Secrétaire Général, sur proposition de la présidence turque du Comité des Ministres, de mettre en place un groupe d'éminentes personnalités, présidé par M. Joschka Fischer, chargé de faire un rapport sur «Vivre ensemble – Conjuguer diversité et liberté dans l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle». Elle note avec intérêt la publication du rapport dont elle discutera les conclusions et propositions.
3. L'Assemblée prend acte de la réduction générale, proposée par le Secrétaire Général, appliquée aux grandes entités administratives et organes institutionnels du Conseil de l'Europe (le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme et, uniquement pour les activités ne relevant pas du traitement des requêtes, la Cour européenne des droits de l'homme), pour l'élaboration du budget du Conseil de l'Europe pour les exercices 2012 et 2013. L'Assemblée renvoie à sa Résolution 1817 (2011) sur les dépenses de l'Assemblée parlementaire pour les exercices 2012-2013.
4. S'agissant des structures de l'Organisation, l'Assemblée reconnaît le bien-fondé de la rationalisation et le renforcement de la capacité opérationnelle du Conseil de l'Europe sur le terrain, particulièrement concernant la constitution de 15 bureaux du Conseil de l'Europe dans les Etats membres concernés par la mise en œuvre de vastes programmes d'assistance et de coopération. En revanche, l'Assemblée continue à émettre des réserves, en raison du coût qu'ils peuvent représenter, concernant les bureaux créés à Genève, Vienne et Varsovie, qui ne sont pas directement liés à la mise en œuvre de programmes de coopération.
5. En effet, si l'Assemblée appuie fermement le renforcement de la coopération interinstitutionnelle, elle ne voudrait pas que la création de structures nouvelles pèse sur les finances de l'Organisation à l'heure où des efforts très importants sont consentis par tous, y compris l'Assemblée elle-même, pour rationaliser et contrôler les dépenses de l'Organisation.
6. Concernant la restructuration du programme d'activités, l'Assemblée comprend qu'il devient extrêmement difficile de mettre en œuvre quelques 130 programmes (autres que les activités obligatoires) avec un budget annuel limité à 40 millions d'euros. De ce fait, elle peut accepter la réduction à 38 programmes opérationnels et donc l'arrêt de certains programmes dont la taille ne permet plus un impact suffisant. Cependant, elle ne voudrait pas que des activités importantes viennent à disparaître parce que les crédits nécessaires au maintien des activités en question seraient déployés ailleurs. En effet, les programmes de coopération et les activités y afférentes doivent répondre aux défis auxquels sont confrontés les Etats membres.
7. L'Assemblée considère qu'il en est de même pour le secteur intergouvernemental (comités d'experts intergouvernementaux). Ainsi, elle peut comprendre que les nouveaux comités directeurs et leurs structures subordonnées soient organisés autour des trois piliers du programme de coopération, à savoir les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie. Cette opération doit permettre de réduire de 23 à 16 le nombre de comités directeurs et de 28 à 6 les structures subordonnées et de réaliser ainsi une économie de l'ordre de 900 000 € par an.
8. Cependant, ce recentrage d'activités, sans doute nécessaire, doit être réfléchi et correspondre aux aspirations de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe (non seulement celles du Comité des Ministres – c'est-à-dire des ministères des Affaires étrangères – mais également celles des ministères spécialisés intéressés). En effet, les priorités des capitales et des ministères ne vont pas toutes dans le même sens.

---

<sup>48</sup> *Discussion par l'Assemblée le 20 juin 2011 (20<sup>e</sup> séance) (voir Doc. 12622, rapport de la commission des questions économiques et du développement, rapporteur: M. Cebeci). Texte adopté par l'Assemblée le 20 juin 2011 (20<sup>e</sup> séance).*

9. L'Assemblée souhaite, enfin, que cette restructuration soit mise en œuvre en tenant pleinement compte de sa position telle qu'exprimée dans sa Résolution 1783 (2011) sur le suivi de la réforme du Conseil de l'Europe.
10. De son côté, l'Assemblée a constitué une commission ad hoc sur sa propre réforme dont les propositions figurent dans la Résolution 1822 (2011) sur la réforme de l'Assemblée parlementaire.
11. S'agissant des conventions, l'Assemblée soutient l'approche du Secrétaire Général visant «à faire le point sur la situation en menant un examen critique de leur pertinence». A cet égard, l'Assemblée rappelle sa Recommandation 1920 (2010) «Renforcer l'efficacité du droit des traités du Conseil de l'Europe» dans laquelle elle invite le Comité des Ministres à charger les comités directeurs compétents d'étudier les traités relevant de leurs domaines de compétence respectifs pour identifier les conventions qui sont encore pertinentes mais nécessiteraient une actualisation.
12. Dans ce contexte, l'Assemblée, ayant été à l'origine d'un grand nombre de conventions du Conseil de l'Europe, considère qu'elle doit être étroitement associée à la mise en œuvre d'un plan d'action pour les conventions.
13. L'Assemblée se félicite également de la décision prise par le Comité des Ministres et le Secrétaire Général de mettre en place pour les années 2012-2013 un programme et un budget bisannuels. Ce choix répond aux vœux, maintes fois exprimés par l'Assemblée, de sortir du carcan du budget annuel qui était jusqu'à présent la règle au Conseil de l'Europe.
14. Néanmoins l'Assemblée insiste sur le fait que la mise en place d'un programme et d'un budget bisannuels est une avancée majeure à condition que les règles d'application soient adaptées et permettent une gestion sur deux ans, c'est-à-dire permettant d'adopter un budget pour l'année à venir (N) et l'année suivante (N+1), ainsi qu'une souplesse d'utilisation des crédits de l'année N et de l'année N+1.
15. En termes concrets, l'Assemblée considère que les crédits non dépensés de l'année N doivent être reportés sur l'année N+1 sans limitation. De même, elle pense qu'il devrait être possible, sous certaines conditions à définir, de puiser sur les crédits affectés à l'année N+1, si des dépenses venaient à dépasser les montants inscrits à l'année N pour, par exemple, procéder à des investissements permettant à terme de réduire certaines dépenses.
16. C'est pourquoi l'Assemblée réitère sa demande de modification de l'actuel article 70 du Règlement financier du Conseil de l'Europe, afin que le solde non dépensé en fin d'exercice soit laissé à la disposition de l'Organisation et mis en compte de réserve, comme elle l'avait déjà suggéré dans ses Avis 268 (2008) et 279 (2010) sur les budgets du Conseil de l'Europe pour les exercices 2009 et 2011.
17. S'agissant des priorités, l'Assemblée continue de suivre avec beaucoup d'intérêt la question de la protection des droits de l'homme et l'évolution de la Cour européenne des droits de l'homme dont le processus de suivi et le plan d'action mis en place par le Comité des Ministres après la Conférence d'Interlaken de février 2010. Elle a également pris note de la Déclaration d'Izmir du 27 avril 2011, publiée à l'issue de la Conférence de haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme.
18. L'Assemblée s'étonne cependant qu'elle ne soit pas associée à la réflexion stratégique à long terme sur le rôle futur de la Cour, compte tenu de son rôle historique consistant à garantir l'autorité et l'efficacité du système de la Convention et de sa place dans la procédure d'élection des juges, l'Assemblée étant la source de la légitimité de leur mandat.
19. L'Assemblée attache, en effet, une grande importance au bon fonctionnement du système de la Convention, particulièrement dans le contexte actuel de la négociation en cours relative à l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme et à la nécessité de garantir la mise en œuvre effective des arrêts de la Cour.
20. Concernant plus particulièrement l'Etat de droit, l'Assemblée soutient pleinement l'orientation du programme vers les menaces pesant sur la sécurité collective et individuelle, notamment le crime organisé, la corruption et le blanchiment de capitaux. A cet égard, l'Assemblée souligne l'importance d'assurer un suivi aux conventions pertinentes du Conseil de l'Europe. En particulier, elle invite les Etats membres à signer et ratifier rapidement la Convention sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique, adoptée en décembre 2010 et dont elle est à l'origine, ainsi que la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210), adoptée à Istanbul le 11 mai 2011.

21. Par ailleurs, l'Assemblée note avec satisfaction la volonté du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe « de poursuivre les travaux ... de soutien à des élections justes et démocratiques ». A cet égard, elle rappelle qu'elle a été à l'origine de l'introduction des observations d'élections sur le continent européen sous une forme institutionnalisée. Ainsi, depuis 1989, l'Assemblée a observé plus de 130 élections parlementaires et présidentielles dans les pays européens, et environ 1 700 de ses membres ont été déployés pour observer ces élections.

22. L'Assemblée considère qu'elle a joué un rôle de premier plan pour bâtir le patrimoine électoral européen. Elle a initié au Conseil de l'Europe le travail normatif dans le domaine électoral qui a servi de base pour améliorer les législations électorales nationales. Avec la Commission de Venise comme partenaire institutionnel, l'Assemblée continuera d'intervenir de manière efficiente sur le terrain de l'observation des élections législatives ou présidentielles.

23. Concernant ses relations avec des partenaires extérieurs et notamment la société civile, l'Assemblée souhaite obtenir de plus amples informations quant à la stratégie du Conseil de l'Europe à l'égard de la société civile en général et des organisations internationales non gouvernementales (OING) ayant le statut participatif en particulier. En effet, en octobre 2010, la Conférence des OING avait attiré l'attention de membres de l'Assemblée sur sa situation et les premiers effets de la réforme qui a conduit à une réduction de plus de 50% de son budget pour 2011, la privant ainsi de se réunir au même rythme que l'Assemblée.

24. Par ailleurs, l'Assemblée se félicite de la suite concrète donnée par le Secrétaire Général à son initiative, lancée dans sa Recommandation 1886 (2009) sur l'avenir du Conseil de l'Europe à la lumière de ses soixante années d'expérience, d'établir un Forum annuel pour la démocratie à Strasbourg, une sorte de Davos dans le domaine de la démocratie avec une forte participation de la société civile et des OING.

25. L'Assemblée constate que la modernisation de la politique de ressources humaines, et en particulier la maîtrise de son coût, continue de figurer dans les priorités de réformes du Secrétaire Général. Ainsi, elle a noté que, sur proposition du Secrétaire Général, le Comité des Ministres a modifié le Statut du personnel pour moderniser – et à terme supprimer – certaines indemnités des agents qui ne relèvent pas du système de rémunération coordonné (indemnité d'éducation, de langues et de logement) et adapter les conditions de promotion en début de carrière.

26. L'Assemblée a également été informée de la volonté des gouvernements de procéder à une révision à la baisse de l'indemnité d'expatriation versée aux agents non résidents travaillant dans l'une ou l'autre des Organisations coordonnées contre l'avis du Collège des Secrétaires Généraux des Organisations coordonnées ainsi que des représentants du personnel. L'Assemblée rappelle aux parties concernées qu'elle attache la plus haute importance aux principes de négociation et de respect des règles régissant le système de la coordination, qui doivent prévaloir.

27. Concernant les pensions des agents du Conseil de l'Europe, l'Assemblée a été informée qu'une nouvelle étude actuarielle pour évaluer le niveau des contributions des Etats membres au Fonds de réserve des pensions pour les trois prochaines années (2012-2014) doit être publiée avant la fin de l'année 2011. Dans ce contexte, l'Assemblée souhaite attirer l'attention du Comité des Ministres sur le taux de rendement fixé pour l'étude actuarielle. En effet, il ne faudrait pas que le Comité des Ministres impose un taux fictif de rendement trop élevé, dans le seul but de minimiser les contributions futures des Etats à ce fonds.

28. Par ailleurs, l'Assemblée s'étonne qu'aucun lien ne soit envisagé entre le Fonds de réserve des pensions et l'unique organe financier du Conseil de l'Europe qu'est la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB). Elle pense que l'expertise de la Banque en matière de placement pourrait être utilisée par le Comité de direction du Fonds. Dans ce contexte, l'Assemblée invite le Comité des Ministres à envisager l'opportunité d'accorder un siège à la CEB dans le Comité de direction du Fonds et à utiliser l'expertise de la Banque en matière de placements financiers pour la stratégie de placement des avoirs du Fonds.

29. L'Assemblée constate que le Conseil de l'Europe bénéficie également de contributions volontaires pour un montant annuel de l'ordre de 29 millions d'euros (dont environ 20 millions d'euros sont versés par l'Union européenne). Ces contributions sont importantes pour maintenir les activités de coopération et d'assistance technique du Conseil de l'Europe. Pour 2011, les besoins extrabudgétaires ont été évalués à près de 37 millions d'euros. Dans ce contexte, l'Assemblée invite le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à négocier avec la Commission européenne la mise en place d'un système stable et pérenne de financement des programmes joints par l'Union européenne.

30. Compte tenu de l'importance de ces ressources additionnelles, l'Assemblée souhaite que la structure interne au sein du Secrétariat du Conseil de l'Europe en charge de la mobilisation des ressources soit renforcée. Dans ce contexte, elle propose également que soient organisées des rencontres régulières entre les autorités des ministères des Affaires étrangères des Etats membres et celles du Conseil de l'Europe pour permettre une meilleure compréhension du système, un meilleur fonctionnement et un meilleur usage des fonds.

31. En conclusion, l'Assemblée reconnaît que toutes ces mesures ont pour objectif d'adapter le Conseil de l'Europe à ses nouveaux défis. En effet, l'évolution géopolitique actuelle dans le bassin méditerranéen place l'Europe, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe face à leurs responsabilités politique, financière, sociale et morale.

32. C'est pourquoi l'Assemblée souhaite que le Conseil de l'Europe aide ces nouvelles démocraties en devenant à se construire et à valoriser les droits relatifs à l'accès à la liberté, au respect des droits de l'homme et à l'établissement de l'Etat de droit, valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe. C'est là un défi auquel le Conseil de l'Europe doit impérativement répondre.

### **Les dépenses de l'Assemblée parlementaire pour les exercices 2012-2013**

Résolution 1817 (2011)<sup>49</sup>

1. Conformément à la Résolution (53) 38 adoptée par le Comité des Ministres et à l'article 24 du Règlement financier, l'Assemblée parlementaire émet chaque année un avis sur les dépenses la concernant. Les dotations allouées à l'Assemblée au sein du budget ordinaire du Conseil de l'Europe couvrent ses dépenses de personnel et les coûts associés à ses dépenses de fonctionnement, y compris ceux de ses groupes politiques.

2. Dans sa Résolution 1783 (2011) sur le suivi de la réforme du Conseil de l'Europe, l'Assemblée s'est déclarée «engagée en faveur d'un Conseil de l'Europe pertinent et efficace, garant naturel de la sécurité «douce» dans une Europe fondée sur les valeurs et les principes fondamentaux de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de la prééminence du droit ». Dans cet esprit, elle réaffirme son soutien au processus de réformes engagées par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Thorbjørn Jagland.

3. Cependant, l'Assemblée considère que la notion d'activités fondamentales du Conseil de l'Europe ne doit pas exclure les «facteurs de progrès» que sont la culture, l'éducation ou la cohésion sociale et les questions de migrations, car ils contribuent à la réalisation des valeurs essentielles de l'Organisation.

4. L'Assemblée est consciente qu'elle ne peut pas rester à l'écart du processus général de réformes au sein du Conseil de l'Europe. Dans ce contexte, elle a mis en place une commission ad hoc sur la réforme de l'Assemblée. Les objectifs poursuivis par la commission sont:

4.1. de renforcer la pertinence politique et l'efficacité de l'Assemblée parlementaire;

4.2. de rendre l'Assemblée plus visible;

4.3. d'améliorer la participation des membres de l'Assemblée, tout en renforçant l'interaction entre l'Assemblée et les parlements nationaux.

5. L'Assemblée, au cours de ces soixante dernières années, a gagné beaucoup en influence au sein du système institutionnel du Conseil de l'Europe. En effet, en plus de ses deux prérogatives importantes (celles d'élire le Secrétaire Général, le Secrétaire Général adjoint et le Secrétaire Général de l'Assemblée ainsi que les juges à la Cour européenne des droits de l'homme), elle constitue un outil incontournable de la démocratie parlementaire. A ce titre, elle doit continuer à demeurer le forum paneuropéen de discussion et de réflexion et par là même contribuer à trouver les meilleures réponses aux défis auxquels sont confrontés les citoyens européens.

6. Pour être plus politique et plus efficace, l'Assemblée pourrait prendre des mesures qui entraîneraient certainement un changement non seulement de ses pratiques mais également de ses méthodes de travail et de ses structures. C'est là tout l'enjeu du mandat de la Commission ad hoc sur la réforme de l'Assemblée. Les mesures qui pourraient être prises pourraient entrer en vigueur à partir de janvier 2012.

---

<sup>49</sup> *Discussion par l'Assemblée le 20 juin 2011 (20<sup>e</sup> séance) (voir Doc. 12623, rapport de la commission des questions économiques et du développement, rapporteur: M. Cebeci). Texte adopté par l'Assemblée le 20 juin 2011 (20<sup>e</sup> séance).*

7. Sans attendre le résultat de la commission ad hoc, l'Assemblée, au cours de ces dernières années, a déjà pris des mesures importantes pour rationaliser son travail et réduire ses dépenses. Comme l'ont récemment noté les auditeurs externes, qui ont examiné la gestion de l'Assemblée en 2009 et 2010, le budget global de l'Assemblée, à périmètre constant, a diminué de 2 % entre 2005 et 2010. En particulier, les dépenses de fonctionnement ont reculé de 16 % durant cette même période.

8. L'Assemblée a pris note des résultats de la première phase des réformes initiées en 2010 par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe dont la première mesure a consisté à fusionner le programme d'activités et le budget afin de présenter un document plus lisible, mieux structuré et plus digeste. Tout en comprenant l'orientation du programme de travail, l'Assemblée continue à émettre des réserves quant à sa place – qui ne reflète pas suffisamment son importance en tant qu'organe statutaire de l'Organisation – sous le pilier démocratie comme elle l'avait déjà souligné dans son Avis 279 (2010) sur les budgets et priorités du Conseil de l'Europe pour l'exercice 2011.

9. S'agissant de la deuxième phase des réformes, l'Assemblée se félicite de la décision du Secrétaire Général et du Comité des Ministres d'établir le budget et programme du Conseil de l'Europe sur un cycle bisannuel couvrant les années 2012 et 2013. Cette nouvelle approche répond aux vœux maintes fois exprimés par l'Assemblée dans ses avis précédents. Cependant, l'Assemblée regrette que cette décision soit trop rigide s'agissant notamment du report des crédits non dépensés de l'année N sur l'année N+1.

10. L'Assemblée déplore que la nouvelle programmation bisannuelle reste strictement encadrée par la règle actuelle de croissance zéro en termes réels imposée par les Etats membres du Conseil de l'Europe. Elle considère qu'un maximum de souplesse doit être apporté à la gestion budgétaire du cycle 2012-2013 et souhaite, en conséquence, que les crédits non dépensés au cours de l'année 2012 soient reportés sur l'année 2013.

11. S'agissant de ses propres dépenses, l'Assemblée a pris note de la demande du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe souhaitant que les propositions budgétaires de l'Assemblée pour les années 2012 et 2013 soient réduites de 0,75% (soit 109 100 €) dont 0,5% pour l'année 2012, afin de tenir compte des ajustements obligatoires.

12. Il convient de noter que, suite aux décisions prises lors de la première phase des réformes concernant la maîtrise des dépenses de personnel, les ajustements obligatoires devant être couverts en 2012 et 2013 sont nettement moins importants que ces dernières années.

13. L'Assemblée, souhaitant contribuer aux efforts collectifs et en tenant compte des difficultés budgétaires de certains Etats membres, est en mesure d'accepter de réduire une nouvelle fois ses dépenses et elle décide que cette réduction portera exclusivement sur les dépenses de personnel temporaire. Cette mesure conduira le secrétariat de l'Assemblée à revoir ses méthodes de travail, en particulier en ce qui concerne le fonctionnement de ses quatre parties de session.

14. Compte tenu des efforts importants déjà réalisés, l'Assemblée ne tient pas à réduire davantage ses crédits de fonctionnement, afin de lui permettre de répondre aux multiples problèmes politiques et de trouver les réponses les mieux adaptées aux défis auxquels sont confrontés les citoyens européens.

15. Constatant la part importante des ressources extrabudgétaires pour la mise en œuvre des programmes d'activités du Conseil de l'Europe, et forte de l'expérience acquise ces dernières années avec le programme de coopération destiné aux parlements de la Serbie et du Monténégro et à celui de la Moldova (financé grâce au soutien de la Commission européenne), l'Assemblée envisage de réfléchir à renforcer son action d'assistance parlementaire. Dans cette perspective, elle a chargé son secrétariat d'élaborer un concept de programme de coopération susceptible d'attirer des contributions volontaires et destiné à mieux répondre aux besoins spécifiques des parlements des Etats membres (ou d'Etats bénéficiant du statut de «partenaire pour la démocratie»).

16. Suite aux recommandations de l'auditeur externe, l'Assemblée a décidé d'inscrire à son budget des crédits destinés à ses dépenses de modernisation informatique afin d'assurer le développement et la maintenance de certaines applications informatiques liées à ses besoins spécifiques. Les développements opérés sont menés par l'Unité de technologie de l'information de l'Assemblée en étroite collaboration avec les services centraux de la Direction des technologies de l'information. Dans ce cadre, une «charte» définissant les missions respectives de ces deux services pourrait être mise en place.

17. Enfin, l'Assemblée se félicite des travaux réalisés à l'hémicycle afin de le doter d'outils de communication modernes et de rendre à ce lieu, symbole de la démocratie parlementaire, sa splendeur initiale, tout en permettant, à moyen terme, des économies substantielles en termes de dépenses d'électricité, de chauffage et de climatisation.

18. L'Assemblée considère que ces investissements valorisent pleinement cet espace unique de rencontre et de dialogue et souhaite que les travaux de modernisation et de mise aux normes soient poursuivis à l'avenir en fonction des ressources budgétaires disponibles dans le cadre du plan d'investissement du Conseil de l'Europe.

On trouvera en annexe à la présente résolution:

- i. un tableau des dotations demandées pour 2012 et 2013 comparées à celles reçues en 2011;
- ii. une brève explication des principales dépenses;
- iii. un tableau présentant le programme de travail de l'Assemblée selon la méthodologie de la budgétisation fondée sur les résultats.

Parliamentary Democracy – Expenditure of the Assembly	Expenditure foreseen as at 01/05/2011	Appropriations for 2012	Appropriations for 2013
Démocratie parlementaire – Dépenses relatives à l'Assemblée	Dépenses prévues au 01/05/2011 €	Crédits demandés au budget de 2012 €	Crédits demandés au budget de 2013 €
<b>HEAD 0310 – Functioning of the Assembly</b>			
<b>CHAPITRE 0310 – Fonctionnement de l'Assemblée</b>			
<u>Dépenses de personnel/Staff expenditure</u>			
Sub-heads/Articles			
0000001 – Remuneration of staff recruited on established posts Rémunération du personnel recruté dans le cadre des emplois permanents.....	8 321 200 €	8 339 400 €	8 352 300 €
0000003 – Remuneration and accessory charges of temporary staff Rémunération et charges accessoires du personnel temporaire.....	583 800 €	511 100 €	474 700 €
0000046 – Remuneration of staff on position Rémunération du personnel sur fonction à durée déterminée.....	455 400 €	455 400 €	455 400 €
0000005 – Salary, allowances and social charges of the Secretary General of the Assembly Rémunération, indemnités et charges sociales du Secrétaire Général de l'Assemblée .....	261 600 €	261 600 €	261 600 €
0000016 – Recruitment, arrival and departure expenses – Home leave Frais de recrutement à l'arrivée et au départ – congé dans le pays d'origine.....	27 000 €	27 000 €	27 000 €
0000379 – Contribution to the Pension budget Contribution au budget des pensions.....	1 308 400 €	1 308 400 €	1 308 400 €
<b>Total dépenses de personnel</b>			
<b>Total staff expenditure.....</b>	<b>10 957 400 €</b>	<b>10 902 900 €</b>	<b>10 879 400 €</b>
<u>Supplies, services and other operational expenditure</u>			
<u>Dépenses de matériel et autres dépenses de fonctionnement</u>			
Sub-heads/Articles			
0000054 – Equipment Equipement .....	11 000 €	11 000 €	11 000 €
0000080 – Official journeys Frais de missions.....	261 400 €	261 400 €	261 400 €
0000085 – Journeys of the Table Office reinforcement staff Frais de déplacement personnel de renfort – Service de la séance.....	200 000 €	200 000 €	200 000 €
0000095 – Representational expenditure, other official expenditure and travelling expenses of members of the Assembly / Dépenses de représentation, frais de fonction et déplacement des membres de l'Assemblée.....	160 000 €	160 000 €	160 000 €
0000114 – Prepress Pré-presse.....	43 000 €	43 000 €	43 000 €
0000115 – Interpretation Interprétation.....	1 897 200 €	1 866 600 €	1 866 600 €
0000116 – Translation Traduction.....	484 500 €	484 500 €	484 500 €
0000124 – Publishing and printing Publications et impressions.....	314 400 €	285 800 €	285 800 €
0000125 – Outsourced production of documents Production externalisée de documents.....	25 000 €	25 000 €	25 000 €
0000129 – Consultation of experts Consultation d'experts.....	148 600 €	150 000 €	150 000 €
0000162 – Expenditure pertaining to the Private Office of the President of the Assembly			

Projet de Programme et Budget 2012-2013 du Conseil de l'Europe

Dépenses du Cabinet du Président de l'Assemblée.....	61 700 €	70 000 €	70 000 €
0000163 – Official expenses of the President of the Assembly Frais de fonction du Président de l'Assemblée.....	92 500 €	92 500 €	92 500 €
0000171 – Organisation of ad hoc conferences Organisation de conférences ad hoc.....	87 700 €	87 000 €	87 000 €
0000204 – Modernisation of the Assembly's equipment Modernisation de l'équipement de l'Assemblée.....	20 000 €	35 600 €	35 600 €
0000205 – European prizes Prix européens.....	80 000 €	80 000 €	80 000 €
0000206 – Operating and maintenance costs of the electronic voting system Coûts de maintenance et d'exploitation du vote électronique.....	39 000 €	39 000 €	39 000 €
0000250 – Co-operation and monitoring programme Programme de coopération et du suivi des engagements .....	540 100 €	536 300 €	536 300 €
0000370 – Allocation to Assembly's political groups Dotation des groupes politiques de l'Assemblée.....	732 200 €	732 200 €	732 200 €
0000392 – Other expenditure not specifically provided for in this vote Autres dépenses non spécialement prévues au présent titre.....	80 000 €	70 000 €	70 000 €
<b>Total supplies, services and other operational expenditure Total dépenses de matériel et autres dépenses de fonctionnement.....</b>	<b>5 278 300 €</b>	<b>5 229 900 €</b>	<b>5 229 900 €</b>
<b>TOTAL Parliamentary Assembly TOTAL Assemblée parlementaire.....</b>	<b>16 235 700 €</b>	<b>16 132 800 €</b>	<b>16 109 300 €</b>

## Dépenses relatives à l'Assemblée

### - Dépenses de personnel

1. Cette dotation couvre les salaires de base, les indemnités (non récurrentes comme périodiques) et la couverture sociale des agents permanents du secrétariat de l'Assemblée (87 postes, dont un hors-cadre) ainsi que ceux des agents temporaires (dont 6 fonctions).

2. En 2012 et 2013, le Secrétaire Général de l'Assemblée poursuivra la réorganisation du secrétariat en fonction des décisions prises par l'Assemblée dans le cadre de sa réforme. En particulier certaines mesures pourraient avoir des conséquences sur la structure de l'Assemblée et le nombre de ses commissions. Les informations données maintenant sont basées sur la structure actuelle de l'Assemblée composée de dix commissions: neuf d'entre elles comptent 84 membres (et 84 remplaçants, sauf pour la commission de suivi), la dernière 27 (sans remplaçants). Au 1<sup>er</sup> novembre 2011, le Secrétariat comptera 87 postes permanents, 6 fonctions et 1 poste hors cadre, répartis comme suit:

Postes permanents:

1 hors cadre		
1 A7	1 B6	1 C4
2 A6	5 B5	
9 A5	12 B4	
10 A4	16 B3	
23 A2/A3	7 B2	

Fonctions:

4 A2/A3	1 B3
	1 B2

3. A l'heure actuelle, le secrétariat de l'Assemblée est organisé de telle manière que les dix commissions de l'Assemblée ont à leur service 52 agents (dont 30 agents permanents de grade A, 20 agents permanents de grade B et 2 agents permanents de grade A sur fonction).

4. Les 41 agents (37 permanents, 4 permanents sur fonction) restants travaillent pour le Bureau de l'Assemblée, le Cabinet du Président de l'Assemblée, le Service de la séance, l'Unité de la coopération interparlementaire et de l'observation des élections, l'Unité de l'assistance parlementaire, la Division de l'administration, des ressources humaines, des finances, de la recherche et de la documentation, la Division de la communication et l'Unité de technologie de l'information.

### - Dépenses de matériel et autres dépenses de fonctionnement

5. Depuis 1975, par décision du Comité des Ministres, les dotations au titre de ces chapitres sont votées sous la forme d'un crédit global qui continue tout de même à être ventilé par article. Si, par la suite, l'Assemblée désire modifier la valeur respective des différentes positions de cette enveloppe forfaitaire, soit à cause d'une réduction qui aurait été opérée sur l'ensemble, soit pour toute autre nécessité relevant de l'exécution du budget, cette modification serait faite par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à la demande de l'Assemblée et conformément à l'article 31 du Règlement financier.

6. Au cours de ces dernières années, l'Assemblée a réalisé des économies substantielles en rationalisant son travail pour réduire ses dépenses opérationnelles. Ainsi le budget global de l'Assemblée, à périmètre constant, a diminué de 2% entre 2005 et 2010 tandis que les seules dépenses de fonctionnement ont reculé de 16% durant cette même période.

7. L'expérience acquise au travers des programmes joints avec la Commission européenne, comme ceux destinés aux parlements de la Serbie et du Monténégro (2006-2009) et plus récemment de la Moldova (2010-2011) devrait permettre au secrétariat de l'Assemblée de définir un concept de programme d'assistance et de coopération adapté aux besoins des institutions parlementaires. Le but poursuivi est clairement d'attirer des financements extrabudgétaires (contributions volontaires et/ou de l'Union européenne) permettant d'apporter une réponse adaptée aux demandes spécifiques des parlements d'Etats membres du Conseil de l'Europe ou relevant du statut de partenariat pour la démocratie.

8. Suite aux recommandations de l'auditeur externe, l'Assemblée a inscrit à son budget des crédits destinés à couvrir ses dépenses pour le développement et la maintenance de certaines applications informatiques liées à ses besoins spécifiques non couvertes par la Direction des technologies de l'information du Conseil de l'Europe (DIT).

9. Afin de clarifier les domaines d'intervention de la DIT et de l'Unité de technologie de l'information de l'Assemblée, un document (Charte) établissant les compétences respectives des deux entités sera élaboré, comme cela a été recommandé par les auditeurs externes.

10. Les commissions de l'Assemblée n'abandonneront pas les auditions et conférences thématiques qui sont indispensables pour nourrir leurs travaux. Par ailleurs, l'Assemblée continuera sa coopération étroite avec les autres assemblées parlementaires européennes (Parlement européen, Assemblées parlementaires de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de la Communauté des Etats indépendants (CEI), etc.) ou internationales (Union interparlementaire (UIP), Parlement panafricain, Parlato, etc.).

11. La sous-commission sur le Proche-Orient continuera sa coopération avec des représentants de la Knesset et du Conseil législatif palestinien, conformément à la Résolution 1420 (2005) de l'Assemblée sur les perspectives de paix au Proche-Orient et à la décision du Bureau de l'Assemblée du 18 mars 2005.

12. L'Assemblée continuera également de soutenir ses groupes politiques au travers de leur dotation calculée sur la base d'une somme forfaitaire, pour l'assistance administrative à chacun des groupes existants et d'une dotation supplémentaire *per capita* qui varie en fonction de la composition des groupes.

13. En résumé, le projet de budget pour 2012 et 2013 en termes réels (non compris le taux d'inflation et les ajustements salariaux), qui intègre également les cotisations du personnel au régime des pensions et un nouvel article concernant le pré-press, se monte à:

**2012:** 16 132 800 €

**2013:** 16 109 300 €

Les crédits sont répartis comme suit:

<b>2012</b>		<b>2013</b>
9 594 500 €	Personnel permanent et temporaire	9 571 000 €
1 308 400 €	Contribution au budget des pensions	1 308 400 €
1 866 600 €	Interprétation	1 866 600 €
484 500 €	Traduction	484 500 €
285 800 €	Impression de documents	285 800 €
732 200 €	Dotation aux groupes politiques	732 200 €
-----		-----
14 272 000 €	Sous-total	14 248 500 €
1 860 800 €	Activités	1 860 800 €
-----		-----
16 132 800 €	Total général	16 109 300 €

14. La réduction des crédits de l'Assemblée conduira cette dernière à apporter de nouveaux changements quant à ses méthodes de travail, ses procédures et sa structure afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité de ses activités.

15. Enfin, même si la situation financière est tendue, l'Assemblée souhaite que les travaux de modernisation de son hémicycle soient poursuivis dans les années à venir, en fonction des disponibilités budgétaires dont disposera le Conseil de l'Europe dans le cadre de son plan d'investissements. Cette modernisation devrait concerner en particulier l'installation de prises pour ordinateurs portables au niveau des pupitres, la réfection de la tribune de la présidence et le changement des fauteuils. A ce titre, elle souhaite remercier les services centraux du Conseil de l'Europe et notamment la Direction de la logistique pour les travaux déjà entrepris en 2010 et début 2011 pour rénover et moderniser l'hémicycle.

<b>Fonctionnement de l'Assemblée</b>	
<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
<p><b>Résultat attendu 1</b></p> <p>Les parties de session sont organisées et tenues efficacement et répondent aux attentes des parlementaires.</p>	<p>Au minimum 50% des orateurs inscrits ont eu la parole lors des débats;</p> <p>Les textes adoptés sont transmis aux organes concernés dans les temps impartis.</p>
<p><b>Résultat attendu 2</b></p> <p>Les réunions, séminaires et conférences des commissions se déroulent conformément aux décisions des membres.</p>	<p>Les réunions des commissions sont planifiées;</p> <p>Les ordres du jour, documents et rapports de réunions sont disponibles à temps.</p>
<p><b>Résultat attendu 3</b></p> <p>La coopération interparlementaire, l'observation d'élections et l'assistance aux parlements nationaux sont gérées en fonction de l'actualité politique.</p>	<p>Les activités de coopération sont organisées conformément aux demandes et besoins exprimés;</p> <p>Les missions d'observations d'élections sont organisées conformément aux décisions du Bureau de l'Assemblée.</p>
<p><b>Résultat attendu 4</b></p> <p>La visibilité de l'Assemblée est améliorée dans les différents Etats membres.</p>	<p>L'activité de l'Assemblée est reflétée dans les médias avec au moins 10 000 articles dans la presse;</p> <p>Augmentation de l'audience externe du site Web de l'Assemblée.</p>



Annexe II / Tableau 4 – Correspondance des programmes 2011 / 2012-201

STRUCTURE 2011

STRUCTURE 2012-13

Pilier / Secteur / Programme	
<b>Droits de l'Homme</b>	
<b>Garantir la protection des droits de l'homme</b>	
	Cour européenne des droits de l'homme
	Exécution des arrêts de la CEDH
	Renforcer l'efficacité du système de la CEDH au niveaux national et européen
	Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)
<b>Promouvoir les droits de l'homme</b>	
	Commissaire aux droits de l'homme
	Développement de normes et de politiques communes
	Renforcement des capacités : sensibilisation et formation
<b>Egalité, diversité et protéger les droits des vulnérables</b>	
	Protéger les droits des vulnérables
	Promouvoir l'égalité
	Racisme et intolérance - ECRI
	Roms : promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme
	Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires
	Menaces contre la dignité humaine : trafic d'êtres humains et violence à l'égard des femmes (GRETA)
	Droits des enfants
<b>Garantir les droits sociaux</b>	
	Charte sociale européenne et Code européen de la sécurité sociale
	Santé publique et bioéthique - Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)
	Direction Européenne de la Qualité du Médicament (DEQM, Pharmacopée)
<b>Etat de Droit</b>	
<b>Garantir la justice</b>	
	Indépendance et efficacité de la justice
	Prisons et police
<b>Renforcer l'Etat de droit et Développer des normes communes</b>	
	Commission Européenne pour la Démocratie par le Droit (Commission de Venise)
	Développement de normes et de politiques communes
<b>Combattre les menaces contre l'Etat de droit</b>	
	Corruption - GRECO
	Crime organisé et terrorisme
	Sécurité de l'Internet et cybercriminalité
<b>Démocratie</b>	
<b>Démocratie parlementaire</b>	
	Assemblée Parlementaire
	Elections et mise en œuvre des engagements des Etats
<b>Démocratie locale</b>	
	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
	Gouvernance locale
<b>Promouvoir la gouvernance démocratique et la stabilité</b>	
	Répondre aux situations post-conflituelles
	Bonne gouvernance, Internet et média
	Société civile - Organisations Non-Gouvernementales
	Promouvoir une société socialement cohésive et durable – Secrétariat de la Banque du Développement du CdE
	Dialogue interculturel - Centre Nord-Sud
	Protection de la diversité naturelle : EUR-OPA risques majeurs
	Protection de la diversité culturelle, du patrimoine et du paysage : Eurimages et Observatoire Européen de l'Audiovisuel
<b>Construire une culture démocratique</b>	
	Education pour des sociétés démocratiques durables - Centre européen langues vivantes
	Participation de la jeunesse et citoyenneté : FEJ - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes
	Promouvoir le fair-play dans un sport sans dopage ni violence - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)
<b>Organes directeurs, Services généraux et autres</b>	
<b>Organes directeurs et Services généraux</b>	
	Comité des Ministres
	Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjointe et Cabinet
	Protocole
	Relations extérieures
	Communication
	Conseil politique, Planification politique et Présence extérieure
	Conseil juridique
	Audit interne et évaluation
	Administration, Ressources humaines, Programme, Finances et Services linguistiques
	Logistique
	Technologies de l'Information
<b>Autres dépenses</b>	
	Investissements
	Comité du personnel, Amicale et Tribunal administratif
	Provisions communes et autres
	Réserve négative
	Budget extraordinaire
	Pensions

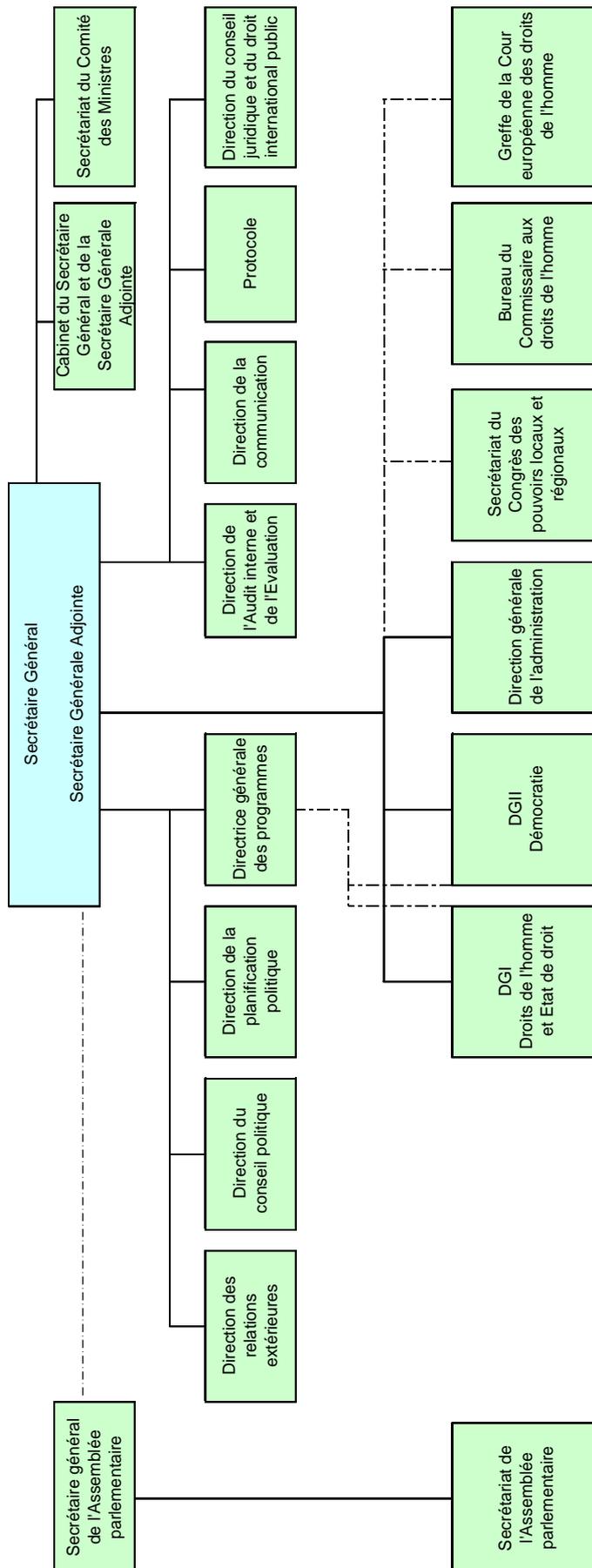
11 Secteurs  
38 lignes de programme

Pilier / Secteur / Programme	
<b>Droits de l'homme</b>	
<b>Protection des droits de l'homme</b>	
	Cour européenne des droits de l'homme
	Exécution des arrêts de la CEDH
	Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen
	Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)
<b>Promouvoir les droits de l'homme</b>	
	Commissaire aux droits de l'homme
<b>Egalité et diversité</b>	
	Egalité et diversité
	Racisme et intolérance - ECRI
	Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, migrants
	Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires
	Droits des enfants
<b>Garantir les droits sociaux</b>	
	Charte sociale européenne et Code européen de la sécurité sociale
	Santé publique et bioéthique - Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)
	Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM, Pharmacopée)
<b>Etat de droit</b>	
<b>Justice</b>	
	Indépendance et efficacité de la justice
	Prisons et Police
<b>Normes et politiques communes</b>	
	Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)
	Développement et mise en œuvre de normes et de politiques communes
	Société de l'information et gouvernance de l'Internet
<b>Menaces contre l'Etat de droit</b>	
	Corruption - GRECO
	Crime organisé, blanchiment des capitaux - MONEYVAL - terrorisme, cybercriminalité, traite des êtres humains - GRETA - et contrefaçon de produits médicaux
<b>Démocratie</b>	
<b>Gouvernance démocratique</b>	
	Assemblée parlementaire
	Elections et participation dans les institutions démocratiques et la société civile
	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
	Gouvernance démocratique aux niveaux local et régional
	Gouvernance démocratique par l'éducation, la culture et les politiques de jeunesse
<b>Sociétés démocratiques durables</b>	
	Répondre aux situations de crise : situations post-conflituelles et catastrophes naturelles - Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)
	Promouvoir une société socialement cohésive et durable - Secrétariat de la Banque de Développement du CdE
	Culture et démocratie : diversité culturelle et le dialogue interculturel - Itinéraires culturels, Centre Nord-Sud, Eurimages et Observatoire européen de l'audiovisuel
	Citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse - Centre européen pour les langues vivantes
	Centres européens de la Jeunesse - Fonds Européen pour la Jeunesse - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes
	Sport et éthique - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)
<b>Organes directeurs, Services généraux et autres</b>	
<b>Organes directeurs et Services généraux</b>	
	Comité des Ministres
	Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjointe et Cabinet
	Protocole
	Présence extérieure
	Communication
	Conseil politique, Planification politique et Relations extérieures
	Conseil juridique
	Audit interne et évaluation
	Administration, Ressources humaines, Programme, Finances et Services linguistiques
	Logistique
	Technologies de l'Information
<b>Autres dépenses</b>	
	Investissements
	Comité du personnel, Amicale et Tribunal administratif
	Provisions communes et autres
	Réserve négative
	Budget extraordinaire
	Pensions

8 Secteurs  
31 lignes de programme



Annexe III – Organigramme du Secrétariat



**Annexe IV – Budgets Annexes<sup>50</sup>****INTERPRETATION**

Le Service de l'interprétation a pour objectif de fournir à l'ensemble de l'Organisation, de la manière la plus efficace et la plus économique possible, des prestations d'interprétation de qualité.

Le budget de l'interprétation couvre les frais d'interprétation de tous les budgets du Conseil de l'Europe ainsi que ceux refacturés à des tiers. Le budget 2012-13 est basé sur une prévision des besoins en interprétation tels qu'ils ont été estimés par les gestionnaires de budget de l'Organisation.

Les services d'interprétation sont fournis par une équipe composée d'interprètes permanents qui est complétée par des interprètes rémunérés à la journée.

Le nombre de jours d'interprétation est de :

2011 : 3 213                      2012 : 3 050                      2013 : 3 020

Le coût standard du jour d'interprétation sur la base d'un ajustement salarial de 1,4% en 2012 est de :

2011 : 1 922,34                      2012 : 1 916,67                      2013 : 1 919,46

Secrétariat : 11 postes (8L 3B) en 2012 et 2013.

Le résultat attendu relatif au budget de l'interprétation est inclus dans le cadre logique (logframe) "Programme, Finance and Services linguistiques".

**Tableau 8 – Budget de l'Interprétation pour 2012-2013**

	Réel 2010	Budget 2011*	Budget 2012	Personnel	Autres Dépenses	Augmentation / Diminution	Budget 2013	Augmentation / Diminution
<b>Dépenses</b>	<b>7 345 767</b>	<b>6 908 700</b>	<b>6 523 500</b>	<b>1 082 800</b>	<b>5 440 700</b>	<b>(385 200)</b>	<b>6 452 900</b>	<b>(70 600)</b>
<b>Recettes</b>	<b>7 345 767</b>	<b>6 908 700</b>	<b>6 523 500</b>			<b>(385 200)</b>	<b>6 452 900</b>	
Refacturation de l'interprétation en interne	6 746 669	6 151 700	5 784 900			(366 800)	5 713 300	(71 600)
Refacturation de l'interprétation à des tiers	599 098	757 000	738 600			(18 400)	739 600	1 000

\* réajusté pour les pensions

**TRADUCTION**

Le Service de la traduction a pour objectif de fournir à l'ensemble de l'Organisation, de la manière la plus efficace et la plus économique possible, des prestations de traduction de qualité (la CEDH et la *Pharmacopée* ont leur propre service de traduction).

Le niveau estimé de prestations refacturées correspond à :

- 111 059 pages facturées à un montant fixe de 32,60 € en 2012
- 109 200 pages facturées à un montant fixe de 32,41 € en 2013

Le budget est équilibré à l'aide d'une dotation du Budget ordinaire.

Les pages qui ne peuvent être assurées en interne du fait que les traducteurs internes ne peuvent les assurer ou de l'absence de la combinaison linguistique requise sont confiées à des traducteurs extérieurs rémunérés à la page (au moins 36% des pages en 2011).

Secrétariat : 45 postes (36L 9B) en 2012 et 2013.

Le Résultat attendu relatif au budget de la traduction est inclus dans le cadre logique (logframe) "Programme, Finance and Services linguistiques".

<sup>50</sup> Les budgets annexes ont été préparés en partant de l'hypothèse d'un ajustement salarial de 1,4 % en 2012.

**Tableau 9 – Budget de la Traduction pour 2012-2013**

	Réel 2010	Budget 2011*	Budget 2012	Personnel	Autres Dépenses	Augmentation / Diminution	Budget 2013	Augmentation / Diminution
<b>Dépenses</b>	<b>5 742 704</b>	<b>6 198 500</b>	<b>6 319 000</b>	<b>4 666 800</b>	<b>1 012 700</b>	<b>120 500</b>	<b>6 237 700</b>	<b>(81 300)</b>
<b>Recettes</b>	<b>5 742 704</b>	<b>6 198 500</b>	<b>6 319 000</b>			<b>120 500</b>	<b>6 237 700</b>	<b>(81 300)</b>
Prestations de traduction refacturées et autres	3 109 069	3 423 100	3 620 900			197 800	3 568 600	(81 300)
Dotation du Budget ordinaire	2 633 635	2 775 400	2 698 100			(77 300)	2 698 100	

\*réajusté pour les pensions

**DOCUMENTS**

Ce budget reprend :

- les coûts directs de fabrication des documents dans les ateliers de l'Organisation
- les coûts d'affranchissement
- les activités de pré-presse (pour 2012-2013 uniquement)

Le budget pour 2011 a été établi sur la base du contrat relatif au système d'impressions signé en 2009 pour une période de 5 ans (allant de 2010 à 2014) et est basé sur les estimations du volume de production suivant :

- 2012: 60,1 million de pages (-5 million (7,7%) par rapport au budget 2011)
- 2013: 59,7 million de pages (-0,4 million (-0,7%) par rapport au budget 2012)

Le coût standard de la page imprimée est de :

- 2011: 0,0273 €
- 2012: 0,0299 €
- 2013: 0,0299 €

Les activités pré-presse seront refacturées aux services à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Secrétariat : 33 postes (21B 12C).

Le Résultat attendu relatif au budget des Documents est inclus dans le cadre logique (logframe) « Logistique ».

**Tableau 10 – Budget des documents pour 2012-2013**

	Réel 2010	Budget 2011	Budget 2012	Personnel	Autres Dépenses	Augmentation / Diminution	Budget 2013	Augmentation / Diminution
<b>Dépenses</b>	<b>2 940 037</b>	<b>3 175 600</b>	<b>4 381 800</b>	<b>2 210 800</b>	<b>2 171 000</b>	<b>1 206 200</b>	<b>4 524 600</b>	<b>142 800</b>
Production documents	1 898 520	2 096 100	2 004 900	966 000	1 038 900	(91 200)	1 991 000	(13 900)
Dépenses : courrier	1 041 517	1 079 500	853 700		853 700	(225 800)	1 003 400	149 700
Dépenses : Pré- presse			1 523 200	1 244 800	278 400	1 523 200	1 530 200	7 000
<b>Recettes</b>	<b>2 940 037</b>	<b>3 175 600</b>	<b>4 381 800</b>			<b>1 206 200</b>	<b>4 524 600</b>	<b>142 800</b>
Refacturation : documents	1 898 520	2 096 100	2 004 900			(91 200)	1 991 000	(13 900)
Refacturation : courrier	1 041 517	1 079 500	853 700			(225 800)	1 003 400	1 497 000
Refacturation Pré- presse			965 100			965 100	965 100	
Dotation du budget ordinaire			558 100			558 100	565 100	7 000

**PUBLICATIONS**

Ce budget englobe les crédits destinés à la production, la promotion et la distribution des publications commercialisées, des périodiques et matériels audiovisuels destinés à la vente ainsi que les dépenses de personnel y afférent. Le financement des dépenses de personnel est assuré par une dotation du Budget ordinaire. Les recettes – en dehors de la dotation du Budget ordinaire – proviennent des ventes, des abonnements, des contrats de coédition et de la diffusion.

Le Résultat attendu relatif au budget des Publications est inclus dans le logframe « Communication ».

Secrétariat : 5 postes (0,5 A, 4,5 B).

**Tableau 11 – Budget des publications pour 2012-2013**

	Réel 2010	Budget 2011	Budget 2012	Personnel	Autres Dépenses	Augmentation / Diminution	Budget 2013	Augmentation / Diminution
<b>Dépenses</b>	<b>564 310</b>	<b>1 095 000</b>	<b>1 114 200</b>	<b>410 000</b>	<b>704 200</b>	<b>19 200</b>	<b>1 116 700</b>	<b>2 500</b>
<b>Recettes</b>	<b>938 493</b>	<b>1 095 000</b>	<b>1 114 200</b>			<b>19 200</b>	<b>1 116 700</b>	<b>2 500</b>
Ventes	378 131	408 900	383 900			(25 000)	383 900	
Reliquat positif de l'exercice précédent	338 051	374 200	300 000			(74 200)	300 000	
Dotation du Budget ordinaire	222 311	311 900	430 300			118 400	432 800	2 500

**CENTRES EUROPEENS DE LA JEUNESSE (CEJ)**

Les Centres européens de la jeunesse, outils uniques pour développer la coopération de la jeunesse européenne, sont des établissements éducatifs et résidentiels du Conseil de l'Europe et constituent une base de connaissances sur les politiques, la recherche, l'éducation non formelle et les activités en matière de jeunesse. Ils accueillent la plupart des activités du Conseil de l'Europe consacrées à la jeunesse et contribuent à la mise en œuvre de la politique de jeunesse de l'Organisation.

L'objectif du travail des CEJ est de donner aux jeunes et aux multiplicateurs dans le domaine de la jeunesse les moyens de promouvoir les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe (droits de l'homme, démocratie et État de droit), en particulier par l'éducation non formelle, d'encourager les jeunes à jouer un rôle actif dans le développement de la société civile et de promouvoir des politiques de jeunesse appropriées avec la participation active des jeunes.

Pour la période 2012-2013, le Conseil mixte pour la jeunesse a identifié des priorités de travail qui contribuent à la mise en œuvre des programmes suivants :

- « Gouvernance démocratique par l'éducation, la culture et les politiques de jeunesse »
- « Répondre aux situations de crise : situations post-confliktuelles et catastrophes naturelles »
- « Promouvoir une société socialement cohésive et durable »
- « Culture et démocratie : diversité culturelle et le dialogue interculturel »
- « Citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse »

Les activités menées dans les Centres européens de la jeunesse qui sont financées par d'autres ressources que le budget des CEJs dégagent des recettes qui permettent aux CEJs de compléter la dotation annuelle que leur alloue le Conseil de l'Europe de son budget ordinaire.

En cas de recettes supplémentaire en cours d'exercice, dues à un niveau d'activités extérieures « autofinancées » supérieur à celui prévu initialement, les crédits initialement accordés seront ajustés en fonction de ces recettes supplémentaires. Dans ce cas, il est proposé que les crédits soient ajustés en fin d'exercice pour effectuer une dotation sur un compte spécial, à consacrer au financement des activités et installations futures des CEJs.

Les cadres logiques (logframes) relatifs aux activités des CEJs se trouvent sous le programme « Centres européens de la Jeunesse – Fonds Européen pour la Jeunesse – Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes ».

Tableau 12 – Budget des Centres Européens de la Jeunesse pour 2012-2013

	Réel 2010	Budget 2011	Budget 2012	Personnel	Autres Dépenses	Augmentation / Diminution	Budget 2013	Augmentation / Diminution
<b>Dépenses</b>	<b>3 432 988</b>	<b>3 665 400</b>	<b>3 813 600</b>	<b>171 500</b>	<b>3 642 100</b>	<b>148 200</b>	<b>3 824 000</b>	<b>10 400</b>
Personnel	104 037	169 100	171 500	171 500		2 400	171 500	
Dépenses opérationnelles	1 567 637	1 594 200	1 624 200		1 624 200	30 000	1 634 600	10 400
Dépenses Programme	1 484 366	1 662 100	1 757 900		1 757 900	95 800	1 757 900	
Activités auto-financées	276 947	240 000	260 000		260 000	20 000	260 000	
<b>Recettes</b>	<b>3 432 988</b>	<b>3 665 400</b>	<b>3 813 600</b>			<b>148 200</b>	<b>3 824 000</b>	<b>10 400</b>
Droits d'inscription	38 883	42 300	42 300				42 300	
Hébergement et location de salles	789 777	800 000	800 000				800 000	
Contribution du Budget ordinaire	2 595 247	2 823 100	2 971 300			148 200	2 981 700	10 400
Recettes diverses	9 082						3 824 000	

## **Annexe V – Plans d'investissement 2012-2016**

Cette annexe rappelle brièvement l'historique des plans d'investissement à moyen terme de l'Organisation et présente les plans d'investissement 2012-2016 pour le Budget ordinaire et pour la DEQM. Chacun d'eux incluent les programmes 2012 et 2013 qui doivent faire l'objet d'une approbation spécifique par le Comité des Ministres.

### **A. PLAN D'INVESTISSEMENT 2012-2016 - BUDGET ORDINAIRE**

Depuis 2005, un plan d'investissement à moyen terme pour l'ensemble de l'Organisation est élaboré afin de répondre à plusieurs exigences :

- concilier le caractère limité des ressources financières disponibles pour les investissements et le volume croissant des besoins d'investissement,
- optimiser et coordonner les divers investissements de l'Organisation afin de réaliser, le cas échéant, des économies d'échelle,
- aligner les pratiques d'investissement de l'Organisation sur les priorités politiques et administratives, ainsi que sur les techniques de budgétisation basée sur les résultats.

Dans le contexte budgétaire particulier du Conseil de l'Europe, le terme « investissement » désigne toute dépense non opérationnelle appelée à accroître les actifs corporels et incorporels de l'Organisation. Cette définition est indépendante de l'application des normes IPSAS.

Le plan d'investissement à moyen terme du Conseil de l'Europe s'étend à tous les investissements financés par le Budget ordinaire. Il couvre une période de cinq ans et se compose donc de cinq programmes d'investissement annuels.

#### **Sources de Financement**

Les sources de financement des investissements du Conseil de l'Europe sont les suivantes :

- Le programme « Investissements » sous le Pilier 4 comprend les crédits destinés à financer les programmes d'investissement de l'Organisation (hors investissements informatiques de la Cour européenne des droits de l'homme présentés sous le programme « Cour Européenne des Droits de l'Homme »). Les dotations disponibles en 2012 et 2013 pour financer les projets d'investissements, s'élevant à 4 720 000 € par an, sont en augmentation de 85 000 € par rapport au niveau de 2011, ce qui correspond à une inflation de 1,8 %. (Voir la liste 2 pour le montant des besoins en financement non couverts pour la période 2012-2016).
- La dotation du programme « Cour Européenne des Droits de l'Homme » (Pilier 1). Depuis 2006, suite aux recommandations du Comité du Budget, les investissements de la Cour européenne des droits de l'homme (sont intégrés dans le plan d'investissement. Ils représentent un total pour 2012 et 2013 de 570 000 € par an et sont entièrement financés par une dotation du programme « Cour Européenne des Droits de l'Homme » du Budget ordinaire.
- La dotation du budget des documents.

#### **Plan d'investissement 2012-2016 et programmes d'investissements 2012 et 2013**

La liste 1 explique en détail toutes les propositions qui ont été retenues dans le plan d'investissement.

Pour chaque année, le programme d'investissement se compose des dépenses concernant les projets en cours entamés la ou les années précédentes et du total des dépenses pour les projets entamés au cours de l'année concernée.

La liste des projets du Plan d'investissement 2012-2016 est présentée ci-après avec le coût total concernant ces projets sur la période du plan d'investissement (2012-2016) ainsi que les coûts annuels de mise en oeuvre pendant toute la durée du projet. Un certain nombre de projets auront des conséquences financières au-delà de cette période.

La liste 2 présente les projets qui ont du être repoussés du fait des contraintes budgétaires. Il présente un total de 10,9 M € correspondant à des projets qui devront être mis en oeuvre au-delà de 2016.

Le tableau 16 présente les programmes détaillés d'investissement proposés pour 2012 et 2013 d'un total de 5 335 000 € par an.

## Principales différences pour les années 2012 et 2013 par rapport au Plan d'investissement 2011-2015

N° DE PROJET	TITRE DU PROJET	Modifications 2013 (€K)	Modifications 2012 (€K)
CEDH_002	Mises à niveau et développements des bases de données de la CEDH	-145	-145
P08-014	Programme Web (modernisation des portails Internet et intranet / mise en place d'une salle de presse virtuelle et mise à disposition de facilités techniques via le Web)	100	
P05-004	ECM - Gestion de contenu	-30	
P13-002	Evolution services Web	120	
R12-001	Renouvellement de matériel audiovisuel	100	
R10-003	ERP - Système intégré de gestion financière et des ressources humaines		-25
R08-003	Renouvellement infrastructures Web	-150	
R08-005	Renouvellement du réseau de Stockage	-20	
R11-001	Renouvellement du système relatif aux missions et aux experts	-115	160
R07-012	Adaptations réglementaires des bâtiments du Conseil de l'Europe et installations	-100	300
R07-014	Aménagements intérieurs des bâtiments du Conseil de l'Europe		-310
R07-018	Maintien de la valeur du patrimoine immobilier et mesures d'économie d'énergie		160
R08-013	Equipement multimédia des salles de réunion et salles de presse		-150
R12-003	Changements réglementaires liés à la mise en place d'une échelle unique des grades	80	-50
R05-011	Mise à niveau de PeopleSoft (y compris projet Paie)	100	
	Réserve pour investissements prépresse	15	15

## Liste 1 - Description des projets d'investissement sélectionnés pour la période 2012-2016

N° projet	Intitulé du projet	Description
<b>PROJETS D'INVESTISSEMENTS</b>		
CEDH_002	Mises à niveau et développements des bases de données de la CEDH	Mise à niveau des applications utilisées par la Cour Européenne des Droits de l'Homme notamment CMIS (la base de données de contrôle des processus internes de la Cour) et HUDOC (la base de données d'accès à la jurisprudence de la Cour). Se rajoute à cela l'implantation des projets relatifs à l'e-justice, du plan de reprise d'activité, des workflows etc..
CEDH_003	Nouveaux logiciels et télécommunications de la CEDH	Achat de nouvelles licences de logiciel informatique et de télécommunication.
P08-014	Programme Web (modernisation des portails internet et intranet / mise en place d'une salle de presse virtuelle et mise à disposition de facilités techniques via le Web)	Le projet a pour objectif de faire évoluer en termes de lisibilité, de cohérence, de convivialité, d'interactivité (contenus multimédia), d'accessibilité et de standards de navigation, les moyens mis à disposition de l'Organisation dans le domaine de la Communication en vue d'atteindre les publics cibles. Le projet touche particulièrement la modernisation des portails intranet et Internet et la mise à disposition de facilités techniques via le Web.
P15-001	Outils de mobilité IT	Le parc de Blackberries au Conseil de l'Europe est composé actuellement de 160 unités et ce nombre va encore augmenter (iPhone, Android, ...). Les utilisateurs vont de plus en plus pouvoir bénéficier de la forte concurrence du marché et de l'émulation technologique pour pouvoir être équipés de moyens légers et adaptés à leur besoins. L'objectif de ce projet est de pouvoir fournir aux utilisateurs des terminaux et un support correspondant à leurs besoins de mobilité et de fournir et d'adapter les moyens centraux permettant d'accéder à leur environnement de travail, ceci malgré la diversité des terminaux qu'ils pourraient être amenés à utiliser.
P11-008	Préservation des archives numériques et physiques et gestion transparent de l'accès	Le projet a pour but de renforcer les activités de conservation des ressources documentaires (physiques et numériques) et des contenus multimédias. Il prévoit entre autres la mise en place d'un stockage adapté, la conduite de mesures de conditionnement et de substitution, et l'élaboration d'une stratégie de restauration des éléments endommagés. Il comprend également un système d'archivage de longue durée, nécessaire pour assurer la lisibilité à long terme des contenus numériques. La numérisation et l'indexation des ressources audiovisuelles, papier et électroniques permettra de les rendre directement accessibles aux utilisateurs internes et externes par internet, et ainsi de réduire le nombre de demandes adressées au "helpdesk". Le projet devrait également permettre de mieux maîtriser et de réduire le volume nécessaire au stockage d'objets physiques (papier ou audiovisuels) dans les archives.
P05-004	ECM - Gestion de contenu	Le programme ECM a pour but de mettre en place des outils et des services pour la gestion de contenus semi-structurés ou non structurés, produits ou reçus par le Conseil de l'Europe. Il comprend des fonctionnalités d'acquisition, de gestion documentaire, de records management, de gestion des médias audiovisuels, d'outils collaboratifs, de recherche, diffusion et promotion, de gestion des événements et de gestion de la préservation. Les contenus visés sont, entre autres, les documents papier et électroniques, les publications, les supports multimédia et autres objets à contenu informationnel. Le système permettra mieux répondre aux besoins métier, d'améliorer la souplesse et la facilité d'utilisation, et de mieux maîtriser les risques liés aux cas de non-conformité, aux litiges, à l'absence de coordination entre services, à la perte de mémoire institutionnelle, etc. Le programme prévoit d'achever, de développer ou de remplacer les outils existants tels que le WebCube, Unicorn, les plates-formes collaboratives MOSS, etc. Parmi les premiers livrables figureront les systèmes de gestion documentaire et de records management. D'autre part, un centre de compétences sera mis en place afin de veiller à l'application des normes, des modèles et des directives techniques en matière de gestion des connaissances *et de l'information, en vue de l'utilisation par toutes les applications au Conseil de l'Europe. Les bénéfices attendus sont, entre autres : réduction des flux papier et des manipulations manuelles qui peuvent être source d'erreur ; réduction du stockage papier ; réduction de la perte de documents ; gain de temps dans l'accès à l'information ; meilleure maîtrise des documents et des procédures documentaires ; sécurisation de l'accès aux documents et de la modification des documents ; traçabilité fiable et précise, etc.

N° projet	Intitulé du projet	Description
P12-002	Gestion des connaissances	Après le démarrage du projet ECM (Enterprise Content Management), axé sur l'organisation d'informations non structurées, le passage à l'étape suivante, celle de la gestion des connaissances (Knowledge management) est désormais possible. Traditionnellement, une distinction est faite entre les connaissances "implicites" (expérience individuelle) et "explicites" (informations formalisées et enregistrées). Le knowledge management recouvre des activités et outils organisés de telle sorte à faciliter une concurrence efficace. Cet élément est également très important dans le secteur des organisations internationales, qui comptent bon nombre de doublons dans les secteurs d'activités. Le KM favorise la créativité et renforce ainsi l'expertise dont se dote l'Organisation, ce qui lui permet de mieux se positionner sur le secteur d'activités des organisations internationales. Le projet KM devrait viser l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité de l'Organisation à travers la facilitation de partage de l'information. Une tâche prioritaire consiste à mettre en œuvre un projet sur l'ensemble de l'organisation pour organiser, intégrer et présenter les informations détenues au sujet des pays membres (à la fois des informations externes et des renseignements créés par le Conseil de l'Europe).
P13-002	Evolution services Web	Le web est aujourd'hui une clé du succès pour de multiples activités et projets. Il est indispensable d'investir dans ce domaine, autant pour la prévention des risques (attaques informatiques, etc.) que pour l'exploitation des nouvelles possibilités. Ce programme s'inscrit en parallèle à la stratégie web, à la stratégie de communication et à la politique de réforme et de décentralisation de l'Organisation. Il vise à renforcer les capacités d'utilisation du web dans l'Organisation afin de mieux répondre aux nouveaux besoins métier (décentralisation, réseaux sociaux, bureau virtuel, etc.) grâce aux technologies les plus récentes. Le périmètre couvert est le suivant : 1) infrastructure web adaptée aux besoins de la décentralisation (applications web, ressources partagées, réseaux sociaux, télémobilité, bureaux virtuels décentralisés, etc.) 2) besoin permanent d'investir dans les ressources web existantes afin d'en préserver la valeur opérationnelle.
P13-003	Sécurité du système d'information	Le nombre et la fréquence des attaques du SI via l'internet est en croissance constante et leur nature technologique évolue très vite. Une amélioration régulière des protections est nécessaire pour apporter une réponse adaptée aux risques de plus en plus sophistiqués. Des interventions d'experts sont à mener pour tester les différentes composantes du SI et les mettre en conformité. C'est un travail récurrent de mise aux normes, d'adaptation et de contrôle.
P16-001	I-AM - Gestion du patrimoine informationnel	En tant qu'organisation apprenante, le Conseil de l'Europe crée des richesses d'ordre informationnel – soit directement, p. ex. par le biais de ses programmes ou des arrêts de la Cour, soit indirectement, p. ex. par le biais de réunions d'experts. Ces données et ces informations sont, de fait, son patrimoine : le fruit de son travail, de ses efforts, de son expérience et de sa professionnalisme. Or, ce patrimoine (actuel et potentiel) n'est pas pleinement mis en valeur et reste dispersé. Le programme de gestion du patrimoine informationnel vise à remédier à cette situation en offrant à l'Organisation un espace informationnel dans lequel les données et les informations pourront être modélisées, décrites et gérées en tant que ressources de valeur.
P11-009	Management de la Performance	Mise en place de mesures permettant de valoriser les agents les plus performants.
P11-010	Archivage électronique des dossiers individuels	Dématisation des dossiers individuels et accès informatiques aux données
P05-020	Développement des systèmes de gestion des compétences et de classification des emplois	Ce projet prévoit le développement et la consolidation d'outils pratiques concernant la classification des emplois et la gestion des compétences, notamment pour l'appréciation et l'information de la gestion de la formation.
P05-008	Amélioration des procédures dans le domaine de la gestion décentralisée des données RH - Recrutement en ligne	Il s'agit de la finalisation du projet de recrutement en ligne.

N° projet	Intitulé du projet	Description
<b>RENOUVELLEMENTS ET ADAPTATIONS REGLEMENTAIRES</b>		
CEDH_001	Renouvellement des équipements informatiques de la Cour européenne des Droits de l'Homme	Renouvellement de l'ensemble du matériel informatique de la Cour (ordinateurs, imprimantes, serveurs, scanners, etc.) sur un cycle de 4 ans.
R12-001	Renouvellement de matériel audiovisuel	Le projet a pour objectif le renouvellement de matériel audiovisuel incluant notamment en 2012, la refonte complète des studios radios et en 2013 le réaménagement du studio de télévision afin de le rendre conforme aux nouvelles normes techniques.
R10-003	ERP - Système intégré de gestion financière et des ressources humaines	Ce projet a pour but d'intégrer les outils de gestion du programme, de gestion budgétaire et financière, de gestion des ressources humaines et de gestion des ressources dans d'autres secteurs pour doter le Conseil de l'Europe d'un progiciel de gestion intégré (Entreprise Resource Planning ou ERP) fonctionnel et performant.
R08-001	Renouvellement logiciels bureautiques	Le renouvellement des logiciels bureautiques concerne l'évolution des 2300 postes de travail des agents gérés par la DIT ainsi que toutes les applications auxquelles les agents accèdent par ce biais. Les postes de travail sont actuellement en Microsoft Windows XP / Office 2003. Le choix du système d'exploitation a été fait et se porte sur Windows 7 sorti en 2009. La suite bureautique sera Office 2010. Du côté des applications, le budget prévoit l'adaptation des applications informatiques présentes au Conseil (600 applications) pour les points se révélant non compatibles; ce travail est potentiellement coûteux car les incompatibilités sont souvent très subtiles. Nous prévoyons également dans le budget l'adaptation matérielle des postes de travail ainsi que la gestion du changement au niveau des utilisateurs. Renouvellement à effectuer tous les 6 ans.
R08-002	Renouvellement des applications	Les applications meilleures doivent s'adapter aux évolutions du système d'information sous peine d'obsolescence et de devenir inadaptées au nouvel environnement informatique. En particulier les adaptations d'ent aux évolutions du poste client, des systèmes de gestion de l'information. Ce projet concerne le renouvellement des applications meilleures: Méta-annuaire, Infrastructure des applications Web (e.g. Liferay, Thunderstone), Infrastructure des applications de gestion, de monitoring d'activité et de collaboration (e.g. MOSS, Jehia), Infrastructure de Gestion des sollicitations et de la relation client (e.g. Assistant Multiservice, Mantis), développement spécifiques (e.g. Macros Excel). Renouvellement à effectuer tous les 5 ans par application, avec un étalement sur la durée du nombre d'applications concernées chaque années.
R08-004	Renouvellement des matériels informatiques	La durée de vie habituelle d'un serveur est de 3 ans tout comme la période couverte par la garantie constructeur ; au-delà de cette période, le matériel commence à coûter beaucoup plus cher en maintenance que sa valeur résiduelle. Il est à noter également que les nouvelles versions des applications de bases de données de plus en plus performantes, mais également de plus en plus gourmandes en ressources machines et nécessitent donc des équipements permettant des performances acceptables par les utilisateurs finaux. Les objectifs visés par ces achats sont donc de proposer une plateforme performante sur les services critiques délivrées par le STI, sinon de bonne qualité dans sa globalité, non obsolète, cohérente et homogène. Le STI gère actuellement, sur son budget, 140 serveurs qui sont à renouveler régulièrement. Dans le cadre du maintien en condition opérationnelle de l'ensemble de la plateforme informatique, il y a lieu de renouveler de manière régulière les serveurs qui la composent. Ces serveurs sont en moyenne à renouveler tous les 3 ans.

N° projet	Intitulé du projet	Description
R08-005	Renouvellement du réseau de Stockage	<p>Le Système d'Information du Conseil de l'Europe génère une quantité considérable de données qui doivent être stockées et sécurisées (messages, données des espaces collaboratifs, données des répertoires de données tel que P drive, shared drives, archivage Entreprise Vault, pages Web, bases de données financières et ERP, archives audiovisuelles, ...). Cette quantité de données est en constante augmentation. Pour cela, une infrastructure matérielle centralisée fournit l'espace de stockage nécessaire ainsi que la capacité à effectuer des sauvegardes qui sont conservées sur une période déterminée afin de s'affranchir du risque de pertes de données. Le socle de cette infrastructure est composé de matériels assurant une sécurité et une redondance permettant une utilisation du SI même en cas de panne d'une des salles machines. Le projet consiste à renouveler le parc matériel au courant des années 2013-2014. Toutefois des ajustements sont nécessaires au courant de chaque année. Renouvellement à effectuer tous les 4 ans.</p>
R08-006	Renouvellement du réseau informatique	<p>Le Système d'Information du Conseil de l'Europe s'appuie sur une infrastructure informatique qui permet la circulation des informations en interne et vers l'extérieur (Intranet, Internet, portails Web, messagerie, vidéos, ...). Le socle de cette infrastructure est composé de matériels réseau assurant le transport de l'information. Le projet consiste à renouveler, en 2012, l'ensemble des équipements réseau effectuant le transport des données ou informations sur le campus du CoE. Le réseau actuel a été installé fin 2004 et répond à l'ensemble des besoins avec une bonne qualité de service à ce jour. Le matériel réseau comptera en 2011 sept années de fonctionnement ininterrompu et le constructeur a indiqué qu'il ne fournirait plus de maintenance sur ce type de matériel à partir de 2013. Le réseau constitue l'ossature des services des technologies de l'information et le renouvellement de matériel réseau est indispensable, ceci pour rester en phase avec l'évolution des nouvelles technologies d'ici 2011, faire face au risque d'indisponibilité qui augmente (fonctionnement 24h/24 et 7j/7), maîtriser l'augmentation des coûts d'exploitation et de maintenance au fil des ans (liée à l'obsolescence) et s'affranchir des risques de rupture d'approvisionnement. Renouvellement à effectuer tous les 6 ans.</p>
R08-007	Renouvellement du système téléphonique	<p>Le renouvellement de l'infrastructure voix concerne l'ensemble du campus strasbourgeois du Conseil de l'Europe: ceci correspond à environ 4500 lignes téléphoniques (téléphones de bureau, salles de réunions, espaces techniques, lignes spécialisées). Actuellement le réseau voix est composé d'un PABX par bâtiment et un suivi régulier des consommations est effectué afin de tailler au plus juste le nombre de lignes. Le dernier renouvellement du réseau de PBAX date de 1997, bien qu'une opération de renouvellement des coeurs de PABX ait été réalisée en 2004. Cette opération a permis de prolonger à moindre coût la durée de vie du site pour environ 5 années. Cependant un renouvellement global du système téléphonique sera bientôt nécessaire (chassis, cartes abonnées, backbone, coeur de réseau, terminaux téléphoniques, ...). Le coût prévoit également la partie gestion du changement (communication et formation des utilisateurs). Renouvellement à effectuer tous les 8 ans.</p>
R11-001	Renouvellement du système relatif aux missions et aux experts	<p>Le projet consiste à : - remplacer les outils informatiques actuels de gestion qui sont arrivés à la fin de leur cycle de vie - Mettre en place le socle technique évolutif permettant l'intégration d'autres domaines (gestion des événements) - Intégrer l'ensemble des acteurs (voyageurs, services opérationnelles, unités de gestion) dans un processus interactif</p>

N° projet	Intitulé du projet	Description
R07-010	Sécurité des personnes et des biens au sein des bâtiments du Conseil de l'Europe	Les travaux prévus comprennent des aménagements et des installations ayant pour objectif la sécurité de toute personne présente dans les bâtiments, quel que soit son activité, selon les règlements en vigueur. Il s'agit d'améliorer les mesures existantes contre l'intrusion et de garantir une surveillance des bâtiments afin de diminuer les vols dans les locaux du Conseil de l'Europe : extension du système de vidéo surveillance.
R07-012	Adaptations réglementaires des bâtiments et installations	Les travaux prévus ont pour objectif la mise en conformité et le respect des lois et règlements en vigueur. Les travaux prévus sont : le remplacement des pompes à chaleur et changement du fluide frigorigène du Palais de l'Europe ; l'adaptation et aménagements réglementaires pour personnes handicapées tous bâtiments ; le remplacement des tableaux divisionnaires et des colonnes montantes pour mise en conformité du Palais de l'Europe et du Palais des Droits de l'Homme ; la rénovation du système de sécurité incendie (SDI et CMSI) du Palais des Droits de l'Homme
R07-014	Aménagements intérieurs des bâtiments du Conseil de l'Europe	Les travaux prévus ont pour objectif de rénover et d'améliorer les aménagements intérieurs des bâtiments du Conseil de l'Europe. Ils comprennent : la rénovation du Bar des Parlementaires du Palais de l'Europe
R07-017	Installations techniques des bâtiments du Conseil de l'Europe	Les travaux prévus ont pour objectif la rénovation et l'amélioration des installations techniques afin d'en améliorer la qualité, cela comprend notamment : le remplacement de la régulation des centrales de traitement d'air du Palais de l'Europe ; la rénovation des automatés de la Gestion Technique Centralisée (GTC) du Palais de l'Europe ; le remplacement du groupe électrogène de l'aile nord du Palais de l'Europe
R07-018	Maintien de la valeur du patrimoine immobilier et mesures d'économie d'énergie	Les travaux prévus ont pour objectif de maintenir la valeur du patrimoine par diverses interventions sur l'ensemble des bâtiments du Conseil de l'Europe, tels que : le remplacement des vitrages embués, des châssis correspondants et des panneaux opaques ; remplacement des fauteuils de l'hémicycle ; le remplacement des étanchéités du Palais (coursives int. et ext. 4ème, étanchéité ôème et 7ème, toiture bâtiment R) ; mise en place de panneaux photovoltaïques au bâtiment R et au CEJ ; la réfection du pavage et de l'étanchéité du parvis haut et bas ainsi que de la voie d'honneur du Palais de l'Europe ; la rénovation des stores du Palais des Droits de l'Homme ; le remplacement de l'étanchéité et de l'isolation des toitures hautes salles RJ et bout d'ailes (Zone 30 et 40 à partir de 2016) au Palais des Droits de l'Homme
R08-013	Equipement multimédia des salles de réunion et salles de presse	Le projet consiste à équiper l'ensemble des salles de réunion du campus de Strasbourg de matériels multimédia et à disposer de la possibilité de contrôler, piloter et administrer ces salles à distance pour assurer une disponibilité maximale de ces dernières. Ce projet permettra de réduire les déplacements du personnel technique en charge de la maintenance des salles de réunion en effectuant un premier diagnostic visuel grâce au contrôle à distance et d'assurer une meilleure disponibilité des salles multimédia en réaffectant plus vite à distance et en optimisant la charge de travail des techniciens de maintenance.
R12-003	Changements réglementaires liés à la mise en place d'une échelle unique des grades	Modernisation de la structure salariale
R05-011	Mise à niveau de PeopleSoft (y compris projet Paie)	Mise à niveau de PeopleSoft afin de permettre le développement de nouveaux modules (eRecrut/recrutement électronique, HelpDesk/assistance aux utilisateurs, etc.) et la consolidation des applications existantes (paie).
P06-030	Etudes de faisabilité	Etudes de faisabilité concernant des projets d'investissement.

**Plan d'investissement 2012-2016 – Budget ordinaire**  
**Liste des projets et coûts estimés (K€) (à prix 2012)**

N° DE PROJET	TITRE DU PROJET	Programme 2011	Programme 2012	Programme 2013	Programme 2014	Programme 2015	Programme 2016	Coût direct total 2012-2016
<b>PROJETS D'INVESTISSEMENT</b>								
CEDH_002	Mises à niveau et développements des bases de données de la CEDH	115	185	185	330	330	330	1 360
CEDH_003	Nouveaux logiciels et télécommunications de la CEDH	15	15	15	15	15	15	75
P08-014	Programme Web - modernisation des portails internet et intranet	130	100	100	100	100		400
P15-001	Outils de mobilité IT					200	160	360
P11-008	Préservation des archives numériques et physiques et gestion transparent de l'accès	80	50	50	140	70	120	430
P05-004	Enterprise Content management (gestion des connaissances)	200	200	170	175	200	220	965
P12-002	Gestion des connaissances		80	75	175	150	120	600
P13-002	Evolution services Web			120	250	100	160	630
P13-003	Sécurité du système d'information			150	200	145	160	655
P16-001	I-AM Gestion du patrimoine informationnel						610	610
P11-009	Management de la Performance	15	160	150				310
P11-010	Archivage électronique des dossier individuels	80						
P05-020	Développement des systèmes de gestion des compétences et de classification des emplois	49	50	40	40	30		160
P05-008	Améliorer les procédures dans le domaine de la gestion décentralisée des données liées aux RH - Recrutement en ligne	20	50	20	30	20	20	140
<b>RENOUVELLEMENTS ET ADAPTATIONS REGLEMENTAIRES</b>								
CEDH_001	Renouvellement des équipements informatiques de la Cour européenne des Droits de l'Homme	370	370	370	370	370	370	1 850
R12-001	Renouvellement de matériel audiovisuel		100	100	100	100		400
R10-003	ERP - Système intégré pour la gestion financière et des Ressources Humaines	150	1 405	880	150	100	120	2 655
R08-001	Renouvellement logiciels bureautiques	300	100	200			310	610
R08-002	Renouvellement des applications	100	70	250	250	275	160	1 005
R08-004	Renouvellement de matériel	95	80	100	205	200	160	745
R08-005	Renouvellement du réseau de stockage			450	100			550
R08-006	Renouvellement du réseau informatique	270	275	100				375
R08-007	Renouvellement du système téléphonique	371	100	195				295
R11-001	Renouvellement du système relatif aux missions et aux experts	150	360					360
R07-010	Sécurité des personnes et des biens au sein des bâtiments	15				100		100
R07-012	Adaptations réglementaires des bâtiments du Conseil de l'Europe et installations	390	510	1 200	2 025	870		4 665
R07-014	Aménagements intérieurs des bâtiments du Conseil de l'Europe					200		200
R07-017	Installations techniques des bâtiments du Conseil de l'Europe	500					540	540
R07-018	Maintien de la valeur du patrimoine immobilier et mesures d'économies d'énergie	615	660		560	1 490	1 560	4 270
R08-013	Equipeement multimédia des salles de réunion et salles de presse	300				300	230	530
R12-003	Changements réglementaires liés à la mise en place d'une échelle unique des grades		150	200	50			400
R05-011	Mise à niveau de PeopleSoft (y compris projet Paie)	100	150	100	100			350
<b>Autres</b>								
P06_030	Etudes de faisabilité	100	100	100	100	100	100	500
	Projets ne continuant pas au-delà de 2011	635						
	Réserve pour investissements pré-presse		15	15	15	15	15	75
<b>TOTAL à financer</b>		<b>5 165</b>	<b>5 335</b>	<b>5 335</b>	<b>5 480</b>	<b>5 480</b>	<b>5 480</b>	<b>27 110</b>

**FINANCEMENTS DISPONIBLES**

(A)	DOTATION DU BUDGET ORDINAIRE POUR LES INVESTISSEMENTS (Pilier 4)	4 665	4 750	4 750	4 750	4 750	4 750	23 750
(B)	DOTATION DU BUDGET ORDINAIRE POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME (Pilier 1)	500	570	570	715	715	715	3 285
(C)	DOTATION DU BUDGET DES DOCUMENTS (PREPRESSED)		15	15	15	15	15	75
<b>TOTAL Financement disponible pour les investissements (A) + (B) + (C)</b>		<b>5 165</b>	<b>5 335</b>	<b>5 335</b>	<b>5 480</b>	<b>5 480</b>	<b>5 480</b>	<b>27 110</b>

## Liste 2 – Estimations des besoins en financement non couverts 2012-2016

N°du projet	Titre du projet	Montant €K
Nouveau	Retransmission des audiences de la Cour	50
P15-001	Outils de mobilité IT	40
P11-008	Préservation des archives numériques et physiques et gestion transparente de l'accès	30
P05-004	ECM - Gestion de contenu	235
P12-002	Gestion des connaissances	105
P13-002	Evolution services Web	90
P13-003	Sécurité du système d'information	140
P16-001	I-AM - Gestion du patrimoine informationnel	190
P10-003	ERP - Système intégré de gestion financière et des ressources humaines	55
R08-001	Renouvellement logiciels bureautiques	90
R08-002	Renouvellement des applications	90
R08-004	Renouvellement de matériel (serveurs)	90
R08-005	Renouvellement du réseau de stockage	20
P07_011	Espaces publics des bâtiments du Conseil de l'Europe : AGORA : clôtures et portails du parvis (non inclus dans le projet initial)	100
P07_012	Adaptations réglementaires des bâtiments du Conseil de l'Europe et installations :  PDH : Remplacement des pompes à chaleur et changement du fluide frigorigène Palais et PDH : rénovation des ascenseurs et des monte-charges	300 620
P07-014	Aménagements intérieurs des bâtiments du Conseil de l'Europe : Palais : réfection des grandes salles de réunion Palais : salle 9 (rénovation sols, peinture et éclairage) Palais : hémicycle : rénovation de sol-murs-plafonds et prises électriques pupitres Palais : rénovation du restaurant Bleu Palais/ PDH/ Extérieurs : travaux de signalétique Tous bâtiments : adaptations résultant de décisions politiques (déménagements et restructurations lourdes) Agora : travaux d'adaptation des locaux en locaux d'archives	900 400 550 300 150 600 250
P07-016	Optimisation des systèmes de production et de diffusion des documents : Renouvellement en 2013 des matériels (mac) et logiciels pour la PAO au SPDP	100
P07-017	Installations techniques des bâtiments du Conseil de l'Europe : Palais : passage à l'enregistrement numérique Agora : amélioration du confort thermique des occupants PDH : remplacement des automates de la GTC	350 600 600
P07-018	Maintien de la valeur du patrimoine immobilier et mesures d'économie d'énergie : Palais : réfection et mise en conformité des escaliers du parvis CEJ + R : mise en place de panneaux photovoltaïques Agora : traitement thermique de la façade est de l'aile C côté canal et village Palais : réfection de la pelouse du parvis PDH : remplacement des ouvrants en zone 20 sur autres étages Remplacement des skydômes zone 10 du PDH Remplacement des fauteuils Hémicycle du Palais Remplacement des portes de l'entrée principale du Palais	100 500 900 120 100 165 300 300
P08-013	Équipement multimédia des salles de réunion et salles de presse : Salle de presse réfection électricité, multimédia et finitions du PDH Renouvellement des systèmes de diffusion multimédia sur intranet et internet : serveurs, encodeurs, limiteurs, compresseurs, licences... Numérisation des moyens audiovisuel Nodal numérique audiovisuel Remplacement vidéoprojecteurs et écrans	340 450 100 100 360
Nouveau	Bâtiment D : mise en sécurité incendie	p.m.
<b>TOTAL</b>		<b>10 880</b>

**Tableau 16 – Programme d'investissement 2012-2013 – Budget ordinaire  
(à prix 2012)**

Code projet	Titre du projet	COUT DIRECT 2012 (K€)	COUT DIRECT 2013 (K€)
<b>PROJETS D'INVESTISSEMENT</b>			
CEDH_002	Mises à niveau et développements des bases de données de la CEDH	185	185
CEDH_003	Nouveaux logiciels et télécommunications de la CEDH	15	15
P08-014	Programme Web - modernisation des portails internet et intranet	100	100
P11-008	Préservation des archives numériques et physiques et gestion transparent de l'accès	50	50
P05-004	Enterprise Content management (gestion des connaissances)	200	170
P12-002	Gestion des connaissances	80	75
P13-002	Evolution services Web	-	120
P13-003	Sécurité du système d'information	-	150
P11-009	Management de la Performance	160	150
P05-020	Développement des systèmes de gestion des compétences et de classification des emplois	50	40
P05-008	Améliorer les procédures dans le domaine de la gestion décentralisée des données liées aux RH - Recrutement en ligne	50	20
<b>RENOUVELLEMENTS ET ADAPTATIONS REGLEMENTAIRES</b>			
CEDH_001	Renouvellement des équipements informatiques de la Cour européenne des Droits de l'Homme	370	370
R12-001	Renouvellement de matériel audiovisuel	100	100
R10-003	ERP - Système intégré pour la gestion financière et des Ressources Humaines	1 405	880
R08-001	Renouvellement logiciels bureautiques	100	200
R08-002	Renouvellement des applications	70	250
R08-004	Renouvellement de matériel	80	100
R08-005	Renouvellement du réseau de stockage	-	450
R08-006	Renouvellement du réseau informatique	275	100
R08-007	Renouvellement du système téléphonique	100	195
R11-001	Renouvellement du système relatif aux missions et aux experts	360	-
R07-012	Adaptations réglementaires des bâtiments du Conseil de l'Europe et installations	510	1 200
R07-018	Maintien de la valeur du patrimoine immobilier et mesures d'économies d'énergie	660	-
R12-003	Changements réglementaires liés à la mise en place d'une échelle unique des grades	150	200
R05-011	Mise à niveau de PeopleSoft (y compris projet Paie)	150	100
<b>Autres</b>			
P06_030	Etudes de faisabilité	100	100
	Réserve pour investissements prépresse	15	15
<b>TOTAL</b>		<b>5 335</b>	<b>5 335</b>

## **B. PLAN D'INVESTISSEMENT 2012-2015 – Direction européenne de la qualité du médicament et des soins de santé (DEQM)**

Depuis 2008, la DEQM établit des programmes d'investissement, ce qui lui assure de pouvoir accéder aux financements dont elle a besoin afin de répondre aux besoins émergents en matière de santé publique, et de disposer des ressources nécessaires au financement de projets dont la mise en œuvre demande plusieurs années. Le budget correspondant fonctionne sur les mêmes principes que celui du Budget général d'investissement du Conseil de l'Europe, tous deux étant gérés au sein d'un Compte spécial.

Dans le contexte particulier du budget de la DEQM, les investissements couvrent :

- des investissements techniques / scientifiques correspondant à l'achat de nouveaux équipements pour faire face à des activités nouvelles ou en développement, et au remplacement d'équipements existants (rotation comprise entre 4-5 ans et 8-10 ans d'utilisation, selon le type d'équipement),
- des investissements informatiques : développement de nouveaux systèmes et bases de données, maintien à jour des systèmes et bases de données existants,
- des investissements en rapport avec les locaux de la DEQM : expansion dans les espaces laissés libres d'occupation pour pouvoir répondre aux besoins futurs, et rénovation du bâtiment et des éléments de sécurité pour mise en conformité à la réglementation actuelle.

### **Sources de financement**

Le Plan d'investissement à moyen terme de la DEQM est financé par le budget de l'Accord partiel (Pharmacopée Européenne) de la DEQM. Le Plan d'investissement à moyen terme couvre une période de quatre années – qui correspond à la période couverte par le plan à moyen terme opérationnel et la stratégie financière de la DEQM. Il se compose de quatre programmes d'investissement annuels.

Le financement du plan d'investissement à moyen terme de la DEQM est assuré par une dotation annuelle de 2,1 M € du budget général de la DEQM, à laquelle s'ajoute le solde éventuel des budgets précédents, résultant de la non utilisation d'affectations budgétaires allouées à des projets approuvés, soit que le coût final de ces projets ait été inférieur au budget approuvé soit qu'ils aient été annulés pour des raisons spécifiques. Le plafonnement de la dotation à 2,1 M € a été recommandé en 2009 par le Comité du Budget lors de l'examen des propositions budgétaires de la DEQM pour 2010. La DEQM a respecté ce plafond de 2,1 M € dans les propositions présentées pour le budget 2012 et 2013 mais la DEQM propose d'augmenter ce plafond à 2,7 M € en 2014 et 2015 pour financer en particulier l'expansion du laboratoire, l'achat et l'installation des équipements essentiels, par exemple les nouvelles chambres froides et les machines de remplissage et de lyophilisation.

### **Plan d'investissement 2012-2015**

Le plan d'investissement 2012-2015 est présenté dans le tableau 29. Le coût total des projets retenus pour la période 2012-2015 s'élève à 10,1 M €. Ce montant couvre le coût total de chacun des projets sur la durée du Plan d'investissement (2012-2015).

**Programme d'investissement 2012-2013**

La liste 1 (ci-dessous) présente les projets confirmés pour le programme d'investissement 2012-2013, avec un court descriptif des principaux objectifs de chaque projet. La DEQM demande l'approbation des programmes 2012 et 2013, pour un montant total de 4 375 000 € - se répartissant comme suit : 2 350 000 € en 2012 et 2 025 000 € en 2013.

Programme 2012

Le coût total des projets retenus pour l'année 2012 est de 2,35 M € dont le financement sera assuré par un transfert de 2,1 M € du budget principal de la Pharmacopée européenne plus l'annulation de projets/utilisation des soldes de projets achevés représentant un montant total de 500k €, comme indiqué ci-dessous :

- annulation du projet « N-08-09 Machine de remplissage liquide automatique (DRS) », initialement prévu en 2008 - total 200 k € ;
- annulation du projet « P-08-05 Développement d'un site Internet pour gérer les demandes en ligne », initialement prévu en 2009 – total 100 k € ;
- utilisation des soldes de projets achevés – total 200 k €.

Ainsi le total du financement disponible s'élève à 2,6 M €. Ce montant permettra de couvrir entièrement le programme 2012, et le solde contribuera au financement de programmes ultérieurs (2013).

Les changements proposés pour le programme de 2012, identifiés dans la proposition de budget 2011, sont détaillés ci-dessous :

Projet N°	Titre du projet	Changement +/- €k	Motif du changement
R-08-05	Nouvelle machine de lyophilisation et de remplissage - DRS	-400	Reporté à 2014
IT-09-02	Numérisation, indexation et reconnaissance optiques des caractères pour l'archivage des documents & Migration Livelink - DPRD	-200	Annulé
IT-12-01	Système de comptabilité analytique - DAF	+150	Nouveau projet
IT-12-02	Base de connaissances – contrefaçons - DBO	+100	Nouveau projet
B-08-01	Extension de la zone de production et équipements liés	+400	Investissement supplémentaire dans l'infrastructure du bâtiment
N-12-01	Machine de décontamination	+200	Nouveau projet
Total		+250	

Programme 2013

Le coût total des projets retenus pour la période 2013 est de 2,025 M € dont le financement sera assuré par un transfert de 2,1 M € du budget principal de la Pharmacopée européenne.

Les changements proposés pour le programme de 2013(par rapport à ceux identifiés dans la proposition de budget 2011), sont détaillés ci-dessous :

Projet N°	Titre du projet	Changement +/- €k	Motif du changement
R-08-05	Nouvelle machine de lyophilisation et de remplissage - DRS	-600	Reporté à 2014
IT-09-08	Remplacement planifié d'équipements informatiques - DPM	-75	Annulé
B-12-01	Zones d'expédition supplémentaires	+600	Nouveau projet
Total		-75	

## Liste 1- Description des projets d'investissement pour la période 2012-2013

Projet N°	Titre du projet	Description	Programme 2012 €k	Programme 2013 €k
<b>Achat et renouvellement d'équipements scientifiques et techniques</b>				
R-08-01	Achat de systèmes de chromatographie liquide haute performance (CLHP)	Remplacement d'équipements obsolètes, pour rester à jour par rapport à l'évolution des techniques, notamment dans le cas du programme des étalons de référence.	40	
R-08-06	Achat d'un système de chromatographie en phase gazeuse (CPG) avec échantillonneur automatique d'espace de tête	Remplacement d'un instrument existant, indispensable aux travaux du laboratoire.	60	
N-11-07	Achat de systèmes de chromatographie liquide à ultra haute performance (CLUHP)	La CLUHP est la CL de deuxième génération, plus rapide et plus sélective. Environ 60 % des essais analytiques effectués dans le laboratoire utilisent la CL ; l'introduction progressive de la CLUHP augmentera donc l'efficacité de la contribution de laboratoire pour les activités de la Pharmacopée européenne et du réseau OMCL.		80
B-08-03	Extension du Laboratoire			725
	Phase 1- Laboratoire répondant aux exigences de sécurité	La première phase du projet correspondra à des travaux de sécurité pour le laboratoire, afin de faire face aux exigences légales de manipulation des produits CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques) et réduire le plus possible le mouvement des échantillons, et ainsi réduire les risques.		
N-12-01	Machine de décontamination	Lorsque les flacons d'étalons de référence sont remplis et bouchés, une petite quantité de produit peut s'échapper et se fixer sur l'extérieur du flacon. Etant donné la reclassification réglementaire récente des substances chimiques (Règlement CLP), de plus en plus de substances sont classées cancérogènes et ces résidus de poudres pourraient donc avoir des conséquences graves pour la personne manipulant le produit. Cette augmentation considérable de produits classés requiert de passer à un procédé automatisé et non plus manuel.  Cet impératif est également stipulé par les Bonnes Pratiques actuelles (GMP Guidelines §3.14 et 21 CFR 211.94) et par la réglementation environnementale (ICPE-degré de contamination des eaux usées).  L'objectif de ce projet est d'acheter et d'installer des équipements assurant le nettoyage de l'extérieur des flacons remplis, afin de réduire les risques pour les opérateurs et les utilisateurs finaux.	200	
R-08-11	Autres remplacements planifiés	Remplacements planifiés sur la base d'une durée de vie de 8 ans des équipements.	130	120
<b>Informatique : investissements et renouvellements</b>				
IT-11-03	Redéveloppement de la base de données des Termes normalisés ( <i>Standard Terms</i> )	Ce projet concerne le redéveloppement de la base de données <i>Standard terms</i> existante, selon le modèle de données de l'ISO, avec recensement des termes existants. La nouvelle base de données ainsi créée, conforme à la norme ISO 11239, permettra à la DEQM de devenir le principal organisme de maintenance en charge des termes du vocabulaire contrôlé.	55	

Projet de Programme et Budget 2012-2013 du Conseil de l'Europe

Projet N°	Titre du projet	Description	Programme 2012 €k	Programme 2013 €k
IT-09-03	Base de données e-TACT (ex Track and Trace). Développement d'un outil permettant d'identifier les contrefaçons jusqu'au niveau du patient.  Phase 3 – campagne de présentation et développement de l'application.	L'objectif de ce projet est de développer un outil anti-contrefaçon, en Europe et au-delà, donnant la possibilité à tous les acteurs de la chaîne de distribution (patients compris) d'identifier un médicament particulier ou une boîte de médicaments en effectuant une recherche dans une base de données centralisée. Les données contenues dans cette base seront des numéros d'identification uniques délivrés lors de la demande de mise sur le marché européen par les fabricants de médicaments.  La phase initiale d'établissement des spécifications et de sélection du fournisseur s'est achevée en 2010. La phase 2 du projet, portant sur la validation de principe, est en cours. La phase 3, programmée pour 2012, couvrira le développement de l'application en grandeur nature et se conclura par la phase finale de mise en œuvre.	400	200
IT-09-06	Base de données des groupes sanguins rares	Établissement d'une base de données afin de faciliter l'identification des Banque de sang détentrices d'échantillons spécifiques des groupes sanguins rares par les hôpitaux, pour les patients en chirurgie.	90	
IT-12-01	Système de comptabilité analytique	Suite à une recommandation par les auditeurs externes, la DEQM introduira un système de comptabilité analytique.	150	
IT-12-02	Base de données KnowX (Contrefaçons)	La base de données KnowX est une initiative pour soutenir la mise en œuvre de la Convention Medicrime. La base de données rassemblera des informations sur les produits médicaux contrefaits et les infractions similaires pour notamment :  - établir une base de connaissances et de renseignements à travers l'analyse systématique et structurée de cas individuels confirmés,  - fournir une aide à la prise de décision aux fonctionnaires confrontés à des cas suspectés de produit médical contrefait ou d'infractions similaires, pour gérer et prévenir les risques,  - aider à la surveillance les tendances des phénomènes criminels liés à la contrefaçon de produits médicaux et aux infractions similaires via des rapports nationaux.	100	
IT-09-08	Remplacement planifié d'équipements informatiques	Le cycle de vie d'un serveur est en général de 3-5 ans, celui d'un ordinateur est de 4 ans. On constate par ailleurs que les applications nouvelles comportant des fonctionnalités accrues nécessitent l'utilisation de PC, serveurs, etc. de plus en plus puissants, afin que les utilisateurs puissent toujours bénéficier d'un service de qualité satisfaisante. Le renouvellement régulier de ce parc informatique est essentiel pour assurer la continuité et le maintien de la qualité du service.	75	
<b>Aménagement et adaptation réglementaire des locaux</b>				
B-08-01	Extension de la zone de production et équipements liés	Extension de la zone pour faire face à la croissance de l'activité en général et à la nécessité d'abriter de nouveaux équipements liés aux nouveaux procédés de production. Ce projet est divisé en 2 phases :  - la phase 1 comprend l'installation de box de production supplémentaires, tant pour les équipements nouveaux que relocalisés,  - la phase 2 comprendra la rénovation des vestiaires ainsi que l'extension de la zone de stockage et des espaces ouverts dédiés à la production.	750	

Projet de Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2012-2013

Projet N°	Titre du projet	Description	Programme 2012 €k	Programme 2013 €k
B-12-01	Extension de la zone d'expédition - Phase 2	Pour faire face à l'activité accrue de la Division et à la nécessité d'accueillir le personnel et les équipements nécessaires aux achats et aux expéditions, un plateau ouvert doit être aménagé au premier étage du bâtiment, au-dessus des bureaux et de la zone d'expédition actuels.		600
B-08-06	Autres investissements futurs pour adaptation réglementaire des locaux	L'objectif est d'adapter le bâtiment de la DEQM à de nouveaux besoins et d'améliorer les aménagements intérieurs.	200	200
<b>Autres</b>				
G-11-01	Études préliminaires des projets d'investissement de la DEQM	La DEQM a constaté la nécessité de prévoir un budget spécial pour la réalisation d'études préalables (études de faisabilité) pour des projets d'investissement de grande ampleur (par exemple, travaux sur le bâtiment ou investissements informatiques lourds). Ces études établiront la légitimité du projet à partir de l'évaluation des possibilités/exigences techniques, et permettra une estimation plus précise du coût final attaché au projet.	100	100
	<b>TOTAL</b>		<b>2350</b>	<b>2025</b>

**Tableau 29 – Liste 2**  
**Plan d'investissement 2012-2015 – DEQM**  
**Liste des projets et coûts estimés (K€) (à prix 2012)**

Projet	Titre du Projet	2011 €k	2012 €k	2013 €k	2014 €k	2015 €k	Total 2012- 2015 €k
<b>Achats et renouvellements d'équipement scientifiques et techniques</b>							
N-11-01	Achat d'un spectromètre à résonance magnétique nucléaire (RMN)	470					0
R-08-01	Systèmes de chromatographie liquide à haute performance (CLHP)	40	40				40
R-08-06	Achat d'un système de chromatographie en phase gazeuse (CPG) avec auto-échantillonneur d'espace de tête		60				60
R-08-05	Nouvelles machines de remplissage et de lyophilisation <ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 - Nouvelle remplisseuse, avec travaux d'aménagement des locaux</li> <li>Phase 2 - Nouveau lyophilisateur, avec travaux d'aménagement des locaux</li> </ul>				1000	1000	2 000
N-11-07	Achat de systèmes de chromatographie liquide à ultra-haute performance (CLUHP)			80		80	160
B-08-03	Extension du Laboratoire <ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 - Laboratoire répondant aux exigences de sécurité associées aux CMR (substances cancérigènes, mutagènes et/ou reprotoxiques) et extension du laboratoire</li> <li>Phase 2 - Poste d'analyse PCR (amplification en chaîne des acides nucléiques) et extension du laboratoire</li> </ul>			725	625		1 350
N-08-10	Nouvelles chambres froides à - 80 °C <ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 - Préparation des locaux</li> <li>Phase 2 - Achat et installation des équipements</li> </ul>				50	415	465
N-11-06	Système CLHP en PEEK dédié à l'analyse des peptides/aminoglycosides					70	70
N-11-03	Spectromètre de masse ICP (plasma couplé par induction)					200	200
N-12-01	Machine de décontamination		200				200
R-08-11	Autres remplacements planifiés	160	130	120	250	500	1000
<b>Achats et renouvellements d'outils informatiques</b>							
IT-08-01	ERP - Progiciel de gestion intégrée	50					0
IT-11-03	Redéveloppement de la base de données <i>Standard Terms</i>	55	55				55
IT-09-03	Base de données e-TACT (ex Track & Trace). Développement d'un outil permettant d'identifier les contrefaçons jusqu'au niveau du patient <ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 2 - validation de principe</li> <li>Phase 3 - campagne de présentation et développement de l'application finale</li> <li>Phase 4 – mise en œuvre de l'application finale</li> </ul>	700	400	200	500		1100
IT-09-06	Base de données sur les groupes sanguins rares		90				90
IT-11-01	Base de données sur les <i>substances extrêmement préoccupantes</i> (SVHC )					135	135
IT-12-01	Système de comptabilité analytique		150				150
IT-12-02	Base de données KnowX – Contrefaçons		100				100
IT-09-08	Remplacement planifié d'équipements informatiques	75	75				75
<b>Aménagement et adaptation réglementaire des locaux</b>							
B-08-01	Extension de la zone de production et équipements liés <ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 - postes (box) de production, infrastructure du bâtiment</li> <li>Phase 2 – plateau ouvert</li> </ul>	600	750				750
B-12-01	Phase 2 Création de zones supplémentaires d'expédition			600			600
B-11-01	Amélioration du faux plafond du Laboratoire de la DEQM				300		300
B-08-06	Autres investissements futurs pour adaptation réglementaire des locaux	150	200	200	200	200	800

Projet de Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2012-2013

Autre							
G-11-01	Études préliminaires des projets d'investissement de la DEQM	200	100	100	100	100	400
	TOTAL	2500	2350	2025	3025	2700	10100

**FINANCEMENTS DISPONIBLES**

<b>(A)</b>	DOTATION DU BUDGET DE LA DEQM POUR LES INVESTISSEMENTS	<b>2100</b>	<b>2100</b>	<b>2100</b>	<b>2700</b>	<b>2700</b>
------------	--------------------------------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

<b>(B)</b>	SOLDE DU BUDGET INVESTISSEMENT DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	<b>400</b>	<b>500</b>	<b>250</b>	<b>325</b>	<b>0</b>
------------	-------------------------------------------------------	------------	------------	------------	------------	----------

	TOTAL des financements disponibles pour les investissements (A) + (B)	<b>2500</b>	<b>2600</b>	<b>2350</b>	<b>3025</b>	<b>2700</b>
--	-----------------------------------------------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

	<b>SOLDE DISPONIBLE POUR LES INVESTISSEMENTS À VENIR EN ÉQUIPEMENTS / BÂTIMENT</b>	<b>0</b>	<b>250</b>	<b>325</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
--	------------------------------------------------------------------------------------	----------	------------	------------	----------	----------

## Annexe VI / Tableau 17 – Taux des honoraires et autres indemnités pour 2012 (en €)

Indemnités journalières		2011	2012
Experts et autres personnes : Pour les représentants des États membres aux Comités d'experts ; les membres des organes directeurs du Centre européen de la jeunesse et du Fonds européen pour la jeunesse, du Comité du Budget ; les experts consultants ; les boursiers des bourses coordonnées ; les bénéficiaires de l'assistance technique accordée dans le cadre de l'échange de personnel pénitentiaire.		175	178
Journalistes invités à Strasbourg		123	125
Membres de l'Assemblée Parlementaire et Délégués des Ministres, les juges et les juges ad hoc de la Cour européenne des Droits de l'Homme et Commissaire aux Droits de l'Homme en mission officielle		269	274
Membres des organes du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe			
	Réunions sauf pour les réunions de liaison hors Strasbourg	175	178
	Réunions de liaison en dehors de Strasbourg	269	274
Membres du Comité européen des Droits sociaux, membres du Tribunal Administratif, Commissaire à la protection des données, membres du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou des traitements inhumains ou dégradants, experts assistant le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou des traitements inhumains ou dégradants, membres du Comité de la Charte européenne sur les langues régionales ou minoritaires, membres de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, membres et membres additionnels du Comité consultatif de la convention cadre pour la protection des minorités nationales, membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)			
	Par jour de fonction	323	328
	Pour les travaux à domicile	147	150
<b>Forfaits annuels des membres du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants</b>			
Membres (y compris Président et Vice-président)		30 700	31 253
<b>Honoraires</b>			
Honoraires des juges ad hoc : Au titre de chaque journée durant laquelle ils exercent leurs fonctions, les juges ad hoc reçoivent une indemnité d'un montant égal au 1/365e du traitement annuel payable aux juges de la Cour en vertu de l'article 1, paragraphe 1, de l'Annexe II de la Résolution Res(2004)50 : Règles régissant les conditions de service des juges ad hoc			
Honoraires des experts assistant le Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants :			
	Une visite d'une durée inférieure à une semaine (maximum)	2 572	2 618
	Une visite d'une durée inférieure à deux semaines (maximum)	5 144	5 237
	Les visites dont la durée est comprise entre une et deux semaines (maximum)	<i>pro rata</i>	<i>pro rata</i>
<b>Indemnité kilométrique</b>			
Experts et autres personnes voyageant à la charge du Conseil de l'Europe		0,25	0,25

Annexe VII – Analyse des crédits 2011-2012 par nature

Nature de la dépense	DROITS DE L'HOMME		ETAT DE DROIT		DEMOCRATIE		ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES		TOTAL 2012		TOTAL 2011		Augmentation / Diminution	
	€	% (1)	€	% (1)	€	% (1)	€	% (1)	€	% (1)	€	% (1)	€	% (1)
Personnel permanent	61 518 100	69,78%	6 508 400	51,35%	22 822 400	52,35%	33 994 600	43,38%	124 843 500	56,0%	126 076 700	57,9%	(1 233 200)	- 1,0%
Personnel temporaire	1 682 600	1,91%	274 600	2,17%	1 499 400	3,44%	5 375 800	6,86%	8 832 400	4,0%	8 291 700	3,8%	+ 540 700	+ 6,5%
Fonctionnaires mis à disposition	221 200	0,25%	50 600	0,40%	296 100	0,68%	338 300	0,43%	906 200	0,4%	906 200	0,4%	-	-
Frais de recrutement / congés au foyer / Indemnité d'éducation / Stagiaires	606 000	0,69%	-	-	27 500	0,06%	1 456 600	1,86%	2 090 100	0,9%	1 794 400	0,8%	+ 295 700	+ 16,5%
<b>Sous-Total Personnel</b>	<b>64 027 900</b>	<b>72,63%</b>	<b>6 833 600</b>	<b>53,92%</b>	<b>24 645 400</b>	<b>56,53%</b>	<b>41 165 300</b>	<b>52,53%</b>	<b>136 872 200</b>	<b>61,3%</b>	<b>137 069 000</b>	<b>62,9%</b>	<b>(396 800)</b>	<b>- 0,3%</b>
Ajustement des rémunérations	-	-	-	-	-	-	1 905 100	0,9%	1 905 100	0,9%	-	0,0%	+ 1 905 100	+ 100,0%
<b>TOTAL - PERSONNEL</b>	<b>64 027 900</b>	<b>72,63%</b>	<b>6 833 600</b>	<b>53,92%</b>	<b>24 645 400</b>	<b>56,53%</b>	<b>43 070 400</b>	<b>54,95%</b>	<b>138 877 300</b>	<b>62,2%</b>	<b>137 069 000</b>	<b>62,9%</b>	<b>1 808 300</b>	<b>+ 1,1%</b>
Secrétaire Général / Secrétaire Général Adjoint / Secrétaire Général de l'Assemblée	-	-	-	-	245 600	0,56%	510 100	0,65%	755 700	0,3%	763 400	0,4%	- 7 700	- 1,0%
Emoluments/ Frais des Juges/Commissaire	11 072 500	12,58%	-	-	-	-	149 100	0,19%	11 221 600	5,0%	11 012 900	5,1%	+ 208 700	+ 1,9%
Indemnité de l'ancien Secrétaire Général	-	-	-	-	-	-	65 000	0,08%	65 000	0,0%	97 400	0,04%	- 32 400	- 33,3%
Formation	30 000	0,03%	-	-	-	-	1 145 700	1,46%	1 175 700	0,5%	1 125 700	0,5%	+ 50 000	+ 4,4%
Missions (Personnel)	444 400	0,50%	259 200	2,05%	740 500	1,70%	638 500	0,81%	2 082 600	0,9%	2 047 400	0,9%	+ 35 200	+ 1,7%
Consultants	112 500	0,13%	133 900	1,06%	768 300	1,76%	261 700	0,33%	1 278 400	0,6%	1 257 300	0,6%	+ 19 100	+ 1,5%
Voyages et frais de séjour des membres des comités	669 800	0,76%	1 142 800	9,02%	1 652 700	3,79%	559 200	0,71%	4 024 500	1,8%	4 126 900	1,9%	- 102 400	- 2,5%
Frais de représentation	95 600	0,11%	-	0,00%	18 000	0,04%	158 000	0,20%	271 600	0,1%	244 800	0,1%	+ 26 800	+ 10,9%
Interprétation (3)	1 668 700	1,89%	465 900	3,68%	2 665 500	6,11%	251 100	0,32%	5 051 200	2,3%	5 495 200	2,5%	(444 000)	- 8,1%
Traduction (3)	1 045 100	1,19%	433 200	3,42%	1 161 800	2,67%	3 171 000	4,05%	5 811 100	2,6%	5 280 000	2,4%	+ 531 100	+ 10,1%
Documents et publications (4)	1 076 000	1,22%	212 100	1,67%	946 400	2,17%	1 750 500	2,23%	3 985 000	1,8%	3 973 000	1,8%	+ 12 000	+ 0,3%
Bâtiment/Sécurité	-	-	-	-	1 072 000	2,46%	11 930 700	15,22%	13 002 700	5,8%	12 438 000	5,7%	+ 564 700	+ 4,5%
Matériel / Fournitures / Véhicules	997 600	1,13%	23 400	0,18%	98 500	0,23%	6 417 000	8,19%	7 536 500	3,4%	7 324 800	3,4%	+ 211 700	+ 2,9%
Entretien / Technologie de l'Information	47 000	0,05%	45 600	0,36%	335 500	0,77%	1 243 500	1,59%	1 671 600	0,8%	1 666 900	0,8%	+ 4 700	+ 0,3%
Média / Communications / Relations Publiques	-	-	-	-	783 200	1,80%	-	-	783 200	0,4%	769 300	0,4%	+ 13 900	+ 1,8%
Dotation aux Groupes Politiques	-	-	-	-	-	-	4 750 000	6,06%	5 328 000	2,4%	5 243 000	2,4%	+ 85 000	+ 1,6%
Investissements	578 000	0,66%	-	-	327 800	0,75%	1 831 300	2,34%	2 498 800	1,1%	2 687 800	1,2%	(189 000)	- 7,0%
Autres dépenses de fonctionnement	339 700	0,39%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de Réunions / Programmes / Activités d'assistance	5 953 700	6,75%	3 124 200	24,65%	8 132 800	18,66%	467 600	0,60%	17 678 300	7,9%	15 152 400	7,0%	+ 2 525 900	+ 16,7%
<b>Total autorisation de dépenses avant la réserve négative</b>	<b>88 158 500</b>	<b>100,00%</b>	<b>12 673 900</b>	<b>100,00%</b>	<b>43 594 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>78 370 400</b>	<b>100,00%</b>	<b>222 796 800</b>	<b>100,0%</b>	<b>217 775 200</b>		<b>5 021 600</b>	<b>+ 2,3%</b>
Réserve négative	-	-	-	-	-	-	-371 000	-	(371 000)		(571 000)		+ 200 000	- 35,03%
<b>Total avant contribution au Fonds de Réserve pour les Pensions</b>	<b>88 158 500</b>		<b>12 673 900</b>		<b>43 594 000</b>		<b>77 999 400</b>		<b>222 425 800</b>		<b>217 204 200</b>		<b>5 221 600</b>	<b>+ 2,4%</b>
Contribution au Fonds de Réserve pour les Pensions (5)	8 228 700		866 200		3 231 600		5 352 000		17 678 500		18 243 400		(564 900)	- 3,10%
<b>TOTAL</b>	<b>96 387 200</b>		<b>13 540 100</b>		<b>46 825 600</b>		<b>83 351 400</b>		<b>240 104 300</b>		<b>235 447 600</b>		<b>+ 4 656 700</b>	<b>+ 1,98%</b>
Recettes	-		-		-		-		(6 505 400)		(5 568 700)		(936 700)	- 16,82%
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES</b>									<b>233 598 900</b>		<b>229 878 900</b>		<b>+ 3 720 000</b>	<b>+ 1,62%</b>

1) Certains types de dépenses 2011 ont été réajustés dans un souci de cohérence avec la présentation des détails budgétaires en 2012.

2) Le pourcentage des dépenses a pour base le total autorisation de dépenses avant la réserve négative.

3) Les crédits d'interprétation et de traduction incluent des frais de personnel. Le montant qui apparaît sous la rubrique Organes Directeurs Services Généraux et Autres comprend 2,7 millions d'€ au titre de la dotation au Service de la Traduction ; augmentation des crédits au titre de la traduction en 2012 est dû à l'inclusion des frais de pensions dans le budget de traduction.

4) Les crédits documents et publications incluent des frais de personnel. Le montant qui apparaît sous la rubrique Organes Directeurs, Services Généraux et Autres comprend un montant de 0,6 million d'€ correspondant à la dotation au Service à Préresse.

(5) Y compris ajustement pour augmentation salariale en 2012 (1,4%).

Annexe VII (suite) – Analyse des crédits 2012-2013 par nature

Nature de la dépense	DROITS DE L'HOMME		ETAT DE DROIT		DEMOGRATIE		ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES		TOTAL 2013		TOTAL 2012		Augmentation / Diminution	
	€	% (1)	€	% (1)	€	% (1)	€	% (1)	€	% (1)	€	% (1)	€	% (1)
Personnel permanent	61 865 000	70,34%	6 462 900	53,98%	22 794 700	52,76%	34 025 800	42,88%	125 148 400	56,3%	124 843 500	56,0%	+ 304 900	+0,2%
Personnel temporaire	1 615 100	1,84%	274 800	2,30%	1 364 000	3,16%	5 393 400	6,80%	8 647 300	3,9%	8 832 400	4,0%	(185 100)	-2,1%
Fonctionnaires mis à disposition	221 200	0,25%	50 600	0,42%	296 100	0,69%	338 300	0,43%	906 200	0,4%	906 200	0,4%	-	-
Frais de recrutement / Congés au foyer / Indemnité d'éducation / Stagiaires	469 000	0,53%	-	-	27 500	0,06%	1 456 600	1,84%	1 953 100	0,9%	2 090 100	0,9%	(137 000)	-6,6%
<b>Sous-Total Personnel</b>	<b>64 170 300</b>	<b>72,96%</b>	<b>6 788 300</b>	<b>56,70%</b>	<b>24 482 300</b>	<b>56,66%</b>	<b>41 214 100</b>	<b>51,94%</b>	<b>136 655 000</b>	<b>61,4%</b>	<b>136 672 200</b>	<b>61,3%</b>	<b>(17 200)</b>	<b>-0,01%</b>
Ajustement des rémunérations	-	-	-	-	-	-	1 905 100	2,40%	1 905 100	0,9%	-	-	-	-
<b>TOTAL - PERSONNEL</b>	<b>64 170 300</b>	<b>72,96%</b>	<b>6 788 300</b>	<b>56,70%</b>	<b>24 482 300</b>	<b>56,66%</b>	<b>43 119 200</b>	<b>54,34%</b>	<b>138 560 100</b>	<b>62,3%</b>	<b>138 577 300</b>	<b>62,2%</b>	<b>(17 200)</b>	<b>-0,01%</b>
Secrétaire Général / Secrétaire Général Adjoint / Secrétaire Général de l'Assemblée	-	-	-	-	245 600	0,57%	510 100	0,64%	755 700	0,3%	-	-	-	-
Emoluments / Frais des Juges/Commissaire	11 060 500	12,58%	-	-	-	-	149 100	0,19%	11 209 600	5,0%	11 221 600	5,0%	(12 000)	-0,1%
Indemnité de l'ancien Secrétaire Général	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	65 000	0,03%	(65 000)	-100,0%
Formation	30 000	0,03%	-	-	-	-	1 145 700	1,44%	1 175 700	0,5%	1 175 700	0,5%	-	-
Missions (Personnel)	428 900	0,49%	307 100	2,57%	745 200	1,72%	633 100	0,80%	2 114 300	1,0%	2 082 600	0,9%	+ 31 700	+1,5%
Consultants	89 000	0,10%	95 000	0,79%	696 900	1,52%	261 700	0,33%	1 102 600	0,5%	1 276 400	0,6%	(173 800)	-13,6%
Voyages et frais de séjour des membres des comités	648 100	0,74%	1 149 100	9,60%	1 820 000	4,21%	516 900	0,65%	4 134 100	1,9%	4 024 500	1,8%	+ 109 600	+2,7%
Frais de représentation	95 600	0,11%	-	-	18 000	0,04%	158 000	0,20%	271 600	0,1%	271 600	0,1%	-	-
Interprétation (3)	1 692 600	1,92%	423 900	3,54%	2 679 800	6,20%	255 200	0,32%	5 051 500	2,3%	5 051 200	2,3%	+ 300	+0,01%
Traduction (3)	1 073 700	1,22%	330 000	2,76%	1 163 500	2,69%	3 168 200	3,99%	5 735 400	2,6%	5 811 100	2,6%	(75 700)	-1,3%
Documents et publications (3)	923 900	1,05%	223 500	1,87%	922 400	2,13%	1 860 000	2,34%	3 929 800	1,8%	3 985 000	1,8%	(55 200)	-1,4%
Bâtiment/Sécurité	-	-	-	-	1 072 000	2,48%	11 950 700	15,06%	13 022 700	5,9%	13 002 700	5,8%	+ 20 000	+0,2%
Matériel / Fournitures / Véhicules	964 400	1,10%	22 000	0,18%	68 100	0,16%	6 313 500	7,96%	7 368 000	3,3%	7 536 500	3,4%	(168 500)	-2,2%
Entretien / Technologie de l'Information	-	-	44 400	0,37%	375 300	0,87%	1 243 500	1,57%	1 699 200	0,8%	1 671 600	0,8%	+ 27 600	+1,7%
Média / Communications / Relations Publiques	36 000	0,04%	-	-	763 200	1,81%	-	-	783 200	0,4%	783 200	0,4%	-	-
Dotation aux Groupes Politiques	-	-	-	-	-	-	4 760 000	5,99%	5 328 000	2,4%	5 328 000	2,4%	-	-
Investissements	578 000	0,66%	-	-	327 800	0,76%	1 831 300	2,31%	2 498 800	1,1%	2 498 800	1,1%	-	-
Autres dépenses de fonctionnement	339 700	0,39%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Frais de Réunions / Programmes / Activités d'assistance	5 822 600	6,62%	2 589 400	21,63%	7 847 700	18,16%	1 485 800	1,87%	17 745 500	8,0%	17 678 300	7,9%	+ 67 200	+0,4%
<b>Total autorisation de dépenses avant la réserve négative</b>	<b>87 953 300</b>	<b>100%</b>	<b>11 972 700</b>	<b>100%</b>	<b>43 207 800</b>	<b>100%</b>	<b>79 352 000</b>	<b>100%</b>	<b>222 485 800</b>	<b>100%</b>	<b>222 796 800</b>	<b>100%</b>	<b>(311 000)</b>	<b>-0,1%</b>
Réserve négative	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(371 000)	+100,0%	(371 000)	+100,0%
<b>Total avant contribution au Fonds de Réserve pour les Pensions</b>	<b>87 953 300</b>		<b>11 972 700</b>		<b>43 207 800</b>		<b>79 352 000</b>		<b>222 485 800</b>		<b>222 425 800</b>		<b>60 000</b>	<b>+0,0%</b>
Contribution au Fonds de Réserve pour les Pensions (4)	8 223 300		857 300		3 205 000		5 344 400		17 630 000		17 678 500		(48 500)	-0,3%
<b>TOTAL</b>	<b>96 176 600</b>		<b>12 830 000</b>		<b>46 412 800</b>		<b>84 696 400</b>		<b>240 115 800</b>		<b>240 104 300</b>		<b>11 500</b>	<b>+0,005%</b>
Recettes	-		-		-		(6 563 000)		(6 505 400)		(57 600)		(57 600)	+0,9%
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES</b>									<b>233 552 800</b>		<b>233 598 900</b>		<b>(46 100)</b>	<b>-0,02%</b>

) Le pourcentage des dépenses a pour base le total autorisation de dépenses avant la réserve négative.

) Les crédits d'interprétation et de traduction incluent des frais de personnel. Le montant qui apparaît sous la rubrique Organes Directeurs Services Généraux et Autres comprend 2,7 million d'€ au titre de la dotation au Service de la Traduction.

) Les crédits documents et publications incluent des frais de personnel. Le montant qui apparaît sous la rubrique Organes Directeurs, Services Généraux et Autres comprend un montant de 0,6 million d'€ correspondant à la dotation au Service Préresse.

) Y compris ajustement pour augmentation salariale en 2012 (1,4%).



Annexe VII (suite) – Détail du Budget ordinaire 2012-2013  
Tableau 5 – Variation du Budget ordinaire 2011 / 2012-2013 en €

Pilier / Secteur / Programme	2011 (1)	Ajustements contractuels	Autres modifications	2012	Ajustement contractuels	Autres modifications	2013
<b>Droits de l'homme</b>	<b>95 353 100</b>	<b>990 700</b>	<b>43 400</b>	<b>96 387 200</b>	<b>360 100</b>	<b>(570 700)</b>	<b>96 176 600</b>
<b>Protection des droits de l'homme</b>	<b>77 254 400</b>	<b>686 900</b>	<b>738 900</b>	<b>78 680 200</b>	<b>323 400</b>	<b>(510 000)</b>	<b>78 493 600</b>
Cour européenne des droits de l'homme	65 068 000	586 900	155 400	65 810 300	317 400	(206 400)	65 921 300
Exécution des arrêts de la CEDH	3 781 400	38 600	5 300	3 825 300	3 600	14 700	3 843 600
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	3 474 400	14 200	513 700	4 002 300	1 100	(318 200)	3 685 200
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)	4 930 600	47 200	64 500	5 042 300	1 300	(100)	5 043 500
<b>Promouvoir les droits de l'homme</b>	<b>12 784 200</b>	<b>235 300</b>	<b>(461 300)</b>	<b>12 558 200</b>	<b>36 000</b>	<b>(113 100)</b>	<b>12 481 100</b>
Commissaire aux droits de l'homme	2 859 900	67 800	(28 700)	2 899 000	26 300	84 000	3 009 300
Egalité et diversité	2 250 100	19 800	(1 007 600)	1 262 300	2 900	(102 900)	1 162 300
Racisme et intolérance - ECRI	1 620 200	17 000	194 000	1 831 200	600	10 600	1 842 400
Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, migrants	1 790 200	78 000	723 800	2 592 000	6 100	(37 200)	2 560 900
Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	2 728 000	40 400	(313 400)	2 455 000	300	64 000	2 519 300
Droits des enfants	1 535 800	12 300	(29 400)	1 518 700	(200)	(131 600)	1 386 900
<b>Garantir les droits sociaux</b>	<b>5 314 500</b>	<b>68 500</b>	<b>(234 200)</b>	<b>5 148 800</b>	<b>700</b>	<b>52 400</b>	<b>5 201 900</b>
Charte sociale européenne et Code européen de la sécurité sociale	3 738 000	51 300	70 200	3 859 500	600	18 000	3 878 100
Santé publique et bioéthique - Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)	1 576 500	17 200	(304 400)	1 289 300	100	34 400	1 323 800
<b>Etat de droit</b>	<b>13 265 700</b>	<b>146 900</b>	<b>127 500</b>	<b>13 540 100</b>	<b>3 900</b>	<b>(714 000)</b>	<b>12 830 000</b>
<b>Justice</b>	<b>4 178 400</b>	<b>24 500</b>	<b>(506 100)</b>	<b>3 696 800</b>	<b>800</b>	<b>(143 700)</b>	<b>3 553 900</b>
Indépendance et efficacité de la justice	2 303 000	11 700	(288 600)	2 026 100	600	(107 100)	1 919 600
Prisons et Police	1 875 400	12 800	(217 500)	1 670 700	200	(36 600)	1 634 300
<b>Normes et politiques communes</b>	<b>4 068 400</b>	<b>45 600</b>	<b>526 600</b>	<b>4 640 600</b>	<b>2 600</b>	<b>(260 900)</b>	<b>4 382 300</b>
Développement et mise en œuvre de normes et de politiques communes	1 857 300	25 000	501 600	2 383 900	1 800	(247 900)	2 137 800
Société de l'information et gouvernance de l'Internet	2 211 100	20 600	25 000	2 256 700	800	(13 000)	2 244 500
<b>Menaces contre l'Etat de droit</b>	<b>5 018 900</b>	<b>76 800</b>	<b>107 000</b>	<b>5 202 700</b>	<b>500</b>	<b>(309 400)</b>	<b>4 893 800</b>
Corruption - GRECO	460 400	500	(134 200)	326 700	100	(39 000)	287 800
Crime organisé, blanchiment des capitaux - MONEYVAL - terrorisme, cybercriminalité, traite des êtres humains - GRETA - et contrefaçon de produits médicaux	4 558 500	76 300	241 200	4 876 000	400	(270 400)	4 606 000
<b>Démocratie</b>	<b>47 712 100</b>	<b>307 400</b>	<b>(1 193 900)</b>	<b>46 825 600</b>	<b>30 700</b>	<b>(443 500)</b>	<b>46 412 800</b>
<b>Gouvernance démocratique</b>	<b>33 070 700</b>	<b>166 500</b>	<b>(712 000)</b>	<b>32 525 200</b>	<b>35 000</b>	<b>(90 800)</b>	<b>32 469 400</b>
Assemblée parlementaire	16 235 700	128 000	(132 200)	16 231 500	68 000	(36 400)	16 263 100
Elections et participation dans les institutions démocratiques et la société civile	2 792 100	(75 400)	513 900	3 230 600	3 700	105 200	3 339 500
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 914 400	58 100	(34 800)	6 937 700	(31 700)	(15 800)	6 890 200
Gouvernance démocratique aux niveaux local et régional	2 618 500	2 900	(841 700)	1 779 700	600	(24 600)	1 755 700
Gouvernance démocratique par l'éducation, la culture et les politiques de jeunesse	4 510 000	52 900	(217 200)	4 345 700	(5 600)	(119 200)	4 220 900
<b>Sociétés démocratiques durables</b>	<b>14 641 400</b>	<b>140 900</b>	<b>(481 900)</b>	<b>14 300 400</b>	<b>(4 300)</b>	<b>(352 700)</b>	<b>13 943 400</b>
Répondre aux situations de crise : situations post-confliktuelles et catastrophes naturelles - Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)	2 051 900	9 800	(119 900)	1 941 800	(9 800)	(156 700)	1 775 300
Promouvoir une société socialement cohésive et durable - Secrétariat de la Banque de Développement du CdE	2 274 700	17 400	(353 900)	1 938 200	5 200	32 600	1 976 000
Culture et démocratie : diversité culturelle et le dialogue interculturel - Itinéraires culturels, Centre Nord-Sud, Eurimages et Observatoire européen de l'audiovisuel	2 501 700	19 700	167 100	2 688 500	(1 300)	(312 900)	2 374 300
Citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse - Centre européen pour les langues vivantes	4 905 100	44 800	(161 500)	4 788 400	6 800	103 000	4 898 200
Centres européens de la Jeunesse - Fonds Européen pour la Jeunesse - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes	2 282 000	44 300	72 500	2 398 800	4 400	38 800	2 442 000
Sport et éthique - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	626 000	4 900	(86 200)	544 700	(9 600)	(57 500)	477 600
<b>Organes directeurs, Services généraux et autres (2)</b>	<b>79 116 700</b>	<b>2 847 400</b>	<b>1 387 300</b>	<b>83 351 400</b>	<b>39 700</b>	<b>1 305 300</b>	<b>84 696 400</b>
<b>Organes directeurs et Services généraux</b>	<b>73 277 400</b>	<b>639 500</b>	<b>809 100</b>	<b>74 726 000</b>	<b>190 100</b>	<b>(59 200)</b>	<b>74 856 900</b>
Comité des Ministres	3 131 700	(31 200)	(116 100)	2 984 400	(9 200)		2 975 200
Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjointe et Cabinet	2 960 100	13 700	9 000	2 982 800	19 100	(70 400)	2 931 500
Protocole	917 400	13 800	(3 800)	927 400	4 900		932 300
Présence extérieure	4 464 600	(2 400)	1 603 500	6 065 700	13 200	8 100	6 087 000
Communication	6 929 100	52 100	(32 000)	6 949 200	36 900		6 986 100
Conseil politique, Planification politique et Relations extérieures	3 701 200	(18 700)	(315 300)	3 367 200	4 000	3 800	3 375 000
Conseil juridique	1 247 300	10 200	(2 100)	1 255 400	6 600	(700)	1 261 300
Audit interne et évaluation	1 189 300	7 900	45 200	1 242 400	3 100		1 245 500
Administration, Ressources humaines, Programme, Finances et Services linguistiques	16 030 500	54 600	(217 600)	15 867 500	47 100		15 914 600
Logistique	22 715 900	430 500	(88 400)	23 058 000	28 000		23 086 000
Technologies de l'Information	9 990 300	109 000	(73 300)	10 026 000	36 400		10 062 400
<b>Autres dépenses</b>	<b>5 839 300</b>	<b>2 207 900</b>	<b>578 200</b>	<b>8 625 400</b>	<b>(150 400)</b>	<b>1 364 500</b>	<b>9 839 500</b>
Investissements	4 665 000	85 000		4 750 000			4 750 000
Comité du personnel, Amicale et Tribunal administratif	526 500	6 100	(1 900)	530 700	(400)		530 300
Provisions communes et autres	1 218 800	2 116 800	380 100	3 715 700	(150 000)	993 500	4 559 200
Réserve négative	(571 000)		200 000	(371 000)		371 000	
<b>Opérationnel</b>	<b>156 330 900</b>	<b>1 445 000</b>	<b>(1 023 000)</b>	<b>156 752 900</b>	<b>394 700</b>	<b>(1 728 200)</b>	<b>155 419 400</b>
<b>Soutien</b>	<b>79 116 700</b>	<b>2 847 400</b>	<b>1 387 300</b>	<b>83 351 400</b>	<b>39 700</b>	<b>1 305 300</b>	<b>84 696 400</b>
<b>Total</b>	<b>235 447 600</b>	<b>4 292 400</b>	<b>364 300</b>	<b>240 104 300</b>	<b>434 400</b>	<b>(422 900)</b>	<b>240 115 800</b>
<b>Contributions des états membres</b>	<b>229 878 900</b>	<b>3 817 700</b>	<b>(97 700)</b>	<b>233 598 900</b>	<b>453 800</b>	<b>(499 900)</b>	<b>233 552 800</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>5 568 700</b>	<b>492 700</b>	<b>444 000</b>	<b>6 505 400</b>		<b>57 600</b>	<b>6 563 000</b>
<b>Recettes</b>	<b>235 447 600</b>	<b>4 310 400</b>	<b>346 300</b>	<b>240 104 300</b>	<b>453 800</b>	<b>(442 300)</b>	<b>240 115 800</b>

(1) En raison de la nouvelle présentation du programme et budget, ces informations doivent être considérées comme indicatives.

(2) Les augmentations dans le budget des Organes directeurs, Services généraux et Autres pour 2012 incluent l'augmentation des montants alloués à la Présence extérieure, la réduction de la réserve négative et la création d'une réserve pour les structures subordonnées des comités intergouvernementaux. Le montant total de la provision salariale pour 2012, basée sur les dépenses totales de personnel du Budget ordinaire, est également incluse pour 2012 et 2013 dans la ligne "Provisions communes et autres". En 2013 les "augmentations" incluent la suppression de la réserve négative et prennent en compte l'inclusion dans la ligne "Provisions communes et autres" de la partie non allouée de la réserve pour les programmes joints.



## Annexe VIII – Personnel

Tableau des postes par grandes entités administratives  
Situation au 30 juin 2011

a) Emplois figurant au Budget Général																					
Service	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
Services Généraux	2		4	5	10	20					1	11	22	27	10						112
Secrétariat du Comité des Ministres		1	1	1	3	2						3	4	9	1						25
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	1	1	2	9	10	23					1	5	12	16	7			1			88
Direction générale de la démocratie et des affaires politiques		1	3	4	6	16						6	7	17	5						65
Direction générale des Droits de l'Homme et des Affaires juridiques		1	4	7	20	66					1	11	14	28	33						185
Direction générale III : Cohésion sociale		1		2	6	15						1	3	6	9						43
Direction générale IV : Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport		1	3	5	12	26						10	11	20	20		1	1	4	1	115
Direction générale de l'Administration		1	4	5	12	35	3	13	18	11	14	23	56	70	24	4	16	29	38	25	401
Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme		1	8	10	38	117	1	4	13		3	36	40	317	28		1	1	8	1	627
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe		1	1	2	3	9						3	7	11	4						41
Bureau du Commissaire des Droits de l'Homme			1		3	9							2	4	2						21
Comité du personnel													1	1							2
Tribunal administratif					1									1							2
<b>Total Budget général</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>31</b>	<b>50</b>	<b>124</b>	<b>338</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>31</b>	<b>11</b>	<b>20</b>	<b>109</b>	<b>179</b>	<b>527</b>	<b>143</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>32</b>	<b>50</b>	<b>27</b>	<b>1727</b>
b) Emplois figurant aux Budgets des Accords partiels																					
Accords partiels	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
DGHL - GRECO				1		6							1	1	2						11
DGHL - Commission de Venise - Démocratie par le Droit			1	1	3	5						1	1	5	2						19
DGIII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé			1	4	9	56			3		1	13	37	21	30		1		1	16	193
DGIII - Groupe Pompidou				1	1	3							2	1	2						10
DGIII - Secrétariat Banque Développement				1	1	3							1	1	1						8
DGIV - Centre Langues Vivantes (Graz)				1	2								2	1	2						8
DGIV - Eurimages				1	1	5							2	2	2	2					15
DGIV - EUR-OPA				1	1								1	1	1						5
DGIV - Lisbonne				1	2							2			1						6
DGIV - Sport				1	1							1			1						4
DGIV - Cartes Jeunes														1							1
DGIV - Itinéraires Culturels																					
Observatoire Audiovisuel Européen				1	1	1						7		3	2						15
<b>Total Accords partiels</b>			<b>2</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>85</b>			<b>3</b>		<b>1</b>	<b>25</b>	<b>48</b>	<b>37</b>	<b>46</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	<b>16</b>	<b>295</b>
<b>Total général des emplois</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>33</b>	<b>62</b>	<b>142</b>	<b>423</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>34</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>134</b>	<b>227</b>	<b>564</b>	<b>189</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>32</b>	<b>51</b>	<b>43</b>	<b>2022</b>

## Réconciliation

## Total 2011 - Budget Général

2 postes supprimés du Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme

Total Budget Général

Total Accords partiels

Total - 30 juin 2011

Total

1729

-2

1727

295

2022

## Annexe VIII – Personnel (suite)

## Transferts de postes

Dans le cadre de la réforme, les Directions suivantes n'existeront plus à partir du 1er octobre 2011 : Direction Générale de la Démocratie et des Affaires politiques, Direction générale des Droits de l'Homme et des Affaires juridiques, Direction générale III : Cohésion sociale et Direction générale IV : Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport. Ces postes seront transférés comme suit :

		a) Emplois figurant au Budget Général																					
Service		HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total	
<b>Ancienne Structure</b>	Direction générale de la démocratie et des affaires politiques		-1	-3	-4	-6	-16						-6	-7	-17	-5							-65
	Direction générale des Droits de l'Homme et des Affaires juridiques		-1	-4	-7	-20	-66						-1	-11	-14	-28	-33						-185
	Direction générale III : Cohésion sociale		-1		-2	-6	-15							-1	-3	-6	-9						-43
	Direction générale IV : Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport		-1	-3	-5	-12	-26							-10	-11	-19	-20		-1	-1	-4	-1	-114
	Direction générale de l'Administration					-1																	-1
	<b>Total:</b>		<b>-4</b>	<b>-10</b>	<b>-18</b>	<b>-45</b>	<b>-123</b>						<b>-1</b>	<b>-28</b>	<b>-35</b>	<b>-70</b>	<b>-67</b>		<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-4</b>	<b>-1</b>	<b>-408</b>
<b>Structure révisée</b>	Services Généraux			2	2	2	9						4	3	7								29
	Directrice générale des programmes		1	1	1	3	7						2	4	6	3							27
	Direction générale I : Droits de l'Homme et Etat de droit		1	4	8	20	62					1	9	14	25	34							178
	Direction générale II : Démocratie		2	3	7	20	41						13	14	31	28		1	1	4	1		166
	<b>Total structure révisée</b>		<b>4</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>45</b>	<b>119</b>					<b>1</b>	<b>28</b>	<b>35</b>	<b>69</b>	<b>65</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>		<b>401</b>
	Postes à supprimer						4									1	2						7
<b>Total:</b>		<b>4</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>45</b>	<b>123</b>					<b>1</b>	<b>28</b>	<b>35</b>	<b>70</b>	<b>67</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>		<b>408</b>	

## Annexe VIII – Personnel (suite)

**Tableau des fonctions financées par des ressources budgétaires  
Situation au 30 juin 2011**

a) Fonctions figurant au Budget Général					
Service	CDD (1)	CDI (2)	Centres d'Informations	Fonctions non pourvues (3)	Grand Total
Services Généraux	10	1		2	13
Secrétariat du Comité des Ministres					
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	2	4			6
Direction générale de la Démocratie et des Affaires Politiques	5	8	46	8	67
Direction générale des Droits de l'Homme et des Affaires juridiques	4	1		10	15
Direction générale III : Cohésion sociale		2		1	3
Direction générale IV : Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport	2			1	3
Direction générale de l'Administration	2	2		2	6
Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme					
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe	1	3		1	5
Bureau du Commissaire des Droits de l'Homme	3				3
<b>Total Budget Général</b>	<b>29</b>	<b>21</b>	<b>46</b>	<b>25</b>	<b>121</b>
b) Fonctions figurant aux Accords partiels					
DGHL - Commission de Venise - Démocratie par le Droit	1				1
DGIII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé	22			1	23
DGIV - Centre Langues Vivantes (Graz)	3				3
DGIV - Eurimages	1			3	4
DGIV - Lisbonne	2				2
DGIV - Itinéraires Culturels				1	1
<b>Total Accords partiels</b>	<b>29</b>			<b>5</b>	<b>34</b>
<b>Total général des fonctions</b>	<b>58</b>	<b>21</b>	<b>46</b>	<b>30</b>	<b>155</b>

(1) contrat à durée déterminée.

(2) contrat à durée indéterminée.

(3) fonctions en cours de pourvoi, occupés par des agents temporaires (y compris sous les mesures transitoires) ou vacantes.

## Annexe VIII – Personnel (suite)

Tableau des fonctions financées par des ressources non budgétaires  
Situation au 30 juin 2011

a) Fonctions figurant au Budget Général																				
Service	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
Services Généraux				1	2							1								4
Secrétariat du Comité des Ministres																				
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire											1	1								2
Direction générale de la démocratie et des affaires politiques					2							1	1	6						10
Direction générale des Droits de l'Homme et des Affaires juridiques					5						14	7	3	29						58
Direction générale III : Cohésion sociale													1	2						3
Direction générale IV : Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport					8						7	8	5	18						46
Direction générale de l'Administration					3						1	10	1	13					1	29
Greffes de la Cour européenne des Droits de l'Homme											1		3							4
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe																				
Bureau du Commissaire des Droits de l'Homme					1															1
Comité du personnel																				
Tribunal administratif																				
<b>Total Budget général</b>				1	21						24	28	14	68					1	157
b) Fonctions figurant aux Budgets des Accords partiels																				
Accords partiels	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
DGHL - GRECO																				
DGHL - Commission de Venise - Démocratie par le Droit											1			1						2
DGIII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé					2							1		1						4
DGIII - Groupe Pompidou																				
DGIII - Secrétariat Banque Développement																				
DGIV - Centre Langues Vivantes (Graz)																				
DGIV - Eurimages																				
DGIV - EUR-OPA																				
DGIV - Lisbonne														1						1
DGIV - Sport																				
DGIV - Cartes Jeunes																				
DGIV - Itinéraires Culturels																				
Observatoire Audiovisuel Européen											2	2								4
<b>Total Accords partiels</b>					2						3	3		3						11
<b>Total général des fonctions</b>				1	23						27	31	14	71					1	168

## Annexe VIII – Personnel (suite)

Tableau 7 – Postes par grandes entités administratives au 1<sup>er</sup> janvier 2012

2012																					
a) Emplois figurant au Budget Général																					
Service	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
Services Généraux	2		6	7	12	29					1	15	25	35	9						141
Secrétariat du Comité des Ministres		1	1	1	3	2						3	4	9	1						25
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	1	1	2	9	10	23					1	5	12	16	7			1			88
Directrice générale des programmes		1	1		3	7						2	4	6	3						28
Direction générale I : Droits de l'Homme et Etat de droit		1	4	8	20	62					1	9	14	25	34						178
Direction générale II : Démocratie		2	3	7	20	41						12	14	31	28		1	1	4	1	165
Direction générale de l'Administration		1	4	5	11	35	3	13	17	11	14	21	55	69	24	4	16	29	38	25	395
Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme		1	8	10	38	117	1	4	13		3	36	40	316	28		1	1	8	1	626
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe		1	1	2	3	9						3	7	11	4						41
Bureau du Commissaire des Droits de l'Homme			1		3	9							2	4	2						21
Comité du personnel													1	1							2
Tribunal administratif					1									1							2
<b>Total Budget ordinaire</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>31</b>	<b>50</b>	<b>124</b>	<b>334</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>30</b>	<b>11</b>	<b>20</b>	<b>106</b>	<b>178</b>	<b>524</b>	<b>140</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>32</b>	<b>50</b>	<b>27</b>	<b>1712</b>
b) Emplois figurant aux Budgets des Accords partiels																					
Accords partiels	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
DGI - GRECO				1		6							1	1	2						11
DGI - Commission de Venise - Démocratie par le Droit			1	1	4	5						1	1	5	2						20
DGI - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé			1	4	9	61		3		1	15	38	24	31		1			1	16	205
DGI - Groupe Pompidou				1	1	2							2	1	1						8
DGII - Secrétariat Banque Développement				1	1	3							1	1	1						8
DGII - Centre Langues Vivantes (Graz)					1	2							2	1	2						8
DGII - Eurimages				1	1	5						2	2	2	2						15
DGII - EUR-OPA				1		1							1	1	1						5
DGII - Lisbonne				1		2						2			1						6
DGII - Sport					1	1						1			1						4
DGII - Cartes Jeunes														1							1
DGII - Itinéraires Culturels																					
DGII - Observatoire Audiovisuel Européen				1	1	1					7		3	2							15
<b>Total Accords partiels</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>33</b>	<b>62</b>	<b>143</b>	<b>423</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>33</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>133</b>	<b>227</b>	<b>564</b>	<b>186</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>32</b>	<b>51</b>	<b>43</b>	<b>306</b>
<b>Total général des emplois</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>33</b>	<b>62</b>	<b>143</b>	<b>423</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>33</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>133</b>	<b>227</b>	<b>564</b>	<b>186</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>32</b>	<b>51</b>	<b>43</b>	<b>2018</b>

Budget général (au 30.6.2011)

1727

Postes à supprimer

-14

Poste à supprimer au cours de 2012 suite au départ à la retraite de l'agent (Direction générale II : Démocratie)

-1

**Total**

1712

**Accords partiels**

295

Postes à supprimer

-2

Postes à créer

13

**Total**

306

**TOTAL 2012 - Budget général et accords partiels**

2018

## Annexe VIII – Personnel (suite)

Fonctions financées par des ressources budgétaires au 1<sup>er</sup> janvier 2012

2012																				
a) Fonctions figurant au Budget Général																				
Service	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
Services Généraux	1				3						1	3	4	1						13
Secrétariat du Comité des Ministres																				
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire					4								1	1						6
Directrice générale des programmes					17						5	5	13	17					7	64
Direction générale I : Droits de l'Homme et Etat de droit				1	14									2						17
Direction générale II : Démocratie					2									1						3
Direction générale de l'Administration					1						3			1						5
Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme																				
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe												2		3						5
Bureau du Commissaire des Droits de l'Homme					3															3
Comité du personnel																				
Tribunal administratif																				
<b>Total Budget général</b>	<b>1</b>			<b>1</b>	<b>44</b>						<b>9</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>26</b>					<b>7</b>	<b>116</b>
b) Fonctions figurant aux Budgets des Accords partiels																				
Accords partiels	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
DGI - GRECO																				
DGI - Commission de Venise - Démocratie par le Droit					1															1
DGI - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé					4							8	4	2					9	27
DGI - Groupe Pompidou																				
DGII - Secrétariat Banque Développement																				
DGII - Centre Langues Vivantes (Graz)														2						2
DGII - Eurimages					2									2						4
DGII - EUR-OPA																				
DGII - Lisbonne (1)											1		1							2
DGII - Sport																				
DGII - Cartes Jeunes																				
DGII - Itinéraires Culturels					1															1
DGII - Observatoire Audiovisuel Européen																				
<b>Total Accords partiels</b>				<b>1</b>	<b>7</b>						<b>1</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>6</b>					<b>9</b>	<b>37</b>
<b>Total général des fonctions</b>	<b>1</b>			<b>2</b>	<b>51</b>						<b>10</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>32</b>					<b>16</b>	<b>153</b>

(1) 2 fonctions B5 sont financées à 50%

## Annexe VIII – Personnel (suite)

Tableau 7 – Postes par grandes entités administratives au 1<sup>er</sup> janvier 2013

2013																					
a) Emplois figurant au Budget Général																					
Service	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
Services Généraux	2		6	7	12	29					1	15	25	35	9						141
Secrétariat du Comité des Ministres		1	1	1	3	2						3	4	9	1						25
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	1	1	2	9	10	23					1	5	12	16	7			1			88
Directrice générale des programmes		1	1		3	7						2	4	6	3						28
Direction générale I : Droits de l'Homme et Etat de droit		1	4	8	20	62					1	8	14	25	34						177
Direction générale II : Démocratie		2	3	7	20	41						12	14	30	27		1	1	4	1	163
Direction générale de l'Administration		1	4	5	11	35	3	13	17	11	14	21	55	69	24	4	16	29	38	25	395
Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme		1	8	10	38	117	1	4	13		3	36	40	315	28		1	1	8	1	625
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe		1	1	2	3	9						3	7	11	4						41
Bureau du Commissaire des Droits de l'Homme			1		3	10							2	4	2						22
Comité du personnel													1	1							2
Tribunal administratif					1										1						2
<b>Total Budget ordinaire</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>31</b>	<b>50</b>	<b>124</b>	<b>335</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>30</b>	<b>11</b>	<b>20</b>	<b>105</b>	<b>178</b>	<b>522</b>	<b>139</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>32</b>	<b>50</b>	<b>27</b>	<b>1709</b>
b) Emplois figurant aux Budgets des Accords partiels																					
Accords partiels	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
DGI - GRECO				1		6							1	1	2						11
DGI - Commission de Venise - Démocratie par le Droit			1	1	4	5						1	1	5	2						20
DGI - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé			1	4	9	61		4			1	15	39	24	31		1		1	16	207
DGI - Groupe Pompidou				1	1	2							2	1	1						8
DGII - Secrétariat Banque Développement				1	1	3							1	1	1						8
DGII - Centre Langues Vivantes (Graz)					1	2							2	1	2						8
DGII - Eurimages				1	1	5						2	2	2	2						15
DGII - EUR-OPA				1		1							1	1	1						5
DGII - Lisbonne				1		2						2			1						6
DGII - Sport					1	1						1			1						4
DGII - Cartes Jeunes														1							1
DGII - Itinéraires Culturels																					
DGII - Observatoire Audiovisuel Européen				1	1	1						7		3	2						15
<b>Total Accords partiels</b>			<b>2</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>89</b>		<b>4</b>			<b>1</b>	<b>27</b>	<b>50</b>	<b>40</b>	<b>46</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	<b>16</b>	<b>308</b>
<b>Total général des emplois</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>33</b>	<b>62</b>	<b>143</b>	<b>424</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>34</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>132</b>	<b>228</b>	<b>562</b>	<b>185</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>32</b>	<b>51</b>	<b>43</b>	<b>2017</b>

## Budget général (2012)

1712

Postes à supprimer

-4

Postes à créer

1

## Total

1709

## Accords partiels

306

Postes à créer

2

## Total

308

## TOTAL 2013 - Budget général et accords partiels

2017

## Annexe VIII – Personnel (suite)

Fonctions financées par des ressources budgétaires au 1<sup>er</sup> janvier 2013

2013																				
a) Fonctions figurant au Budget Général																				
Service	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
Services Généraux	1				3						1	3	4	1						13
Secrétariat du Comité des Ministres																				
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire					4								1	1						6
Directrice générale des programmes					17						5	5	13	17					7	64
Direction générale I : Droits de l'Homme et Etat de droit				1	14									2						17
Direction générale II : Démocratie					1									1						2
Direction générale de l'Administration					1						3			1						5
Greffes de la Cour européenne des Droits de l'Homme																				
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe												2		3						5
Bureau du Commissaire des Droits de l'Homme					3															3
Comité du personnel																				
Tribunal administratif																				
<b>Total Budget général</b>	<b>1</b>			<b>1</b>	<b>43</b>						<b>9</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>26</b>					<b>7</b>	<b>115</b>
b) Fonctions figurant aux Budgets des Accords partiels																				
Accords partiels	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
DGI - GRECO																				
DGI - Commission de Venise - Démocratie par le Droit					1															1
DGI - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé					4							8	4	2					13	31
DGI - Groupe Pompidou																				
DGII - Secrétariat Banque Développement																				
DGII - Centre Langues Vivantes (Graz)														2						2
DGII - Eurimages					2									2						4
DGII - EUR-OPA																				
DGII - Lisbonne (1)											1		1							2
DGII - Sport																				
DGII - Cartes Jeunes																				
DGII - Itinéraires Culturels					1															1
DGII - Observatoire Audiovisuel Européen																				
<b>Total Accords partiels</b>				<b>1</b>	<b>7</b>						<b>1</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>6</b>					<b>13</b>	<b>41</b>
<b>Total général des fonctions</b>	<b>1</b>			<b>2</b>	<b>50</b>						<b>10</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>32</b>					<b>20</b>	<b>156</b>

(1) 2 fonctions B5 sont financées à 50%

## Annexe VIII – Personnel (suite)

**Situation contractuelle du personnel**  
**Types de contrats d'agents occupant des postes au 30 juin 2011**

<b>a) Postes au Budget ordinaire</b>				
<b>Service</b>	<b>CDD (1)</b>	<b>CDI (2)</b>	<b>Vacant (3)</b>	<b>Grand Total</b>
Services Généraux	2	102	8	112
Secrétariat du Comité des Ministres		23	2	25
Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire	3	83	2	88
Direction Générale de la Démocratie et des Affaires politiques		60	5	65
Direction Générale des Droits de l'Homme et des Affaires juridiques	3	174	8	185
Direction Générale III : Cohésion sociale		40	3	43
Direction Générale IV : Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport	3	106	6	115
Direction Générale de l'Administration	1	379	21	401
Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme	186	396	45	627
Secrétariat du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe		39	2	41
Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme	1	20		21
Comité du Personnel		2		2
Tribunal Administratif		2		2
<b>Total Budget Général</b>	<b>199</b>	<b>1426</b>	<b>102</b>	<b>1727</b>
<b>b) Postes aux Accords partiels</b>				
DGHL - GRECO		10	1	11
DGHL - Commission de Venise - Démocratie par le Droit	1	18		19
DGIII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé	50	129	14	193
DGIII - Groupe Pompidou		8	2	10
DGIII - Secrétariat Banque Développement		8		8
DGIV - Centre Langues Vivantes (Graz)	1	7		8
DGIV - Eurimages		15		15
DGIV - EUR-OPA		5		5
DGIV - Lisbonne		6		6
DGIV - Sport		3	1	4
DGIV - Cartes Jeunes		1		1
DGIV - Itinéraires Culturels				
Observatoire Audiovisuel Européen		15		15
<b>Total Accords partiels</b>	<b>52</b>	<b>225</b>	<b>18</b>	<b>295</b>
<b>Grand Total</b>	<b>251</b>	<b>1651</b>	<b>120</b>	<b>2022</b>

(1) contrat à durée déterminée.

(2) contrat à durée indéterminée.

(3) postes en cours de pourvoi, postes occupés par des agents temporaires ( y compris dans le cadre des mesures transitoires), postes bloqués suite à un transfert ou une promotion d'un agent permanent sur une fonction temporaire.

## Annexe VIII – Personnel (suite)

## Situation contractuelle du personnel

## Types de contrats d'agents occupant des fonctions financées par des ressources budgétaires au 30 juin 2011

a) Fonctions figurant au Budget Général					
Service	CDD (1)	CDI (2)	Centres d'Informations	Fonctions non pourvues (3)	Grand Total
Services Généraux	10	1		2	13
Secrétariat du Comité des Ministres					
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	2	4			6
Direction générale de la Démocratie et des Affaires Politiques	5	8	46	8	67
Direction générale des Droits de l'Homme et des Affaires juridiques	4	1		10	15
Direction générale III : Cohésion sociale		2		1	3
Direction générale IV : Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport	2			1	3
Direction générale de l'Administration	2	2		2	6
Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme					
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe	1	3		1	5
Bureau du Commissaire des Droits de l'Homme	3				3
<b>Total Budget Général</b>	<b>29</b>	<b>21</b>	<b>46</b>	<b>25</b>	<b>121</b>
b) Fonctions figurant aux Accords partiels					
DGHL - Commission de Venise - Démocratie par le Droit	1				1
DGIII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé	22			1	23
DGIV - Centre Langues Vivantes (Graz)	3				3
DGIV - Eurimages	1			3	4
DGIV - Lisbonne	2				2
DGIV - Itinéraires Culturels				1	1
<b>Total Accords partiels</b>	<b>29</b>			<b>5</b>	<b>34</b>
<b>Total général des fonctions</b>	<b>58</b>	<b>21</b>	<b>46</b>	<b>30</b>	<b>155</b>

(1) contrat à durée déterminée.

(2) contrat à durée indéterminée.

(3) fonctions en cours de pourvoi, occupés par des agents temporaires (y compris sous les mesures transitoires) ou vacantes.

## Annexe VIII – Personnel (suite)

## Situation contractuelle du personnel

## Types de contrats d'agents occupant des fonctions financées par des ressources non budgétaires au 30 juin 2011

a) Fonctions figurant au Budget Général				
Service	CDD (1)	CDI (2)	Fonctions non-pourvues (3)	Grand Total
Services Généraux	2		2	4
Secrétariat du Comité des Ministres				
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire			2	2
Direction générale de la Démocratie et des Affaires Politiques	4	1	5	10
Direction générale des Droits de l'Homme et des Affaires juridiques	33	3	22	58
Direction générale III : Cohésion sociale		1	2	3
Direction générale IV : Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport	18	2	26	46
Direction générale de l'Administration	22	3	4	29
Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme	1		3	4
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe				
Bureau du Commissaire des Droits de l'Homme	1			1
<b>Total Budget Général</b>	<b>81</b>	<b>10</b>	<b>66</b>	<b>157</b>
b) Fonctions figurant aux Accords partiels				
DGHL - Commission de Venise - Démocratie par le Droit	2			2
DGIII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé	2		2	4
DGIV - Lisbonne			1	1
Observatoire Européen de l'Audiovisuel	4			4
<b>Total Accords partiels</b>	<b>8</b>		<b>3</b>	<b>11</b>
<b>Total général des fonctions</b>	<b>89</b>	<b>10</b>	<b>69</b>	<b>168</b>

(1) contrat à durée déterminée.

(2) contrat à durée indéterminée.

(3) fonctions en cours de pourvoi, occupés par des agents temporaires (y compris sous les mesures transitoires) ou vacantes.

**Annexe VIII – Personnel (suite)  
Mouvements de postes**

TABLEAU A		
Postes transférés entre les grandes entités administratives à partir du 1er janvier 2011		
Grade	Ancienne grande entité administrative	Nouvelle grande entité administrative
B3	Comité des Ministres	Direction générale de l'éducation, de la culture et du patrimoine, de la jeunesse et du sport (DGIV)
TABLEAU B		
Postes à supprimer 2012-13		
Grade	Grande entité administrative	
BUDGET ORDINAIRE		
2012		
B3	Greffes de la Cour européenne des Droits de l'Homme	
B2	Direction de la Communication	
B3	Direction générale de l'Administration	
B4	Direction générale de l'Administration	
B5	Direction générale de l'Administration	
B5	Direction générale de l'Administration	
L3	Direction générale de l'Administration	
B2	DGI : Droits de l'Homme et Etat de droit	
B3	DGI : Droits de l'Homme et Etat de droit	
A2/3	DGI : Droits de l'Homme et Etat de droit	
B2	DGI : Droits de l'Homme et Etat de droit	
A2/3	DGI : Droits de l'Homme et Etat de droit	
A2/3	DGII : Démocratie	
A2/3	DGII : Démocratie	
B5	DGII : Démocratie	
ACCORDS PARTIELS		
A3	DGI - Santé publique et bioéthique - Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)	
B2	DGI - Santé publique et bioéthique - Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)	
2013		
B3	Greffes de la Cour européenne des Droits de l'Homme	
B5	DGI : Droits de l'Homme et Etat de droit	
B3	DGII : Démocratie	
B2	DGII : Démocratie	
TABLEAU C		
Postes créés / redéployés 2012-13		
Grade	Grande entité administrative	
2012		
ACCORDS PARTIELS		
A4	DGI - Accord élargi sur la Commission européenne pour la démocratie par le droit	
A2/3	DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé (x5)	
B5	DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé (x2)	
B4	DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé	
B3	DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé (x3)	
B2	DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé	
2013		
BUDGET ORDINAIRE		
A2/3	Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme	
ACCORDS PARTIELS		
L3	DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé	
B4	DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé	

Projet de Programme et Budget 2012-2013 du Conseil de l'Europe

<b>TABLEAU D</b>	
<b>Fonctions à créer 2012-13</b>	
<b>Grade</b>	<b>Grande entité administrative</b>
<b>BUDGET ORDINAIRE</b>	
<b>2012</b>	
A4	DGI : Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, migrants
A2/3	DGI : Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, migrants
A2/3	Présence extérieure
<b>ACCORDS PARTIELS</b>	
B3	DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé (x3)
B2	DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé
<b>2013</b>	
C2	DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé (x4)
<b>TABLEAU E</b>	
<b>Fonctions à supprimer 2012-13</b>	
<b>Grade</b>	<b>Grande entité administrative</b>
<b>BUDGET ORDINAIRE</b>	
<b>2012</b>	
B2	Direction générale de l'Administration
<b>ACCORDS PARTIELS</b>	
B2	DGII - Centre Langues Vivantes (Graz)
<b>BUDGET ORDINAIRE</b>	
<b>2013</b>	
A2/3	DGII : Démocratie

## Annexe VIII – Personnel (suite)

## Répartition géographique des emplois de la catégorie A

## DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE DES EMPLOIS DE LA CATEGORIE A

Tableau établi en application des Directives adoptées le 20 janvier 1978  
par le Comité des Ministres (281ème réunion des Délégués des Ministres)

## SITUATION AU 30 JUIN 2011

Etats membres	Situation de fait Cumul du nombre de points correspondant aux postes et fonctions occupés par agents CDI *	Nombre de points attribués	Nombre de points entre lesquels se situe la fourchette comprise entre + 10 % et - 10 % ou entre + 3 et - 3 points de son quota		Situation de fait Nombre de points correspondant aux fonctions occupées par agents CDD **
			plafond	plancher	
Albanie	14,0	8,0	11	5	5,0
Andorre	2,5	8,0	11	5	0,0
Arménie	7,5	8,0	11	5	0,0
Autriche	38,0	34,5	38	31	0,0
Azerbaïdjan	10,0	8,0	11	5	0,0
Belgique	50,0	43,0	47	39	0,0
Bosnie-Herzégovine	7,5	8,0	11	5	2,5
Bulgarie	39,5	8,0	11	5	5,0
Chypre	2,5	8,0	11	5	0,0
Croatie	19,0	8,0	11	5	2,5
République Tchèque	19,0	19,5	23	17	0,0
Danemark	26,5	28,5	32	26	4,0
Estonie	7,5	8,0	11	5	0,0
Finlande	23,0	23,0	26	20	2,5
France	337,5	212,0	233	191	15,0
Georgie	10,0	8,0	11	5	2,5
Allemagne	188,5	212,0	233	191	5,0
Grèce	44,0	31,0	34	28	0,0
Hongrie	17,5	15,5	19	13	5,0
Islande	10,0	8,0	11	5	0,0
Irlande	27,0	23,0	26	20	0,0
Italie	180,0	212,0	233	191	7,5
Lettonie	5,0	8,0	11	5	2,5
Liechtenstein	0,0	8,0	11	5	0,0
Lituanie	5,0	8,0	11	5	0,0
Luxembourg	13,0	8,0	11	5	0,0
Malte	7,5	8,0	11	5	0,0
République de Moldova	20,0	8,0	11	5	2,5
Monaco	0,0	8,0	11	5	0,0
Monténégro	2,5	8,0	11	5	0,0
Pays-Bas	45,0	72,0	79	65	4,0
Norvège	24,0	35,0	39	32	0,0
Pologne	52,5	52,0	57	47	2,5
Portugal	25,0	23,0	26	20	0,0
Roumanie	51,0	22,5	26	20	5,0
Fédération de Russie	118,0	212,0	233	191	5,0
Saint-Marin	0,0	8,0	11	5	0,0
Serbie	10,0	8,0	11	5	0,0
Slovaquie	10,5	8,5	12	6	0,0
Slovénie	10,0	8,0	11	5	0,0
Espagne	119,5	138,5	152	125	5,0
Suède	33,5	41,0	45	37	0,0
Suisse	44,0	40,0	44	36	8,0
« L'ex République Yougoslave de Macédoine »	6,5	8,0	11	5	6,5
Turquie	82,0	80,5	89	72	0,0
Ukraine	47,5	31,0	34	28	0,0
Royaume-Uni	180,0	212,0	233	191	2,5
<b>T O T A U X</b>	<b>1993,0</b>	<b>2006,0</b>			<b>100,0</b>



## Annexe VIII – Personnel (suite)

## Informations supplémentaires en rapport avec les dépenses de personnel

PILIER	Nature de dépenses	Crédits 2011 €	Ratio personnel et autres dépenses / Budget	Budget 2012 €	Ratio personnel et autres dépenses / Budget	Budget 2013 €	Ratio personnel et autres dépenses / Budget
<b>DROITS DE L'HOMME</b>							
	Personnel	63 107 900	72,60%	64 027 900	72,63%	64 170 300	72,96%
	Juges	10 788 100	12,41%	10 847 700	12,30%	10 835 700	12,32%
	Commissaire aux Droits de l'Homme	224 800	0,26%	224 800	0,25%	224 800	0,26%
	Autres dépenses (1)	12 800 400	14,73%	13 058 100	14,81%	12 722 500	14,47%
<b>Total DROITS DE L'HOMME</b>		<b>86 921 200</b>		<b>88 158 500</b>		<b>87 953 300</b>	
<b>ETAT DE DROIT</b>							
	Personnel	6 767 300	54,9%	6 833 600	53,9%	6 788 300	56,7%
	Autres dépenses (1)	5 561 200	45,1%	5 840 300	46,1%	5 184 400	43,3%
<b>Total ETAT DE DROIT</b>		<b>12 328 500</b>		<b>12 673 900</b>		<b>11 972 700</b>	
<b>DEMOCRATIE</b>							
	Personnel	25 558 600	57,76%	24 645 400	56,53%	24 482 300	56,66%
	Fonctionnaires hors cadre (2)	261 600	0,59%	245 600	0,56%	245 600	0,57%
	Autres dépenses (1)	18 427 800	41,65%	18 703 000	42,90%	18 479 900	42,77%
<b>Total DEMOCRATIE</b>		<b>44 248 000</b>		<b>43 594 000</b>		<b>43 207 800</b>	
<b>ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GENERAUX ET AUTRES</b>							
	Personnel	41 635 200	56,5%	41 165 300	52,8%	41 214 100	51,9%
	Fonctionnaires hors cadre (2)	501 800	0,7%	499 700	0,6%	499 700	0,6%
	Autres dépenses (1) (3)	31 569 500	42,8%	34 269 800	43,9%	35 573 600	44,8%
	Ajustement salarial - Personnel			1 905 100	2,4%	1 905 100	2,4%
	Ajustement salarial - Fonctionnaires hors cadre (2)			10 400	0,013%	10 400	0,013%
	Ajustement salarial - Juges et Commissaire			149 100	0,19%	149 100	0,19%
<b>Total ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GENERAUX ET AUTRES</b>		<b>73 706 500</b>		<b>77 999 400</b>		<b>79 352 000</b>	
<b>Total - Budget Ordinaire</b>		<b>217 204 200</b>		<b>222 425 800</b>		<b>222 485 800</b>	
	<b>Personnel</b>	<b>137 069 000</b>	<b>63,11%</b>	<b>138 577 300</b>	<b>62,30%</b>	<b>138 560 100</b>	<b>62,28%</b>
	<b>Fonctionnaires hors cadre</b>	<b>763 400</b>	<b>0,35%</b>	<b>755 700</b>	<b>0,34%</b>	<b>755 700</b>	<b>0,34%</b>
	<b>Juges et Commissaire aux Droits de l'Homme</b>	<b>11 012 900</b>	<b>5,07%</b>	<b>11 221 600</b>	<b>5,05%</b>	<b>11 209 600</b>	<b>5,04%</b>
	<b>Autres dépenses</b>	<b>68 358 900</b>	<b>31,47%</b>	<b>71 871 200</b>	<b>32,31%</b>	<b>71 960 400</b>	<b>32,34%</b>
<b>Total - Budget Ordinaire</b>		<b>217 204 200</b>		<b>222 425 800</b>		<b>222 485 800</b>	
<b>BUDGETS: Traduction, Interpretation, Documents et Publications</b>							
	Personnel (4)	7 180 200	43,7%	8 011 600	46,4%	7 991 900	46,3%
	Autres dépenses	9 234 600	56,3%	9 253 400	53,6%	9 269 200	53,7%
	<b>Total</b>	<b>16 414 800</b>		<b>17 265 000</b>		<b>17 261 100</b>	
<b>SYNTHESE PAR NATURE DE DEPENSES - y compris traduction, interprétation, documents et publications</b>							
	Personnel hors Cour	99 009 500	45,6%	100 599 400	45,2%	100 562 500	45,2%
	Personnel - Cour	45 239 700	20,8%	45 989 500	20,7%	45 989 500	20,7%
	<b>TOTAL - Décision Plafond</b>	<b>144 249 200</b>	<b>66,4%</b>	<b>146 588 900</b>	<b>65,9%</b>	<b>146 552 000</b>	<b>65,9%</b>
	<b>Fonctionnaires hors cadre (2)</b>	<b>763 400</b>	<b>0,35%</b>	<b>755 700</b>	<b>0,34%</b>	<b>755 700</b>	<b>0,34%</b>
	<b>Juges et Commissaire aux Droits de l'Homme</b>	<b>11 012 900</b>	<b>5,07%</b>	<b>11 221 600</b>	<b>5,05%</b>	<b>11 209 600</b>	<b>5,04%</b>
	<b>Autres Dépenses</b>	<b>61 178 700</b>	<b>28,17%</b>	<b>63 859 600</b>	<b>28,71%</b>	<b>63 968 500</b>	<b>28,76%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>217 204 200</b>		<b>222 425 800</b>		<b>222 485 800</b>	
<b>CONTRIBUTION AU BUDGET DES PENSIONS - Budget Ordinaire (5)</b>				<b>17 678 500</b>		<b>17 630 000</b>	
<b>TOTAL BUDGET DES DEPENSES - Budget Ordinaire</b>				<b>240 104 300</b>		<b>240 115 800</b>	

(1) Cette ligne comprend les éléments de coût du personnel des services refacturés.

(2) Les fonctionnaires hors cadre sont le Secrétaire général, Secrétaire général adjoint et le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire.

(3) Cette ligne inclut la réserve négative.

(4) Ces chiffres n'incluent pas les coûts des interprètes et des traducteurs freelance.

(5) Dans le document des priorités la contribution totale du Budget ordinaire aux pensions avait été estimée à 18,2 M€. Un montant moins élevé est inclus dans le projet de budget étant donné que les coûts de pensions du personnel du service de la Traduction ont été intégrés dans le budget de la Traduction.

## Annexe VIII – Personnel (suite)

## Réconciliation des coûts de personnel 2013 / 2012 / 2011

		Budget ordinaire €	Budgets de service €	TOTAL €
<b>Total Plafond salarial - Décision 2011</b>		<b>137 068 900</b>	<b>7 180 200</b>	<b>144 249 100</b>
	Diminution nette des dépenses de personnel résultant des propositions concernant des postes ou des fonctions rendus disponibles pour redéploiement ou supprimés, de diminution des crédits pour personnel temporaire et du renforcement de certains secteurs du budget.	(993 100)	(279 100)	(1 272 200)
	Crédits dépenses de personnel supplémentaire concernant Présence extérieure	683 500		683 500
	Ajustements contractuels pour échelons d'ancienneté et changements de la situation personnelle des agents et autres changements dans la politique du personnel	428 700	(12 200)	416 500
2 0 1 1	Ajustements obligatoires des dépenses de personnel - déménagements et frais d'installation et autres ajustements statutaires - cf paragraphe 62 Priorités	362 700		362 700
2	Transfert des dépenses de personnel des budgets de service au budget ordinaire	168 100	(168 100)	0
	Transfert des dépenses de personnel du budget ordinaire au budget Pré-presse	(1 079 700)	1 079 700	0
	Ajustement pour inflation sur les éléments non salariaux pris en compte dans le plafond salarial (frais de recrutement, congés au foyer, formation).	33 000		33 000
	<b>TOTAL AUGMENTATION/DIMINUTION</b>	<b>(396 800)</b>	<b>620 300</b>	<b>223 500</b>
	Provision pour ajustement salarial 2012 à 1,4 %	1 905 100	211 100	2 116 200
<b>Total Plafond salarial 2012</b>		<b>138 577 200</b>	<b>8 011 600</b>	<b>146 588 800</b>
	Diminution nette des dépenses de personnel résultant des propositions concernant des postes ou des fonctions rendus disponibles pour redéploiement ou supprimés, de diminution des crédits pour personnel temporaire et du renforcement de certains secteurs du budget.	(379 900)	(66 400)	(446 300)
2 0 1 3	Ajustements contractuels pour échelons d'ancienneté et changements de la situation personnelle des agents et autres changements dans la politique du personnel	499 700	46 700	546 400
	Ajustements obligatoires des dépenses de personnel - déménagements et frais d'installation et autres ajustements statutaires - cf paragraphe 62 Priorités	(137 000)	0	(137 000)
	<b>TOTAL AUGMENTATION / DIMINUTION</b>	<b>(17 200)</b>	<b>(19 700)</b>	<b>(36 900)</b>
<b>Total Plafond salarial 2013 (1)</b>		<b>138 560 100</b>	<b>7 991 900</b>	<b>146 552 000</b>

(1) En prix 2012. Ces chiffres seront mis à jour lorsque le budget 2013 sera présenté pour approbation formelle par le Comité des Ministres courant 2012.

(2) Le montant réel des dépenses relatives au plafond salarial pour 2010 s'élève à 143 433 200 €. (Plafond approuvé : 145 432 000 €).

## Annexe VIII – Personnel (suite)

### Proposition de création de nouveaux postes en 2012-2013 pour la DEQM

#### POSTES POUR 2012

**Intitulé du poste :** Responsable de programme scientifique (Produits biologiques/Études d'aptitude), **Grade proposé :** A2/A3

**Raisons de la demande :**

Le poste est réparti sur deux activités :

- Élaboration de normes et de méthodes relatives aux produits biologiques : la DEQM doit renforcer ses compétences et ses normes dans le domaine biologique car l'importance des produits biologiques utilisés comme médicaments à usage humain et vétérinaire est en constante augmentation (une proportion importante des médicaments les plus vendus sur le marché est d'ores et déjà d'origine biologique, comme les médicaments issus de la biotechnologie, et une première vague de médicaments biosimilaires a déjà fait son entrée sur le marché européen).
- Essais d'aptitude : la conduite des essais d'aptitude constitue est fondamentale à la vérification de l'interchangeabilité des résultats obtenus au sein du réseau des OMCL. Environ 5 essais d'aptitude supplémentaires par an seront nécessaires pour les produits biologiques. Cependant, la DEQM n'est actuellement en mesure de n'en réaliser que 3 ou 4 chaque année. La DEQM est la seule institution à proposer ces études et un investissement en ressources lui sera nécessaire pour étendre les études d'aptitude à des domaines non couverts jusqu'alors.

**Responsabilités liées au nouveau poste :**

Le/la titulaire du poste effectuera les tâches suivantes :

- dirige (préparation, gestion, mise en œuvre) les projets du Programme de Standardisation Biologique qui lui sont attribués, conformément aux procédures de la DEQM ; initie et suit la rédaction de rapports d'études (en étroite collaboration avec les Chefs de projet ou Conseillers scientifiques externes) ; présente l'avancement des études et les résultats finaux aux groupes concernés (Comité Directeur du PSB, Groupes d'Experts de la Ph. Eur., groupes extérieurs, conférences/symposiums scientifiques pertinents) ; et rédige des rapports d'étude pour publication ;
- organise les essais d'aptitude réalisés pour le réseau des OMCL dans le domaine des produits biologiques et surveille les aspects techniques et administratifs de ces études conformément aux procédures applicables, et notamment : établit et organise le programme annuel d'essais d'aptitude dans le domaine biologique ; identifie les échantillons appropriés ; prépare des demandes d'échantillons et de protocoles d'étude ; surveille les progrès du programme toute l'année ; rédige des rapports en collaboration avec le statisticien et le conseiller scientifique ; et participe à la mise en place et au maintien du système d'Assurance Qualité pour les essais d'aptitude.

**Financement :** augmentation des recettes liées aux activités de la DEQM, notamment les recettes émanant des laboratoires privés participant aux essais d'aptitude.

**Intitulé du poste :** Responsable de programme scientifique (AQ OMCL)

**Grade proposé :** A2/A3

**Raisons de la demande :**

Les bénéfices majeurs de la mise en réseau des OMCL viennent du partage de savoir-faire au sein d'une communauté d'experts, ainsi que du partage des travaux et la reconnaissance mutuelle des résultats d'essai obtenus dans le cadre du contrôle officiel des lots et de la surveillance du marché pour les produits autorisés. Ceci, toutefois, exige qu'un système qualité commun établi au sein du réseau soit maintenu et perfectionné. Il faut, à cet effet, non seulement développer de nouvelles lignes directrices, mais aussi des audits mutuels communs (MJA) et des visites mutuelles communes (MJV) qui sont devenus d'importants outils de surveillance. Pour permettre à un OMCL de rester membre du réseau des OMCL, il est nécessaire de vérifier qu'il mette en œuvre le système qualité commun. Un certificat d'audit est valable pour 3,5 ans ; il n'est actuellement pas possible de maintenir un tel calendrier sans ressources supplémentaires. En outre, la liste d'attente contient un certain nombre de candidats auquel il convient d'ajouter les laboratoires qui s'approprient à rejoindre le réseau des OMCL et devront être soumis à un MJA avant de pouvoir être acceptés. Si la DEQM n'investit pas dans ce domaine, le programme des MJA perdra de sa crédibilité, au détriment de la confiance mutuelle déjà établie à travers le réseau.

**Responsabilités liées au nouveau poste :**

Le/la titulaire du poste effectuera les tâches suivantes :

- aide à l'organisation du programme de visites mutuelles communes (MJV) et des audits mutuels communs (MJA) ;
- prépare les visites/audits et rédige des rapports de visites, d'audits ; assure le suivi des activités spécifiques du réseau des OMCL relatives notamment au programme des MJV et des MJA et aux tutoriels ;
- veille au maintien et à l'actualisation de la procédure MJA/MJV et contribue au succès du renouvellement de la certification ISO9001.

**Financement :** augmentation des recettes liées aux activités de la DEQM.

**Intitulé du poste :** Responsable de programme scientifique (Suivi pharmaceutique/Medicrime)

**Grade proposé :** A2/A3

**Raisons de la demande :**

Le poste est réparti sur deux activités :

- Suivi pharmaceutique : le suivi pharmaceutique est une stratégie qui contribue à une utilisation optimale des médicaments, afin que les ressources nécessaires restent disponibles pour financer les traitements nouveaux et innovants et réduire les inégalités en matière de santé. Il n'existe pas aujourd'hui en Europe d'indicateurs – faciles à utiliser et pragmatiques – de la qualité de la prise en charge pharmaceutique. Le programme de travail du CD-P-PH comprend le développement d'approches de mesure de la qualité du suivi pharmaceutique en Europe par des indicateurs scientifiques. Un projet a été programmé pour la période 2012-2015 en vue de la poursuite du développement et la mise en application d'indicateurs portant sur les pratiques pharmaceutiques ainsi que la compilation, l'analyse et la publication des données obtenues, à l'intention des partenaires/bénéficiaires. Le projet fait suite aux travaux exploratoires et préparatoires conduits par la DEQM entre 2008 et 2011.
- Suite à l'adoption, en décembre 2010, de la Convention MEDICRIME du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des médicaments et les infractions similaires, la DEQM prévoit de mener, dans les 4 années à venir, des actions de sensibilisation en faveur de la Convention MEDICRIME et de sa signature, par le biais de campagnes médiatiques et de l'organisation de formations et conférences, en étroite collaboration avec d'autres Directions du Conseil de l'Europe.

**Responsabilités liées au nouveau poste :**

Le/la titulaire du poste effectuera les tâches suivantes :

- Organise, gère et surveille des projets dans le domaine des indicateurs du suivi pharmaceutique, initie et suit la rédaction de rapports d'études (en étroite collaboration avec les Chefs de Projet externes) ; présente l'avancement des études et les résultats finaux aux groupes concernés ; et rédige des rapports d'étude pour publication ;
- Organise, gère et surveille des projets dans le domaine des actions de sensibilisation en faveur de la Convention MEDICRIME et de sa signature ;
- Développe et organise des programmes de formation et des outils pratiques en matière de lutte contre la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique.

**Financement :** Augmentation des recettes liées aux activités de la DEQM.

**Intitulé du poste :** Chef de Section (Soins pharmaceutiques, Protection sanitaire du consommateur et Lutte contre la Contrefaçon)

**Grade proposé :** A2/A3

**Raisons de la demande :**

La DEQM a investi dans un certain nombre d'activités dont elle a la charge dans le domaine des Soins de Santé depuis les premiers transferts d'activités en 2007. Elle a notamment investi dans des activités liées au Soins pharmaceutiques, à la Lutte contre la contrefaçon et aux Cosmétiques et emballages alimentaires. En conséquence, la création d'un poste de Chef de Section est désormais impérative pour garantir une organisation et une gestion efficaces de ces activités en expansion.

**Responsabilités liées au nouveau poste :**

Le/la titulaire du poste effectuera les tâches suivantes :

- Gère les activités de la Section : assure une organisation efficace, efficiente et axée sur les résultats ; encourage la coopération entre les différentes entités dans les activités qui lui sont propres ; veille à la bonne intégration des activités de la Section dans d'autres projets ; intervient si des questions ou problèmes opérationnels sont soulevés ;
- Dirige et met en œuvre des projets spécifiques dans le domaine du Suivi pharmaceutique, de la Protection sanitaire du consommateur et de la Lutte contre la contrefaçon ; suit les progrès et évalue les résultats et la qualité ; assure la liaison avec autrui, notamment d'autres secteurs de la DEQM et d'autres entités du Conseil de l'Europe ; initie et suit la rédaction de rapports d'études (en étroite collaboration avec les Chefs de Projet externes) ; présente l'avancement des études et les résultats finaux aux groupes concernés ; et rédige des rapports d'étude pour publication.

**Financement :** Augmentation des recettes liées aux activités de la DEQM.

**Intitulé du poste :** Chef de Section (Achats)

**Grade proposé :** A2/A3

**Raisons de la demande :**

A la fin de l'année 2010, la DEQM a engagé un processus de centralisation de la gestion des achats et des marchés, afin de mettre en place une approche plus efficace et plus cohérente permettant une harmonisation entre les différentes activités de la DEQM. Dans le climat économique actuel, il est vital pour la DEQM d'adopter une approche professionnelle en matière de gestion de l'approvisionnement et des contrats pour répondre à la pression (tant interne qu'externe) qui la pousse à maximiser ses performances tout en améliorant son efficacité. Dans le moyen terme, la DEQM souhaite renforcer son équipe achat dans l'objectif d'accélérer le processus d'approvisionnement (y compris pour les produits biologiques/chimiques hors catalogue) de façon à satisfaire les clients internes, qui doivent mener à bien leur programme de travail en temps voulu. La création d'un poste de Chef de Section est désormais impérative pour garantir une organisation et une gestion efficaces de ces activités essentielles de soutien.

**Responsabilités liées au nouveau poste :**

Le/la titulaire du poste effectuera les tâches suivantes :

- gère les activités de la Section Achat, y compris l'achat de produits et de services pour la DEQM en liaison avec les entités opérationnelles de la DEQM, en assurant une organisation efficace, efficiente et axée sur les résultats ; encourage la coopération entre les différentes entités dans les activités qui lui sont propres ; veille à la bonne intégration des activités de la Section dans d'autres projets ; intervient si des questions ou problèmes opérationnels sont soulevés ;
- assure l'approvisionnement et le traitement de toutes les demandes d'achat, vérifie la clarté et l'exhaustivité de toutes les demandes d'achats de produits chimiques/biologiques, conseille et évalue la faisabilité et l'effort lié à l'obtention ou à la réalisation à façon d'une synthèse des articles demandés et se charge des opérations d'achat spécifiques, principalement pour les produits chimiques/biologiques hors catalogue.

**Financement :** Augmentation des recettes liées aux activités de la DEQM.

**Intitulé du poste :** Assistant Administratif Principal (Publications électroniques)

**Grade proposé :** B5

**Raisons de la demande :**

Les ventes des versions électroniques des publications de la DEQM ont nettement augmenté, de nouvelles publications électroniques ont été développées et mises à la disposition des utilisateurs et il est prévu d'en développer d'autres dans les années à venir. En conséquence, le nombre de questions posées via le *Helpdesk* et par téléphone a également augmenté, et la DEQM doit investir dans le contrôle de la création des publications et de l'assistance aux utilisateurs.

**Responsabilités liées au nouveau poste :**

Le/la titulaire du poste effectuera les tâches suivantes :

- surveille les travaux de développement relatifs aux publications de la DEQM, à savoir : 3 bases de données pour Phameuropa (textes Phameuropa pour commentaires, Phameuropa Bio & Scientific Notes, archives Phameuropa), le site extranet de la DEQM et les nouvelles bases de données en ligne pour les Guides relatifs à la Transfusion sanguine et à la Transplantation d'organes ;
- coordonne la mise à disposition d'une assistance aux utilisateurs des versions électroniques, y compris son développement ; surveille et évalue la qualité de l'assistance proposée par téléphone et par internet ; et maintient et développe des manuels d'utilisation et la rubrique « Questions fréquemment posées » (FAQ).

**Financement :** Augmentation des recettes liées aux activités de la DEQM.

**Intitulé du poste :** Technicien confirmé (Production).

**Grade proposé :** B5

**Raisons de la demande :**

Les monographies de la Ph. Eur. nécessitent, pour la plupart, l'utilisation d'au moins un étalon de référence (ER), étalon matériel établi, produit et distribué par la DEQM. Au vu du programme de travail de la Commission européenne de Pharmacopée, la DEQM prévoit pour les années à venir une progression moyenne de 100 nouveaux ER par an, ce qui porterait le catalogue à approximativement 2800 produits en 2015. En outre, les ER produits deviennent plus complexes. Pour réaliser les nouveaux étalons de référence requis, le nombre d'échantillons et la complexité des échantillons à produire pour répondre à la demande vont augmenter de manière significative. Il est donc nécessaire pour la DEQM d'investir dans un technicien de production confirmé.

**Responsabilités liées au nouveau poste :**

Le/la titulaire du poste effectuera les tâches suivantes :

- coordonne et surveille l'équipe « Préparation des échantillons » pour assurer une activité quotidienne efficace ; surveille et gère les procédés de production ; aide à la mise en œuvre par les opérateurs des procédés de production ; veille au respect des mesures préventives pour protéger les techniciens et leurs collègues contre les matières dangereuses ; veille au respect par le personnel des normes de sécurité de la production, p. ex. manipulation appropriée des équipements et des produits chimiques ou biologiques potentiellement dangereux ;

- met en œuvre des opérations de production utilisant des techniques de production stérile ; prépare les composants requis et introduit des lots conformes aux normes de qualité et de sécurité ; assure les tâches opérationnelles nécessaires au processus de production conformément à la planification, aux procédures et aux protocoles de production spécifiés, dans le respect des critères applicables d'assurance qualité ; prélève des échantillons pour contrôle de la qualité ; remplit et examine les dossiers de lots ; maintient des bases de données (acceptation, libération des lots) ; surveille le fonctionnement des équipements, assure la maintenance quotidienne ; signale les défaillances et les dysfonctionnements.

**Financement :** Augmentation des recettes liées aux activités de la DEQM.

**Intitulé du poste :** Assistant Scientifique (ISO)

**Grade proposé :** B4

**Raisons de la demande :**

En tant qu'organisme de normalisation, la DEQM se doit d'être à la hauteur de ses utilisateurs ; il lui fallait donc disposer d'un système de management de la qualité officiellement reconnu et certifié. En 2009, ses activités en rapport avec la certification de conformité aux monographies de la Ph. Eur. (évaluation et inspection) ont été les premières à recevoir la certification de conformité à l'ISO 9001:2008 délivrée par l'AFNOR, l'organisme officiel de normalisation français. En décembre 2010, la certification ISO a été étendue aux activités de planification, de mise en œuvre et de coordination des études de surveillance du marché portant sur les médicaments autorisés via la procédure centralisée et la procédure nationale, à la gestion de la base de données relative aux études de surveillance du marché portant sur les médicaments autorisés via la procédure de reconnaissance mutuelle et la procédure décentralisée, et enfin à la coordination de l'élaboration et de la diffusion des guidelines établis pour la libération officielle des lots de produits sanguins et de vaccins humains. La DEQM s'est fixé l'échéance de 2015 pour la certification/accréditation ISO de ses autres activités dans le domaine de la normalisation (élaboration de normes documentaires et établissement d'étalons de référence) ainsi que de la surveillance du marché.

**Responsabilités liées au nouveau poste :**

Le/la titulaire du poste effectuera les tâches suivantes :

- coordonne, rassemble, recherche, analyse, intègre et assure le suivi d'un large éventail d'informations et de documentation sur des projets afin d'assurer l'obtention par la DEQM de les accréditations ISO 17025, ISO 17043 et la conformité au Guide ISO 34 sur les Systèmes de Management de la Qualité ;
- assure et coordonne une aide à l'organisation de la formation du personnel sur des questions liées à la qualité et des audits de qualité, tant en interne qu'à l'extérieur ;
- coordonne les travaux des équipes de projets transversaux pour maintenir un fonctionnement et une surveillance quotidiens efficaces des projets d'accréditation.

**Financement :** Augmentation des recettes liées aux activités de la DEQM.

**Intitulé du poste :** Assistant administratif d'appui - Finances (Recettes)

**Grade proposé :** B3

**Raisons de la demande :**

La Stratégie opérationnelle et financière à moyen terme de la DEQM prévoit une augmentation des recettes d'environ 30 % entre 2011 et 2015. Cette augmentation ne peut être absorbée par le personnel existant. La DEQM doit donc investir dans ce domaine pour garantir un suivi approprié des comptes clients et une réduction au minimum du niveau des créances douteuses.

**Responsabilités liées au nouveau poste :**

Le/la titulaire du poste effectuera les tâches suivantes :

- contrôle et attribue les revenus de la DEQM perçus en espèces, par chèque, virement bancaire ou carte de crédit et les enregistre dans le système d'information financière ;
- aide au suivi des comptes débiteurs et à la collecte de l'ensemble des revenus de la DEQM et, notamment, prévoit des rappels liés aux comptes et aux factures et assure le suivi des factures impayées.

**Financement :** Augmentation des recettes liées aux activités de la DEQM.

**Intitulé du poste :** Technicien de laboratoire

**Grade proposé :** B3

**Raisons de la demande :**

Avec l'accroissement du nombre des monographies de la Ph. Eur. et l'introduction de nouvelles technologies, le nombre des ER a lui aussi significativement augmenté au cours des années. À la fin de l'année 2010, le catalogue de la DEQM comprenait 2300 ER, pour 1761 en 2005. Cette situation a une incidence sur le programme de surveillance car, alors que le nombre d'ER surveillés en 2010 n'a jamais été aussi élevé (473), un arriéré de 170 SCR s'est accumulé. En outre, quelque 215 SCRI ont été ajoutées au catalogue, dont seulement 14 ont été surveillées.

De plus, la DEQM prévoit pour les années à venir une progression moyenne de 100 nouveaux ER par an, ce qui porterait le catalogue à approximativement 2800 produits en 2015. L'augmentation attendue du nombre d'ER et la complexité croissante des ER dans le catalogue auront une incidence sur les travaux liés à l'établissement, à la surveillance de la conformité et à la distribution des ER. Ce poste supplémentaire est donc nécessaire pour faire face à la charge de travail croissante en matière d'établissement et de surveillance des étalons de référence.

**Responsabilités liées au nouveau poste :**

Le/la titulaire du poste effectuera les tâches suivantes :

- effectue des essais analytiques (physico-chimiques) sur des substances à usage pharmaceutique, sur des substances apparentées et des médicaments, selon des méthodes prédéfinies et des procédures décrites dans des protocoles d'étude, et dans le respect du Système de Management de la Qualité ;
- prépare des réactifs ;
- prépare, installe, mène et supervise les essais conformément à un programme spécifié et pour établir des procédures et protocoles analytiques pour contrôler et surveiller la qualité et la conformité d'échantillons ;
- respecte les normes de sécurité du laboratoire en manipulant convenablement des agents chimiques et biologiques potentiellement dangereux ; respecte les mesures de prévention pour se protéger et protéger ses collègues des matières dangereuses.

**Financement :** Augmentation des recettes liées aux activités de la DEQM.

**Intitulé du poste :** Assistant administratif d'appui (DRS)

**Grade proposé :** B3

**Raisons de la demande :**

La croissance des activités scientifiques de la DEQM, comme le développement de monographies et d'étalons de référence, et l'ampleur des essais d'aptitude nécessiteront la distribution de plusieurs échantillons aux experts ; les chefs de projet et les personnes impliquées dans des essais collaboratifs avec la DEQM auront besoin d'échantillons toujours plus complexes qui devront être traités et distribués à ceux qui en font la demande. En outre, suite à la mise en place de SAP, la DEQM centralisera au sein de la Division des Étalons de Référence & Échantillons (DRS), la création de tous les articles pour l'ensemble des produits vendus par la DEQM et pour les échantillons.

**Responsabilités liées au nouveau poste :**

Le/la titulaire du poste effectuera les tâches suivantes :

- coordonne les travaux des opérateurs de distribution des échantillons pour assurer un fonctionnement efficace des activités quotidiennes de gestion des échantillons ; traite les demandes d'échantillons en vérifiant l'exhaustivité de la demande, la faisabilité du traitement de ladite demande ; traite les échantillons à distribuer et assure un suivi pour garantir la livraison ;
- crée des articles dans le système SAP en veillant à l'exhaustivité, à la cohérence et l'exactitude des informations, en fonction de critères convenus permettant leur utilisation par les autres entités de la DEQM.

**Financement :** Augmentation des recettes liées aux activités de la DEQM.

**Intitulé du poste :** Assistant d'appui management /projet (SLAB)

**Grade proposé :** B2

**Raisons de la demande :**

Avec l'accroissement du nombre des monographies de la Ph. Eur. et l'introduction de nouvelles technologies, le nombre des ER a lui aussi significativement augmenté au cours des années. À la fin de l'année 2010, le catalogue de la DEQM comprenait 2300 ER, pour 1761 en 2005. De plus, la DEQM prévoit pour les années à venir une progression moyenne de 100 nouveaux ER par an, ce qui porterait le catalogue à approximativement 2800 produits en 2015. L'augmentation attendue du nombre d'ER et la complexité croissante des ER dans le catalogue ont une incidence sur les travaux liés à l'établissement, à la surveillance de la conformité et à la distribution des ER, et en particulier sur l'appui administratif nécessaire à l'équipe technique au sein du laboratoire. Le laboratoire (plus de 40 agents) ne fonctionne à présent qu'avec une seule assistante administrative ; un poste supplémentaire est nécessaire pour faire face à l'augmentation de la charge de travail en matière d'établissement et de surveillance des étalons de référence.

**Responsabilités liées au nouveau poste :**

Le/la titulaire du poste effectuera les tâches suivantes :

- assure diverses tâches de secrétariat au sein du Service du Laboratoire, dans le respect des orientations et priorités et dans un souci de qualité, d'efficacité et de précision ; prépare des documents ; prépare et formate des courriers courants, des mémorandums, des fichiers et des présentations conformément aux instructions ; répond aux appels téléphoniques, prend les messages et rédige les minutes de réunions internes ;
- assemble et transmet des rapports de laboratoire, des articles scientifiques et des documents à l'intention des Directeurs d'étude du laboratoire.

**Financement :** Augmentation des recettes liées aux activités de la DEQM.

**POSTES POUR 2013**

**Intitulé du poste :** Traducteur confirmé

**Grade proposé :** L3

**Raisons de la demande :**

Les textes de la DEQM sont extrêmement techniques et la Pharmacopée européenne, publiée dans les deux langues officielles du Conseil de l'Europe, est juridiquement contraignante. En outre, les traducteurs de la DEQM sont responsables d'un large éventail de tâches en dehors de la traduction à proprement parler : gestion et organisation des traductions, révision, relecture, assistance linguistique, amélioration de la qualité des textes. Ceci étant, depuis 2006, l'Unité Traduction a connu un accroissement du volume de traductions demandées de +127% (anglais vers français) et de +58% (français vers anglais), avec un nombre de traducteurs inchangé depuis 1993. Cette augmentation significative des demandes de traduction (particulièrement en termes de volume) est principalement due au transfert d'activités vers la DEQM et aux investissements de la DEQM dans de nouveaux domaines et programmes. Plutôt que de demander des effectifs supplémentaires, la DEQM a travaillé sur des solutions permettant de faire face à cette augmentation des traductions. En 2007-2008, des logiciels de traduction assistée par ordinateur (mémoire de traduction, reconnaissance vocale, etc.) et des solutions de gestion des demandes de traduction ont été introduites pour augmenter la productivité ; plus récemment, depuis le début de l'année 2010, un plus grand nombre de traductions a été pris en charge par d'autres traducteurs du Conseil de l'Europe ou, dans les cas appropriés, des traducteurs extérieurs. Toutefois, une augmentation des ressources en matière de traduction est nécessaire (surtout pour les traductions des textes de la pharmacopée vers l'anglais) pour garantir un traitement de qualité des demandes de traduction, dans les délais impartis, et pour réduire au minimum le besoin de révision des traductions.

**Responsabilités liées au nouveau poste :**

Le/la titulaire du poste effectuera les tâches suivantes :

- traduit des documents scientifiques, comme ceux destinés à la Commission européenne de Pharmacopée, du français vers l'anglais ;
- contribue au développement des bases de données terminologiques et des glossaires ;
- contribue à l'évaluation des méthodes de travail et des outils de traduction ;
- conseille le personnel de l'Organisation sur des questions linguistiques et terminologiques.

**Financement :** Augmentation des recettes liées aux activités de la DEQM.

**Intitulé du poste :** Assistant scientifique (activités éditoriales)

**Grade proposé :** B4

La DEQM prévoit une nouvelle augmentation du nombre de publications liées à ses activités, tout en respectant le calendrier de production serré de la Pharmacopée européenne (juridiquement contraignante) et d'autres documents essentiels. L'équipe de relecteurs scientifiques a ainsi besoin du renfort d'assistants scientifiques.

**Responsabilités liées au nouveau poste :**

Le/la titulaire du poste effectuera les tâches suivantes :

- participe à la rédaction et à la révision de textes scientifiques, en vue de leur publication dans la Pharmacopée européenne et dans *Pharmeuropa* (y compris *Scientific Notes*), et de tout autre document publié par la DEQM ;
- participe à la préparation administrative des publications : gestion des titres et des numéros des monographies, établissement de listes de publications, suivi de l'avancement des travaux ;
- prépare des manuscrits à envoyer aux imprimeurs et vérifie les épreuves transmises par les imprimeurs.

**Financement :** Augmentation des recettes liées aux activités de la DEQM.

### **Proposition de création d'un nouveau poste en 2012-2013 pour la Commission de Venise**

**Intitulé du poste :** Chef de la Division chargée des programmes de coopération régionaux

**Grade proposé :** A4

**Motifs de la demande :**

Ce poste supplémentaire est nécessaire pour permettre à la Commission de Venise de jouer un rôle substantiel dans la mise en œuvre et le développement de la politique de voisinage du CdE. Il est ressorti des discussions à ce sujet que la Commission de Venise sera un composant clé de cette politique. Or, les États membres sont également de plus en plus demandeurs des services de la Commission de Venise, qui ne pourra les satisfaire sans des ressources supplémentaires en personnel. La coopération avec des États non-membres, lorsqu'il n'y a ni structures d'appui ni procédures établies, nécessite une attention constante à un niveau élevé ainsi que des compétences diplomatiques et l'expérience de relations avec les autorités nationales et d'autres organisations ou donateurs internationaux. Le Service pour les programmes de coopération régionaux, qui traite actuellement les programmes financés par l'UE en Asie centrale et ailleurs ainsi que le Partenariat oriental et a été plus récemment chargé du campus UniDem de Trieste, doit donc être renforcé et devenir une Division qui sera chapeautée par le/la titulaire du nouveau poste.

**Responsabilités du nouveau poste :**

Sous l'autorité de la Secrétaire adjointe de l'Accord partiel élargi de la Commission pour la démocratie par le droit, le/la titulaire du poste :

- veille à la gestion efficace de la nouvelle Division pour les programmes de coopération régionaux ;
- suit et analyse les développements constitutionnels et légaux dans les pays voisins du Conseil de l'Europe ;
- conçoit des stratégies et des programmes pour la coopération avec des pays non-européens ;
- veille à la bonne mise en œuvre de ces programmes ;
- supervise les progrès et évalue les résultats et la qualité ;
- gère les ressources financières allouées aux projets, programmes et missions concernés ;
- développe des contacts avec les autorités nationales dans le voisinage du CdE ;
- assure la liaison avec les donateurs et donateurs potentiels et assure la coordination avec d'autres organisations internationales ;
- assure la coordination des programmes avec la politique de voisinage globale du CdE ;
- veille à ce que les activités soient intégrées aux activités globales financées par les contributions volontaires ;
- contribue à la réalisation générale des objectifs de la Commission de Venise.

## Annexe IX – Programme conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne (en €)

Pilier/Programme	Programme Title	Begin date	End date	EU contribution in €*
<b>Droits de l'homme</b>				
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	Garantir les droits de l'homme au Kosovo**	01/11/2011	30/04/2013	1 000 000 (90.91%)
	Renforcer le rôle des autorités judiciaires de dernier ressort à l'égard des normes européennes	09/01/2010	08/07/2012	3 172 500 (96.14%)
	Projet ciblé Peer to Peer II : promouvoir des mécanismes non judiciaires nationaux indépendants pour la protection des droits de l'homme, en particulier pour la prévention de la torture	01/03/2010	28/02/2012	1 200 000 (75.00%)
	Renforcer la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité	01/07/2011	31/12/2013	750 000 (50.00%)
	Formation des juges et procureurs militaires aux questions de droits de l'homme	03/11/2010	02/11/2012	2 000 000 (100.00%)
	Améliorer l'efficacité du système de justice pénale turc	01/11/2011	30/10/2013	3 800 000 (95.00%)
	Formation de juristes à la lutte contre la discrimination en application de la Convention européenne des droits de l'homme	01/01/2012	31/12/2013	980 000 (50.00%)
Egalité et diversité	Droits de l'homme, groupes vulnérables et minorités (projet sur l'inclusion sociale)***	01/07/2012	31/12/2014	2 250 000 (90.00%)
Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms****, migrants	Réseau universitaire européen d'études romani 2011-2013	01/06/2011	31/05/2013	200 000 (59.70%)
Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	Soutien à la mise en œuvre d'une législation anti-discrimination et renforcement des capacités de l'Institution du Médiateur***	01/06/2012	30/06/2014	225 000 (90.00%)
	Promouvoir les droits de l'homme et protéger les minorités en Europe du Sud-est	01/09/2011	31/08/2014	3 600 000 (100.00%)
	Minorités en Russie : développer les langues, la culture, les médias et la société civile	17/02/2009	16/02/2012	2 500 000 (90.91%)
<b>Etat de droit</b>				
Indépendance et efficacité de la justice	Moldova - Efficacité et transparence II***	01/01/2012	31/12/2013	900 000 (90.00%)
	Introduction de l'appel dans le système judiciaire russe	23/12/2010	22/06/2013	1 500 000 (93.75%)
	Renforcer le système de gestion des tribunaux II	19/05/2011	18/05/2013	5 263 500 (95.70%)
	Facilité du Conseil de l'Europe	01/03/2011	31/08/2013	923 995 (100.00%)
Prisons et Police	Consolidation des capacités des services de police et réforme pénitentiaire***	01/01/2012	31/12/2013	1 900 000 (95.00%)
	Diffusion des Bonnes pratiques pénitentiaires modèles et promotion de la réforme pénitentiaire en Turquie	01/03/2009	31/08/2012	4 175 589 (100.00%)
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)	Assistance aux autorités pour réformer la législation du Kirghizistan à la suite du referendum constitutionnel du 27 juin 2010	01/08/2010	31/01/2012	80 000 (100.00%)
	Facilité du Conseil de l'Europe	01/03/2011	31/08/2013	299 675 (100.00%)
Société de l'information et gouvernance de l'Internet	Promouvoir la liberté, le professionnalisme et le pluralisme des médias dans le Caucase du Sud et en Moldova	01/01/2011	31/12/2012	750 000 (68.18%)
	Promotion des normes européennes dans l'environnement des médias en Ukraine	01/09/2008	31/12/2012	1 988 026 (90.00%)
Corruption - GRECO	Projet en Fédération de Russie portant sur la lutte contre la corruption***	01/05/2012	30/04/2015	1 600 000 (90.91%)
	Projet en Ukraine contre la corruption (UPAC 2)***	01/03/2012	31/12/2013	1 380 000 (100.00%)
	Consolidation de l'éthique dans le secteur public (TYEC2)	01/09/2011	31/08/2013	1 350 000 (90.00%)
	Projet contre la corruption en Albanie (PACA)	01/09/2009	28/02/2012	2 000 000 (93.90%)
	Facilité du Conseil de l'Europe	01/03/2011	31/08/2013	1 126 365 (100.00%)
	Renforcer les capacités des services de police et de la justice en Serbie dans la lutte contre la corruption (PACS)	01/10/2011	31/01/2014	1 250 000 (89.29%)
Crime organisé, blanchiment des capitaux - MONEYVAL - terrorisme, cybercriminalité, traite des êtres humains - GRETA - et contrefaçon de produits médicaux	Renforcer la coordination des politiques et des pratiques en matière de lutte contre la corruption (TYSAP)	01/11/2011	30/10/2013	1 530 000 (95.63%)
	Coopération régionale en matière de justice pénale : renforcer les capacités en matière de lutte contre la cybercriminalité@CyberCrime	01/11/2010	31/10/2012	2 500 000 (90.00%)
	Consolidation des capacités de la Direction pour la gestion des actifs confisqués et amélioration du système de confiscation des produits du crime (CAR-Serbie)	01/04/2010	31/03/2013	2 000 000 (93.46%)
	Projet dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Serbie (MOLI-Serbie)	15/11/2010	14/11/2013	2 000 000 (90.91%)
	Facilité du Conseil de l'Europe	01/03/2011	31/08/2013	724 040 (100.00%)
Projet de lutte contre la criminalité économique au Kosovo** (PECK)	01/10/2011	30/09/2013	1 000 000 (83.33%)	
<b>Démocratie</b>				
Elections et participation dans les institutions démocratiques et la société civile	Facilité du Conseil de l'Europe	01/03/2011	31/08/2013	925 925 (100.00%)
	Assistance électorale - Moldova	01/01/2012	31/12/2014	2 700 000 (90.00%)
Gouvernance démocratique au niveau local et régional	Renforcer l'autonomie locale en Serbie (Phase II)	29/04/2009	30/04/2012	2 000 000 (90.91%)
	Démocratie locale - Moldova	01/01/2013	31/12/2014	1 350 000 (90.00%)
Gouvernance démocratique par l'éducation, la culture et les politiques de jeunesse	Journées européennes du patrimoine 2012 – Action conjointe CdE/Union européenne	01/01/2012	31/12/2012	100 000 (50.00%)
	Accord-cadre de partenariat dans le domaine de la jeunesse, 07/2010-2013	01/07/2010	31/12/2013	1 923 600 (50.00%)
	Harmoniser l'enseignement supérieur en Turquie avec l'Espace européen de l'enseignement supérieur	01/10/2011	30/09/2014	4 750 000 (95.00%)
	Consolider les capacités dans le secteur culturel	01/08/2011	31/12/2013	528 000 (80.00%)
	Renforcer les capacités dans le secteur culturel – Culture et échanges touristiques durables (SCATE)	01/09/2011	31/12/2013	560 000 (80.00%)
Répondre aux situations de crise : situations post-conflituelles et catastrophes naturelles - Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)	Mesures de confiance pour la région Transnistrie***	01/01/2012	31/12/2013	2 700 000 (90.00%)
	Soutien EU/CdE à la promotion de la diversité culturelle- Phase 2	15/04/2012	14/10/2015	2 000 000 (86.96%)
	Recensement en Bosnie-Herzégovine	01/01/2012	30/07/2013	700 000 (87.50%)
	Soutien UE/CdE à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo** (PCDK)***	15/10/2009	14/04/2012	2 500 000 (90.09%)
Promouvoir une société socialement cohésive et durable - Secrétariat de la Banque de Développement du CdE	Les droits de l'homme des personnes vivant dans la pauvreté	01/05/2010	30/04/2012	629 500 (80.24%)
	Accord de partenariat – L'Europe de la protection sociale pour tous	01/08/2011	31/07/2014	1 052 463 (77.62%)
Culture et démocratie : diversité culturelle et le dialogue interculturel - Itinéraires culturels, Centre Nord-Sud, Eurimages et Observatoire européen de l'audiovisuel	Accord-cadre de partenariat dans le domaine de la jeunesse, 07/2010-2013	01/07/2010	31/12/2013	176 400 (50.00%)
	Cités interculturelles 2011-2013	01/03/2011	28/02/2013	399 600 (60.00%)
	Influer sur la perception et les attitudes pour faire de la diversité un avantage (SPARDA)	31/12/2010	30/06/2012	902 960 (89.49%)
	Les médias contre le racisme dans le sport (MARS)	01/01/2011	31/12/2012	1 000 000 (80.00%)
Citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse - Centre européen pour les langues vivantes	Apprentissage pour une citoyenneté active en Bosnie-Herzégovine	01/06/2012	31/05/2014	950 000 (95.00%)
	Citoyenneté démocratique et éducation aux droits de l'homme en Turquie	01/06/2011	31/05/2014	5 800 000 (95.08%)
	Soutien au processus de Ljubljana II – Restaurer notre patrimoine commun	19/05/2011	18/05/2014	400 000 (79.99%)
	Programme régional de l'Initiative de Kiev : Projet pilote du Partenariat oriental « Restauration du patrimoine culturel dans des villes historiques »	01/12/2011	30/11/2014	1 200 000 (80.00%)
	Éducation des Roms**** au Kosovo**	01/03/2012	28/02/2014	1 000 000 (89.69%)
	Développement stratégique de normes portant sur l'enseignement supérieur et les qualifications en Bosnie-Herzégovine	01/03/2012	28/02/2014	985 000 (89.55%)

(\*) Contribution de l'UE pour la durée totale du programme conjoint et, entre parenthèses, le pourcentage du coût total du programme que représente la contribution de l'UE. Pour les programmes qui n'ont pas encore été signés, la durée exacte et les montants sont indicatifs et sujets à changement.

(\*\*) Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

(\*\*\*) En cours de négociation ou projets de propositions qui ne sont pas considérés pour l'affectation de la provision du Conseil de l'Europe ou dans le Tableau I des contributions de l'UE ; la durée exacte et les montants sont indicatifs et sujets à changement.

(\*\*\*\*) Le terme « Rom » se réfère aux Roms, Sintis, Kalé, Gens du voyage et autres groupes apparentés en Europe ; il entend couvrir la grande diversité des groupes concernés, notamment des groupes s'identifiant comme des Tziganes.



Annexe X – Financement de l'Union Européenne pour les programmes conjoints avec le Conseil de l'Europe pour 2012, répartition par pays<sup>(1)</sup>

	Albanie	Bosnie-Herzégovine	Moldova	Fédération de Russie	Serbie	Turquie	Multilatéral (2)	Kosovo (3)	Total UE	(4) %
<b>Droits de l'homme</b>										
Protection des droits de l'homme										
Cour européenne des droits de l'homme										
Exécution des arrêts de la CEDH						4 954 300	1 678 100	890 800	7 523 200	49,8%
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen										
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)										
<b>Promouvoir les droits de l'homme</b>										
Commissaire aux droits de l'homme										
Egalité et diversité										
Racisme et Intolérance - ECRl										
Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, migrants							141 500		141 500	2,7%
Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires				104 200			2 398 600		2 502 800	32,4%
Droits des enfants										
<b>Garantir les droits sociaux</b>										
Charte sociale européenne et Code européen de la sécurité sociale										
Santé publique et bioéthique - Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)										
Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM, Pharmacopée)										
<b>Etat de droit</b>										
Justice							1 180 000		1 180 000	1,3%
Indépendance et efficacité de la justice										
Prisons et Police				900 000		3 616 700	614 700		5 131 400	55,8%
Normes et politiques communes						794 000			794 000	19,6%
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)							203 700		203 700	2,6%
Développement et mise en œuvre de normes et de politiques communes										
Société de l'information et gouvernance de l'Internet										
<b>Menaces contre l'Etat de droit</b>										
Corruption - GRECO	133 600				1 069 200	2 528 000	749 300		4 480 100	46,5%
Crimes organisés, blanchiment des capitaux - MONEYVAL - terrorisme, cybercriminalité, traite des êtres humains - GRETA - et contrefeçon de médicaments					2 082 200		2 356 000	874 500	5 312 700	35,9%
<b>Démocratie</b>										
<b>Gouvernance démocratique</b>										
Assemblée parlementaire										
Elections et participation dans les institutions démocratiques et la société civile							616 000		2 415 000	28,6%
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux										
Gouvernance démocratique aux niveaux local et régional					221 700				1 572 800	30,3%
Gouvernance démocratique par l'éducation, la culture et les politiques de jeunesse						3 165 000	2 013 200		5 178 200	37,8%
<b>Sociétés démocratiques durables</b>										
Repondre aux situations de crise : situations post-conflituelles et catastrophes naturelles - Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)		701 900						291 700	993 600	13,5%
Promouvoir une société socialement cohésive et durable - Secrétariat de la Banque de Développement du CdE							806 100		806 100	10,8%
Culture et démocratie : diversité culturelle et le dialogue interculturel - Itinéraires culturels, Centre Nord-Sud, Eurimages et Observatoire européen de l'audiovisuel							1 134 400		1 134 400	1,9%
Citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse - Centre européen pour les langues vivantes		903 700				3 864 600	1 066 200	875 700	6 710 200	33,6%
Centres européens de la jeunesse - Fonds Européen pour la Jeunesse - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes										
Sport et éthique - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)										
<b>Total</b>	<b>133 600</b>	<b>1 605 600</b>	<b>3 150 200</b>	<b>1 004 200</b>	<b>3 373 100</b>	<b>18 922 600</b>	<b>14 957 800</b>	<b>2 932 700</b>	<b>46 078 800</b>	

1) Les contributions de l'UE aux PJ sont incluses pro rata temporis de la durée du PJ concerné sur la base des informations disponibles au 30/06/11. Elles doivent être considérées comme indicatives et sont susceptibles d'évoluer. Les contributions respectives du Conseil de l'Europe sont comprises dans les programmes correspondants du budget ordinaire (voir tableau 1). Seuls les pays où la coopération est prévue courant 2012-13 sont présentés dans ce tableau.

2) Les activités multilatérales concernent les activités de coopération qui couvrent différents états membres ou régions quelque soit le pays où elles ont lieu.

3) Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

4) Le pourcentage représente le total des financements de l'UE sur le total des ressources disponibles pour 2012-2013 (BO + autres budgets+ UE)





